-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

Le 8 janvier 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 janvier 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 décembre 1989

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 décembre 1989 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 1989

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 1989 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 1989

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 1989 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

4-90

Adoption, liste de comptes C-60-89

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-60-89 concernant les chèques # 29891 à 29936 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 012 919,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Préville et Donais ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

5-90

Annulation de servitude, lot 37-273

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire, ou en son absence le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville un acte d'annulation et de radiation de clauses privées de servitude en faveur de MM. André Lainesse et Jean Bélisle quant au lot numéro 37-273 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, lesdites clauses privées de servitude ayant été établies dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 200788 le 18 juin 1957;

Le tout, selon les termes et contributions mentionnées audit acte d'annulation et de radiation préparé par Me Jean Damphousse, notaire,

dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6-90 Contrat de vente de gaz naturel avec Gaz Métropolitain

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de gaz naturel avec Gaz Métropolitain pour les différents établissements de la ville.

ADOPTÉE

7-90 Adoption rapport du comité de circulation R-03-89

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-03-89 en date du 22 juin 1989 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

8-90 Nomination d'un capitaine

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Michel Parent soit nommé capitaine du service de la sécurité publique (poste cadre) à compter du 15 janvier 1990, au salaire de 51 500 $ par an avec une période de probation de 6 mois, le tout conformément à l'entente relative à la promotion à une fonction en dehors de l'unité d'accréditation, intervenue entre la ville et l'Association des policiers et pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest le 19 décembre 1989.

ADOPTÉE

Le 8 janvier 1990

9-90

Système informatique MAI

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Greffier de la ville soit autorisé à offrir l'ancien système informatique MAI appartenant à la municipalité à la Commission scolaire de Chavigny pour la somme nominale de 1,00 $.

ADOPTÉE

10-90

Délégués, Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que mesdames Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs Michel Lemieux et Roland Lottinville soient nommés délégués afin de représenter la ville auprès du comité de la Commission scolaire de Chavigny, pour une période d'un an.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Nous informe que la date limite pour la présentation des modifications à notre plan d'urbanisme a été prolongée jusqu'au 30 juin 1990.

Comité central de coordination de la Semaine de la municipalité: Nous informe que la "Semaine de la municipalité" se déroulera du 4 au 10 juin 1990.

Ministère de la Sécurité publique: Informations concernant la rédaction d'un plan de mesures d'urgence pour le Barrage Gouin.

T.R.O.C. inc.: Offre de services.

Fondation des maladies du coeur du Québec: Demande afin que le Conseil proclame le mois de février "Mois de la fondation des maladies du coeur du Québec".

Les enseignes Impact design inc.: Offre de services.

Le 8 janvier 1990

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Voeux à l'occasion de Noël et de la Nouvelle Année.

MM. Clément et Claude Launier de Launier ltée: Remerciements pour la plaquette offerte à l'occasion de l'attribution du Radisson qu'ils se sont mérités lors du dernier Gala de la Cédic.

M. François Chénier, maire de St-Étienne des Grès: Lettre concernant le recyclage, la cueillette sélective et la réutilisation des déchets.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 485-A (poste de police et d'incendie).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 janvier 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 janvier 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

11-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

12-90 Adoption, liste de comptes C-61-89

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-61-89 concernant les chèques # 29937 à 29970 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 051 978,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

13-90 Adoption, liste de comptes C-62-89

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-62-89 concernant les chèques # 29972 à 30103 inclusivement (le chèque # 29971 apparaîtra sur la liste C-63-89), pour un

montant total de déboursés de 154 147,64 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

14-90 Adoption, liste de comptes C-63-89

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-63-89 concernant les chèques # 29971 et 30104 à 30121 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 310 916,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

15-90 Adoption, règlement # 703

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 703 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Préville et Donais ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 492 264 $ et un emprunt de 353 057 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

16-90 Adoption de la soumission - Agrandissement du réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'agrandissement du réservoir d'eau potable ont été ouvertes le 12 janvier 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 22 janvier 1990

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	1 194 000,00 $
Panpierre inc.	1 199 702,92 $
Charles-Eugène Roux inc.	1 404 108,00 $
Entreprises Ménard ltée	1 230 245,00 $
Entreprises G.N.P. inc.	1 400 960,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions Pépin et Fortin inc. pour l'agrandissement du réservoir d'eau potable au montant de 1 194 000,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

17-90 Adoption de la soumission - Fourniture de deux pompes verticales avec moteur et accessoires pour les puits # 9 et 10

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de deux pompes verticales avec moteur et accessoires pour les puits # 9 et 10 ont été ouvertes le 12 janvier 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 22 janvier 1990

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	123 022 $
R.J. Lévesque et Fils ltée	123 376 $
Hydro-mécanique Construction inc.	157 400 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée pour la fourniture de deux pompes verticales avec moteur et accessoires pour les puits # 9 et 10 au montant de 123 022 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

18-90 Servitude sanitaire, lot P.-34

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude sanitaire sur le lot P.-34 (chemin Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Gervais Belzil.

ADOPTÉE

19-90 Cession, partie du lot 23-53 et lots 22-94, 25-49 et 22-95

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession d'une partie du lot 23-53, des lots 22-94, 25-49 (rue Corbeil) et 22-95 (parc) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrains de Prestige C.G. inc. et Provigo Distribution inc.

ADOPTÉE

20-90 Proclamation "Mois de la fondation des maladies du coeur du Québec"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal proclame le mois de février "Mois de la fondation des maladies du coeur du Québec".

ADOPTÉE

21-90 Représentants, comités de gestion des déchets

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Jean-Noël Groleau, conseiller soit désigné afin de représenter la ville au sein du comité d'étude du dossier de la gestion des déchets dans son ensemble auprès de la M.R.C. de Francheville;

que M. Guy Côté, conseiller soit désigné afin de représenter la ville au sein de la commission sectorielle en récupération/recyclage des déchets auprès du C.R.C.A.-04.

ADOPTÉE

22-90 Entente, prêt d'un local au parc Quirion

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le Club Richelieu et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le prêt d'un local au parc Quirion.

ADOPTÉE

23-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-206 (plan d'ensemble secteur Demontigny, janvier 90), 11-137 (rue Bélanger, ch. 0+000 à 0+325, janvier 90), 11-138 (rue Bélanger, ch. 0+325 à du Fleuve, janvier 90), 11-139 (rue Arnaud, de Bourassa à Delormier, janvier 90) et 11-483 (rue du Fleuve, de Bourassa à Delormier, janvier 90) concernant des travaux sur les rues Bélanger, Arnaud et du Fleuve.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Audet, Carrier et Rivard et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

24-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-212 (plan d'ensemble d'égouts, secteur Laurentien, boul. des Récollets, déc. 89), 11-4 (plan d'ensemble

d'égouts, secteur Laurentien, déc. 89), 11-111 (rue Carrier, de Brunet à Audet, déc. 89), 11-299 (rue Rivard, de Julien à Audet, déc. 89) et 11-197 (rue Audet, de Rivard vers le Nord, déc. 89) concernant des travaux sur les rues Carrier, Rivard et Audet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil ainsi que différents travaux d'aqueduc de la rue Corbeil au boulevard Marion et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense et abrogeant le règlement # 499.

25-90

Mandat, Compagnie internationale des eaux Québec ltée

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Compagnie internationale des eaux Québec ltée soit mandatée afin d'effectuer le suivi opérationnel du traitement Vyrédox au puits # 7 pour un montant de 2 332 $ par mois et concurremment au puits # 6 pour un montant de 1 166 $ par mois.

ADOPTÉE

26-90

Appui au ministère des Transports, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation des lots P.-38, P.-40, P.-41, P.-129, P.-130, P.-43, P.-46, P.-64, P.-65, P.-66, P.-118, P.-67, P.-69, P.-70, P.-71, P.-72, P.-77, P.-73, P.-74, P.-75 et P.-80.

ADOPTÉE

27-90 Servitude d'aqueduc, lot P.-34

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc sur le lot P.-34 (Route 138) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Société Immobilière Cooke-Bombardier inc. et 119088 Canada inc.

ADOPTÉE

28-90 Servitude d'aqueduc, lot P.-34

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc sur le lot P.-34 (Route 138) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Société en commandite 2091 Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

29-90 Adoption de la soumission - Dix écrans cathodiques

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de dix écrans cathodiques ont été ouvertes le 22 janvier 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Systèmes informatiques Bull HN ltée	9 950 $
Mensys	9 500 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Trésorier;

Le 22 janvier 1990

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mensys au montant de 9 500 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction des puits # 9 et 10, le prolongement de la ligne d'amenée et certains travaux d'aqueduc au puits # 8 et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

30-90

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 1989, concernant les lots 23-54, 23-55, 25-40, 25-51, 23-56 à 23-62 et 25-52 à 25-58 (boulevard Marion et rue Huard) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de M. Benoit Dupont et La Société immobilière du Pont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 36922, minute 2364).

ADOPTÉE

31-90

Cession, lots 23-56, 25-52, 23-62 et 25-58

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 23-56, 25-52, 23-62 et 25-58 (rue Huard) du cadastre officiel de la Paroisse de

Trois-Rivières, appartenant à La Société immobilière du Pont inc.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les développements domiciliaires 1990, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1990.

32-90

Achat des lots P.-138 et P.-140

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat des lots P.-138 et P.-140 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Armand Charbonneau pour un montant de 43 000 $, le tout démontré sur un plan préparé par M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre en date du 20 septembre 1988.

ADOPTÉE

33-90

Vente et échange de terrains

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente au montant de 18 252,03 $ et d'échange de terrains (lots P.-138 et P.-140) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et la Belle Vision inc., le tout démontré sur un plan préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel Roy Pinard.

ADOPTÉE

Le 22 janvier 1990

34-90 Contrôle des armes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

de demander au gouvernement du Canada de légiférer dans les meilleurs délais afin d'interdire à quiconque sur le territoire canadien de détenir une arme militaire ou para-militaire, à l'exception des membres des Forces armées et des agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions;

de demander aux gouvernements fédéral et provincial, de resserrer les exigences pour l'obtention d'un permis de port d'armes et de prolonger la période d'attente et d'examen entre la demande et l'obtention d'un tel permis;

de demander de plus aux gouvernements de légiférer le port d'armes blanches.

ADOPTÉE

35-90 Représentant, comité concernant l'implantation d'un programme de signalisation touristique

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Fernand Bouchard, conseiller soit désigné afin de représenter la ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du comité de concertation concernant l'implantation d'un programme de signalisation touristique auprès de l'Association touristique du Coeur-du-Québec.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 486 (rues Charbonneau et Dalpé).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 494 (rue de Sienne sud).

Ordre des Gouverneurs: Nous fait parvenir la programmation de la prochaine finale régionale des jeux du Québec.

Le 22 janvier 1990

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: Communiqué concernant les modifications au régime de retraite des élus municipaux.

Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 février 1990

Règlement # 703

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 703 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Préville et Donais ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 492 264 $ et une emprunt de 353 057 $" tenue le 5 février 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 5 février 1990, je déclare que ledit règlement # 703 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller.

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 février 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 février 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

36-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 janvier 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 janvier 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

37-90 Adoption, liste de comptes C-64-89

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-64-89 concernant les chèques # 30140 à 30254 inclusivement (les chèques # 30122 à 30139 apparaîtront sur la liste C-01-90), pour un montant total de déboursés de 277 396,54 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

38-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1989 inclusivement, pour un montant total de revenus de 18 613,45 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

39-90 Adoption, règlement # 705

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 705 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Audet, Carrier et Rivard et autorisant une dépense n'excédant pas 466 345 $ et un emprunt de 345 380 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

40-90 Adoption, règlement # 499-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 499-A intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil ainsi que différents travaux d'aqueduc de la rue Corbeil au boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 584 864 $ et un emprunt de 431 455 $ et abrogeant le règlement # 499" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

41-90 Adoption, règlement # 577-E

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 577-E intitulé: "Règlement concernant les développements domiciliaires 1990, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1990" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

42-90 Adoption, règlement # 706

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 706 intitulé: "Règlement concernant la construction des puits # 9 et 10, le prolongement de la ligne d'amenée et certains travaux d'aqueduc au puits # 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 1 840 000 $ et un emprunt de 1 840 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

43-90 Fermeture du règlement # 468

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 468 (réfection, côte Richelieu) sont terminés et ont coûté 146 753,91 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 51 565,86 $ et qu'il reste à emprunter 165 896,68;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1989, d'un montant de 95 188,05 $, de renoncer au solde à emprunter de 165 896,68 $ et de fermer ce règlement. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution # 627-89.

ADOPTÉE

Le 5 février 1990

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement permettant aux membres et aux anciens membres du Conseil de se faire créditer des années de service aux fins leur régime de retraite et abrogeant le règlement # 609.

44-90

Boni, Greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le boni du Greffier de la cour municipale soit augmenté à 26,00 $ par semaine, effectif le 1er janvier 1990.

ADOPTÉE

45-90

Mandat, Laboratoire de services spécialisés Choisy ltée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la firme Laboratoire de services spécialisés Choisy ltée soit mandatée afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et du sol pour le projet d'agrandissement des réservoirs d'eau potable et qu'un montant de 10 000 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification des articles 343, 346, 368, 369, 370, 388, 396, 401, 411, 421.1, 484, 492.2 et 601.9 du règlement # 1000.19 relatif à la sécurité routière.

Le 5 février 1990

46-90

Nomination d'une secrétaire-commis

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Angèle Lemay soit nommée au poste de secrétaire-commis (sécurité publique) à compter du 5 février 1990, au salaire de 357 $/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

47-90

Engagement, journaliers au service des travaux publics

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que messieurs Jean-Pierre Beaudry, Denis Piché, Réjean Rouette et Jean-Pierre Dupont soient engagés à titre de journaliers à compter du 12 février 1990, au salaire de 9,66 $/heure, avec une période de probation de huit mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

48-90

Achats de divers lots

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat au montant de 98 900 $ des lots P.-28, 28-1, 28-2, 28-10, 28-11, 28-12, 28-13, 28-14 et 28-17, d'une superficie de 6 123,5 mètres carrés du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au ministère des Transports.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Rues Bélanger et Arnaud

Les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en

forme des rues Bélanger et Arnaud ont été ouvertes le 2 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	223 958,60 $
Sablière Ste-Marthe inc.	245 598,77 $
Panpierre inc.	284 710,10 $
André Cyrenne inc.	268 321,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	280 986,00 $
Entreprises G.N.P. inc.	288 417,00 $
J.P. Doyon ltée	282 995,50 $
André Bouvet ltée	224 215,50 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci à l'Ingénieur pour étude et rapport.

49-90 Adoption de la soumission - Assurances générales

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales de la ville ont été ouvertes le 2 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'Assurances Nichol ltée

J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'Assurances Nichol ltée

Le 5 février 1990

Pratte-Morrissette inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'Assurances Nichol ltée au montant de 65 252 $ pour un "umbrella" de 20 000 000 $, une assurance responsabilité de 2 500 000 $ et l'assurance des bénévoles.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Entretien ménager

Les soumissions pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et le poste de la sécurité publique ont été ouvertes le 2 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Maxi Pro inc.	98 510,45 $
Services Ménagers Trifluviens	34 132,50 $
Les Services d'entretien Michel Nérin	37 233,33 $
Service d'entretien Quigley inc.	22 567,46 $
Nettoyage Industriel L.S. inc.	38 000,00 $
Les Services Ménagers Roy ltée	37 984,00 $
Henri Bélanger & Fils Ass. enr.	30 506,00 $

Atelier des Vieilles Forges inc.	39 660,00 $
Service Lavage Soucy inc.	26 624,00 $
Les Entreprises de nettoyage Doucet	33 984,00 $
Nettoyage Tapis André enr.	29 405,51 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville procédera à l'étude de ces dernières et présentera un rapport.

50-90 Servitude sanitaire, lot 34-158

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude sanitaire sur le lot 34-158 (chemin Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Gestion Sabonaric inc. no. 130-564.

ADOPTÉE

51-90 Adoption, nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés afin de pourvoir au financement temporaire et aux frais d'émission des règlements à émettre en juillet 1990.

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
456	SIDBEC	FRONTAGE	715,97	57,48	41 153,96
464	LAFLAMME-GASCOGNE	FRONTAGE	2 211,09	41,79	92 401,45
465	COTE ROSEMONT-CHERBOURG	FRONTAGE	1 463,39	41,82	61 198,97
466	CHERBOURG-DECELLES	FRONTAGE	1 314,76	41,79	54 943,82
469	LAVALLÉE-CHAMBORD	FRONTAGE	327,67	41,79	13 693,33
470	MARION-TANGUAY	FRONTAGE	1 404,84	41,80	58 722,31
471	DUBERGER	FRONTAGE	381,92	41,79	15 960,44
476	IBERVILLE	FRONTAGE	127,11	8,81	1 119,84
484	GAGNON-BERNARD LABELLE	FRONTAGE	2 295,63	41,79	95 934,38

ADOPTÉE

52-90

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er janvier 1991 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
493 (rue Cherbourg, de Laflamme à Decelles)	337 500 $	90 %	303 750 $

ADOPTÉE

53-90

Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame Joanne Levac soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste (sécurité publique) à compter du 19 février 1990, au salaire de 335 $/semaine avec une période de probation de huit mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 5 février 1990

54-90

Entente, location de la boutique du centre sportif

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente de location entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et le Magasin Pro-Sports enr. concernant la concession de la boutique du centre sportif.

ADOPTÉE

55-90

Projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut"

ATTENDU que nous croyons que la paix dans le monde est un objectif souhaitable et avantageux pour notre municipalité;

ATTENDU que nous sommes informés du projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut" et que nous souhaitons sa réalisation.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de demander officiellement au gouvernement canadien de procéder à l'annonce officielle de la nomination de la délégation canadienne au projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut". Une copie conforme de cette demande sera envoyée à M. Léandre Melançon, directeur du projet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 704 (réaménagement de l'hôtel de ville).

Le 5 février 1990

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre lettre du 16 janvier dernier concernant le règlement d'annexion numéro 607.

Comité organisateur de la Fête nationale du Québec: Demande d'appui pour la réalisation de la Fête nationale.

Fondation de l'Office diocésain de pastorale: Demande d'aide financière.

Mme Lucie Girard, Bell Canada: Lettre concernant la demande de reclassement de la circonscription téléphonique de Trois-Rivières.

La Fédération canadienne de la Faune: Demande afin de proclamer la semaine du 8 au 14 avril 1990 "Semaine nationale de la conservation de la faune".

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 février 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 février 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Démission de monsieur Jacques Carle

56-90

Démission de monsieur Jacques Carle

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Carle a remis sa lettre de démission en date du 5 février 1990 au Directeur général;

CONSIDÉRANT que cette démission fait suite à l'acceptation par monsieur Carle d'un poste à l'Institut de police du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Carle a été embauché par l'Institut de police du Québec et qu'il sera en fonction à compter du 12 février 1990, tel que confirmé par cette institution dans une lettre du 6 février 1990;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la démission de monsieur Jacques Carle à compter du 12 février 1990 et qu'il le remercie sincèrement pour l'excellent travail exécuté au sein du service de la sécurité publique depuis de nombreuses années.

ADOPTÉE

Le 6 février 1990

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 février 1990

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 6 février 1990.

Jean-Charles Charest
Maire

Jean-Noël Groleau
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 février 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 février 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

57-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 1990

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

58-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 février 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 février 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

59-90 Adoption, liste de comptes C-01-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-01-90 concernant les chèques # 30122 à 30139 inclusivement et 30255 à

30261 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 605 962,14 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

60-90 Adoption, liste de comptes C-02-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-02-90 concernant les chèques # 30262 à 30322 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 415 753,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

61-90 Adoption, liste de comptes C-03-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-03-90 concernant les chèques # 30323 à 30416 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 166 421,68 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

62-90 Adoption, liste de comptes C-04-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-04-90 concernant les chèques # 30417 à 30472 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 762 748,01 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

63-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 décembre 1989 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 583,80 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

64-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 janvier 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 746,83 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.

65-90 Adoption, règlement # 1000.22

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.22 intitulé: "Règlement concernant la modification des articles 343, 346, 368, 369, 370, 388, 396, 401, 411, 421.1, 484, 492.2 et 601.9 du règlement # 1000.19 relatif à la sécurité routière" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Le 19 février 1990

66-90 Adoption, règlement # 609-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 609-A intitulé: "Règlement permettant aux membres et aux anciens membres du Conseil de se faire créditer des années de service aux fins de leur régime de retraite et abrogeant le règlement # 609" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

67-90 Appui, Fleur de mai

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet présenté par Fleur de mai (dossier LA90 043 43140 04) dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant un handicap 1990-1991 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

68-90 Quittance et mainlevée d'hypothèque

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de quittance et mainlevée d'hypothèque à être consenti par la ville en faveur de M. Simon Dubé et Mme Jocelyne Proulx (lot 399-10) suite aux deux actes suivants: a) vente entre ville de Trois-Rivières-Ouest en faveur de Simon Dubé et Jocelyne Proulx signée devant le notaire René Cloutier, le 11 août 1986 et enregistrée à Trois-Rivières sous le numéro 368941 et b) acte de vente avec balance de prix de vente intervenu entre ville de Trois-Rivières-Ouest en faveur de Simon Dubé signé devant le notaire René Cloutier, le 12 septembre 1985 et dont copie demeure enregistrée à Trois-Rivières

sous le numéro 362082. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 568-89.

ADOPTÉE

69-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 6 décembre 1989, concernant les lots 22-106 à 22-124 (rues Valiquette et Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse du Pont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 36922, minute 2443).

ADOPTÉE

70-90 Cession des lots 22-123, 22-122 et 22-124

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 22-123 (rue Valiquette), 22-122 et 22-124 (rue Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

71-90 Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de deux luminaires de 20 000 lumens mercure situés entre les 895 et 915 boulevard Mauricien à Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

72-90 Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder au déplacement du luminaire situé face au 235, rue Bellemare et de le relocaliser sur le poteau existant entre les 227 et 219 rue Bellemare à Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

73-90 Fermeture du règlement # 448

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 448 (rues Laflamme, côte Rosemont et Loiselle) sont terminés et ont coûté 1 446 476,59 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 442 315,01 $ et qu'il reste à emprunter 388 500,09 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1989, d'un montant de 4 161,58 $, de renoncer au solde à emprunter de 388 500,09 $ et de fermer ce règlement. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution # 553-89.

ADOPTÉE

74-90 Servitude pluviale, lot 36-113

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 36-113 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Carol De Repentigny.

ADOPTÉE

Le 19 février 1990

75-90 Servitude pluviale, lot 37-120

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-120 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Alfred L. Walker.

ADOPTÉE

76-90 Servitude pluviale, lot P.-37-121

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot P.-37-121 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean-Guy Leblanc.

ADOPTÉE

77-90 Servitude pluviale, lot 36-120

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 36-120 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Cécile Doucet.

ADOPTÉE

78-90 Servitude pluviale, lot 36-121

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 36-121 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la

Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean-Yves St-Jean.

ADOPTÉE

79-90 Servitude pluviale, lot 37-128

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-128 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Guy Desjardins.

ADOPTÉE

80-90 Servitude pluviale, lots 36-124 et 36-125

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 36-124 et 36-125 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Roger Desaulniers.

ADOPTÉE

81-90 Servitude pluviale, lot 37-129

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-129 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean-Pierre Tessier.

ADOPTÉE

82-90 Servitude pluviale, lot 37-131

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-131 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Gérard Gaulin.

ADOPTÉE

83-90 Servitude pluviale, lot 37-132

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-132 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Raymond Durand.

ADOPTÉE

84-90 Servitude pluviale, lot 37-134

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-134 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean-Guy Roy.

ADOPTÉE

85-90 Servitude pluviale, lot 37-140

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-140 (rue Delormier) du cadastre officiel de la

Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Claude Lesage et Mme Louise Ringuette.

ADOPTÉE

86-90 Adoption de la soumission - Systèmes de rayonnage mobile

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la mise en place de deux systèmes de rayonnage mobile à l'hôtel de ville ont été ouvertes le 9 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Systèmes Espace/Max inc.	23 036,38 $
Drummex inc.	25 228,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Systèmes Espace/Max inc. pour la fourniture et la mise en place de deux systèmes de rayonnage mobile à l'hôtel de ville au montant de 23 036,38 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 19 février 1990

87-90

Adoption de la soumission - Rue Corbeil

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme de la rue Corbeil ont été ouvertes le 16 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Sablière Ste-Marthe inc.	514 082,78 $
Panpierre inc.	354 460,55 $
Entreprises G.N.P. inc.	333 846,00 $
Lionel Deshaies inc.	386 417,75 $
André Bouvet ltée	379 158,45 $
Transport Yvan Boisvert inc.	298 774,75 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Transport Yvan Boisvert inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme de la rue Corbeil au montant de 298 774,75 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

88-90

Adoption de la soumission - Pompe, puits # 6

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une pompe submersible pour le puits # 6 ont été ouvertes le 16 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	15 556,09 $
R. J. Lévesque et fils ltée	18 733,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée pour la fourniture d'une pompe submersible pour le puits # 6 au montant de 15 556,09 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 30-A (1990) de la C.I.T.F., lequel amende le programme des dépenses en immobilisations pour 1990-1991-1992.

Le 19 février 1990

89-90

Réparation de la pompe du puits numéro 4

ATTENDU qu'il y a urgence de faire les travaux de réparation de la pompe du puits numéro 4;

ATTENDU qu'il y a risque de dommages;

ATTENDU que tout retard est de nature à causer des problèmes de pompage à ce puits;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi des cités et villes, le Maire ou en son absence le Maire suppléant peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, le tout conformément à l'article 573.2 de la Loi des cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, le Maire suppléant décrète l'urgence de faire les travaux de réparation de la pompe du puits numéro 4;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport présenté par le Maire suppléant en vertu de l'article 573.2 de la Loi des cités et villes soit adopté tel que présenté et soit déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

90-90

Proclamation de la "Semaine nationale de la conservation de la faune"

ATTENDU que la Semaine nationale de la conservation de la faune a été créée et adoptée comme loi par le Parlement en 1947, afin de sensibiliser le public à l'importance de la conservation des richesses naturelles au Canada;

ATTENDU que la Fédération canadienne de la faune espère que la Semaine nationale de la conservation de la faune accroîtra la participation active des communautés à la conservation des richesses naturelles;

ATTENDU que la conservation des habitats naturels est une nécessité et une assurance pour la survie de la faune et de la flore au pays;

ATTENDU que les richesses naturelles appartiennent à tout le monde et doivent être protégées;

ATTENDU que cette année, le thème de la Semaine nationale de la conservation de la faune s'intitule "Une action locale, un résultat mondial!" et que ce thème souligne le développement durable et la nécessité de prendre des mesures axées sur la conservation des richesses naturelles au pays;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal proclame la semaine du 8 au 14 avril 1990, "Semaine nationale de la conservation de la faune" dans la ville de Trois-Rivières-Ouest et presse tous les citoyens de mettre en oeuvre des projets d'amélioration des habitats naturels dans la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à la régie interne du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1002.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1003.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E.

91-90

Appui à Mme Jeanne Bourassa, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Mme Jeanne Bourassa auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole et de lotissement du lot P.-41 (Route 138).

ADOPTÉE

92-90 Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame Nancy Dubé soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste (sécurité publique) à compter du 26 février 1990, au salaire de 313 $/semaine avec une période de probation de huit mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

93-90 Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de construction préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 17 avril 1990 à 20 h 00;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par

Le 19 février 1990

canalisations souterraines des rues Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux et Tanguay et du boulevard Marion et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 498 (réservoir d'eau potable).

Cabinet du Ministre des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution concernant la légiférération en matière de contrôle des armes à feu et armes blanches.

Ministère de l'Industrie et du Commerce: Lettre concernant le concours Entrepreneurs 04 - édition 1990.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claudé Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 février 1990

Règlement # 499-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 499-A intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil ainsi que différents travaux d'aqueduc de la rue Corbeil au boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 584 864 $ et un emprunt de 431 455 $ et abrogeant le règlement # 499" tenue le 26 février 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 26 février 1990, je déclare que ledit règlement # 499-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 26 février 1990

Règlement # 706

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 706 intitulé: "Règlement concernant la construction des puits # 9 et 10, le prolongement de la ligne d'amenée et certains travaux d'aqueduc au puits # 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 1 840 000 $ et un emprunt de 1 840 000 $" tenue le 26 février 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 26 février 1990, je déclare que ledit règlement # 706 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 28 février 1990

Règlement # 705

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 705 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Audet, Carrier et Rivard et autorisant une dépense n'excédant pas 466 345 $ et un emprunt de 345 380 $" tenue le 28 février 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 28 février 1990, je déclare que ledit règlement # 705 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 mars 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 mars 1990, sous la présidence du maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

94-90 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que madame Marthe Rousseau soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois, rétroactif au 1er mars 1990.

ADOPTÉE

95-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

96-90 Adoption, liste de comptes C-05-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-05-90 concernant les chèques # 30473 à 30506 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 237 856,70 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

97-90 Adoption, liste de comptes C-06-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-06-90 concernant les chèques # 30507 à 30535 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 156 682,72 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

98-90 Adoption, liste de comptes C-07-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-07-90 concernant les chèques # 30537 à 30673 inclusivement (le chèque # 30536 apparaîtra sur la liste C-08-90) pour un montant total de déboursés de 151 128,87 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

99-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 janvier 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 223,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de

sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à la régie interne du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1002.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1003.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E.

100-90

Adoption, règlement # 818

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 818 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 30-A (1990) de la C.I.T.F., lequel amende le programme des dépenses en immobilisations pour 1990-1991-1992" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

101-90

Adoption, règlement # 707

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 707 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux, Tanguay et du boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 2 152 739 $ et un emprunt de 1 558 956 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

102-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet de ligne d'amenée d'aqueduc (prolongement):

- 11-150 (plan d'ensemble Autoroute 55) février 89
- 11-152 " " déc. 89
- 11-153 " " déc. 89
- 11-224 (plan de détail ligne d'aqueduc) janv. 90
- 11-495 " " déc. 89
- 11-496 " " déc. 89
- 11-500 " " janv. 90
- 11-502 " " janv. 90
- 11-503 " " janv. 90
- 11-508 " " janv. 90

ADOPTÉE

103-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet de forage des puits # 9 et 10:

- 11-153 (plan d'ensemble) décembre 1989

- 3-1-80 (construction puits # 9) mars 1990
- 3-1-81 (construction puits # 10) mars 1990
- 3-1-76 (A,B,C,D station de pompage, puits # 9) mars 1990
- 3-1-77 (A,B,C,D station de pompage, puits # 10) mars 1990
- 11-509 (plan électrique, puits # 9) mars 1990
- 11-510 (plan électrique, puits # 10) mars 1990

ADOPTÉE

104-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet de traitement Vyrédox des puits # 9 et 10:

- 11-511 (plan de détail des limites du puits 9)
- 11-512 (plan de détail des limites du puits 10)

ADOPTÉE

105-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet des rues Ledoux, Valiquette et Malo:

- 11-336 (plan d'ensemble, secteur à l'est du pont Laviolette, de la rue Bellefeuille vers le nord) août 1989
- 11-426 (rue Ledoux, de Marion au ch. 0 + 250) janvier 1990
- 11-427 (rue Ledoux) janvier 1990
- 11-425 (rue Valiquette, du boul. Marion à rue Ledoux) février 1990

- 11-505 (rue Ledoux, de Valiquette sud) fév. 1990
- 11-504 (rue Malo) janvier 1990

ADOPTÉE

106-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 1990, concernant les lots 158-214 à 158-222, 464-203 à 464-210, 464-214 à 464-222, 464-211 à 464-213 et 464-223 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et Les Terrasses Boisées inc. soit accepté tel que présenté (dossier 36984, minute 2519).

ADOPTÉE

107-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 5 février 1990, concernant les lots 23-69 à 23-72, 25-59 à 25-75 et 26-1 à 26-9 (rue Huard) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de La Société immobilière du Pont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 37028, minute 2528).

ADOPTÉE

108-90 Cession du lot 25-75

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 25-75 (rue Huard) du cadastre officiel de la Paroisse de

Trois-Rivières, appartenant à La Société immobilière du Pont.

ADOPTÉE

109-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 1990, concernant les lots 150-407 à 150-444 et 151-75 à 151-78 (rues Goyer et Decelles) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse de l'Érablière inc. soit accepté tel que présenté (dossier 36059, minute 2529).

ADOPTÉE

110-90 Cession des lots 150-444 et 150-443

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 150-444 (rue Goyer) et 150-443 (rue Decelles) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse de l'Érablière inc.

ADOPTÉE

111-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 25 janvier 1990, concernant les lots 21-96 à 21-102, 22-127 à 22-135 et 23-63 à 23-68 (rues Ledoux et Malo) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse du Pont inc. et La

Société immobilière du Pont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 36999, minute 2522).

ADOPTÉE

112-90 Cession des lots 21-101 et 21-102

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 21-101 (rue Ledoux) et 21-102 (rue Malo) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

113-90 Entente, prêt d'un local de la Tanière

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le groupe Scout Duvernay et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le prêt d'un local de la Tanière.

ADOPTÉE

114-90 Entente, location d'un local de la Tanière

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le Club Mère-enfant et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la location d'un local de la Tanière.

ADOPTÉE

115-90

Entente, prêt d'un local de la Tanière

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Popote Volante et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le prêt d'un local de la Tanière.

ADOPTÉE

116-90

Entente, location d'un local de la Tanière

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre l'Aféas Jean XXIII et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la location d'un local de la Tanière.

ADOPTÉE

117-90

Servitude d'égout pluvial, lot P.-18

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot P.-18 (rue Tanguay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

118-90

Servitude pour talus, lot P.-18

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer

le contrat de servitude pour la construction et l'entretien des talus situés au bout du ponceau sur le lot P.-18 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

119-90 Servitude pluviale, lot P.-37-136

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot P.-37-136 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Nicole Fraser et M. Richard Ayotte.

ADOPTÉE

120-90 Servitude pluviale, lots 36-127, 36-128, 36-129, 36-130 et 36-131

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 36-127, 36-128, 36-129, 36-130 et 36-131 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Dorothy Fox McGuigan et M. Léo J. McGuigan.

ADOPTÉE

121-90 Servitude pluviale, lot 37-133

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-133 (rue Delormier) du cadastre officiel de la

Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Grace Hébert.

ADOPTÉE

122-90 Servitude pluviale, lots 36-117, 36-118, 36-137 et 36-138

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 36-117, 36-118, 36-137 et 36-138 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Émile J. Andereau.

ADOPTÉE

123-90 Servitude d'éclairage, lots 22-96 et 22-89

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage sur les lots 22-96 et 22-89 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Construction Normand Turcotte inc.

ADOPTÉE

124-90 Servitude d'aqueduc et pluviale, lots P.-22-129, P.-22-130 et P.-22-136

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc et pluviale sur les lots P.-22-129, P.-22-130 et P.-22-136 (rue Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

Le 5 mars 1990

125-90 Servitude d'aqueduc, lots P.-22 et P.-374

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc sur les lots P.-22 et P.-374 (rue Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au Canadien Pacifique ltée.

ADOPTÉE

126-90 Adoption de la soumission - Rues Decelles et Goyer

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Declles et Goyer ont été ouvertes le 2 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	161 431,50 $
Sablière Ste-Marthe inc.	181 118,15 $
Panpierre inc.	198 308,45 $
Poisson Paquin inc.	233 211,00 $
Lionel Deshaies inc.	161 109,09 $
André Bouvet ltée	167 516,65 $
Les Excavations Cyrenne inc.	191 585,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

Le 5 mars 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Lionel Deshaies inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Decelles et Goyer au montant de 161 109,09 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

127-90

Adoption de la soumission - Bureau du photocopieur, centre sportif.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la construction du bureau du photocopieur au centre sportif ont été ouvertes le 2 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Construction Aubry & Boucher inc.	7 155 $
Construction G. Therrien inc.	5 870 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Construction G. Therrien inc. pour la construction du bureau du photocopieur au centre sportif au montant de 5 870,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

128-90 Adoption de la soumission - Chasse-neige

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'un chasse-neige ont été ouvertes le 5 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Frink Canada Division de Compro ltée	7 736,06 $
Eastern Steel Products	8 600,10 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Frink Canada Division de Compro ltée pour la fourniture et l'installation d'un chasse-neige au montant de 7 736,06 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

129-90 Programme "Défi 90"

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Claude Touzin, o.m.a., greffier soit autorisé à présenter divers projets dans le cadre du programme "Défi 90" et que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

130-90 Programme Les partenaires de l'environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Parc Laviolette, une fenêtre sur le fleuve" présenté par la Corporation de développement de la ville de Trois-Rivières-Ouest inc. dans le cadre du programme Les partenaires de l'environnement du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE

131-90 Protocole, construction d'une partie de la rue Tanguay

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole à intervenir entre l'entreprise Nouvelle Vague et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la construction d'une partie de la rue Tanguay.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1990 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Le 5 mars 1990

132-90 Appui à la Commission scolaire de Chavigny

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de construction d'une nouvelle école présentée par la Commission scolaire de Chavigny;

CONSIDÉRANT le développement toujours croissant de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans les domaines domiciliaire et commercial;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Commission scolaire de Chavigny dans sa démarche auprès du ministère de l'Éducation relativement à d'éventuels projets de construction d'écoles à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

133-90 Site d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT que plus d'une cinquantaine de municipalités de la région utilisent le site d'enfouissement sanitaire localisé à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a fait signifier un avis de réserve pour fins publiques sur les immeubles constituant le site d'enfouissement sanitaire opéré par Service spécial de vidanges inc. et/ou Gestion des rebuts D.M.P. inc.;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Francheville a adopté une résolution annonçant son intention d'acquérir compétence en matière de gestion des déchets;

CONSIDÉRANT l'ensemble de la problématique en matière de gestion et d'élimination des déchets et l'importance d'en venir à une concertation régionale pour assurer une saine et efficace gestion des déchets;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a intérêt à participer à cette concertation régionale et qu'elle se doit, par conséquent, d'assumer une partie des dépenses s'y rattachant;

Le 5 mars 1990

EN CONSÉQUENCE,

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que ce Conseil s'engage à contribuer financièrement:

- aux coûts reliés à l'imposition et à la défense, le cas échéant, de la susdite réserve,

- aux études à être réalisées d'une part, pour mieux cerner ladite problématique et d'autre part, pour évaluer les avantages et inconvénients de l'expropriation éventuelle dudit site;

que cette contribution financière se fasse au prorata de la population respective des municipalités participantes;

que la contribution de notre municipalité n'excède pas un dollar (1,00 $) par habitant à moins qu'une nouvelle résolution soit adoptée par la municipalité pour prévoir une participation additionnelle.

ADOPTÉE

134-90 Engagement de policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que messieurs Luc Massicotte, Marc Gaudreau et Patrick Lefebvre soient engagés à titre de policiers-pompiers suppléants à temps partiel à compter du 26 mars 1990, au salaire de 428,89 $/ semaine selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'ils répondent aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les reponsables du service d'incendie.

ADOPTÉE

135-90 Appui à Gestion Immogroupe enr.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Gestion Immogroupe enr. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole et de lotissement des lots 36-192 à 36-258 et 36-272 à 36-295.

ADOPTÉE

136-90 Appui à Développement R.P.R. enr.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Développement R.P.R. enr. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole et de lotissement des lots 35-185 et P.-36.

ADOPTÉE

137-90 Adoption rapport du comité de circulation R-01-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-01-90 en date du 7 février 1990 soit adopté tel que présenté à l'exception de l'item 3-90.

ADOPTÉE

138-90 Perception du droit sur les mutations immobilières

CONSIDÉRANT l'intention de la M.R.C. de Francheville de se prévaloir de l'article 678.0.1 du code municipal pour déclarer sa compétence en matière de perception du droit sur les mutations immobilières;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 5 mars 1990

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest manifeste son désaccord à l'exercice de cette compétence (opting out) déléguée à la M.R.C. de Francheville en matière de perception du droit sur les mutations immobilières.

ADOPTÉE

139-90 Fiscalité scolaire

ATTENDU:

que la réforme de la fiscalité municipale de 1979 issue d'un pacte entre le gouvernement et les municipalités garantissait l'autonomie municipale en dotant les municipalités d'un espace fiscal adéquat;

que le champ d'impôt foncier est le seul champ majeur d'imposition accessible aux municipalités depuis le Pacte fiscal de 1979;

que les municipalités du Québec ont, reflétant l'évolution de la société québécoise, assumé au fil des ans des responsabilités de la gestion et de financement de plus en plus lourdes, sans obtenir de compensation financière de la part du gouvernement;

que l'éducation est une activité de responsabilité nationale et que le gouvernement du Québec en a graduellement centralisé les normes et le financement depuis trente ans, afin d'en garantir l'accessibilité et l'universalité;

que seules les dépenses votées localement et considérées inadmissibles aux subventions de fonctionnement du ministère de l'éducation peuvent être financés localement par les commissions scolaires;

que ces dépenses inadmissibles ne sont pas considérées nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux en éducation;

que le meilleur moyen de responsabiliser les élus du secteur scolaire est de faire cesser la coexistence de taxes foncières scolaires égales à une fraction des taxes municipales dans un même champ d'imposition;

que le meilleur moyen d'augmenter la responsabilité des parents envers l'école est de favoriser la transparence et la visibilité des dépenses locales en éducation;

que les nouveaux pouvoirs municipaux en termes de tarification reflètent le principe de taxation selon le bénéfice reçu valable tout autant pour les administrations scolaires que pour les municipalités;

que de permettre aux commissions scolaires de puiser encore davantage dans le champ foncier constituerait une décision régressive pour tout contribuable, et qui menacerait l'équilibre financier du secteur municipal québécois tout en alourdissant inconsidérément le fardeau foncier des contribuables;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest insiste auprès du gouvernement du Québec afin:

que le champ d'impôt foncier soit réservé en exclusivité au secteur municipal, en accord avec les principes de la fiscalité municipale;

que le gouvernement procède à une révision de ses critères d'inclusion des activités d'éducation aux fins des subventions d'équilibre budgétaire, afin de tenir compte des nouvelles exigences qui confrontent le monde scolaire, et afin de respecter l'engagement du gouvernement à assurer l'universalité d'accès à un système scolaire de qualité;

que le pouvoir soit accordé aux commissions scolaires d'exiger une compensation des étudiants-usagers aux fins de ne financer que les dépenses inadmissibles aux subventions gouvernementales.

ADOPTÉE

Correspondance

Cabinet du Ministre de la Justice: Accuse réception de notre résolution concernant la légiférération en matière de contrôle des armes à feu et armes blanches.

Le 5 mars 1990

Ministère des Transports: Nous informe que notre demande d'étude du bruit provenant de l'Autoroute 55 sera traitée au printemps 1990.

Cabinet du Ministre de la Sécurité publique: Accuse réception de notre résolution concernant la légifération en matière de contrôle des armes à feu et armes blanches.

Commission municipale du Québec: Accuse réception de nos règlements # 2016, 3013 et 5009 (urbanisme, zonage et construction).

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle: Envoi de dépliants concernant le programme "Paie".

Le secrétaire d'État du Canada: Informations concernant le programme du prix de la communauté cinq étoiles.

Stone-Consolidated inc., Division Wayagamack: Informations concernant les dioxines et certains procédés de fabrication des pâtes et papiers.

Comité central de coordination de la Semaine de la municipalité: Invite la ville à participer à la Semaine de la municipalité.

Mme Louise Gélinas, Commission scolaire de Chavigny: Demande d'appui concernant le projet de construction d'une nouvelle école.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, maire suppléant

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 mars 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mars 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

140-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

141-90 Adoption, liste de comptes C-08-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-08-90 concernant les chèques # 30536 et 30674 à 30698 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 406 582,39 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

142-90 Adoption, liste de comptes C-09-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-09-90 concernant les chèques # 30699 à 30741 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 347 764,80 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à la régie interne du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1002.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1003.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E.

143-90

Adoption, règlement # 819

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 819 intitulé: "Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1990 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit

adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

144-90 Subventions, année 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier soit autorisé à préparer les divers chèques de subventions pour l'année 1990:

Popote volante	100 $
Croix Rouge	100 $
Âge d'Or Jean XXIII	600 $
Âge d'Or Ste-Catherine	600 $
Société canadienne du cancer	100 $
Loisirs pour handicapé mental	400 $
Légion canadienne	125 $
Aféas Jean XXIII	100 $
Aféas Ste-Catherine	100 $
Centraide	100 $
Sclérose en plaques	100 $
Cadets de l'air	100 $
Chambre de commerce de Trois-Rivières	5 000 $

ADOPTÉE

145-90 Appui à Mme Jacqueline Beaudry Dugré

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

CONSIDÉRANT que le but de cette demande d'utilisation non agricole est de permettre la réalisation d'un projet de grande envergure commerciale;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Mme Jacqueline Beaudry Dugré auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole des lots P.-37 et P.-133 (boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

Le 19 mars 1990

146-90

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1990, concernant les lots 164-1-78 à 164-1-86 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 37059, minute 2550).

ADOPTÉE

147-90

Servitude pluviale, lot 36-139

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 36-139 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Lloyd Budzinsky.

ADOPTÉE

148-90

Servitude pluviale, lot 37-139

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-139 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jérome Morin.

ADOPTÉE

Le 19 mars 1990

149-90 Adoption de la soumission - Camionnette, cabine allongée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée ont été ouvertes le 12 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	29 945,57 $
Louiseville Automobile ltée	30 322,71 $
Leblanc, Pontiac, Buick inc.	30 593,30 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée au montant de 29 945,57 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Conseil approprie le montant de 29 945,57 $ à même les fonds de roulement.

ADOPTÉE

150-90 Adoption de la soumission - Camionnette, cabine équipe

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette à cabine équipe ont été ouvertes le 12 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a.,

greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	28 301,85 $
Louiseville Automobile ltée	28 923,15 $
Leblanc, Pontiac, Buick inc.	30 021,37 $
Gérard Grenier Auto inc.	31 168,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une camionnette à cabine équipe au montant de 28 301,85 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Conseil approprie le montant de 28 301,85 $ à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

151-90 Adoption de la soumission - Feux de circulation

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Récollets et du Canadien Pacifique ltée au sud de l'entrée-sortie de l'Autoroute 755 ont été ouvertes le 9 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Jean Caron et Fils inc.	6 632,00 $
J.P. Marcouiller inc.	9 200,00 $
Télécon inc.	9 203,20 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Caron et Fils inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de feux de circulation au montant de 6 632,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

152-90 Adoption de la soumission - Rues Audet, Carrier et Rivard

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Audet, Carrier et Rivard ont été ouvertes le 9 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Charles Morrissette inc.	299 394,26 $
Panpierre inc.	214 181,85 $

Lionel Deshaies inc.	203 665,25 $
André Bouvet ltée	182 643,75 $
Sablière Ste-Marthe inc.	186 998,06 $
Gaston Paillé ltée	203 716,00 $
André Cyrenne inc.	193 754,90 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Bouvet ltée pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Audet, Carrier et Rivard au montant de 182 643,75 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

153-90 Servitude d'aqueduc, lot P.-22

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc sur le lot P.-22 (Autoroute 755) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au ministère des Transports.

ADOPTÉE

154-90

Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de 8500 lumens au sodium haute pression sur le poteau existant entre les numéros 119 et 125 de la rue Bourassa à Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

155-90

Adoption de la soumission - Rues Valiquette, Ledoux et Malo

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Valiquette, Ledoux et Malo ont été ouvertes le 16 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Charles Morrisette inc.	416 759,77 $
La Cie de Construction Dollard ltée	355 793,10 $
Panpierre inc.	334 452,81 $
A. Plamondon et Fils inc.	410 666,28 $
Lionel Deshaies inc.	295 301,16 $
André Bouvet ltée	287 213,00 $
Sablière Ste-Marthe inc.	300 741,61 $
Transport Yvan Boisvert inc.	358 267,00 $
Gaston Paillé ltée	276 513,50 $
André Cyrenne inc.	314 533,70 $

Le 19 mars 1990

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Valiquette, Ledoux et Malo au montant de 276 513,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Soumissions

Soumissions - Réparation, carrosserie du véhicule # 7

Les soumissions pour la réparation de la carrosserie du véhicule # 7 ont été ouvertes le 16 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Trois-Rivières Plymouth	7 363,73 $
Carrosserie Fréchette enr.	5 411,01 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci à l'Ingénieur pour étude et rapport.

Le 19 mars 1990

156-90 Adoption de la sumission - Pulvérisateur

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un pulvérisateur ont été ouvertes le 16 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Machinerie Simard inc.	6 529,10 $
Gilles Grégoire & Fils inc.	7 248,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Machinerie Simard inc. pour la fourniture d'un pulvérisateur au montant de 6 529,10 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

157-90 Permanence de M. Serge Marchand

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Serge Marchand soit nommé en permanence au poste de mécanicien étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 7 avril 1990, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 19 mars 1990

158-90

Mandat à Me Michel Richard

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que Me Michel Richard, avocat soit mandaté afin d'entreprendre si nécessaire les procédures d'expropriation des lots P.-327 et P.-328 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières concernant la construction des futurs puits # 9 et 10 et de prendre toutes les procédures nécessaires concernant ce dossier.

ADOPTÉE

159-90

Mandat à Me Michel Richard

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Michel Richard, avocat soit mandaté afin de procéder à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir le dézonage agricole des lots P.-327 et P.-328.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement prévoyant des crédits de taxes foncières.

160-90

Engagement d'un régisseur aux programmes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Daniel Magny soit engagé à titre de régisseur aux programmes (poste cadre) à compter du 26 mars 1990 au salaire de 30 000 $ par an avec une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

161-90 Rapport concernant les salaires des employés saisonniers et étudiants

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du Directeur général concernant les salaires des employés saisonniers et étudiants soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

162-90 Adoption de la soumission - Entretien ménager

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du poste de la sécurité publique ont été ouvertes le 2 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Maxi Pro inc.	98 510,45 $
Services Ménagers Trifluviens	34 132,50 $
Les Services d'entretien Michel Nérin	37 233,33 $
Service d'entretien Quigley inc.	22 567,46 $
Nettoyage Industriel L.S. inc.	38 000,00 $
Les Services Ménagers Roy ltée	37 984,00 $
Henri Bélanger & Fils Ass. enr.	30 506,00 $
Atelier des Vieilles Forges inc.	39 660,00 $
Service Lavage Soucy inc.	26 624,00 $
Les Entreprises de nettoyage Doucet	33 984,00 $
Nettoyage Tapis André enr.	29 405,51 $

Le 19 mars 1990

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Service d'entretien Quigley inc. pour la partie 2 comprenant l'entretien ménager du poste de la sécurité publique pour un contrat de trois ans au montant de 8 576 $ pour la première année. Le montant du contrat s'appliquant à la deuxième et troisième année sera établi selon le devis de soumission. Le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint sont autorisés par la présente à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

163-90

Vente d'une partie du lot P.-164-1-58

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente d'une partie du lot P.-164-1-58 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à Les Constructions Trivex inc. au montant de 4 400 $, le tout tel que démontré sur le plan préparé par M. Jean Pinard en date du 13 février 1990.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Le 19 mars 1990

Correspondance

M. Denis Galarneau: Lettre concernant le projet de construction d'un six logements annexe au coin des rues Le Royer et Carillon.

Pétition résidents rues Notre-Dame et Garceau: Pétition concernant le parc de voisinage près des rues Garceau, Beaudry, Notre-Dame et boulevard Royal.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 mars 1990

Règlement # 707

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 707 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux, Tanguay et du boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 2 152 739 $ et un emprunt de 1 558 956 $" tenue le 27 mars 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 27 mars 1990, je déclare que ledit règlement # 707 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 avril 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 avril 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

164-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

165-90 Adoption, liste de comptes C-10-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-10-90 concernant les chèques # 30742 à 30781 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 441 239,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

166-90 Adoption, liste de comptes C-11-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-11-90 concernant les chèques # 30782 à 30813 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 195 975,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

167-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 769,91 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

168-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 28 février 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 962,55 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.

Avis de motion Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à la régie interne du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1002.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1003.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le

règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E.

169-90

Adoption, règlement # 820

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 820 intitulé: "Règlement prévoyant des crédits de taxes foncières" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

170-90

Adoption, règlement # 708

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 708 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 388 350 $ et un emprunt de 247 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

171-90

Contrat de location du centre sportif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de location du centre sportif entre le

service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'École de printemps de patinage artistique.

ADOPTÉE

172-90 Adoption, états financiers 1989 de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1989, présentés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

173-90 Adoption, états financiers annuels 1989 du régime supplémentaire de rentes des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les états financiers annuels du régime supplémentaire de rentes pour les employés de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1989, présentés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tel que présentés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les états financiers.

ADOPTÉE

174-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1990, concernant la correction des lots 165 et 167 à 169 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soit accepté tel que présenté (dossier 52035, minute 2969).

ADOPTÉE

Le 2 avril 1990

Soumissions

Ouverture des soumissions - Forage et construction de deux puits multitubes

Les soumissions pour des travaux de forage et de construction de deux puits multitubes ont été ouvertes le 23 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	179 740 $
Les Forages L.B.M. inc.	165 740 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci à l'Ingénieur pour étude et rapport.

175-90

Adoption de la soumission - Fourgonnette de service

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une fourgonnette de service ont été ouvertes le 23 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	44 848,05 $
Gérard Grenier Auto inc.	47 300,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

Le 2 avril 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une fourgonnette de service au montant de 44 848,05 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Conseil approprie le montant de 44 848,05 $ à même les fonds de roulement.

ADOPTÉE

176-90

Adoption de la soumission - Camionnette, boîte de service

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette avec boîte de service ont été ouvertes le 23 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	29 292,66 $
Gérard Grenier Auto inc.	31 473,75 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	30 939,45 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 2 avril 1990

Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une camionnette avec boîte de service au montant de 29 292,66 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Conseil approprie le montant de 29 292,66 $ à même les fonds de roulement.

ADOPTÉE

177-90 Adoption de la soumission - Équipements de terrains de jeux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipements de terrains de jeux ont été ouvertes le 28 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

	Atelier Go-Élan inc.	Distribution Richard Tessier inc.	Équipements récréatifs Jambette inc.	Polyjeux inc.	Raymond (1973) ltée
Item A	1 490,00	1 485,75	1 981,00	1 646,75	2 318,00
Item B	2 640,00	2 075,20	1 820,00	1 636,08	2 112,50
Item C	4 937,00	5 385,10	8 051,00	4 311,68	7 571,50
Item D	6 481,00	6 821,62	9 571,00	6 387,29	9 935,00
Item E	3 988,00	4 627,82	3 835,00	4 386,32	5 676,90
Item F	810,00	300,84	443,00	407,66	512,30
Item G	609,00	379,32	785,00	337,67	348,80

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes Distribution Richard Tessier inc. pour la fourniture de l'item A au montant de 1 485,75 $ et Polyjeux inc. pour la fourniture des items B, C,

D, F et G au montant de 13 080,38 $ étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes.

ADOPTÉE

178-90 Adoption de la soumission - Réparation de carrosserie, véhicule # 14

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de réparation de la carrosserie du véhicule # 14 ont été ouvertes le 2 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Radiateurs Trois-Rivières enr.	8 500,00 $
L.B. Remisage d'automobiles enr.	6 206,20 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme L.B. Remisage d'automobiles enr. pour des travaux de réparation de la carrosserie du véhicule # 14 au montant de 6 206,20 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

179-90 Adoption de la soumission - Fermes pour la confection de rampes de rouli-roulant

CONSIDÉRANT que la ville n'a reçu que la soumission suivante pour la fourniture de fermes pour la confection de rampes de rouli-roulant:

Le 2 avril 1990

Nom	Montant
Toiture Mauricienne (1982) inc.	5 800 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Toiture Mauricienne (1982) inc. pour la fourniture de fermes au montant de 5 800 $.

ADOPTÉE

180-90

Surplus libre, exercice financier 1989

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 à des fins spécifiques:

Rôle triennal	65 000 $
Réclamations, égout	20 000 $
Parc de tennis	10 000 $
Excédent prévu au budget	40 000 $
Élections municipales 1990	30 000 $
Logiciels et équipement informatique	145 800 $
	310 800 $

ADOPTÉE

181-90

Vente d'un condenseur usagé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à la firme Bolé inc. un condenseur usagé au montant de 350 $.

ADOPTÉE

182-90 Délégués, Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Suzie Ayotte, conseillère et monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soient nommés à titre de délégués de la ville au sein du Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

ADOPTÉE

183-90 Nomination d'un sergent

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que M. André Pronovost soit promu au grade de sergent avec une période de probation de huit mois, au salaire de 930,16 $/semaine, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur, effectif le 3 avril 1990, le tout conformément à l'entente relative à une promotion à une fonction en dehors de l'unité d'accréditation, intervenue entre la ville et l'Association des policiers et pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest le 19 décembre 1989.

ADOPTÉE

184-90 Engagement d'un policier-pompier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Michel Letarte soit engagé à titre de policier-pompier au salaire de 499,60 $/semaine à compter du 3 avril 1990 avec une période de probation de huit mois, selon la convention collective en vigueur, le tout conformément à l'entente relative une la promotion à une fonction

en dehors de l'unité d'accréditation, intervenue entre la ville et l'Association des policiers et pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest le 19 décembre 1989. La date d'ancienneté de M. Letarte est le 25 avril 1989.

ADOPTÉE

185-90 Modification de titre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le titre d'ingénieur municipal soit modifié pour celui de directeur des services techniques.

ADOPTÉE

186-90 Demande d'exclusion des lots P.-140 et P.-138, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest présente une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclusion des lots P.-140 et P.-138 (boulevard St-Jean).

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction de quatre courts de tennis et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Le 2 avril 1990

187-90

Entente hors cour

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Michel Richard, avocat soit mandaté afin d'accepter l'entente hors cour relative à M. Roger Pintal.

ADOPTÉE

188-90

Adoption de la soumission - Arbres et arbustes, côte Rosemont

CONSIDÉRANT que la ville n'a reçu que la soumission suivante pour la fourniture et la plantation d'arbres et arbustes:

Nom	Montant
Terrassement Moderne enr.	4 995 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Terrassement Moderne enr. pour la fourniture et la plantation d'arbres et arbustes au montant de 4 995 $.

ADOPTÉE

189-90

Achat d'une partie du lot P.-327

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat pour la somme de 9 000 $ d'un

terrain pour le puits # 9 d'une superficie de 90 m X 90 m situé sur le lot P.-327 appartenant à M. Jean-Marie Poisson, le tout tel que démontré sur un plan préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite ouest.

190-90

Demande du Service anti-crime des assureurs

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des documents provenant de la Commission municipale du Québec concernant la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe du Service anti-crime des assureurs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest ne désire émettre aucune opinion concernant cette demande.

ADOPTÉE

191-90

Achat du réseau d'éclairage

CONSIDÉRANT l'étude effectuée par Hydro-Québec au cours de l'année 1989 concernant l'acquisition par la ville du réseau d'éclairage;

CONSIDÉRANT que le prix devrait être rajusté à la baisse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de faire l'achat du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec au montant de 198 493,30 $ ou moins.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'achat du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

192-90

Adoption de la soumission - Réparation de la carrosserie du véhicule # 7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de réparation de la carrosserie du véhicule # 7 ont été ouvertes le 19 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Rivières Plymouth Chrysler ltée	7 363,73 $
Carrosseries Fréchette enr.	5 411,01 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Carrosserie Fréchette enr. pour des travaux de réparation de la carrosserie du véhicule # 7 au

montant de 5 411,01 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

193-90 Adoption de la soumission - Tracteurs à pelouse

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de trois tracteurs à pelouse ont été ouvertes le 2 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Métropolitain Équipement enr.	14 976,60 $
Les Équipements Bruneau inc.	17 658,00 $
Équipement Francoeur inc.	15 941,25 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Métropolitain Équipement enr. pour la fourniture de trois tracteurs à pelouse au montant de 14 496,60 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Chamberland: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Fernand Chamberland.

Office national du film du Canada: Informations relatives à leur nouveau service de vidéothèque.

Le 2 avril 1990

Cabinet du ministre des Finances: Accuse réception de notre résolution concernant la fiscalité scolaire et municipale.

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution concernant la fiscalité scolaire et municipale.

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Remerciements pour la subvention accordée.

Pétition résidents de la rue Cherbourg: Demande l'installation de panneaux "arrêt" à l'intersection des rues Cherbourg-Auclair et Cherbourg-Messier.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 avril 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 avril 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Un contribuable s'est présenté afin d'obtenir des renseignements sur les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

194-90

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

195-90

Adoption, liste de comptes C-12-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-12-90 concernant les chèques # 30814 à 30831 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 186 620,33 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 avril 1990

196-90 Adoption, liste de comptes C-13-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-13-90 concernant les chèques # 30833 à 30980 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 167 367,67 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

197-90 Adoption, liste de comptes C-14-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-14-90 concernant les chèques # 30832 et 30981 à 31029 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 057 835,01 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

198-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 301,99 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

199-90 Adoption, règlement # 1001.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1001.1 intitulé: "Règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement

1001" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

200-90

Adoption, règlement # 1002.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1002.1 intitulé: "Règlement relatif à la régie interne du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1002" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

201-90

Adoption, règlement # 1003.1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1003.1 intitulé: "Règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1003" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les zones des panneaux-réclame.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les règlements # 525-E et 525-F afin de modifier l'article 8.01.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et

de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction de quatre courts de tennis et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite ouest.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'achat du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

202-90

Formulaires d'inscription, P.A.D.E.L. 1990-1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, des formulaires d'inscription dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1990-1991 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

203-90

Retrait du caractère de rue, lots 23-52 et 25-46

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil retire le caractère de rue sur les lots 23-52 et 25-46 (rue Huard).

ADOPTÉE

204-90

Servitude pluviale, lot 36-123

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 36-123 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Oral Wilson.

ADOPTÉE

205-90

Servitude pluviale, lot 37-135

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-135 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean Fournier.

ADOPTÉE

206-90

Financement, divers règlements

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier contribue à même les recettes de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 au financement permanent des dépenses de ces règlements prévues originalement par emprunt à long terme et que la ville renonce à son pouvoir d'emprunt pour les montants équivalents:

Règlement	Description (rues)	Montant
463	Val-Mauricie, assainissement	40 000 $
473	Repavage, bordures et trottoirs	80 000 $
497	Repavage, réfection de bordures et trottoirs	230 000 $
		350 000 $

ADOPTÉE

Le 17 avril 1990

207-90

Financement, divers règlements

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier contribue à même les recettes de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 au financement permanent des dépenses des règlements suivants:

Règlement	Description (rues)	Montant
465	Côte Rosemont, Cherbourg	159 407 $
466	Cherbourg, Decelles, St-Germain	98 000 $
469	Lavallée, Chambord, Bernières	180 000 $
471	Duberger	60 000 $
476	Iberville	600 $
482	Boul. Mauricien	19 465 $
489	Boul. Mauricien, Quenneville	35 691 $
497	Repavage, réfection de bordures et trottoirs 89	18 259 $
		571 422 $

ADOPTÉE

208-90

Concours "Maisons fleuries" 1990

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que Mme Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours local "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest" dans le cadre du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1990 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

209-90

Entente, assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer avec la Société

québécoise d'assainissement des eaux, une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement (réf. 37, lots 7 et 8), conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux municipaux faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante:

Secteur Laurentien:

- La zone numéro # 112 Rde^{4} est agrandie à même la zone # 115 Rd dans la portion de terrain située entre les rues Brunet, Carrier, Audet et Grenier. La zone # 115 Rd se situera alors du côté nord de la rue Audet et s'étendra de la zone commerciale # 161 C à la zone résidentielle # 112 Rde^{3}.

Secteur Rosemont:

- Les zones # 41 Rabc^{1} et 41 Rabc^{2} seront agrandies à même le parc # 44 Pb.

Secteur Jean XXIII:

- La zone # 92 Re sera agrandie à même l'emprise de la rue Roland.

Secteur Ste-Marguerite:

- La zone de service # 230 Se sera agrandie vers l'ouest, à même la zone # 229 Tb, de 40 mètres et se prolongera vers le sud jusqu'à la rue projetée.

- La zone de transport et de communication # 229 Tb sera agrandie vers le sud jusqu'à la rue projetée sur les lots P.-138 et P.-140, à même la zone agricole # 220 A. Elle sera également agrandie à même la zone # 231 Ra^{1} du côté est du boulevard St-Jean, de la limite nord de l'Autoroute 40 jusqu'au lot

143-47, pour une longueur d'environ 300 pieds longeant le boulevard St-Jean.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante:

- L'article 7.1.7.8 sera créé et traitera des tentes, tentes-roulottes et camions campeurs.

- La zone 12 Rd sera créée à même l'étendue de la zone 41 $Rabc^3$ et 8 Pb, et ce afin de permettre du résidentiel multifamilial 8 logements.

- Les articles 10.1.11.1, 10.1.11.2, 10.1.11.5 et 10.1.11.6 seront modifiés et traiteront de panneaux-réclame.

- Les articles 10.1.1.5, 10.1.5.2 et 10.1.8.5 seront modifiés et traiteront sur les enseignes restreintes et la structure des enseignes.

- À la grille des spécifications, la zone 201 Rd deviendra 201 Rb en rangée. Cette zone se situe au sud de la rue Guay. Le nombre d'étages sera de 2 et 2 1/2. La cour latérale gauche sera de 1,2 mètre minimum et la cour arrière de 3 mètres minimum.

- La zone 106 Rbcd permettra du multifamilial de 2 et 3 étages. Cette zone se situe du côté est de la rue Tanguay.

- La zone 182 Rd permettra du 3 et 4 étages. Cette zone se situe à l'ouest de la rue Huard.

- La grille des spécifications pour la zone 78 Ra^2 sera modifiée vis-à-vis l'item marge de recul latérale; on lira la note 61 au lieu de la note 5. Cette zone se situe à l'intérieur des rues Bernières et Lavallée.

- La grille des spécifications pour la zone 103 Rd^1 sera modifiée, vis-à-vis l'item nombre d'étages minimum et maximum; on lira 2 et 2 1/2 étages. Cette zone se situe au nord du boulevard Marion, de part et d'autre de la rue Valiquette.

- La grille des spécifications pour les zones 118 $Rbcd^2$, 118 $Rbcd^3$, 118 $Rbcd^4$ et 103 Rd^2 seront modifiées vis-à-vis l'item

nombre d'étages minimum et maximum, 2 plus 2 1/2 au lieu de 2. La zone $Rbcd^2$ se situe au sud de la rue Bellefeuille. La zone 118 $Rbcd^3$ se situe en bordure sud et ouest de la rue Brosseau. La zone 118 $Rbcd^4$ se situe entre la rue Huard et Marion. La zone 103 Rd^2 se situe à l'est de la rue Ledoux.

- La zone 20 Rd sera créée et permettra du multifamilial. Cette zone se situe entre la rue Gagnon et la zone 354 C au nord de la rue Dagenais.

- À la grille des spécifications pour la zone 171 Rd^1, le pointage multifamilial sera enlevé. La zone 171 Rd^1 se situe entre les rues Brodeur et Gagnon.

- La zone 230 Se sera agrandie à même la zone 229 Tb jusqu'à la rue projetée.

- La zone 229 Tb sera agrandie vers le sud jusqu'à la rue projetée et vers l'est pour contenir les 3 terrains les plus au nord du boulevard St-Jean.

- La grille des spécifications pour la zone 200 A sera modifiée. Seuls les 2 pointages Ab (sylviculture) demeureront.
  La zone 200 A se situe dans la partie nord-ouest de la ville.

- La grille des spécifications pour la zone 76 Ra sera modifiée vis-à-vis l'item nombre d'étages minimum et maximum; on lira 1 et 2 étages
  Cette zone se situe de part et d'autre de la rue Duberger.

- La zone 134 C sera agrandie de 650 pieds vers le nord.
  Cette zone se situe au nord du boulevard Royal de part et d'autre de la rue Marion. Il sera permis du logement à condos de haute qualité.

- Les zones 6 Ra^1, 6 Ra^2, 6 Ra^3, 5 Ra^1 et 4 Pa seront affectées et modifiées.
  Ces zones se situent au nord de la rue Cherbourg.

- La zone 6 Ra^3 deviendra la zone 186 Rc et permettra du trifamilial.

- La zone 6 Ra^2 et une partie de 6 Ra^1 sera divisée en 2 zones pour permettre dans l'une du

bifamilial (16 Rb) et dans l'autre du trifamilial (181 Rc).

- Le sentier de piétons sera déplacé vers l'est et reliera la rue Montlieu avec la zone tampon.

- La partie de la zone 10 Tb^4 située entre l'autoroute 755 et la rue St-Joseph sera divisée en 2 zones qui se sépareront par le centre de la rivière Milette. La zone la plus au sud portera le 10 Tb^9 et la grille de spécifications sera la même que 10 Tb^4. La partie au nord de la rivière Milette portera le 10 Tb^{10}, la grille de spécifications sera la même que la 10 Tb^4 et permettra en plus des sites d'enfouissement.

- La zone 126 Rde^1 sera agrandie afin de contenir le lot 11-49. Ce lot se situe en bordure est de la rue Brunet et le 3ième à partir de la rue Bellefeuille.

- Les grilles de spécifications des zones 110 A^1 et 110 A^2 seront modifiées. Le pointage sera remplacé par la note 63 qui permettra seulement l'item de codification 411.1.
  Ces zones se situent du côté sud de la voie ferrée du lot 17 au lot 81.

- L'article 5.12.3, paragraphe C qui traite sur les abris temporaires pour automobiles, sera modifié.

- L'article 3.4.2 sera modifié et traitera de lumière-sentinelle.

- L'article 3.9 sera créé et traitera de bâtiment principal transporté.

- Les articles 7.9.3.1, 7.9.3.2 et 7.9.4.1 seront modifiés. Ces articles traitent de localisation et de hauteur des clôtures et des haies.

- Les articles 3.4.1.1 et 3.4.1.3 seront modifiés et ces articles traitent d'antenne.

- L'article 3.4.1.6 sera créé. Cet article traite d'antenne.

- L'article 10.1.4 qui traite sur les enseignes sera modifié au paragraphe C seulement.

- La marge de recul avant de la zone 21 Ra^2 sera diminuée.

- L'article 7.1.7.1 qui traite sur les véhicules lourds sera modifié.

- La zone 134 C sera agrandie vers le nord de deux cents mètres (200 m) et permettra l'habitation en condo.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 afin de créer les articles suivants:

- 3.4.5 (fênetres au sous-sol);
- 3.4.6 (vitres);
- 3.4.7 (volets, persiennes, jalousies et contrevents).

210-90

Adoption des états financiers de la ville

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les états financiers de l'année 1989 de la ville de Trois-Rivières-Ouest préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

211-90

Adoption de la soumission - Rues Fabre et Lavigne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de mise en forme et d'éclairage des rues Fabre et Lavigne ont été ouvertes le 12 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Sablière Ste-Marthe inc.	75 223,75 $
Lionel Deshaies inc.	57 245,50 $

A. Plamondon & Fils inc.	43 255,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	44 661,25 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme A. Plamondon & Fils inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de mise en forme et d'éclairage des rues Fabre et Lavigne au montant de 43 255,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

212-90 Adoption de la soumission - Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de coupe d'entrées charretières ont été ouvertes le 12 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Construction S.R.B. scc	30 502,50 $
Sciage et Forage Québec (1984) inc.	39 400,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

Le 17 avril 1990

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction S.R.B. scc pour des travaux de coupe d'entrées charretières au montant de 30 502,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

213-90 Adoption de la soumission - Arbres, arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la plantation d'arbres, arbustes et fleurs dans divers endroits de la ville ont été ouvertes le 17 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Floriculture Gauthier inc.	3 993,96 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	5 099,00 $
Pépinière 55 inc.	8 648,06 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Floriculture Gauthier inc. pour la fourniture et la plantation d'arbres, arbustes et fleurs dans divers endroits de la ville au montant de 3 993,96 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 24 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux tarifs exigibles pour le ramonage des cheminées.

214-90

Nomination des vérificateurs pour l'année 1990

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les services de la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1990.

ADOPTÉE

215-90

Appui à Construction Solicon inc.

CONSIDÉRANT que les lots visés se situent en bordure d'une rue ayant tous les services en place;

CONSIDÉRANT qu'à chaque extrémité des lots visés il existe des constructions unifamiliales;

CONSIDÉRANT que la partie visée par la demande se situe dans un secteur en plein développement résidentiel;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Construction Solicon inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du

Québec d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation des lots 38-243, 38-244, 38-245 et d'une partie du lot 38-220 (boulevard Mauricien).

ADOPTÉE

216-90 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Directeur des services techniques et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet de prolongement de la ligne d'amenée:

- 11-497 (plan de détail ligne d'aqueduc) déc. 89
- 11-498 (plan de détail ligne d'aqueduc) déc. 89
- 11-513 (plan d'ensemble des puits) mars 90

ADOPTÉE

217-90 Adoption de la soumission - Rues Bélanger et Arnaud

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Bélanger et Arnaud ont été ouvertes le 2 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	223 958,60 $
Sablière Ste-Marthe inc.	245 598,77 $
Panpierre inc.	284 710,10 $
André Cyrenne inc.	268 321,00 $

Transport Yvan Boisvert inc.	280 986,00 $
Entreprises G.N.P. inc.	288 417,00 $
J.P. Doyon ltée	282 995,50 $
André Bouvet ltée	224 215,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Bélanger et Arnaud au montant de 223 958,60 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

218-90 Adoption de la soumission - Tunnel de frappeurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'un tunnel de frappeurs ont été ouvertes le 17 avril 1990 à 11 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant	
	72'	80'
Clôtures Cambrek inc.	9 400 $	10 350 $
Clôtures Mauriciennes enr.	9 895 $	10 995 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clôture Cambrek inc. pour la fourniture et l'installation d'un tunnel de frappeurs au montant de 9 400 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. La ville approprie la participation du Championnat mondial de baseball junior qui s'élèvera à 3000 $.

ADOPTÉE

219-90 Opposition à l'instauration d'une communauté urbaine

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a clairement exprimé son désaccord à l'instauration d'une communauté urbaine;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des citoyens de Trois-Rivières-Ouest sont satisfaits de leur administration;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Francheville constitue une force de frappe dans le milieu;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest refuse d'adopter une résolution afin d'approfondir les analyses et réflexions relatives à l'instauration d'une communauté urbaine.

ADOPTÉE

Le 17 avril 1990

220-90

Proclamation de la "Semaine des travaux publics"

ATTENDU que les employés des travaux publics s'acquittent de leurs tâches avec fierté tout au long de l'année et que leur travail contribue grandement au bien-être des résidents de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU que le service des travaux publics de Trois-Rivières-Ouest désire partager cette fierté avec les résidents de la municipalité;

ATTENDU que la ville a été informée de la désignation d'une Semaine des travaux publics en vue de souligner les efforts déployés par les employés des travaux publics dans le but de maintenir la bonne qualité de vie des résidents qu'ils desservent;

ATTENDU que la ville reconnaît que le rôle du service des travaux publics en est un d'importance et désire prendre part à cet événement.

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la période du 23 au 28 avril 1990 "Semaine des travaux publics".

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Couture: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Gérard Couture.

Cabinet du Premier ministre du Canada: Accuse réception de notre résolution concernant le projet "Une minute de paix est tout ce qu'il faut".

Conseil d'orientation de l'école Chavigny: Envoi d'une résolution d'appui pour l'obtention d'un abribus sur la rue Notre-Dame.

Cabinet du Ministre de l'Éducation: Accuse réception de notre résolution concernant le financement des commissions scolaires.

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution

Le 17 avril 1990

concernant d'éventuels projets d'écoles à Trois-Rivières-Ouest.

Famille Lacombe: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Fernand Lacombe.

Association des travaux publics d'Amérique: Demande afin que la ville proclame la semaine du 23 au 28 avril 1990 "Semaine des travaux publics".

Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest: Demande la participation de la ville à une commandite pour leur journée de golf.

Club de triathlon de la Mauricie: Demande d'aide financière.

Société canadienne du cancer: Demande d'aide financière.

Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine: Nous informe que leur office a reçu une mention spéciale du Prix d'excellence en habitation sociale.

M. Claude Lefebvre, Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Demande à la ville d'adopter une résolution relative à l'instauration d'une commuanuté urbaine.

M. Claude Lefebvre, Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Lettre concernant la cueillette sélective des déchets.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 30 avril 1990

Règlement # 708

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 708 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 388 350 $ et un emprunt de 247 000 $" tenue le 30 avril 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 30 avril 1990, je déclare que ledit règlement # 708 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau
Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin
Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 mai 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mai 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

221-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

222-90 Adoption, liste de comptes C-15-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-15-90 concernant les chèques # 31030 à 31061 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 119 516,61 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

223-90 Adoption, liste de comptes C-16-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-16-90 concernant les chèques # 31062 à 31089 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 397 082,66 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

224-90 Adoption, liste de comptes C-17-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-17-90 concernant les chèques # 31090 à 31126 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 339 443,56 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

225-90 Adoption, liste de comptes C-18-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-18-90 concernant les chèques # 31142 à 31259 inclusivement (les chèques # 31127 à 31141 apparaîtront sur la liste C-19-90), pour un montant total de déboursés de 161 304,82 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

226-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 802,96 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

227-90 Adoption de la soumission - Stores

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de stores ont été ouvertes le 20 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 7 mai 1990

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Tapis G. Paquin & Fils inc.	4 999,00 $
Bo-Store	5 726,25 $
J.M. Textiles inc.	6 874,00 $
Le King de la décoration	6 915,83 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Tapis G. Paquin & Fils inc. pour la fourniture et l'installation de stores au montant de 4 999,00 étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

228-90 Adoption de la soumission - Courts de tennis

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de construction de quatre courts de tennis ont été ouvertes le 30 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Coffrages Mauriciens inc.	175 595,00 $
Massicotte & Fils ltée	208 736,70 $

Les Équipements Martel inc.	172 819,00 $
Lionel Deshaies inc.	150 815,00 $
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	141 468,00 $
Construction G. Therrien inc.	140 500,00 $
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	153 480,00 $
Groupe Technico inc.	179 565,00 $
Progère Construction inc.	158 225,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction G. Therrien inc. pour des travaux de construction de quatre courts de tennis au montant de 140 500,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

229-90 Raccordement du lot 240-3 situé sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest du lot 240-3 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à Mme Mariette Milette soit accepté,

le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

230-90 Appui à l'Association athlétique Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Terrain de jeux 3R" présenté par l'Association athlétique Trois-Rivières inc. dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1990-1991 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

231-90 Appui à la Fondation de l'école Les Terrasses

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Aménagement de la cour de l'école Les Terrasses" présenté par la Fondation de l'école Les Terrasses dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1990-1991 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

232-90 Appui à l'école Notre-Dame-du-Rosaire

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Aménagement de la cour de l'école Notre-Dame-du-Rosaire" présenté par l'école Notre-Dame-du-Rosaire dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1990-1991 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

233-90

Part des promoteurs, règlement # 471

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil approprie à même les revenus courants de l'année 1990 une somme de 886 $ afin d'assumer sa part des promoteurs relative au règlement # 471

ADOPTÉE

234-90

Part des promoteurs, règlement # 482

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil approprie à même les revenus courants de l'année 1990 une somme de 2 851 $ afin d'assumer sa part des promoteurs relative au règlement # 482.

ADOPTÉE

235-90

Adoption de la soumission - Forage et construction de deux puits multitubes

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de forage et de construction de deux puits multitubes ont été ouvertes le 23 mars 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	179 740 $
Les Forages L.B.M. inc.	165 740 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Forages L.B.M. inc. pour des travaux de forage et de construction de deux puits multitubes au montant de 165 740 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

236-90 Adoption de la soumission - Rues Donais et Préville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Donais et Préville ont été ouvertes le 23 février 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	147 240,50 $
Sablière Ste-Marthe inc.	160 648,06 $
Panpierre inc.	188 320,17 $
Lionel Deshaies inc.	164 534,50 $
André Bouvet ltée	157 477,64 $

J.P. Doyon ltée	179 832,00 $
La Cie de construction Dollard ltée	191 898,00 $
Les Excavations Cyrenne inc.	167 503,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Donais et Préville au montant de 147 240,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

237-90 Adoption, règlement # 2017

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 2017 intitulé: "Règlement modifant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

238-90 Adoption, règlement # 3014

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3014 intitulé: "Règlement modifant le règlement de zonage # 3000" soit

adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

239-90 Adoption, règlement # 5010

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 5010 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

240-90 Émission de permis de ramonage de cheminées

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un permis de ramonage de cheminées pour l'année 1990 soit émis à M. Marc Robert et Ramonage Juland enr., en vertu du règlement # 1000 et ses amendements et ce, suite à la recommandation du Directeur du service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

241-90 Adoption, règlement # 525-G

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 525-G intitulé: "Règlement modifiant les règlements # 525-E et 525-F afin de modifier l'article 8.01" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

242-90 Adoption, règlement # 709

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 709 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 165 000 $ et un emprunt de 165 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

243-90

Adoption, règlement # 710

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 710 intitulé: "Règlement concernant l'achat du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec et autorisant une dépense n'excédant pas 220 000 $ et un emprunt de 220 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

244-90

Adoption, règlement # 711

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 711 intitulé: "Règlement concernant la construction de quatre courts de tennis" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite ouest et le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

245-90 Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de 11 lampadaires et poteaux sur la côte Richelieu entre le cours d'eau Milette et la voie ferrée, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

246-90 Adoption de la soumission - Rue Tanguay

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Tanguay ont été ouvertes le 20 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Sablière Ste-Marthe inc.	167 235,30 $
Gaston Paillé ltée	171 988,95 $
Lionel Deshaies inc.	163 604,70 $
André Bouvet ltée	174 497,00 $
A. Plamondon & Fils inc.	219 385,09 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-

Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Lionel Deshaies inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Tanguay au montant de 163 604,70 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

247-90 Part des promoteurs, règlements # 705

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil approprie à même les revenus courants de l'année 1990 une somme de 14 007 $ afin d'assumer sa part des promoteurs relative au règlement # 705.

ADOPTÉE

248-90 Transfert d'entente, réservoir d'eau potable

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil accepte de transférer à la firme Consultants René Gervais inc. l'entente contractuelle concernant le réservoir d'eau potable intervenue entre la ville et ADS Associés ltée et que le Greffier soit mandaté afin de signer tout document relatif à ce transfert.

ADOPTÉE

249-90 Adoption de la soumission - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 27 avril 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 7 mai 1990

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Prix unit. ton. m.	Montant
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	49,00 $	29 400 $
Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.	45,98 $	27 588 $
Massicotte & Fils ltée	45,45 $	27 270 $
Construction & Pavage Maskimo	46,50 $	27 900 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux au montant de 27 588,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme compte tenu du coût de transport de 0,10 $/ton. m. par kilomètre parcouru aller-retour entre l'usine et le garage municipal qui doit être ajouté au prix de la soumission pour fin d'analyse.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 24 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux tarifs exigibles pour le ramonage des cheminées.

250-90

Emprunt, divers règlements

CONSIDÉRANT que certains travaux décrétés par règlement sont aujourd'hui complétés à 90 %;

CONSIDÉRANT que le budget des dépenses autorisées pour ces règlements s'avère nettement supérieur à la réalisation selon le rapport ci-joint du Trésorier;

CONSIDÉRANT que la ville prévoyait financer une partie de ces dépenses à même une émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de renoncer immédiatement à la partie de l'emprunt prévue pour les règlements listés ci-bas:

Règl.	Rues	Montant
445	Dagenais, Brodeur et Gagnon	88 790,00 $
450	Mongeau	73 100,00
451	Des Récollets et Bellefeuille	205 701,66
456	Sidbec	200 972,00
459	Cherbourg, Routhier et de Rouen	97 181,00
464	Laflamme, Gascogne et Cambray	325 414,00
465	Côte Rosemont et Cherbourg	638 248,00
466	Cherbourg, Decelles et St-Germain	354 411,00
469	Lavallée, Chambord et Bernières	46 057,00
470	Marion, Tanguay et Daviau	266 890,00
484	Gagnon, Bernard et Lavallée	189 847,00
		2 486 611,66 $

ADOPTÉE

251-90

Acte d'accord sur le partage de l'actif et du passif relatif au territoire visé par l'annexion

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest a adopté le règlement numéro 607 ayant pour objet l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de Trois-Rivières;

Le 7 mai 1990

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales a avisé les deux municipalités de son intention d'approuver le règlement d'annexion;

ATTENDU que les municipalités de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest ont indiqué au Ministre des Affaires municipales la nécessité de négocier un accord sur le partage de l'actif et du passif relatif au territoire visé par l'annexion;

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales a nommé un conciliateur et qu'il a accordé aux municipalités un délai de six semaines pour s'entendre;

ATTENDU que, pendant ce délai, une réunion de discussion et de négociation a été tenue en présence du conciliateur en date du 1er mai 1990;

ATTENDU que les deux municipalités en sont venues à une entente sur le partage de l'actif et du passif relatif au territoire visé par l'annexion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la présente résolution soit adoptée et qu'elle décide de ce qui suit:

ARTICLE I: La municipalité de Trois-Rivières-Ouest autorise la conclusion d'un accord sur le partage de l'actif et du passif relatif au territoire visé par le règlement d'annexion numéro 607 de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest. Cet accord est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE II: Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'accord pour et au nom de la municipalité et à le présenter au Ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

252-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1990, concernant le lot 327-1 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Étienne pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 37204, minute 2962).

ADOPTÉE

253-90 Modification du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Francheville

ATTENDU que dans le cadre d'une expérience-pilote la Société d'habitation du Québec désire procéder à l'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40 (zone 319 Ra^1 du règlement municipal de zonage # 3000);

ATTENDU que le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest après avoir étudié le projet avec les représentants du gouvernement, et après avoir procéder à une consultation publique auprès des citoyens du quartier où l'on projette l'implantation du pavillon-jardin, a donné son accord de principe relativement à l'élaboration d'un protocole d'entente entre la Société d'habitation du Québec et le propriétaire du lot 40-40, monsieur Érik Gruninger;

ATTENDU que le projet d'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40 (150, rue Bellevue) à Trois-Rivières-Ouest contrevient aux dispositions de l'article 32 du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Francheville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite au Conseil de la M.R.C. de Francheville de modifier le règlement de contrôle intérimaire de manière à ce que, dans le cadre de l'expérience-pilote avec la Société d'habitation du Québec, l'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières soit conforme audit règlement.

ADOPTÉE

Le 7 mai 1990

254-90 Adoption de la soumission - Module informatique des réquisitions

CONSIDÉRANT que la ville a reçu la soumission suivante pour la fourniture d'un module informatique des réquisitions:

Nom	Montant
Mensys	12 530 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Trésorier;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mensys pour la fourniture d'un module informatique des réquisitions au montant de 12 530 $.

ADOPTÉE

255-90 Servitude pluviale, lot 37-127

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-127 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. André Rancourt.

ADOPTÉE

256-90 Adoption de la soumission - Barrières de contrôle

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de barrières de contrôle ont été ouvertes le 4 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du

service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Distribution Richard Tessier	5 995 $
Clôtures Cambrek inc.	10 670 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Distribution Richard Tessier au montant de 5 995 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

257-90 Suspension d'un membre du service de la sécurité publique

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du service de la sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements du membre concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 7 mai 1990

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que M. Michel Blanchette du service de la sécurité publique soit suspendu de ses fonctions pour une période d'une semaine à partir du 2 juin 1990 à 8 h au 4 juin 1990 à 20 h inclusivement (36 heures). De plus une journée et quart ne sera pas versée à sa banque de maladie.

ADOPTÉE

258-90 Implantation d'un pavillon-jardin

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec désire procéder à l'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40 (zone 319 Ra^1) à Trois-Rivières-Ouest dans le cadre d'une expérience-pilote de la Société;

ATTENDU que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest, après avoir étudié le projet avec les représentants du gouvernement, et après avoir procédé à une consultation publique auprès des citoyens du quartier où l'on projette l'implantation du pavillon-jardin, a donné son accord de principe relativement à l'élaboration d'un protocole d'entente entre la Société d'habitation du Québec et le propriétaire du lot 40-40, M. Érik Gruninger;

ATTENDU que le projet d'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40 (150, rue Bellevue) à Trois-Rivières-Ouest contrevient aux dispositions de l'article 32 du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Francheville, puisque deux bâtiments principaux, la résidence de M. Gruninger et le pavillon-jardin seront implantés sur le même lot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest donne son accord relatif à l'implantation d'un pavillon-jardin sur le lot 40-40.

ADOPTÉE

Le 7 mai 1990

Correspondance

Cabinet du Premier ministre du Québec: Accuse réception de notre résolution concernant la fiscalité municipale et scolaire.

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Lettre concernant le partage de l'actif et du passif relatif au territoire visé par notre règlement d'annexion numéro 607.

Les Récupérateurs du comté de Maskinongé inc.: Lettre concernant l'étude pour le projet de compostage des déchets domestiques.

Centre commercial Les Rivières: Invitation afin d'aménager un kiosque d'information lors de la semaine des municipalités.

M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement: Invitation à participer au mois de l'environnement.

Les Consultants René Gervais inc.: Informations relatives au transfert des contrats concernant l'assainissement des eaux.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 705 (rues Audet, Carrier et Rivard).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 mai 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mai 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

259-90 Achat d'un camion pompe et échelle

ATTENDU que notre ville est allée en soumissions publiques pour l'achat d'un camion pompe et échelle lequel nous était recommandé par nos assureurs;

ATTENDU que le contrat a été octroyé à Camion Pierre Thibault inc.;

ATTENDU que cette compagnie a fait cession de ses biens en les mains du Syndic Samson Bélair inc. et qu'il est à toutes fins utiles impossible pour notre ville de voir cette compagnie respecter son contrat de livraison;

ATTENDU qu'une mise en demeure leur a été adressée à laquelle ni le syndic ni la compagnie n'a donné suite;

CONSIDÉRANT l'urgence de l'acquisition d'un tel camion;

CONSIDÉRANT de plus que la ville a reçu de M. Carl Thibault, l'un des administrateurs de Camion Pierre Thibault inc. de lui vendre un camion avec les mêmes propriétés et ce à un prix de 300 000 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la ville de donner suite à cette offre et de transmettre à M. Thibault son intention ferme et arrêtée d'acheter tel camion au prix de 300 000 $ plus taxes après la publication nécessaire et requise par la Loi pour de telles soumissions à cette fin;

Le 16 mai 1990

Il EST en conséquence:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que premièrement la ville manifeste à M. Thibault son intention ferme d'acquérir son camion échelle de marque Spartan Monarch au prix de 300 000 $ plus taxes;

que telle acquisition est cependant sujette à la publication des avis requis par la Loi pour tout tel achat, laquelle sera faite le 17 mai 1990, le tout selon la Loi.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 mai 1990

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 16 mai 1990.

Jean-Charles Charest
Maire

Jean-Noël Groleau
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 22 mai 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 mai 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

260-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

261-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 mai 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 mai 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

262-90 Adoption, liste de comptes C-19-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-19-90 concernant les chèques # 31127 à 31141 et 31260 à 31298

inclusivement, pour un montant total de déboursés de 504 458,39 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

263-90 Adoption, liste de comptes C-20-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-20-90 concernant les chèques # 31299 à 31337 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 130 744,11 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

264-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 899,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

265-90 Adoption, règlement # 712

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 712 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Ouest et le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 166 000 $ et un emprunt de 151 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

266-90 Adoption, règlement # 1000.23

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1000.23 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 24 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux tarifs exigibles pour le ramonage de cheminées" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

267-90 Campagne d'économie d'eau potable

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer un montant de 860 $ afin de participer à la campagne d'économie d'eau potable 1990 de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

ADOPTÉE

268-90 Transfert d'entente, programme PARCQ

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de transférer à la firme Munirессource Consultants inc. l'entente contractuelle concernant le programme PARCQ intervenue entre la ville et ADS Associés ltée et que le Greffier soit mandaté afin de signer tout document relatif à ce transfert.

ADOPTÉE

269-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 23 mars

1990, concernant les lots 18-2 à 18-24 et 21-103 à 21-112 (rue Tanguay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée soit accepté tel que présenté (dossier 37065, minute 2629).

ADOPTÉE

270-90 Cession du lot 18-2

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 18-2 (rue Tanguay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

271-90 Emprunts temporaires, divers règlements

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour les règlements suivants jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé pour chacun et de payer les intérêts à même le budget de l'année en cours à partir du 1er janvier 1990 jusqu'à l'émission d'obligations prévue en juillet prochain:

Règl. - Description	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire maximum
485 Poste de police	800 000 $	90 %	720 000 $
701 Réfection de la toiture de l'hôtel de ville	200 000 $	90 %	180 000 $
704 Réaménagement de l'hôtel de ville	680 000 $	90 %	612 000 $
			1 512 000 $

ADOPTÉE

272-90 Emprunts temporaires, divers règlements

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour le financement des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé:

Règl.	Description	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire maximum
498	Réservoir 1,7 MGI et station de pompage	1 370 000 $	90 %	1 233 000 $
700	Agrandissement pavillon communautaire	104 000	90 %	93 600
702	Camion autopompe	440 000	90 %	396 000

ADOPTÉE

273-90 Réduction, servitude d'égout pluvial, lot 162-260

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de réduction de la servitude d'égout pluvial sur le lot 162-260 (côte d'Azur) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Tony Von Gunten

ADOPTÉE

274-90 Servitude d'égout pluvial, lots 11-77 et 4-323

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial sur les

lots 11-77 et 4-323 (rue Carrier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

275-90 Servitude d'éclairage, lots 22-74 et 22-75

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage sur les lots 22-74 et 22-75 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

276-90 Servitude pour talus, lot P.-18

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour la construction et l'entretien du talus situé au bout du ponceau sur le lot P.-18 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

277-90 Servitude pour talus, lot 17-338

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour la construction et l'entretien du talus situé au bout du ponceau sur le lot 17-338 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Diane Genest.

ADOPTÉE

Le 22 mai 1990

278-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 464

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 464 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 33 117,72 $ prévu pour le règlement # 464 (rues Laflamme, Gascogne, Cambrai, etc.) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7234 63 4266	158-185	18,00 m
7234 71 3684	464-109	21,06 m
7234 72 4532	464-192	21,58 m
7234 83 1289	159-265 & 160-902	18,60 m

ADOPTÉE

279-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 466

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit

payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 466 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 521,92 $ prévu pour le règlement # 466 (rues Decelles, Turenne, Dozois, etc.) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7233 88 1647	151-58 & 150-383	20,39 m

ADOPTÉE

280-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 469

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 469 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

Le 22 mai 1990

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 3 556,59 $ prévu pour le règlement # 469 (rues Lavallée, Chambord et Bernières) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 77 7641-001-0001 474-R01 8,51 m

ADOPTÉE

281-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 476

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 476 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 533,47 $ prévu pour le règlement # 476 (rue Iberville) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7430 34 9678	38-205	20,12 m
7430 45 3801	38-203	21,34 m
7430 45 5116	38-202	21,34 m

ADOPTÉE

Le 22 mai 1990

282-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 484

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 484 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 23 843,69 $ prévu pour le règlement # 484 (rues Fabre, Lavigne, Gagnon, etc.) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7430 92 8362	36-173	18,29 m
7432 75 1821	20-33	18,57 m
7530 02 4666	36-333	20,19 m

ADOPTÉE

283-90 Adoption de la soumission - Ameublement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'ameublement ont été ouvertes le 11 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 22 mai 1990

Nom

Librairie du Cap-Buromax inc.

J.R. Lemire inc.

Papeterie des Récollets inc.

Pilon Produits de bureau

Papeterie Mauricienne inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Librairie du Cap-Buromax inc. pour la fourniture des items suivants:

Description	Montant ($)
8 plans de jonction 5 CN 3090	261,60
5 classeurs latéraux 50-41-136	2 643,25
4 chaises 371	1 517,28
1 plan de jonction 5 CU-3090	32,70
1 chaise avec bras 371-A	452,35
2 tabourets 2005DS	403,30
1 table informatique DT-3624-29	46,33

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pilon Produits de bureau pour la fourniture des items suivants:

Description	Montant ($)
8 surfaces de travail 5 DT 6030 29-B	1 519,60
8 surfaces de travail 5 DT 3030 2-B	1 136,00
8 tablettes coulissantes KD	364,00
8 caissons mobiles MP 1625	1 303,60
8 conduits pour filage W-60	127,60
8 conduits pour filage W-30	63,60
2 fauteuils # 4820	509,90
2 surfaces de travail 5 DT-4830-B	341,90
1 surface de travail 5 DT 4830-C	170,95
3 conduits de filage W-48	38,85

1 table de conférence REC-96-2	275,95
2 CH-2-30	219,90
1 table 333-1-72	187,95
1 bureau 200 - F3672F	657,95
1 table 333-3-60	149,95
1 bahut 200-LF 2072	695,50
1 classeur 200 2036 LF	402,95
1 table dactylo 200-2030 KS	187,95
1 bahut 200-LF 2072	695,50
1 classeur 200-2036 LF	402,95

ADOPTÉE

284-90 Modification du plan d'urbanisme de la ville

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-ouest a adopté en novembre 1982, un plan d'urbanisme (règlement # 2000), conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que la M.R.C. de Francheville a adopté le 11 décembre 1986, un schéma d'aménagement (règlement 82-12-47);

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville est entré en vigueur le 10 décembre 1987;

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales a extensionné jusqu'au 30 juin 1990, la date limite d'adoption d'un règlement de modifications du plan d'urbanisme de la ville de Trois-Rivières-Ouest afin d'assurer la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 34 de la LAU, la ville de Trois-Rivières-Ouest doit modifier son plan d'urbanisme pour assurer cette conformité;

ATTENDU que les procédures de modifications d'un plan d'urbanisme sont régies par l'article 109 de la LAU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de règlement afin d'assurer la conformité entre le plan d'urbanisme de la ville (règlement # 2000 et amendements) et les objectifs du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville et les dispositions du document complémentaire (règlement MRC 86-12-47 et amendements) soit adopté, comme si ici au long reproduit, soit les articles 1 à 40 inclusivement et un document cartographique illustrant ces modifications;

que ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le 18 juin 1990, à l'hôtel de ville;

que l'avis public aux fins de consultation, et annonçant l'adoption de la présente résolution soit publié au plus tard le 2 juin 1990 dans le journal "Le Nouvelliste", accompagné d'un résumé du projet de règlement de modifications du plan d'urbanisme;

que copie de la présente résolution, accompagnée du projet de règlement de modifications du plan d'urbanisme, de l'avis public et du résumé soit transmise aux municipalités contiguës à notre territoire (Trois-Rivières, Pointe-du-Lac, Bécancour, Saint-Jean-Baptiste de Nicolet), à la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec et soit également affichée à l'hôtel de ville de même qu'à deux endroits sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE

285-90 Adoption de la soumission - Chlorure de calcium liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ont été ouvertes le 18 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Produits chimiques Calclo ltée	0,176 $/litre
Produits chimiques Général du Canada ltée	0,225 $/litre

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Produits chimiques Calclo ltée pour la fourniture de chlorure de calcium liquide au montant de 0,176 $/litre étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

286-90 Adoption de la soumission - Vente de véhicules usagés

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente de véhicules usagés ont été ouvertes le 18 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom		Montant
Marc Laroche pièces d'autos inc.	Olds.	950 $
	Dodge	300 $
	Syphon	200 $
Garage R. Desrosiers auto	Olds.	625 $
	Dodge	110 $
	Syphon	Nil

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Marc Laroche pièces d'autos inc. pour la vente de véhicules usagés au montant de 950 $, 300 $ et 200 $ étant donné qu'elle est la plus haute et conforme.

ADOPTÉE

287-90

Adoption de la soumission - Parc Anjou

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de mise en forme, de bordure, de pavage et de clôture au parc Anjou ont été ouvertes le 22 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Coffrages Mauriciens inc.	40 571,30 $
Massicotte et Fils ltée	43 876,50 $
Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.	57 344,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Coffrages Mauriciens inc. pour des travaux de mise en forme, de bordure, de pavage et de clôture au parc Anjou au montant de 40 571,30 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le

Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

288-90

Proclamation "Semaine Québec-Canada en forme"

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 25 mai au 3 juin 1990 "Semaine Québec-Canada en forme".

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 499-A (rue Corbeil).

AFÉAS Jean XXIII: Remerciements pour la subvention accordée.

Les Enseignes Impact Design: Offre de services.

Mme Antoinette Piquette: Remerciements pour la plaquette offerte.

Association québécoise des techniques de l'eau: Invite la municipalité à participer à la campagne d'économie d'eau potable 1990.

Union des municipalités du Québec: Correspondance concernant la consigne portant sur les drapeaux en berne.

Soeur Laurette Proulx: Remerciements pour la résolution que la ville lui a fait parvenir pour son cinquantième anniversaire de vie religieuse.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention accordée.

Société canadienne des postes: Informations concernant les changements apportés au système postal à Trois-Rivières.

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Versement de la première tranche de 250 000 $ d'une aide financière pour des travaux

Le 22 mai 1990

de mise en place d'équipements d'approvisionnement en eau.

Popote volante: Remerciements pour la subvention accordée.

AFÉAS Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention accordée.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 mai 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 mai 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

289-90 Adoption de la soumission - Camion autopompe

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'un camion autopompe 1050 GIPM avec échelle 100' tour d'eau a été ouverte le 25 mai 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing. directeur des services techniques, Michel Parent, capitaine, division incendie et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

Nom	Montant
2751-7150 Québec inc.	327 000 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de notre Conseiller juridique;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme 2751-7150 Québec inc. représentée par M. Carl Thibault, pour la fourniture d'un camion autopompe

Le 28 mai 1990

1050 GIPM avec échelle 100' tour d'eau au montant de 327 000 $ incluant toutes les taxes, étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 mai 1990

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 mai 1990.

Jean-Charles Charest
Maire

Jean-Noël Groleau
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 4 juin 1990

Règlement # 709

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 709 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 165 000 $ et un emprunt de 165 000 $" tenue le 4 juin 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 juin 1990, je déclare que ledit règlement # 709 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 4 juin 1990

Règlement # 710

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 710 intitulé: "Règlement concernant l'achat du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec et autorisant une dépense n'excédant pas 220 000 $ et un emprunt de 220 000 $" tenue le 4 juin 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 juin 1990, je déclare que ledit règlement # 710 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller.

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 4 juin 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juin 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

290-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mai 1990

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mai 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

291-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 mai 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 mai 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

292-90 Adoption, liste de comptes C-21-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-21-90 concernant les chèques # 31341 à 31382 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 223 899,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

293-90 Adoption, liste de comptes C-22-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-22-90 concernant les chèques # 31383 à 31410 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 115 111,29 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

294-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 30 avril 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 763,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

295-90 Réduction de servitude d'égout pluvial, lot 42-195

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de réduction de la servitude d'égout pluvial sur le lot 42-195 (rue Gélinas) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Jeanne Caron.

ADOPTÉE

296-90 Adoption de la soumission - Enseignes de bienvenue

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la mise en place d'enseignes de bienvenue ont

été ouvertes le 4 juin 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Enseignes professionnelles inc.	29 538 $
Les Enseignes Trans-Québec enr.	13 200 $
Les Enseignes Impact Design inc.	non conforme
Construction G. Therrien inc.	17 537 $
Enseignes F.X. Boisvert enr.	19 612 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions des firmes Les Enseignes Impact Design inc. et Les Enseignes Trans-Québec enr. sont non conformes;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction G. Therrien inc. pour la fourniture et la mise en place d'enseignes de bienvenue au montant de 17 537 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

297-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1990, concernant les lots 540 à 544 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de M. Michel Lamy soit accepté tel que présenté (dossier 37226, minute 2697).

ADOPTÉE

298-90

Nomination des membres du Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard soient nommés membres du Conseil régional de la culture, Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉE

299-90

Adoption rapport du comité de circulation R-02-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-02-90 en date du 30 mai 1990 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 29 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à l'arrosage des pelouses.

300-90

Mandat à LPA Groupe-Conseil inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme LPA Groupe-Conseil inc. soit mandatée afin d'effectuer une étude préliminaire prévoyant nos besoins pour maximiser la capacité de la ligne d'amenée et qu'un montant de 9 827,60 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

301-90

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Éric Blanchette soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à temps partiel à compter du 2 juillet 1990, au salaire de 428,89 $/ semaine selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les reponsables du service d'incendie.

ADOPTÉE

302-90

Assemblées des mois de juillet et août

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les dates des assemblées régulières des mois de juillet et août soient fixées aux 9 juillet et 20 août 1990.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 703 (rues Préville et Donais).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 707 (rues Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux, Tanguay et boulevard Marion).

Les oeuvres du Lac en Coeur: Demande d'aide financière.

Pétition, école du Bois Joli: Pétition demandant la collecte sélective des déchets à Trois-Rivières-Ouest.

Le 4 juin 1990

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 juin 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 juin 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

303-90 Adoption, règlement # 1000.24

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1000.24 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 29 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à l'arrosage des pelouses" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juin 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Cinq contribuables se sont présentés afin d'obtenir des renseignements sur les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

304-90

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

305-90

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

306-90

Adoption, liste de comptes C-23-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-23-90 concernant les chèques # 31411 à 31528 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 124 689,43 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

307-90 Adoption, liste de comptes C-24-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-24-90 concernant les chèques # 31529 à 31563 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 905 617,51 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

308-90 Adoption, liste de comptes C-25-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-25-90 concernant les chèques # 31564 à 31613 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 5 728 169,90 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

309-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 150,45 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

310-90 Programme de construction, 39 unités de logements

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 janvier 1989, le Conseil a adopté une résolution demandant à la

Le 18 juin 1990

Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 39 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 34 unités de logements de 1 chambre à coucher, 5 unités de logements de 2 chambres à coucher ainsi que les bureaux administratifs de l'O.M.H.

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant les numéros de lots 4-294, 4-295, 4-296 et 4-297 situés sur la rue Carrier et appartenant au Centre d'achat de Trois-Rivières inc.;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec:

1.- le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2.- le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3.- le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;

4.- le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;

5.- le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉE

311-90 Convention d'exploitation, 24 logements

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec, en vertu de sa résolution numéro 87-364, en date du 1er octobre 1987 a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation d'un immeuble de 24 logements à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest et l'office municipal d'habitation de ladite municipalité, aux fins de confier l'administration de cet immeuble à l'office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation de l'immeuble réalisé par la Société;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à administrer l'immeuble de 24 logements portant les numéros civiques 750 et 770, rue Carrier et réalisé par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution numéro 87-364 de la Société en date du 1er octobre 1987;

que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet immeuble;

que la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société en vertu de sa résolution numéro 87-364, en date du 1er octobre 1987;

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

312-90 Abandon de servitude, lot 161-19

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'abandon de servitude restrictive de construction sur le lot 161-19 (rue Anjou) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. Marc Doyon.

ADOPTÉE

313-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 1989, concernant les lots 165-99, 538 et 539 (rue Donais) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Les Placements Dollards inc. soit accepté tel que présenté (dossier 52146, minute 2832).

ADOPTÉE

314-90 Cession de rue, lot 165-99

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 165-99 (rue Donais) du cadastre officiel de la Paroisse de

Trois-Rivières et appartenant à Les Placements Dollard inc.

ADOPTÉE

315-90 Servitude de non construction et d'accès, lot P.-18

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude de non construction et d'accès sur le lot P.-18 (cours d'eau Lacerte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

316-90 Émissions d'obligations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que, pour l'emprunt au montant total de 6 000 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 456, 456-A, 464, 464-A, 465, 466, 469, 470, 471, 476, 484, 485, 458-A, 700, 701 et 704, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 31 juillet 1990), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

317-90 Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de

6 000 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
456 (456-A)	411 500 $
464 (464-A)	890 900
465	612 000
466	540 900
469	133 300
470	587 300
471	159 600
476	5 600
484	935 600
485 (485-A)	800 000
700	43 300
701	200 000
704	680 000
	6 000 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 000 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 31 juillet 1990;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 14 % l'an sera payé semi-annuellement le 31 janvier et 31 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables

au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'assurer la conformité entre le plan d'urbanisme de la ville (règlement # 2000) et les objectifs du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville et les dispositions du document complémentaire (règlement MRC 86-12-47 et amendements).

318-90

Adoption de la soumission, tiroir coulissant pour camion échelle

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Camion Carl Thibault au montant de 5 232 $ pour la fabrication d'un tiroir coulissant pour le camion échelle # 11.

ADOPTÉE

319-90

Adoption de la soumission - Équipement incendie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipement incendie ont été ouvertes le 15 juin 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en

Le 18 juin 1990

présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Michel Parent, capitaine, division incendie et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom

Aréo-Feu ltée

Protection incendie CFS ltée

Boivin & Gauvin inc.

Équipement de sécurité Safety Supply

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Capitaine, division incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture des articles suivants:

Description	Montant ($)
1 pince-levier 48" avec support	51,96
4 gaffes avec manche en fibre de verre	531,98
4 diviseurs et réducteurs avec rotule en pyrolite (2581)	1 090,00
1 raccord 4 " Storz Q.S.T. femelle	102,74
1 lance mid-range Akromatic 5120	402,08
4 lances combinées mod. 1720 P avec pistol-grip turbo-jet	2 071,00
6 alarmes Lifeguard II	996,39
1 adapteur-réducteur 4" Storz avec 3 entrées femelle à rotule	829,37

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Protection incendie CFS ltée pour la fourniture des articles suivants:

Le 18 juin 1990

Description	Montant ($)
1 marteau de caoutchouc de 1 1/2 lbs	20.98
4 cales de roues en aluminium avec support d'attache	249,40
4 ceintures de pompier pour échelle	312,00
4 appareils respiratoires M.S.A. ultra-lite II mod. 484934	8 213,68
2 appareils respiratoires M.S.A. Ultra-lite II mod. 484928	3 906,50
6 bouteilles d'air Ultra-lite 473579	4 470,00

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Équipement de sécurité Safety Supply pour la fourniture des articles suivants:

Description	Montant ($)
2 haches-pics 6 lbs avec support et manche de bois non peint	59,38
1 étrangleur à tuyau en aluminium Hasbra Biug 4 avec support	396,85
2 clefs ajustables pour bornes d'incendie style 15	74,74
1 relief valve FSGR 6" à 4" Storz	1 036,86
4 clefs de serrage Storz avec support modèle FSHP 4	82,40
1 coupe-fil de 25" avec poignée isolée capacité de 20 000 volts	217,15
1 gants de monteurs en caoutchouc recouvert de cuir capacité 200 000 V	139,20
6 cagoules en Nomex	121,74
1 adapteur 4" Storz à 4" Q.S.T. femelle	210,40

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Aréo-Feu ltée pour la fourniture des articles suivants:

Description	Montant ($)
6 lanternes portatives Lightbox sans chargeur	900,00
600 pieds de tuyau 2 1/2" avec enveloppe de polyester éprouvé à une pression de 800 lbs/po^2, longueur de 50'	1 860,00
600 pieds de tuyau 1 3/4"	1 470,00
600 pieds de tuyau 4" caoutchouc avec raccord Storz	5 100,00
4 supports d'attache, 3 points à ressort pour 2 1/2"	260,00

4 supports d'attache, 3 points à ressort 1 1/2"	260,00
6 supports pour bouteilles	600,00

ADOPTÉE

320-90 Adoption de la soumission - Boulevard Marion, rues Bellefeuille, Huard et Brosseau

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur le boulevard Marion, les rues Bellefeuille, Huard et Brosseau ont été ouvertes le 15 juin 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Sablière Ste-Marthe inc.	527 367,48 $
Gaston Paillé ltée	458 036,55 $
Lionel Deshaies inc.	446 364,55 $
A. Plamondon & Fils inc.	591 889,20 $
Asphalte Continental div. du groupe Devesco ltée	557 800,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	489 809,55 $
Sintra inc.	580 603,60 $
André Bouvet ltée	501 690,20 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Lionel Deshaies inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur le boulevard Marion, les rues Bellefeuille, Huard et Brosseau au montant de 446 364,55 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

321-90 Adoption de la soumission - Rapiéçage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de rapiéçage de diverses rues de la ville ont été ouvertes le 18 juin 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Prix unit. $/ton.m.	Montant
Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.	120,00 $	120 000 $
Massicotte & Fils ltée	116,50 $	116 500 $
Construction & Pavage Maskimo ltée	84,50 $	84 500 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'Ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction & Pavage Maskimo ltée pour des travaux de rapiéçage de rues de la ville au

montant de 84 500 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

322-90 Adoption de la soumission - Travaux municipaux, assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux municipaux effectués concurremment avec les travaux d'assainissement des eaux ont été ouvertes le 13 juin 1990 à 15 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Constructions R.F.P. inc.	1 988 798,00 $
Asphalte Continental	2 021 298,00 $
André Cyrenne inc.	2 350 831,50 $
Construction Roger Turgeon inc.	2 186 768,00 $
Poisson Paquin excavation inc.	2 193 190,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions R.F.P. inc. pour des travaux municipaux effectués concurremment avec les travaux d'assainissement des eaux, au montant de

20 000 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

323-90 Adoption de la soumission - Aménagement du local de tennis, parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aménagement du local de tennis au parc Laviolette ont été ouvertes le 18 juin 1990 à 11 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Construction G. Therrien inc.	6 700 $
Les Constructions Exocet	4 074 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions Exocet pour des travaux d'aménagement du local de tennis au parc Laviolette au montant de 4 074 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

324-90 Adoption de la soumission - Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

Le 18 juin 1990

Nom	Montant
J.B Deschamps inc.	11 586,53 $
Yvon Boulanger	11 812,31 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 11 586,53 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

325-90 Convention, Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest la convention à intervenir entre la Commission scolaire de Chavigny et la municipalité concernant la préparation, l'émission et la perception des comptes de taxes scolaires.

ADOPTÉE

326-90 Fermeture du règlement # 436

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 436 (traitement Vyredox, puits 5, 6 et 7) sont terminés et ont coûté 1 000 000 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 990 818 $ et qu'il reste à emprunter 9 182 $;

Le 18 juin 1990

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 9 182 $, de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

327-90 Fermeture du règlement # 449

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 449 (travaux d'aqueduc) sont terminés et ont coûté 1 100 000 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 100 000 $ et qu'il ne reste rien à emprunter;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

328-90 Rapport concernant les salaires des employés saisonniers et étudiants

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du Directeur général concernant les salaires des employés saisonniers et étudiants soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

329-90 Mandat à Aquatech

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. soit mandatée afin d'effectuer une étude d'agressivité de l'eau de Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant de 4 000 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

330-90 Protocole d'entente, programme de rénovation d'immeubles locatifs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs.

ADOPTÉE

331-90 Abandon de servitude, lots 160-392, 160-393 et 160 Ptie 394

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'abandon de servitude pour renoncer aux réclamations pour les dommages qui peuvent être causés au garage ou aux bâtiments autres que le garage érigés sur les lots 160-392, 160-393 et 160 Ptie 394 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. François Dufresne.

ADOPTÉE

332-90 Aménagements cyclables en territoire municipal

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest s'intéresse au développement d'un réseau de voies cyclables sur son territoire;

ATTENDU que le plan d'urbanisme actuel prévoit l'implantation de plusieurs kilomètres de voies

cyclables nécessaires au déplacement des contribuables cyclistes de la municipalité;

ATTENDU que la "La ville que l'on choisit" est disposée à s'impliquer financièrement dans l'aménagement de voies cyclables;

ATTENDU que l'aménagement sécuritaire de ces voies cyclables nécessite des budgets que la municipalité ne peut engager seule;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de demander au Ministre des Transports et au Ministre délégué à la Voirie du Québec de réactiver le Programme du réseau routier à l'aide d'aménagements cyclables en allouant les budgets requis à cette fin.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quenneville et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

333-90

Entente, puits # 10

ATTENDU les pouvoirs que possède la Ville d'exproprier des terrains hors son territoire pour les fins de son approvisionnement en eau;

ATTENDU les négociations et l'entente intervenue avec la partie concernée;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville règle par entente de gré à gré avec le propriétaire de partie des lots P.-328 soit

Huguette Poisson Paillé, l'achat de tous les terrains nécessaires à l'acquisition d'une assiette de chemin et du terrain requis pour la construction du puits numéro 10, et ce aux conditions suivantes:

a) pour l'acquisition des fonds de terre: 15 000 $
b) pour troubles et inconvénients: 6 000
Total: 21 000 $

et ce à titre de paiement final.

La Ville est de plus autorisée à payer les frais d'expert engagés par le propriétaire desdits lots de même que les frais judiciaires de son avocat, en l'occurence Me Maurice Biron;

Le Maire est en conséquence autorisé avec le Greffier à signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet à la présente résolution de façon à assurer la Ville une prise de possession immédiate et d'occupation sans délai;

Le notaire Jean Paquin est autorisé à préparer tous les contrats en conséquence.

ADOPTÉE

334-90 Récupération du papier fin

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest l'entente liant cette dernière avec la compagnie Recyclage Trois-Rivières relativement au service de recyclage de papier fin; ladite entente étant signée dans le cadre du programme "Regain" de Domtar.

ADOPTÉE

335-90 Nomination d'un chauffeur-journalier et abolition d'un poste de journalier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le poste de chauffeur-journalier affiché du 11 au 21 mai 1990 soit octroyé à M. Jean-Noël Fréchette à compter du 2 juillet 1990;

que le poste de journalier actuellement détenu par M. Jean-Noël Fréchette soit aboli à compter de la fin du dernier jour ouvrable qui précède le premier jour de travail de M. Jean-Noël Fréchette dans ses nouvelles fonctions de chauffeur-journalier.

ADOPTÉE

336-90 Cueillette de déchets dangereux

CONSIDÉRANT le projet de cueillette de déchets dangereux proposé par l'organisme Alternative jeunesse;

CONSIDÉRANT que la cueillette de tels déchets dangereux constitue une des préoccupations des autorités municipales;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest confirme sa participation au projet de cueillette de déchets dangereux de Alternative jeunesse, pour une somme de 2 380 $, conditionnellement à l'octroi de la subvention et à la participation de Environnement Canada.

ADOPTÉE

Correspondance

Fleur de mai: Remerciements pour la subvention accordée.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 708 (rue Bélanger).

Les Jeux du Québec de la Mauricie: Nous fait parvenir la programmation officielle de la finale régionale des jeux du Québec, édition 1990.

M. Francis Dufour, député de Jonquière: Lettre concernant le champ de l'impôt foncier des municipalités.

Le 18 juin 1990

Village PALE: Informations relatives au Village plein air du Lac Édouard.

Mme Hélène Corneau, école Notre-Dame-du-Rosaire: Demande l'installation d'une signalisation lumineuse sur la rue Notre-Dame à la hauteur de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 juin 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juin 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

337-90 Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 000 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Tassé et Associés ltée	98,408	84 000	12,25	1991	12,4505
Mc Neil Mantha inc.		93 000	12	1992	
Wood Gundy inc.		105 000	12	1993	
Scotia Mc Leod inc.		117 000	12	1994	
Brault Guy O'Brien inc.		5 601 000	12	1995	
Richardson Greenshield du Canada ltée					
Valeurs mobilières SMC inc.					
Lévesque Beaubien Geoffrion inc.	98,319	84 000	12	1991	12,4749
		93 000	12	1992	
		105 000	12	1993	
		117 000	12	1994	
		5 601 000	12	1995	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Tassé & Associés ltée, Mc Neil Mantha inc., Wood Gundy inc., Scotia Mc Leod inc., Brault Guy O'Brien inc., Richardson Greenshield du Canada ltée et Valeurs mobilières SMC inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Le 20 juin 1990

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'émission d'obligations au montant de 6 000 000 $, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Tassé & Associés ltée, Mc Neil Mantha inc., Wood Gundy inc., Scotia Mc Leod inc., Brault Guy O'Brien inc., Richardson Greenshield du Canada ltée et Valeurs mobilières SMC inc.

ADOPTÉE

338-90 Adoption du règlement # 2018

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 2018 intitulé: "Règlement adopté par la ville de Trois-Rivières-Ouest afin d'assurer la conformité entre le plan d'urbanisme de la ville (règlement # 2000) et les objectifs du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville et les dispositions du document complémentaire (règlement MRC 86-12-47 et amendements)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

339-90 Autorisation d'emprunt

CONSIDÉRANT que le produit de l'émission d'obligations sera déposé le 31 juillet 1990;

CONSIDÉRANT que le Trésorier a déjà reçu l'autorisation préalable d'emprunter temporairement en attendant cette émission;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier emprunte à l'institution financière offrant le meilleur taux d'intérêts un

montant n'excédant pas 6 000 000 $ jusqu'au 31 juillet 1990 en attendant le produit de l'émission.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 juillet 1990

Règlement # 712

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 712 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Ouest et le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 166 000 $ et un emprunt de 151 000 $" tenue le 4 juillet 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 juillet 1990, je déclare que ledit règlement # 712 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Roland Lottinville

Roland Lottinville, ing.,
Greffier adjoint de la ville

Le 9 juillet 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 juillet 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

340-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

341-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 juin 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 juin 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

342-90 Adoption, liste de comptes C-26-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-26-90 concernant les chèques # 31614 à 31656 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 338 890,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

343-90 Adoption, liste de comptes C-27-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-27-90 concernant les chèques # 31657 à 31677 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 266 495,66 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

344-90 Adoption, liste de comptes C-28-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-28-90 concernant les chèques # 31678 à 31718 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 403 261,96 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

345-90 Adoption, liste de comptes C-29-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-29-90 concernant les chèques # 31725 à 31879 inclusivement (les chèques # 31719 à 31724 apparaîtront sur la liste C-30-90), pour un montant total de déboursés de 206 341,67 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

346-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 11 499,83 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

347-90 Entente, Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire de Chavigny et la municipalité concernant la politique d'accès à leurs équipements respectifs.

ADOPTÉE

348-90 Servitude d'aqueduc, lot P.-63

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc sur le lot P.-63 (rue Notre-Dame) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à la Ferme Pothier inc.

ADOPTÉE

349-90 Servitude d'aqueduc et sanitaire, lot 2504

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer

le contrat de servitude d'aqueduc et sanitaire sur le lot 2504 (rue Donais) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Placements Dollard inc.

ADOPTÉE

350-90 Servitude pluviale, divers lots

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 36-84, 36-85, 36-92, 36-93, 36-104, 36-105, 36-114, 36-115, 36-116, 36-133, 36-134, 36-135 et 36-136 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Guy Brouillette & Al.

ADOPTÉE

351-90 Adoption, nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés afin de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1991.

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
482	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	296,01	30,65	9 072,71
488	BERNIÈRES-LAVALLÉE-PRÉVILLE-DONAIS	FRONTAGE	900,62	30,65	27 604,01
489	BOUL. MAURICIEN-QUENNEVILLE	FRONTAGE	380,46	34,48	13 118,26
490	BOUL. MARION	FRONTAGE	878,97	23,00	20 216,31
483	CHAÎNES DE BÉTON-ROUETTE	FRONTAGE	171,27	3,44	589,17
					70 600,46

ADOPTÉE

352-90

Emprunts temporaires, divers règlements

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour le financement des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé:

Règl. - Description	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire maximum
481 Notre-Dame, Rouette, de Sienne	433 234 $	90 %	389 910 $
496 Ponceau, riv. Bettez et Milette	100 000 $	90 %	90 000 $
			479 910 $

ADOPTÉE

353-90

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er avril 1990 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
489 (boul. Mauricien et Quenneville)	301 825 $	90 %	271 642 $

ADOPTÉE

354-90 Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er mai 1990 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par les règlements:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
482 (boul. Mauricien)	180 000 $	90 %	162 000 $
488 (Lavallée, Bernières, Préville)	709 895	90 %	638 905 $

ADOPTÉE

355-90 Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

Le 9 juillet 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er juillet 1990 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
490 (boul. Marion)	580 500 $	90 %	522 450 $

ADOPTÉE

356-90

Emprunt, divers règlements

CONSIDÉRANT que certains travaux décrétés par règlement sont aujourd'hui complétés à 90 %;

CONSIDÉRANT que le budget des recettes autorisées pour ces règlements s'avère nettement supérieur aux dépenses réalisées selon le rapport ci-joint du Trésorier;

CONSIDÉRANT que la ville a financé une partie de ces dépenses à même une émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de renoncer immédiatement au solde de l'emprunt prévu pour les règlements listés ci-bas:

Règl.	Rues	Solde d'emprunt
419	Lauzon	24 407,91 $

437	St-Germain	57 332,31 $
446	Dagenais, Brodeur	62 000,00 $
455	St-Germain	14 680,00 $
460	Corbeil, Fabre	44 085,00 $
		202 505,22 $

ADOPTÉE

357-90 Convention, pavillon-jardin

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer la convention à intervenir entre M. Érik Gruninger, la Société d'habitation du Québec, Mme Florence Bettez Boisvert, Mme Marguerite Boisvert et la municipalité concernant le projet expérimental d'implantation d'un pavillon-jardin.

ADOPTÉE

358-90 Adoption, règlement # 713

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 713 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quenneville (section) et autorisant une dépense n'excédant pas 192 600 $ et un emprunt de 142 806 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

359-90 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, rétroactif au 1er juillet 1990.

ADOPTÉE

Le 9 juillet 1990

360-90

Adoption de la soumission - Travaux d'éclairage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage de rues ont été ouvertes le 29 juin 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Guimond Électrique inc.	194 663,27 $
Jean Caron & Fils inc.	176 392,20 $
J.-P. Marcouiller inc.	187 267,30 $
Chagnon (1975) ltée	200 346,84 $
Coffrages Mauriciens inc.	163 361,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Coffrages Mauriciens inc. pour des travaux d'éclairage de rues au montant de 163 361,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 9 juillet 1990

Soumissions

Ouverture des soumissions - Rénovation camion incendie

Les soumissions pour la rénovation du camion incendie ont été ouvertes le 9 juillet 1990 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Michel Parent capitaine du service de la sécurité publique et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Camions Carl Thibault inc.	23 498,00 $
Les Camions Waltek inc.	19 564,41 $
Maxi Métal (1983) inc.	25 070,00 $
Camions à Incendie Phoenix inc.	32 545,00 $
Équipements d'incendie Levasseur inc.	28 485,00 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier adjoint de la ville remet celles-ci au Capitaine du service de la sécurité publique pour étude et rapport.

361-90

Permanence de M. Michel Parent

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que M. Michel Parent soit nommé en permanence au poste de capitaine du service de la sécurité publique (poste cadre), étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 15 juillet 1990.

ADOPTÉE

362-90

Appui à M. Paul Charbonneau

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Paul Charbonneau auprès de la

Le 9 juillet 1990

Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole, de lotissement et d'alinéation d'une partie du lot P.-62 mesurant 60 mètres de profondeur et située dans la zone résidentielle 234 Ra/A (boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

Correspondance

Mme Annie Lanteigne: Demande d'aide financière.

Club de soccer de Francheville: Demande d'aide financière.

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et Ministre de l'Éducation: Nous fait parvenir le plan d'action gouvernemental sur le développement du hockey mineur au Québec.

Groupe Sobeco inc.: Nous fait parvenir de la documentation concernant la gestion de la rémunération dans les municipalités.

Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin: Informations relatives à leur campagne de promotion.

Bell Canada et Gaz Métropolitain: Informations relatives à leur campagne de prévention des bris de câbles téléphoniques et de conduites de gaz naturel.

TPF&C, société du groupe Towers Perrin: Informations portant sur les diverses modifications apportées au projet de loi C-52 sur la réforme de l'épargne-retraite.

M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales: Lettre concernant l'approbation du règlement # 607 (annexion).

M. Guy Bourelle, ministère des Transports: Lettre concernant la numérotation des autoroutes 40 et 755.

Construction Gilles Chaîné inc.: Demande de modification de zonage.

Mme Édithe Roy, rue Nicol: Mise en demeure afin que la ville procède à l'entretien du cours d'eau Lacerte.

Le 9 juillet 1990

M. Jean Racine, conseil d'orientation, école Chavigny: Nous fait parvenir une résolution concernant la présence de cantines mobiles sur les lieux de transport scolaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, Ing., greffier adjoint

Le 30 juillet 1990

Règlement # 713

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 713 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quenneville (section) et autorisant une dépense n'excédant pas 192 600 $ et un emprunt de 142 806 $" tenue le 30 juillet 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 30 juillet 1990, je déclare que ledit règlement # 713 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 août 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 août 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

363-90 Adoption de la soumission - Fourniture de pièces de caoutchouc sur la traverse de la côte Richelieu

CONSIDÉRANT que la ville a reçu la soumission suivante pour la fourniture de pièces de caoutchouc:

Nom	Montant
Epton Industries inc.	11 439,56 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Epton Industries inc. pour la fourniture de pièces de caoutchouc sur la traverse de la côte Richelieu au montant de 11 439,56 $ étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

364-90 Adoption de la soumission - Bordures de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de bordures de béton ont été ouvertes le 20 juillet 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault,

ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Constructions R.C.R. inc.	102,000 $
Jean Leclerc excavation inc.	85 124 $
Cimentier Marock inc.	105 020 $
Bétrex inc.	108 220 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Leclerc excavation inc. pour des travaux de bordures de béton au montant de 85 124 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

365-90 Adoption de la soumission - Pavage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de pavage de rues ont été ouvertes le 20 juillet 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Massicotte & Fils ltée	285 162,20 $
Ristourne	52 651,50 $
Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.	299 712,85 $
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	318 451,00 $
Construction & pavage Maskimo ltée	266 606,00 $
Ristourne	6 382,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte & Fils ltée pour des travaux de pavage de rues au montant de 232 510,70 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme (incluant la ristourne de 52 651,50 $ pour la pose de gravier plutôt que de la pierre) et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

366-90 Adoption de la soumission - Pavillon communautaire

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout pluvial, de mise en forme, de trottoir de béton et de pavage au pavillon communautaire ont été ouvertes le 27 juillet 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.	23 568,30 $
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	23 500,00 $
Massicotte & Fils ltée	19 035,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte & Fils ltée pour des travaux d'égout pluvial, de mise en forme, de trottoir de béton et de pavage au pavillon communautaire au montant de 19 035,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. La somme de 19 035,00 $ sera prise à même les revenus courants de l'année 1990.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E afin de modifier l'article 11.01 A) b).

367-90

Convention, assainissement des eaux usées

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le deuxième addenda à la convention conclue entre le gouvernement du Québec et la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest relative à l'exécution et au financement des

Le 7 août 1990

ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 août 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 août 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

368-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 1990

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

369-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 août 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 août 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

370-90 Adoption, liste de comptes C-30-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-30-90 concernant les chèques # 31719 à 31922 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 493 392,11 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

371-90 Adoption, liste de comptes C-31-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-31-90 concernant les chèques # 31923 à 31973 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 953 311,93 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

372-90 Adoption, liste de comptes C-32-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-32-90 concernant les chèques # 31974 à 32016 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 438 059,65 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

373-90 Adoption, liste de comptes C-33-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-33-90 concernant les chèques # 32017 à 32047 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 6 523 809,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

374-90 Adoption, liste de comptes C-34-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-34-90 concernant les chèques # 32054 à 32205 inclusivement (les chèques # 32048 à 32053 apparaîtront sur la liste C-35-90), pour un montant total de déboursés de

254 801,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

375-90 Adoption, liste de comptes C-35-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-35-90 concernant les chèques # 32048 à 32053 et 32206 à 32234 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 316 345,94 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

376-90 Adoption, liste de comptes C-36-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-36-90 concernant les chèques # 32235 à 32275 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 409 019,99 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

377-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 16 653,56 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

378-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 16 049,73 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

379-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juillet 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 20 116,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 32 (1990) de la C.I.T.F., lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations pour 1991-1992-1993.

380-90 Servitude pluviale, lots P.-37-136 et 37-137

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots P.-37-136 et 37-137 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. Jean-Denis Leduc.

ADOPTÉE

381-90 Nomination, représentante des locataires des résidences pour personnes retraitées

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que Mme Alice Bergeron soit nommée représentante des locataires des résidences pour personnes retraitées de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

382-90 Convention, location du pavillon communautaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer la convention à intervenir entre le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne et la municipalité concernant la location du pavillon communautaire.

ADOPTÉE

383-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 1990, concernant les lots 38-220-1 et 38-316 à 38-321 (boulevard Mauricien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Construction Solicon inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 52261, minute 3028).

ADOPTÉE

384-90 Programme de mise en valeur environnemental

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil municipal accepte le rapport de réalisation des initiatives qui ont fait l'objet

d'une convention entre la municipalité et Hydro-Québec dans le cadre du projet ligne 230 kv - Kruger;

que le Conseil municipal donne quittance finale à Hydro-Québec pour le crédit de mise en valeur alloué à la municipalité sous réserve de la réception du paiement final au montant de 43 351 $.

ADOPTÉE

385-90 Adoption, règlement # 525-H

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 525-H intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 525-E afin de modifier l'article 11.01 A) b)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

386-90 Permission de voirie

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la municipalité concernant une permission de voirie pour la mise en place d'une conduite d'alimentation en eau potable dans l'emprise de l'autoroute 55.

ADOPTÉE

387-90 Convention, mini-golf

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de modifier la convention intervenue le 25 mai 1989 entre M. Denis Desjardins et la municipalité concernant l'aménagement et l'exploitation par bail d'un

mini-golf afin de reporter d'une année les dates mentionnées au contrat.

ADOPTÉE

388-90 Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er janvier 1991 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
486 (rues Charbonneau et Dalpé)	563 000 $	90 %	506 700 $
499-A (rues Corbeil et Marion)	431 455 $	90 %	388 309 $

ADOPTÉE

389-90 Acte de mainlevée, lot 399-13

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer

l'acte de mainlevée ayant trait à une clause résolutoire sur le lot 399-13.

ADOPTÉE

390-90 Adhésion, Association touristique du Coeur-du-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest adhère à l'Association touristique du Coeur-du-Québec pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

ADOPTÉE

391-90 Part de promoteur, règlement # 490

CONSIDÉRANT l'annulation du cadastre présenté pour le boulevard Marion;

CONSIDÉRANT le nouveau cadastre;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil approprie à même les revenus courants de l'année 1990 une somme 1 239 $ afin d'assumer sa part de promoteur relative au règlement # 490, étant donné que le calcul de ce nouveau cadastre impute un montant aux fonds généraux suite à l'agrandissement de la façade du parc sur le boulevard Marion.

ADOPTÉE

392-90 Fermeture du règlement # 476

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 476 (rue Iberville) sont terminés et ont coûté 25 188,08 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 22 276,70 $ et qu'il reste à emprunter 4 866,53 $;

Le 20 août 1990

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer à même les recettes 1990, d'un montant de 2 911,38 $, de renoncer au solde à emprunter de 4 866,53 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

393-90

Fermeture du règlement # 437

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 437 (rue St-Germain) sont terminés et ont coûté 166 430,01 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 166 430,01 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

394-90

Adoption, amendements au budget

CONSIDÉRANT le rapport financier intérimaire en date du 28 juillet 1990, préparé par le Trésorier et déposé au Conseil municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil accepte les amendements préparés par le Trésorier et les affecte au budget courant.

ADOPTÉE

Le 20 août 1990

395-90

Emprunt, règlement # 465

CONSIDÉRANT que la ville a renoncé à une partie de l'emprunt prévu au règlement # 465 par la résolution # 250-90 le 7 mai 1990;

CONSIDÉRANT que cette renonciation oblige le Trésorier à contribuer à même les recettes courantes de ce règlement pour financer le solde des dépenses;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'annuler le renoncement de 638 248 $ prévu pour le règlement # 465 et de renoncer plutôt au montant de 338 248 $ laissant ainsi 300 000 $ à émettre.

ADOPTÉE

396-90

Permanence de Mme Christiane Comeau

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Christiane Comeau soit nommée en permanence au poste de secrétaire administrative (poste cadre), étant donné qu'elle a terminé sa période de probation, effectif le 5 septembre 1990.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux conjoints à l'assainissement des eaux, lot 37 et différents travaux au réservoir municipal et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Correspondance

Commission municipale du Québec: Accuse réception de notre règlement # 2018 (règlement modifiant le plan d'urbanisme) et de la résolution # 284-90.

Commission municipale du Québec: Accuse réception de nos règlements # 2017, 3014, 5010 (règlements

d'urbanisme, zonage et construction) et de la résolution # 93-90.

Régie de la sécurité dans les sports du Québec: Informations relatives au formulaire d'autorisation d'utilisation d'un chemin public.

M. Denis Beaucage, rue Labossière: Lettre concernant la cueillette des ordures ménagères.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 709 (repavage, bordures et trottoirs).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 710 (achat du réseau d'éclairage).

Famille J. Thibault: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Jacqueline Thibault.

M. André Lefebvre, rue Louis-Riel: Plainte concernant la cour de l'école Notre-Dame du Rosaire.

M. Alain Dessureault, Club récréatif Notre-Dame du Rosaire inc.: Lettre concernant la tenue du Festival du blé d'Inde au parc Laviolette.

Station touristique Le Baluchon: Informations relatives à la tenue de sessions de travail à la station touristique Le Baluchon.

M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation: Accuse réception de notre lettre concernant la construction d'une nouvelle école.

Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne: Demande d'aide financière.

Statistique Canada: Informations relatives au prochain recensement du Canada.

Union des municipalités du Québec: Invitation à participer à la session de formation "Un budget planifié".

Fondation de l'Ambulance Saint-Jean: Demande d'aide financière.

M. et Mme Ovide Léveillé: Remerciements pour les souhaits offerts lors de leur 50e anniversaire de mariage.

Le 20 août 1990

Ministère des Affaires municipales: Envoi du guide intitulé: "Réussir l'assemblée du Conseil".

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 août 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 août 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

397-90 Confection de meubles, salle du Conseil

CONSIDÉRANT qu'Atelier Design a effectué un appel d'offres pour la confection des meubles de la salle du Conseil;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est de 6 209,15 $;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville accepte la soumission de la firme Atelier Design au montant de 6 209,15 $ pour la confection des meubles de la salle du Conseil, étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 août 1990

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 août 1990.

Jean-Charles Charest
Maire

Jean-Noël Groleau
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 4 septembre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 septembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

398-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 août 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 août 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

399-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 août 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 août 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

400-90 Adoption, liste de comptes C-37-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-37-90 concernant les chèques # 32276 à 32316 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 423 164,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

401-90 Adoption, liste de comptes C-38-90

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-38-90 concernant les chèques # 32317 à 32353 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 374 595,57 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

402-90 Adoption, règlement # 714

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 714 intitulé: "Règlement concernant des travaux conjoints à l'assainissement des eaux, lot 37 et différents travaux au réservoir municipal et autorisant une dépense n'excédant pas 135 000 $ et un emprunt de 135 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

403-90 Adoption, règlement # 821

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 821 intitulé: "Règlement adoptant le règlement # 32 (1990) de la C.I.T.F., lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations pour 1991-1992-1993" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 4 septembre 1990

404-90 Servitude pluviale, lot 37-130

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 37-130 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Mme Raymonde Côté.

ADOPTÉE

405-90 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 18 septembre 1989, concernant les lots 28-21 et 31-4 (boulevard Jean XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 36498, minute 2267).

ADOPTÉE

406-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 378

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 378 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation

pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 11 229,46 $ prévu pour le règlement # 378 (rue Lefort) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 83 5559	158-177	21,34 m
7333 74 8224	158-48	18,29

ADOPTÉE

407-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 379

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 379 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 17 479,92 $ prévu pour le règlement # 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 65 4057	158-75	21,67 m
7333 55 0587	155-102 & 158-97	21,34
7333 56 4636	158-81	20,60

ADOPTÉE

408-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 383

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 383 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 24 989,61 $ prévu pour le règlement # 383 (rues Aubert et Orléans) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 81 3631	161-466	4,00 m
7433 09 0329	161-371	19,50
7334 80 7247	161-362	19,50
7334 81 1503	161-358	20,79
7334 71 8432	161-389, 161-461-1 & 161-477	26,82

ADOPTÉE

409-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 384

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 384 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 624,61 $ prévu pour le règlement # 384 (rues Brunet et Grenier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7632 20 5487 11-64 18,71 m

ADOPTÉE

410-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 394

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 394 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts

relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 10 898,72 $ prévu pour le règlement # 394 (rues Laflamme, Chamonix, le Havre et Louisbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 33 2092	160-725	18,29 m
7334 34 3307	160-726	18,29

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 33 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise l'achat de huit (8) autobus urbains neufs et de leurs équipements.

411-90

Permis d'intervention, conduite d'aqueduc

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Greffier soit autorisé à signer le permis d'intervention du ministère des Transports relatif à des travaux de raccordement d'une conduite d'aqueduc sur la Route 138 près de l'intersection de la rue Doucet.

ADOPTÉE

412-90

Relocalisation, feux de signalisation

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil accepte l'estimé des travaux au montant de 10 000 $ afin de relocaliser les feux de signalisation au passage à niveau de la côte

Richelieu au point milliaire 80.09 de la subdivision de Trois-Rivières

ADOPTÉE

413-90 Adoption de la soumission - Unité de saleuse et chasse-neige

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une unité de saleuse et d'un chasse-neige ont été ouvertes le 31 août 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant ($) Item "A"	Item "B"
Équipements R. Poulin inc.	12 900,00	---
Frink Canada inc. Division de Compro ltée	---	8 121,08
Les Machineries Tenco ltée	13 360,89	---
Phil Larochelle Équipement inc.	15 642,50	---

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets et de l'Aviseur légal;

CONSIDÉRANT l'irrécevabilité de la soumission de la firme Équipements R. Poulin inc.;

CONSIDÉRANT que la ville remet au prochain budget l'achat du chasse-neige et que par conséquent cette partie de soumission est annulée;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-

Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Machineries Tenco ltée pour la fourniture d'une unité de saleuse au montant de 13 360,98 $ étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

414-90

Adoption de la soumission - Boulevard Jean XXIII et chemin Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et le chemin Ste-Marguerite ont été ouvertes le 31 août 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Sablière Ste-Marthe inc.	218 985,30 $
Gaston Paillé ltée	158 559,00 $
Lionel Deshaies inc.	197 612,00 $
Les Excavations Cyrenne inc.	133 910,00 $
Panpierre inc.	291 667,13 $
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	178 500,00 $
André Bouvet ltée	223 485,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 4 septembre 1990

Les Excavations Cyrenne inc. pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et le chemin Ste-Marguerite au montant de 133 910,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial et le mode de répartition sur le lot P.-27.

415-90

Permanence de M. Daniel Magny

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Daniel Magny soit nommé en permanence au poste de régisseur aux programmes (poste cadre), étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 26 septembre 1990.

ADOPTÉE

Le 4 septembre 1990

416-90 Demande au ministère des Transports

CONSIDÉRANT l'emprise actuelle de la côte Verdun;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest désire se porter acquéreur des terrains résiduaires du lot P.-25.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports de lui céder l'emprise de la côte Verdun ainsi que les résidus de chaque côté de cette emprise.

ADOPTÉE

417-90 Prolongement, ligne d'amenée d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

ET RÉSOLU à L'UNANIMITÉ

de demander à la ville de Trois-Rivières de nous donner un droit de passage sous forme de servitude pour le prolongement de la ligne d'amenée d'aqueduc sur le boulevard St-Jean près du boulevard St-Michel et d'émettre les permis nécessaires à la construction des puits 9 et 10.

ADOPTÉE

418-90 Adoption rapport du comité de circulation R-03-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-03-90 en date du 31 août 1990 soit adopté tel que présenté à l'exception de l'item 12-90.

ADOPTÉE

419-90

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries 1990"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries 1990":

- Catégorie aménagement général:
  M. Raymond St-Arnaud, 3445, côte Rosemont

- Catégorie maisons fleuries:
  M. et Mme François et Louise Gélinas, 7878, rue Notre-Dame

- Catégorie balcons fleuris:
  Mme Georgette Houle, 425, rue Laporte, app. 203

- Catégorie jeunes plantations:
  M. et Mme Gilles Laroche et Rita Dufresne, 310, boulevard Mauricien

- Catégorie fermes:
  Ferme Alexandre, 8130, place Alexandre

- Catégorie commerces:
  Restaurant McDonald's, 4585, boulevard Royal

- Catégorie plus bel arbre:
  M. Jean Glover Laguerre, 3835, rue Landerneau

Le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à tous les gagnants ainsi que ses remerciements les plus chaleureux à la présidente du concours Mme Marthe Rousseau et aux membres du jury pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE

420-90

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relatifs au projet d'égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII et le chemin Ste-Marguerite:

Le 4 septembre 1990

- 11-343 et 11-344 (plan d'ensemble secteur industriel # 2) juillet 1990
- 11-397 (boulevard Jean XXIII, de Charbonneau au ch. 0+325), juillet 1990
- 11-207 (servitude sanitaire entre chemin Ste-Marguerite et boul. Jean XXIII) juillet 1990
- 11-210 (chemin Ste-Marguerite) juillet 1990

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. de Francheville: Nous fait parvenir le certificat de conformité à l'égard de notre plan d'urbanisme.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 septembre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 septembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

421-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

422-90 Adoption, liste de comptes C-39-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-39-90 concernant les chèques # 32354 à 32393 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 353 032,49 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

423-90 Adoption, liste de comptes C-40-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-40-90 concernant les chèques # 32394 à 32535 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 176 765,98 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

424-90 Adoption, liste de comptes C-41-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-41-90 concernant les chèques # 32536 à 32570 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 501 271,52 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

425-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juillet 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 318,10 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

426-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 août 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 279,79 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

427-90 Adoption, règlement # 715

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 715 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial et le mode de répartition sur le lot P.-27" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

428-90 Adoption, règlement # 3015

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3015 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

429-90 Adoption, règlement # 4005

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 4005 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

430-90 Adoption, règlement # 5011

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 5011 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

431-90 Adoption, règlement # 822

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 822 intitulé: "Règlement adoptant le règlement # 33 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise l'achat de huit (8) autobus urbains neufs et de leurs équipements" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

432-90 Adoption des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O. pour l'année 1991, projets 43120-001, 43120-002 et 43120-003

CONSIDÉRANT que les revenus pour ces projets sont de 162 466 $;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 440 328 $;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 277 862 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les prévisions budgétaires pour l'année 1991 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, projets # 43120-001, 43120-002 et 43120-003, soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H.

ADOPTÉE

433-90 Adoption de la soumission - Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

Nom	Montant
J.B Deschamps inc.	8 746,03 $
Yvon Boulanger	8 953,26 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 8 746,03 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

434-90

Entente, location d'un local du Club de soccer Albatros

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest l'entente concernant la location du local du Club de soccer Albatros à Les Jardins de Mère-Grand.

ADOPTÉE

435-90

Adoption de la soumission - Voiture de police

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une voiture de police, modèle de l'année 1991 ont été ouvertes le 7 septembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	22 605,51 $
Gérard Grenier Auto inc.	22 700,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur de la sécurité publique;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. pour la fourniture d'une voiture de police au montant de 22 605,51 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

436-90 Acceptation du rôle d'évaluation 1991

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1991 au montant de 545 911 970 $ (valeur imposable de 511 744 770 $ et valeur non imposable de 34 167 200 $) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

437-90 Acceptation du rôle locatif 1991.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rôle locatif pour l'année 1991 au montant de 8 474 700 $ soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

438-90 Financement, achat d'une unité de saleuse

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de la firme Les Machineries Tenco ltée par la résolution 413-90;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'emprunter la somme de 13 500 $ du fonds de roulement pour financer cet achat et de prévoir une taxe spéciale à un taux suffisant durant les cinq prochaines années pour rembourser cet emprunt.

ADOPTÉE

439-90

Projet - Acquisition d'équipements

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'équipements prévue au projet 0871 est complétée et a coûté 44 213,27 $;

CONSIDÉRANT que le financement a été réalisé par un prêt de 50 000 $ du fonds de roulement;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de fermer ce projet et de retourner l'excédent de financement de 5 786,73 $ au fonds de roulement.

ADOPTÉE

440-90

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser aux contribuables concernés, les

comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
483 (Chaînes de béton, rue Rouette)	9 500 $	90 %	8 550 $

ADOPTÉE

441-90 Émissions d'obligations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 2 094 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 338, 378, 379, 383, 384, 386, 394, 475-A, 481, 483 et 498, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 16 octobre 1990), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

442-90 Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 2 094 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Le 17 septembre 1990

Règlement numéro	Pour un montant de
338	5 400 $
378	143 370
379	131 120
383	120 910
384	155 775
386	22 100
394	187 101
475-A	176 400
481	433 200
483	5 343
498	713 281
	2 094 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 094 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 16 octobre 1990;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 14 % l'an sera payé semi-annuellement le 16 avril et le 16 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les

emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

443-90 Émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, aura le 7 octobre 1990, un montant de 836 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 941 000 $ pour une période de 14 ans, en vertu des règlements numéros 338, 378, 379, 383, 384, 386 et 394;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 70 224 $ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 765 776 $

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 16 octobre 1990;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q.- Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 765 776 $ d'obligations de renouvellement pour un terme

additionnel de 9 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

444-90 Engagement de pompiers volontaires

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que MM. Alain Phaneuf et Denis Chouinard soient engagés à titre de pompiers volontaires, effectif le 1er octobre 1990, le tout conditionnel à la recommandation du médecin suite au résultat de l'examen médical.

ADOPTÉE

Correspondance

Société d'habitation du Québec: Lettre concernant l'application du système d'entretien préventif aux immeubles gérés par l'office municipal d'habitation.

Association touristique du Coeur-du-Québec: Nous fait parvenir un certificat attestant l'affiliation de la ville à leur organisme.

Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest: Demande afin d'augmenter le montant de subvention accordée par la ville.

Le Conseil québécois du commerce de détail: Demande d'aide financière.

Comité d'école St-Dominique: Lettre concernant la sécurité routière des enfants de l'école St-Dominique.

Ville de Drummondville: Demande d'adopter une résolution concernant la desserte policière pour les municipalités de 5000 habitants et plus.

Club de soccer de Francheville: Demande d'aide financière.

Le Groupe C.R.G.O.: Invitation à participer au séminaire "Les stratégies gagnantes pour accroître la productivité dans les municipalités québécoises.

Le 17 septembre 1990

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 septembre 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 septembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau et Gaston Cormier.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

445-90 Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 094 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque Beaubien Geoffrion inc.	97,619	43 000	11 %	1991	11,6617
		48 000	10 3/4	1992	
		53 000	10 3/4	1993	
		59 000	11	1994	
		1 891 000	11	1995	
Tassé et Associés ltée	97,221	43 000	11	1991	11,7756
Mc Neil Mantha inc.		48 000	10 3/4	1992	
Wood Gundy inc.		53 000	10 3/4	1993	
Scotia Mc Leod inc.		59 000	11	1994	
Brault Guy O'Brien inc.		1 891 000	11	1995	
Richardson Greenshield du Canada ltée					
Valeurs mobilières SMC inc.					

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien Geoffrion inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Le 18 septembre 1990

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 2 094 000 $, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Lévesque Beaubien Geoffrion inc.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 septembre 1990

Règlement # 714

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 714 intitulé: "Règlement concernant des travaux conjoints à l'assainissement des eaux, lot 37 et différents travaux au réservoir municipal et autorisant une dépense n'excédant pas 135 000 $ et un emprunt de 135 000 $" tenue le 26 septembre 1990.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 26 septembre 1990, je déclare que ledit règlement # 714 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er octobre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er octobre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

446-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1990

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

447-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 septembre 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 septembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

448-90 Adoption, liste de comptes C-42-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-42-90 concernant les chèques # 32571 à 32605 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 327 426,07 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

449-90 Adoption, liste de comptes C-43-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-43-90 concernant les chèques # 32606 à 32636 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 412 249,80 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

450-90 Fermeture du projet # 8901

CONSIDÉRANT que les achats prévus au projet # 8901 (équipements et logiciels informatiques) sont réalisés et ont coûté 317 259,53 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 317 808,28 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de retourner au fonds d'administration budgétaire le montant de 548,75 $ contribué en trop et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

451-90 Fermeture du règlement # 701

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 701 (réfection de la toiture, hôtel de ville) sont terminés et ont coûté 204 030,70 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 200 000 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer à même les recettes 1990, d'un montant de 4 030,70 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

452-90

Fermeture du règlement # 419

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 419 (rue Lauzon) sont terminés et ont coûté 141 956,71 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 141 956,71 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

453-90

Adoption de la soumission - Égouts sanitaire et pluvial, fossé Matton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial au fossé Matton ont été ouvertes le 21 septembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	54 211,50 $
Sablière Ste-Marthe inc.	62 021,12 $
Les Équipements Martel inc.	155 870,00 $
Lionel Deshaies inc.	59 428,50 $

Panpierre inc. 97 050,67 $

André Bouvet ltée 90 800,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial au fossé Matton au montant de 54 211,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie une somme de 25 000 $ à même le règlement # 715 et le solde à même les fonds généraux.

ADOPTÉE

454-90 Subvention, Bureau touristique

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

qu'une subvention soit accordée au Bureau touristique à titre de compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1990.

ADOPTÉE

455-90 Appui à M. Daniel Champagne, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Daniel Champagne auprès de la Commission de protection du territoire agricole du

Québec d'utilisation non agricole du lot 46-20 (Place Alexandre).

ADOPTÉE

456-90 Achat du lot 38-277

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat pour la somme de 10 000 $ du lot 38-277 (boulevard Mauricien) appartenant à M. Noé Veillette.

ADOPTÉE

457-90 Échange de terrains

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'échange de terrains entre M. Robert Frenette et la ville de Trois-Rivières-Ouest des lots P.-38-283, P.-38-275, P.-38-274 et P.-38-216 appartenant à la ville et des lots 38-264 et 38-273 appartenant à M. Frenette. Ces lots sont situés sur le boulevard Mauricien et font partie du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

458-90 Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un poteau et d'un luminaire de 8500 sodium au coin des rues Courcelette et Nice, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Le 1er octobre 1990

459-90

Taxe sur les produits et services

CONSIDÉRANT qu'il est important d'examiner en profondeur les impacts attendus de la nouvelle taxe sur les produits et services ainsi que les changements qui devront être apportés au sein de notre municipalité afin qu'elle se conforme à la nouvelle législation.

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les deux offres suivantes:

Nom	Montant
Samson, Bélair, Deloitte & Touche, c.a.	4 950 $
Raymond, Chabot, Martin, Paré & Cie	5 000 $

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil accepte l'offre au montant de 4 950 $ de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, c.a. afin d'établir les modalités d'application de cette nouvelle taxe et d'évaluer ses impacts au budget 1991, sur notre système comptable et nos ressources humaines et matérielles. À cette fin le Conseil vote un crédit supplémentaire de 4 950 $ au budget de la trésorerie puisé à même l'excédent des recettes 1990.

ADOPTÉE

460-90

Proclamation de la Semaine nationale de la famille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 1er au 7 octobre 1990 "Semaine nationale de la famille".

ADOPTÉE

461-90

Affichage et publicité partisanne durant la période électorale sur les terrains, édifices et équipements publics qui sont la propriété de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

CONSIDÉRANT la période électorale actuelle ainsi que les futures périodes électorales;

CONSIDÉRANT que la ville se doit de respecter l'environnement en ne permettant pas l'installation de panneaux ou affiches;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITé

que le Conseil municipal informe le président d'élection ainsi que la population qu'il est défendu en période électorale d'afficher sur les terrains, édifices et équipements publics et qu'aucune autorisation ne sera donnée en ce sens. Avis de cette politique formelle de la municipalité sera acheminée au président d'élection.

ADOPTÉE

462-90

Protocole d'entente, stagiaires - techniques policières

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer les protocoles d'entente à intervenir entre la ville et Mme Marie-Josée Després, MM. Benoit Laporte et François Vallée, étudiants en techniques policières qui effectueront un stage au service de la sécurité publique du 14 au 30 octobre 1990.

ADOPTÉE

463-90

Permanence de Mme Joanne Levac

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Joanne Levac soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis-standardiste étant donné qu'elle a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 19 octobre 1990, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

464-90 Permanence de Mme Nancy Dubé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Mme Nancy Dubé soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis-standardiste étant donné qu'elle a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 26 octobre 1990, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

465-90 Permanence de MM. Jean-Pierre Dupont, Jean-Pierre Beaudry, Réjean Rouette et Denis Piché

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que MM. Jean-Pierre Dupont, Jean-Pierre Beaudry, Réjean Rouette et Denis Piché soient nommés en permanence au poste de journaliers étant donné qu'ils ont terminé leur période de probation et suivant la recommandation de leur supérieur immédiat, effectif le 12 octobre 1990, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

466-90 Proclamation de la Semaine de la prévention du Crime

CONSIDÉRANT que la criminalité et les problèmes qui en découlent (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyens et citoyennes soient victimes de crimes;

CONSIDÉRANT que l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilisation des citoyens et citoyennes à l'égard de la prévention;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 4 au 10 novembre 1990 "Semaine de la prévention du crime" et, convie tous(tes) les citoyens et les citoyennes à participer aux activités communautaires organisées dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective et abrogeant le règlement # 810.

467-90

Servitude d'égout pluvial, lots 155-287 et 464-24

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 155-287 et 464-24 (rue de Rouen) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Mme Line Pilon et M. Jean Leduc.

ADOPTÉE

Correspondance

Fédération des unions de familles: Invitation à participer au carrefour "Action municipale et familles".

Le 1er octobre 1990

M. Sam L. Elkas, ministre de la Sécurité publique: Demande à la ville de proclamer la semaine du 4 au 10 novembre 1990 "Semaine de la prévention du crime".

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Lettre concernant la contribution de la ville aux finales provinciales des jeux du Québec.

Mme Michelle Lemay, directrice, École du Bois-Joli: Manifeste son appui à la résolution du comité d'école concernant l'embauche d'un brigadier senior et l'installation de deux panneaux indiquant "zone scolaire".

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 octobre 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 octobre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noël Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

468-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1990

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

469-90 Adoption, règlement # 810-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 810-A intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective et abrogeant le règlement # 810" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

470-90 Engagement de policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que MM. Marc Désilets, Sylvain Routhier et Stéphane Brisson soient engagés à titre de policiers-pompiers suppléants à temps partiel au salaire de 428,89 $/semaine selon la convention

collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'ils répondent aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie. La date d'entrée en fonction de M. Désilets est le 16 octobre 1990, celle de M. Routhier est le 29 octobre 1990 et celle de M. Brisson est le 5 novembre 1990.

ADOPTÉE

471-90 Protocole d'entente, vérifications mécaniques des véhicules

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Régie de l'assurance automobile du Québec et la ville concernant les vérifications mécaniques de ses véhicules.

ADOPTÉE

472-90 Association des employés cadres

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil municipal reconnaisse officiellement l'Association des employés cadres de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tel que décrit dans ses statuts et règlements.

ADOPTÉE

473-90 Addenda, assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le troisième addenda à la convention entre le gouvernement du Québec et la ville de Trois-

Le 10 octobre 1990

Rivières-Ouest concernant l'exécution et le financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 octobre 1990

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 octobre 1990.

Jean-Charles Charest
Maire

Jean-Noël Groleau
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Jean-Charles Charest, gérant, domicilié au 3305, rue Chambois à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Jean-Charles Charest

Assermenté devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Gaétan Alarie, commerçant, domicilié au 7813, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Gaétan Alarie

Assermenté devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Suzie Ayotte, travailleuse au foyer, domiciliée au 3340, côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Suzie Ayotte

Assermentée devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Guy Côté, agent immobilier, domicilié au 215, rue Rouette à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: 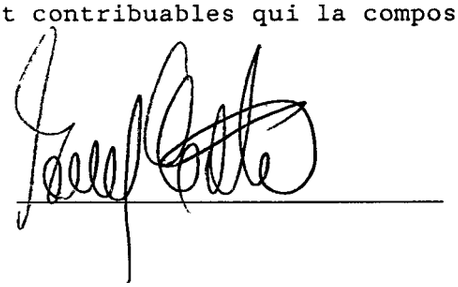

Assermenté devant moi,
le 12 novembre 1990

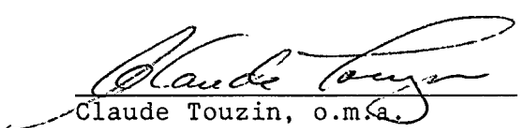

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Gaston Cormier, retraité, domicilié au 7735, chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Gaston Cormier

Assermenté devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Marthe Rousseau, travailleuse au foyer, domiciliée au 106, rue Bellevue à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Marthe Rousseau

Assermentée devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Fernand Bouchard, contremaître, domicilié au 3092, rue Toulouse à Trois-Rivières-Ouest (Québec), jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Fernand Bouchard

Assermenté devant moi,
le 12 novembre 1990

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.á.
Greffier de la ville

Le 12 novembre 1990

Élections 1990

tenue le 4 novembre

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Liste électorale (Recensement)

Le recensement s'est effectué du 1er au 14 septembre 1990. Cinquante-deux recenseurs ont été embauchés afin de recueillir auprès des résidents de la ville de Trois-Rivières-Ouest les informations nécessaires au recensement de la population et à la confection de la liste électorale. Par la suite, ces données ont été informatisées et une liste préliminaire a été émise et acheminée à chacune des adresses recensées dans leur section de vote respective.

Nous avons dû corriger deux problèmes au niveau de l'informatique, étant donné que le nombre d'inscriptions effectuées lors de la période de révision était plus élevé que la normale.

Le premier problème se situait au niveau du tri des noms de rues qui avait été mal programmé. Le deuxième problème se situait au niveau des propriétaires de la section "non résident". Pour les personnes qui possédaient une propriété à Trois-Rivières-Ouest et un immeuble à logements dans la ville, le programme informatique faisait disparaître l'en-tête de leur dossier et par conséquent, on ne pouvait trouver ces propriétaires sur la liste électorale.

Une dernière vérification a de plus été entreprise au niveau des résidents d'immeubles à logements. Les nom et adresse des personnes demeurant dans ces immeubles ont été relevés à partir de l'annuaire téléphonique. Les personnes non incrites sur la liste électorale ont été contactées afin d'être recensées.

Lors du dépôt de la liste électorale avant révision, 11 644 personnes étaient inscrites sur la liste électorale. Nous avons ajouté 513 inscriptions suite aux problèmes informatiques rencontrés. Il y a eu 29 radiations dues a des personnes inscrites en double sur la liste et 33 corrections ont été apportées (adresse, nom ou autre information erroné). Compte tenu de ces modifications, le Président d'élection a déposé une liste électorale de 12 128 électeurs pour approbation par la Commission de révision.

Le 12 novembre 1990

La Commission de révision a entériné ces modifications et a accepté la liste électorale telle que présentée le 18 octobre 1990.

Présentation des candidats

Le 31 août 1990, un avis a été donné à l'effet que les postes de Maire et de Conseillers pour les sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étaient ouverts aux candidatures et que les déclarations de candidatures devaient être produites au bureau du président d'élection du 7 septembre 1990 au 12 octobre 1990. Ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 28 octobre 1990 pour le vote par anticipation de 12 h à 20 h ainsi que le 4 novembre 1990 jour du scrutin de 9 h à 19 h et que M. René Gauthier avait été nommé secrétaire d'élection.

Admission des bulletins

Ci-dessous, vous trouverez, siège par siège, les bulletins que j'ai admis pour l'élection municipale du 4 novembre 1990 ainsi que la date de leur admission.

À la mairie:

M. Jean-Charles Charest	Le 10 septembre 1990

Au siège # 1:

M. Gaétan Alarie	Le 24 septembre 1990
M. Jean-Noël Groleau	Le 10 septembre 1990

Au siège # 2

Mme Suzie Ayotte	Le 10 septembre 1990
M. Daniel Chatelois	Le 5 octobre 1990

Au siège # 3

M. Guy Côté	Le 9 octobre 1990
M. Roger Daigle	Le 12 octobre 1990

Au siège # 4

M. Gaston Cormier	Le 10 octobre 1990
M. Robert Leblanc	Le 5 octobre 1990

Au siège # 5

M. Alain Des Cormiers	Le 10 septembre 1990
Mme Marthe Rousseau	Le 7 septembre 1990

Le 12 novembre 1990

Au siège # 6

M. Fernand Bouchard — Le 12 septembre 1990
M. René Martin — Le 12 octobre 1990

À 16 h 30 le 12 octobre 1990, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai déclaré publiquement élu par acclamation: à la mairie, M. Jean-Charles Charest; et que le scrutin serait nécessaire aux sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

De plus, j'ai donné avis public qui a été publié dans le journal Le Nouvelliste le 12 octobre 1990, de l'élection par acclamation de M. Jean-Charles Charest à la mairie et que le scrutin est nécessaire et sera ouvert le 28 octobre pour le vote par anticipation et le 4 novembre 1990 pour le scrutin et que les candidat(e)s à cette élection sont:

Au siège # 1:

Alarie, Gaétan
7813, rue Notre-Dame
Trois-Rivières-Ouest

Groleau, Jean-Noël
5325, rue Poitiers
Trois-Rivières-Ouest

Au siège # 2:

Ayotte, Suzie
3340, côte d'Azur
Trois-Rivières-Ouest

Chatelois, Daniel
3290, côte d'Azur
Trois-Rivières-Ouest

Au siège # 3:

Côté, Guy
215, rue Rouette
Trois-Rivières-Ouest

Daigle, Roger
3280, côte Richelieu
Trois-Rivières-Ouest

Au siège # 4:

Cormier, Gaston
7735, ch. Ste-Marguerite
Trois-Rivières-Ouest

Leblanc, Robert
3010, rue Longsault
Trois-Rivières-Ouest

Au siège # 5:

Des Cormiers, Alain
7585, rue du Fleuve
Trois-Rivières-Ouest

Rousseau, Marthe
106, rue Bellevue
Trois-Rivières-Ouest

Au siège # 6:

Bouchard, Fernand
3092, rue Toulouse
Trois-Rivières-Ouest

Martin, René
5350, rue Laflamme
Trois-Rivières-Ouest

De plus, l'avis public mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidat(e)s

élu(e)s se fera le soir même de l'élection au fur et à mesure que les boîtes de scrutin parviendront au président d'élection.

Responsable de salle

Le 25 octobre 1990, j'ai nommé par commission MM. Michel Lemieux, René Laprise et Daniel Magny pour agir à titre de PRIMO pour la journée du scrutin; toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Candidat(e)s

En date du 16 octobre 1990, j'ai tenu une assemblée de tous les candidat(e)s ainsi que leurs représentant(e)s à l'hôtel de ville afin de les informer sur les principaux articles de la Loi électorale afin que tous et chacun s'entendent à savoir de quelle façon se déroulera le scrutin du 4 novembre 1990 et du 28 octobre 1990.

De plus, j'ai produit à tous les candidat(e)s la liste des scrutateurs et greffiers pour le scrutin du 4 novembre 1990 en ayant soin de déterminer le numéro de bureau de scrutin; également, cette même liste a été affichée le 26 octobre 1990 à l'hôtel de ville.

Scrutateurs et greffiers

En date du 25 octobre 1990, j'ai tenu une assemblée de tous les scrutateurs, greffiers, vérificateurs et agents d'information pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale et toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Bulletins de vote

Le 25 octobre 1990, M. Gaston Rousseau de l'Imprimerie Dupont enr., m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection; ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins s'élevant exactement à 84 600 bulletins pour les sièges 1 à 6. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

Ouverture des bureaux de scrutin

À 9 heures du matin, le 4 novembre 1990, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Les officiers ont été invités à enregistrer leur vote dès l'ouverture des bureaux si cela n'avait pas été fait lors du vote par anticipation du 28 octobre 1990. Tout s'est bien

déroulé tout au long de la journée, même si l'affluence a été plus marquée en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques occasions. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Décompte

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 19 heures, les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Le résultat officiel a été donné à la polyvalente Chavigny à partir de 20 h 15 et le décompte final a été donné à 22 h 00. Voici ce rapport en détail:

RÉSULTATS OFFICIELS

Siège # 1

Section de vote #	Alarie Gaétan	Groleau Jean-Noël	Rejetés	Total
1	87	47	4	138
2	59	39	5	103
3	90	26	4	120
4	87	31	3	121
5	28	19	1	48
6	52	32	9	93
7	45	31	3	79
8	86	33	1	120
9	52	41	1	94
10	52	27	2	81
11	41	24	2	67
12	52	32	1	85
13	68	25	2	95
14	49	58	-	107
15	89	44	6	139
16	66	38	6	110
17	88	19	3	110
18	82	37	1	120
19	96	44	1	141
20	47	39	1	87
21	56	12	2	70
22	70	26	-	96
23	71	32	4	107
24	96	44	6	146
25	57	32	3	92
26	53	40	1	94
27	56	47	5	108

Le 12 novembre 1990

Section de vote #	Alarie Gaétan	Groleau Jean-Noël	Rejetés	Total
28	40	35	2	77
29	59	17	3	79
30	45	35	2	82
31	74	24	1	99
32	55	20	4	79
33	89	39	2	130
34	41	32	1	74
35	55	38	-	93
36	64	40	5	109
37	64	48	-	112
38	55	70	3	128
39	43	20	3	66
40	34	22	-	56
41	35	24	5	64
42	84	33	5	122
43	73	32	-	105
44	183	140	11	334
Total:	2868	1588	124	4580

Total des votes: 4580

Élu: Gaétan Alarie

Majorité: 1280

G. Alarie:	62,6 %
J.-N. Groleau:	34,7 %
Rejetés:	2,7 %
	100 %

Siège # 2

Section de vote #	Ayotte Suzie	Chatelois Daniel	Rejetés	Total
1	94	40	4	138
2	74	24	5	103
3	89	28	3	120
4	93	24	4	121
5	43	3	2	48
6	69	17	7	93
7	42	34	3	79
8	79	37	4	120
9	75	19	-	94
10	47	30	4	81
11	47	18	2	67
12	65	20	-	85

Le 12 novembre 1990

Section de vote #	Ayotte Suzie	Chatelois Daniel	Rejetés	Total
13	78	16	1	95
14	83	23	1	107
15	101	32	6	139
16	85	19	6	110
17	87	19	4	110
18	80	32	8	120
19	103	34	4	141
20	62	22	3	87
21	47	19	4	70
22	72	22	2	96
23	83	21	3	107
24	105	32	9	146
25	69	21	2	92
26	75	15	4	94
27	71	30	7	108
28	56	19	2	77
29	49	28	2	79
30	62	16	4	82
31	74	23	2	99
32	53	20	6	79
33	101	24	5	130
34	53	18	3	74
35	74	19	-	93
36	79	24	6	109
37	71	39	2	112
38	88	31	9	128
39	50	15	1	66
40	50	6	-	56
41	51	9	4	64
42	93	21	8	122
43	71	30	4	105
44	253	67	14	334
Total:	3346	1060	174	4580

Total des votes: 4580

Élue: Suzie Ayotte

Majorité: 2286

S. Ayotte:	73,1 %
D. Chatelois:	23,1 %
Rejetés:	3,8 %
	100 %

Le 12 novembre 1990

Siège # 3

Section de vote #	Côté Guy	Daigle Roger	Rejetés	Total
1	95	36	7	138
2	72	22	9	103
3	94	21	5	120
4	81	36	4	121
5	40	8	-	48
6	55	30	8	93
7	46	29	4	79
8	73	43	4	120
9	66	26	2	94
10	50	26	5	81
11	43	20	4	67
12	58	21	6	85
13	49	44	2	95
14	74	28	5	107
15	99	33	7	139
16	84	21	5	110
17	85	21	4	110
18	83	30	7	120
19	100	32	9	141
20	58	25	4	87
21	54	13	3	70
22	80	12	4	96
23	77	22	8	107
24	106	29	11	146
25	50	37	5	92
26	63	24	7	94
27	67	31	10	108
28	57	17	3	77
29	52	24	3	79
30	62	16	4	82
31	64	30	5	99
32	59	14	6	79
33	94	29	7	130
34	53	17	4	74
35	64	17	12	93
36	72	31	6	109
37	76	32	4	112
38	85	34	9	128
39	45	18	3	66
40	45	10	1	56
41	44	16	4	64
42	84	28	10	122
43	73	29	3	105
44	196	123	15	334
Total:	3127	1205	248	4580

Le 12 novembre 1990

Total des votes: 4580

Élu: Guy Côté

Majorité: 1922

G. Côté:	68,3 %
R. Daigle:	26,3 %
Rejetés:	5,4 %
	100 %

Siège # 4

Section de vote #	Cormier Gaston	Leblanc Robert	Rejetés	Total
1	75	59	4	138
2	59	38	6	103
3	78	37	5	120
4	73	46	2	121
5	34	13	1	48
6	65	23	5	93
7	34	39	6	79
8	71	47	2	120
9	68	26	-	94
10	48	31	2	81
11	34	32	1	67
12	49	32	4	85
13	54	41	-	95
14	52	54	1	107
15	92	43	4	139
16	86	17	7	110
17	57	49	4	110
18	71	42	7	120
19	86	49	6	141
20	52	33	2	87
21	44	24	2	70
22	52	43	1	96
23	71	33	3	107
24	89	50	7	146
25	30	62	-	92
26	48	43	3	94
27	64	36	8	108
28	43	32	2	77
29	46	32	1	79
30	52	28	2	82
31	49	48	2	99
32	51	23	5	79
33	63	63	4	130
34	37	33	4	74
35	49	43	1	93
36	75	33	1	109

Le 12 novembre 1990

Section de vote #	Cormier Gaston	Leblanc Robert	Rejetés	Total
37	71	40	1	112
38	66	55	7	128
39	38	26	2	66
40	37	19	-	56
41	43	18	3	64
42	93	27	2	122
43	65	37	3	105
44	200	122	12	334
Total:	2716	1719	145	4580

Total des votes: 4580

Élu: Gaston Cormier

Majorité: 997

G. Cormier:	59,3 %
R. Leblanc:	37,6 %
Rejetés:	3,1 %
	100 %

Siège # 5

Section de vote #	Des Cormiers Alain	Rousseau Marthe	Rejetés	Total
1	27	108	3	138
2	19	78	6	103
3	37	78	5	120
4	34	85	2	121
5	4	43	1	48
6	8	79	6	93
7	21	54	4	79
8	19	99	2	120
9	31	61	2	94
10	25	53	3	81
11	17	46	4	67
12	17	64	4	85
13	16	77	2	95
14	23	82	2	107
15	28	108	3	139
16	17	89	4	110
17	22	85	3	110
18	21	93	6	120
19	48	90	3	141
20	18	66	3	87
21	15	52	3	70

Le 12 novembre 1990

Section de vote #	Des Cormiers Alain	Rousseau Marthe	Rejetés	Total
22	25	70	1	96
23	30	73	4	107
24	21	114	11	146
25	17	73	2	92
26	25	65	4	94
27	18	84	6	108
28	14	61	2	77
29	28	49	2	79
30	5	76	1	82
31	17	80	2	99
32	15	58	6	79
33	31	94	5	130
34	21	50	3	74
35	11	79	3	93
36	15	89	5	109
37	17	95	-	112
38	27	94	7	128
39	13	51	2	66
40	11	45	-	56
41	14	46	4	64
42	18	98	6	122
43	18	85	2	105
44	62	256	16	334
Total:	940	3475	165	4580

Total des votes: 4580

Élue: Marthe Rousseau

Majorité: 2535

A. Des Cormiers:	20,5 %
M. Rousseau:	75,9 %
Rejetés:	3,6 %
	100 %

Siège # 6

Section de vote #	Bouchard Fernand	Martin René	Rejetés	Total
1	100	35	3	138
2	61	33	9	103
3	82	35	3	120
4	75	42	4	121
5	33	14	1	48
6	61	30	2	93

Le 12 novembre 1990

Section de vote #	Bouchard Fernand	Martin René	Rejetés	Total
7	40	36	3	79
8	66	52	2	120
9	66	27	1	94
10	42	37	2	81
11	38	28	1	67
12	59	23	3	85
13	49	44	2	95
14	75	32	-	107
15	81	53	5	139
16	76	26	8	110
17	79	28	3	110
18	78	34	8	120
19	96	42	3	141
20	49	36	2	87
21	35	32	3	70
22	62	32	2	96
23	70	37	-	107
24	89	48	9	146
25	51	37	4	92
26	47	44	3	94
27	51	56	1	108
28	53	22	2	77
29	50	27	2	79
30	45	34	3	82
31	60	35	4	99
32	56	19	4	79
33	81	43	6	130
34	46	24	4	74
35	75	18	-	93
36	73	29	7	109
37	75	34	3	112
38	78	44	6	128
39	48	15	3	66
40	26	27	3	56
41	38	21	5	64
42	76	41	5	122
43	61	43	1	105
44	227	94	13	334
Total:	2879	1543	158	4580

Total des votes: 4580

Élu: Fernand Bouchard

Majorité: 1336

Le 12 novembre 1990

F. Bouchard:	62,9 %
R. Martin:	33,7 %
Rejetés:	3,4 %
	100 %

Pourcentage du vote: 37,76 %

Recommandation

Je suggère aux membres du Conseil d'enclencher le plus tôt possible le processus de division de la municipalité en districts électoraux, étant donné que notre population est présentement de 19 334 habitants. Nous pourrons ainsi bénéficier de temps suffisant pour délimiter efficacement ces districts électoraux.

De plus, je suggère aux membres du Conseil que le recensement municipal soit tenu au mois d'août, lors de la troisième année de leur mandat. En procédant de cette façon nous pourrions éviter que des personnes ne soient pas inscrites sur la liste électorale dû à une mauvaise interprétation de la date d'arrivée de ces citoyens. Nous pourrions ainsi éliminer ce problème.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est à remarquer avant tout que le recensement, les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulés. Je tiens à remercier tous les officiers d'élection et principalement le secrétaire qui m'a secondé et supporté de façon remarquable ainsi que le personnel du service du greffe.

Je tiens également à remercier tous les candidat(e)s et leurs représentant(e)s qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.

Claude Touzin, o.m.a., président d'élection

Le 19 novembre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 novembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

474-90

Adoption, discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1989, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1990-1991-1992.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1990, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1991 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1991-1992-1993.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1989, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1990-1991-1992, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

475-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 octobre 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 octobre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

476-90 Adoption, liste de comptes C-44-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-44-90 concernant les chèques # 32637 à 32675 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 599 565,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

477-90 Adoption, liste de comptes C-45-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-45-90 concernant les chèques #. 32682 à 32819 inclusivement (les chèques # 32676 à 32681 apparaîtront sur la liste C-46-90), pour un montant total de déboursés de 176 717,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

478-90 Adoption, liste de comptes C-46-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-46-90 concernant les chèques # 32676 à 32681 et 32820 à 32853 inclusivement, pour un montant total de déboursés de

1 119 262,08 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

479-90 Adoption, liste de comptes C-47-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-47-90 concernant les chèques # 32854 à 32887 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 111 221,46 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

480-90 Adoption, liste de comptes C-48-90

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-48-90 concernant les chèques # 32888 à 32926 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 295 069,36 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

481-90 Adoption, liste de comptes C-49-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-49-90 concernant les chèques # 32927 à 32969 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 255 691,90 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

482-90 Adoption, liste de comptes C-50-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-50-90 concernant les chèques # 32979 à 33112 inclusivement (les chèques # 32970 à 32978 apparaîtront sur la liste C-51-90), pour un montant total de déboursés de 151 874,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

483-90 Adoption, liste de comptes C-51-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-51-90 concernant les chèques # 32970 à 32978 et 33113 à 33151 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 178 536,65 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

484-90 Adoption, liste de comptes C-52-90

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-52-90 concernant les chèques # 33152 à 33187 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 166 465,31 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

485-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 août 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 17 772,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

486-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 septembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 123,32 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

487-90 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Gaétan Alarie soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, effectif le 19 novembre 1990.

ADOPTÉE

488-90 Part de promoteur, règlement # 492

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil approprie à même les fonds généraux de l'année 1990 une somme de 1 511 $ afin d'assumer sa part de promoteur relative au règlement # 492 (rues Goyer, Decelles, Pilon et côte Richelieu).

ADOPTÉE

489-90 Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil municipal accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 90-01 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

490-90

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 7 septembre 1990, concernant le lot 27-4 (rue Notre-Dame, Jean Fréchette) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 37412, minute 2874).

ADOPTÉE

491-90

Adoption de la soumission - Chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 19 octobre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant $	
	Livré	Non livré
Mines Seleine, div. de la Société canadienne de sel ltée	114 286,50	122 625,00
Sel Akzo ltée	132 162,50	115 812,50
Sifto Canada inc.	133 525,00	115 812,50

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mines Seleine, div. de la Société canadienne de sel ltée pour la fourniture de chlorure de sodium au montant de 114 286,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Cueillette, transport et récupération des matières recyclables

Les soumissions pour la cueillette, le transport et la récupération des matières recyclables ont été ouvertes le 9 novembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie-Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom

Les Récupérateurs du comté de Maskinongé inc.

WMI Mauricie-Bois-Francs

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier adjoint de la ville remet celles-ci au Directeur des services techniques pour étude et rapport.

492-90

Refinancement d'emprunt

CONSIDÉRANT que la ville doit refinancer un emprunt de 460 000 $ qui arrivera à échéance le 15 décembre 1990;

CONSIDÉRANT qu'un autre emprunt arrivera à échéance le 21 juillet 1991 et qu'il inclut entre autre les mêmes règlements que l'émission de 460 000 $;

CONSIDÉRANT que nous voulons offrir le paiement comptant à nos contribuables en avril 1991 pour ces deux renouvellements;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 460 000 $ pour financer la dette renouvelable et prévoir les frais de refinancement au budget de l'année 1991.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le régime de retraite des employés de la ville afin de le rendre conforme à la Loi 116 et abrogeant les règlements 525-E à 525-H.

493-90

Achat du lot 36-119

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat du terrain connu comme étant le lot 36-119 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant la somme de 17 000,00 $ dûment payée et appartenant à Guy Brouillette et autres et d'approprier les crédits suffisants à même le fonds d'aménagement de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

494-90

Vente du lot 160-837

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente à Mme Claudette Rouselle-Vézina du lot 160-837 (rue Chambois) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au montant de 900 $. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution # 235-86.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1990

495-90 Convention et protocole, utilisation et diffusion de fichiers informatiques

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer la convention à intervenir entre le Ministère de l'Énergie et des Ressources et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant l'utilisation de fichiers informatiques ainsi que le protocole relatif aux modalités régissant la diffusion des fichiers informatiques.

ADOPTÉE

496-90 Adoption de la soumission - Sable abrasif avec 10 % de sel

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sable abrasif avec 10 % de sel ont été ouvertes le 2 novembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Massicotte & Fils ltée	5 668,00 $
Sablière des Forges inc.	8 632,80 $
Gravier Mont-Carmel inc.	10 507,60 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la firme Massicotte & Fils ltée retire sa soumission;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière des Forges inc. pour la fourniture de sable abrasif avec 10 % de sel au montant de 8 632,80 $ étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

497-90 Adoption de la soumission - Murets de ponceaux - côte Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la construction de murets de ponceaux ont été ouvertes le 12 novembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	7 450,00 $
Panpierre inc.	12 465,92 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour la construction de murets de ponceaux au montant de 7 450,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1990

498-90 Adoption de la soumission - Copieurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la location de copieurs ont été ouvertes le 13 novembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Les Caisses enreg. Dijitec inc.	51 000,87 $
Systèmes de bureautique S.B.M. inc.	45 234,00 $
Claude Arbour inc.	57 582,00 $
Bureautique Montcalm inc.	44 465,40 $
Gestetner inc.	56 574,00 $
Pitney Bowes	36 666,00 $
Location Buromax inc.	47 880,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Trésorier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pitney Bowes pour la location de copieurs au montant de 36 666,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

499-90

Représentante, M.R.C. de Francheville et Comité d'étude de gestion des déchets

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Marthe Rousseau, conseillère soit nommée représentante de la ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville et au sein du Comité d'étude du dossier de la gestion des déchets dans son ensemble auprès de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTÉE

500-90

Représentant, Comité régional de sécurité routière

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que MM. Gaétan Alarie, conseiller et Jean Proulx, directeur de la sécurité publique soient nommés représentants de la ville auprès du Comité régional de sécurité routière pour une durée d'un an.

ADOPTÉE

501-90

Échange de terrains

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'échange de terrains situés sur le boulevard Mauricien (P.-38) entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Jacques Doucet.

ADOPTÉE

502-90

Retrait du caractère de rue

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil municipal retire le caractère de rue sur le lot 464-129-Ptie (rue Cherbourg).

ADOPTÉE

503-90 Adoption, rapport du comité de circulation R-04-90

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-04-90 en date du 14 septembre 1990 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

504-90 Raccordement au service d'aqueduc, lot 241-3

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest du lot 241-3 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Clément Boisvert soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

505-90 Vente aux enchères publiques

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil autorise le Greffier à effectuer la vente aux enchères publiques qui aura lieu le 24 novembre 1990 à l'édifice des travaux publics, 2550, rue Sidbec Sud.

ADOPTÉE

506-90 Rescision de la résolution # 48-90 du 5 février 1990

Il est d'abord exposé ce qui suit:

Le 19 novembre 1990

Que dans une résolution du 5 février 1990, le Conseil adoptait la résolution suivante:

"Achats de divers lots

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat au montant de 98 900 $ des lots P.-28, 28-1, 28-2, 28-10, 28-11, 28-12, 28-13, 28-14 et 28-17, d'une superficie de 6 123,5 mètres carrés du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au ministère des Transports."

qu'il y a lieu de rescinder cette résolution et d'en adopter une nouvelle pour les raisons suivantes:

- Le travail de l'arpenteur Jean Pinard auquel il est référé dans le projet d'acte ci-après mentionné a été complété après la date de ladite résolution numéro 48-90.

- Bien que comprenant la bonne superficie totale des diverses parties de lots faisant l'objet du présent dossier, il y a lieu à ce que la nouvelle résolution comprenne plus de précision à ce sujet.

- Aucune mention des servitudes de non-accès et d'égout existantes, abandonnées et/ou créées et pourtant nécessaire à la réalisation de ce dossier n'apparaît à ladite résolution.

- Le nom du vendeur y apparaît comme étant "le ministère des Transports" alors qu'il s'agit de "Sa Majesté du Chef du Québec, agissant par son Ministre des Transports".

Qu'aux effets ci-dessus, Me Yves-M. Veillette, notaire, a préparé un projet d'acte relatif à l'achat susdit.

Qu'en résumé:

Ce projet d'acte relatif audit achat par la Ville contient:

- La bonne désignation cadastrale des immeubles concernés et ici résumée, savoir:-

a) Une partie du lot numéro vingt-huit (P.28) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, contenant mille neuf cent soixante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (1 962,9 m.c.) en superficie.

b) Une partie de la subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.1) du susdit cadastre, contenant huit cent vingt mètres carrés et quatre dixièmes (820,4 m.c.) en superficie.

c) Une partie du lot numéro vingt-huit (P.28) du susdit cadastre, contenant cent vingt-deux mètres carrés (122,0 m.c.) en superficie.

d) Une partie de la subdivision officielle numéro douze du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.12) du susdit cadastre, contenant six cent dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes (618,4 m.c.) en superficie.

e) Une partie de la subdivision officielle numéro onze du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.11) du susdit cadastre, contenant six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et six dixièmes (697,6 m.c.) en superficie.

f) Une partie de la subdivision officielle numéro dix du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.10) du susdit cadastre, contenant quatre cent quatre-vingt-dix mètres et sept dixièmes (490,7 m.c.) en superficie.

g) Une partie de la subdivision officielle numéro treize du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.13) du susdit cadastre, contenant six mètres carrés et sept dixièmes (6,7 m.c.) en superficie.

h) Une partie de la subdivision officielle numéro deux (rue) du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.2 rue) du susdit cadastre, contenant mille cent vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 125,7 m.c.) en superficie.

i) Une partie de la subdivision officielle numéro dix-sept du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.17) du susdit cadastre, contenant deux cent cinquante et un mètres carrés et huit dixièmes (251,8 m.c.) en superficie.

j) Une partie de la subdivision officielle numéro quatorze du lot originaire numéro vingt-huit (28-P.14) du susdit cadastre, contenant vingt-sept

mètres carrés et trois dixièmes (27,3 m.c.) en superficie.

- La mention du nom exact du vendeur.

- La description de toutes les servitudes existantes, abandonnées et/ou créées, la ville déclarant principalement mais non limitativement accepter et consentir à l'établissement des nouvelles servitudes de non-accès y mentionnées.

CECI EXPOSÉ:

Il est:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution numéro 48-90 soit rescindée à toutes fins que de droit:

que la ville acquiert de Sa Majesté du Chef du Québec, agissant pour son Ministre des Transports, les lots numéros P.28, 28-P.1, P.28, 28-P.12, 28-P.11, 28-P.10, 28-P.13, 28-P.2 rue, 28-P.17 et 28-P.14 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, contenant une superficie totale de six mille cent vingt-trois mètres carrés et cinq dixièmes (6 123,5 m.c.), décrit au projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, pour la somme de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents dollars (98 900,00 $) payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente, le tout sujet à toutes les clauses, conditions, comprenant principalement mais non limitativement les servitudes mentionnées audit projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée et adopté tel quel.

- que monsieur le Maire Jean-Charles Charest et monsieur le greffier Claude Touzin, soient et sont autorisés par les présentes à signer ledit acte de vente de même que tous documents destinés à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE

507-90 Modification de l'annexe "A" du règlement # 483

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 483 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 157,30 $ prévu pour le règlement # 483 (rue Rouette) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7631 41 9990	17-136	20,30 m
7631 51 3657	17-134 & 17-135-1	26,73
7631 51 5343	17-133, 17-P.132 & 17-P.131	16,98
7631 51 8598	17-298	18,29
7631 51 9982	17-297-2 & 17-371	20,49
7631 61 0248	17-297-1 & 17-127-2	30,48

ADOPTÉE

508-90 Vente d'une partie du lot 37-P.-147

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente à M. Jean Perron et Mme Hélène Lemire d'une partie du lot 37-P.-147 (rue du Fleuve) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1990

509-90 Fermeture du règlement # 459

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 459 (rues Cherbourg, Routhier et de Rouen) sont terminés et ont coûté 397 431,56 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 396 954,34 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 477,22 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

510-90 Fermeture du règlement # 463

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 463 (réfection Val-Mauricie, assainissement) sont terminés et ont coûté 667 160,50 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 660 000,00 $ et qu'il reste à emprunter 18 000,00 $;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 7 160,50 $, de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

511-90 Fermeture du règlement # 473

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 473 (repavage, bordures et trottoirs 1988) sont terminés et ont coûté 453 125,83 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 432 200,00 $ et qu'il reste à emprunter 27 500,00 $;

Le 19 novembre 1990

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 20 925,83 $, de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

512-90 Fermeture du règlement # 483

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 483 (chaînes de béton, rue Rouette) sont terminés et ont coûté 12 702,05 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 10 089,47 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 2 612,58 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

513-90 Fermeture du règlement # 497

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 497 (repavage, réfection de bordures et trottoirs 1989) sont terminés et ont coûté 248 259,00 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 248 259,00 $ et qu'il reste à emprunter 137 741,00 $;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1990

514-90

Fermeture du règlement # 704

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 704 (réaménagement, hôtel de ville) sont terminés et ont coûté 813 067,92 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 680 000,00 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1990, d'un montant de 133 067,92 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant les règlements 3015 (zonage), 4005 (lotissement) et 5011 (construction).

515-90

Prolongation du délai pour la modification du plan d'urbanisme

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Francheville est entré en vigueur le 10 décembre 1987;

ATTENDU que dans le territoire de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest est en vigueur un plan d'urbanisme et que ladite municipalité est tenue de le modifier pour le rendre conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire dans les vingt-quatre mois de ladite entrée en vigueur (art. 34, L.A.U.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de demander au Ministre des Affaires municipales d'accorder une prolongation, jusqu'au 21 février 1991, du délai prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chap. A-19.1) à la

municipalité de Trois-Rivières-Ouest pour adopter un règlement de modification de son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Francheville.

ADOPTÉE

516-90

Entente 1991, Société protectrice des animaux de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour l'année 1991 entre la Société protectrice des animaux de la Mauricie et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant à Sa Majesté du Chef du Québec, agissant pour son Ministre des Transports et portant les numéros de lots P.28, 28-P.1, P.28, 28-P.12, 28-P.11, 28-P.10, 28-P.13, 28-P.2 rue, 28-P.17 et 28-P.14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au montant de 98 900 $ pour fins de réserves foncières.

517-90

Adoption de la soumission - Chasse-neige

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'un chasse-neige a été ouverte le 31 août 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la ville n'a reçu qu'une soumission:

Le 19 novembre 1990

Nom	Montant
Frink Canada inc. Division de Compro ltée	8 121,08 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Frink Canada inc. Division de Compro ltée pour la fourniture d'un chasse-neige au montant de 8 121,08 $ étant donné qu'elle est conforme et d'en payer une partie à même le fonds de roulement soit 6 750 $ et le solde à même l'excédent des recettes prévues pour l'exercice courant.

ADOPTÉE

518-90 Félicitations adressées à Mme Louise Plante

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest offrent leurs sincères félicitations à Mme Louise Plante pour l'obtention de l'Oscar du reporter, décerné par la région Rhônes-Alpes en collaboration avec la Maison de la France, pour la qualité des textes qu'elle a rédigés concernant la région touristique Rhônes-Alpes.

ADOPTÉE

Correspondance

Direction générale de l'évaluation foncière: Approbation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle de la valeur locative et du rôle d'évaluation foncière.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 712 (Ste-Marguerite et Jean XXIII).

Le 19 novembre 1990

Commission municipale du Québec: Enregistrement des règlements # 3015, 4005 et 5011 (zonage, lotissement et construction).

M. Claude Ryan, ministre de la sécurité publique: Accuse réception de notre résolution concernant la "Semaine de la prévention du crime".

Société d'habitation du Québec: Nous informe de la diminution de l'enveloppe budgétaire relative au programme d'aide à la restauration Canada-Québec.

Ministère de la Sécurité publique: Documentation relative à la "Semaine de la prévention du crime".

Union des municipalités du Québec: Lettre concernant la présentation de mémoires à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Association touristique du Coeur-du-Québec: Informations relatives à la cotisation annuelle et à la réalisation d'une carte touristique et routière du Coeur-du-Québec.

M. Jean-Luc Julien, ville de Trois-Rivières: Refus d'accorder les permis de construction nécessaires à l'implantation des puits 9 et 10.

Centraide Mauricie: Demande d'aide financière.

Ville de Sainte-Catherine: Envoi copie de leur résolution concernant la desserte policière.

Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Demande d'aide financière.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 novembre 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 novembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

519-90 Engagement d'un inspecteur

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Gilles Tremblay soit engagé à titre d'inspecteur (poste cadre) avec une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

520-90 Nomination, représentante des locataires des résidences de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Édithe Bourget Roy soit nommée représentante des locataires des résidences de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de trois ans.

ADOPTÉE

521-90 Nomination, représentants O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que MM. Fernand Bouchard, Gaétan Alarie et Gaston Cormier, conseillers soient nommés représentants de la ville au sein de l'Office municipal

d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

522-90 Nomination, représentant C.I.T.F.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Gaston Cormier, conseiller soit nommé représentant de la ville au sein de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

523-90 Nomination, représentants comité de concertation scolaire de la Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mmes Marthe Rousseau et Suzie Ayotte, conseillères, MM. Roland Lottinville, directeur général et Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soient nommés représentants de la ville au sein du comité de concertation scolaire de la Commission scolaire de Chavigny pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

524-90 Nomination, présidente du concours "Villes, villages et campagnes fleuris"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Marthe Rousseau, conseillère soit nommée présidente du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

525-90

Nomination, représentants comité du fonds de pension

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Guy Côté, conseiller, Roland Lottinville, directeur général et Claude Touzin, greffier soient nommés représentants de la ville au sein du comité du fonds de pension.

ADOPTÉE

526-90

Nomination, comité de circulation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Gaétan Alarie, conseiller soit nommé président du comité de circulation.

ADOPTÉE

527-90

Nomination, représentants Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Suzie Ayotte, conseillère et M. Guy Côté, conseiller soient nommés représentants de la ville au sein du Conseil régional de la culture pour une période de deux ans, effectif le 26 novembre 1990.

ADOPTÉE

528-90

Nomination, représentants Conseil des loisirs de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Fernand Bouchard, conseiller et M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soient

Le 26 novembre 1990

nommés représentants de la ville au sein du Conseil des loisirs de la Mauricie, pour une période de deux ans, effectif le 26 novembre 1990.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 décembre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 décembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

529-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1990

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

530-90 Adoption, liste de comptes C-53-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-53-90 concernant les chèques # 33195 à 33251 inclusivement (les chèques # 33188 à 33194 apparaîtront sur la liste C-54-90), pour un montant total de déboursés de 4 654,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

531-90 Adoption, liste de comptes C-54-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-54-90 concernant les chèques # 33188 à 33194 et 33252 à 33291 inclusivement, pour un montant total de déboursés de

248 187,11 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

532-90 Adoption, liste de comptes C-55-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-55-90 concernant les chèques # 33292 à 33326 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 113 750,47 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

533-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 429,24 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

534-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 796,10 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

535-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 13 557,62 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

536-90 Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 90-02 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

537-90 Servitude d'égout pluvial, lot 15-354

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 15-354 (rue Roland) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Mme Francine Bussière.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le régime de retraite des employés de la ville afin de le rendre conforme à la Loi 116 et abrogeant les règlements 525-E à 525-H.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant à Sa Majesté du Chef du Québec, agissant pour son Ministre des Transports et portant les numéros de lots P.28, 28-P.1, P.28, 28-P.12, 28-P.11, 28-P.10, 28-P.13, 28-P.2 rue, 28-P.17 et 28-P.14 du cadastre

officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au montant de 108 000 $ pour fins de réserves foncières.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant les règlements 3015 (zonage), 4005 (lotissement) et 5011 (construction).

538-90

Adoption de la soumission - Défrichement, essouchement et nivellement au parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de défrichement, essouchement et nivellement au parc Laviolette ont été ouvertes le 3 décembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	23 130,00 $
Panpierre inc.	21 433,47 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc. pour des travaux de défrichement, essouchement et nivellement au parc Laviolette au montant de 21 433,47 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Ce montant de 21 433,47 $ sera pris à même le fonds de réserve pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 1990

539-90

Emprunt, règlement # 446

CONSIDÉRANT la demande de l'Ingénieur d'obtenir les fonds nécessaires pour améliorer les travaux complétés sur le règlement 446 (rues Dagenais et Brodeur);

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient originalement prévus sur ce règlement;

CONSIDÉRANT que la ville a renoncé au solde de l'emprunt prévu au règlement 446 par la résolution numéro 356-90 le 9 juillet 1990;

CONSIDÉRANT que cette renonciation oblige le Trésorier à contribuer à même les recettes courantes de ce règlement pour financer le solde des dépenses à effectuer;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'annuler le renoncement de 62 000 $ prévu pour le règlement # 446 pour que ce pouvoir d'emprunt serve au financement des dépenses à effectuer.

ADOPTÉE

540-90

Nomination, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseillere

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Mariette Dubé soit nommée représentante des locataires de la résidence pour familles de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'un an.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 34 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise les coûts de refinancement du règlement # 21 (1986).

Le 3 décembre 1990

541-90

Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder au raccordement de la traverse de piétons lumineuse située près du 7681, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest. Le tarif à utiliser sera un tarif à forfait T-3 et la charge raccordée sera de 600 watts.

ADOPTÉE

542-90

Rétrocession, partie du lot 17-419

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de rétrocession à Laurent J. Deshaies inc. d'une partie du lot 17-419 (rue Bernard) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'il nous donne un montant de 944,43 $ en compensation pour parc.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 3.89 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux permis pour bicyclettes.

Correspondance

Famille G. Massicotte: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Germain Massicotte.

Association des manufacturiers canadiens: Invitation à participer au concours "Ville industrielle de l'année".

M. Wilfrid Champagne, maire de St-Louis-de-France: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

Le 3 décembre 1990

Association touristique du Coeur-du-Québec: Lettre concernant la publicité à l'intérieur du guide touristique du Coeur-du-Québec.

Citoyen de Trois-Rivières-Ouest: Plainte concernant les chiens qui ne sont pas tenus en laisse.

Municipalité de Pointe-du-Lac: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

Ville de Grand-Mère: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

Ville de Cap-de-la-Madeleine: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 décembre 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 décembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

543-90 Adoption, règlement # 525-I

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 525-I intitulé: "Règlement modifiant le régime de retraite des employés de la ville afin de le rendre conforme à la Loi 116 et abrogeant les règlements 525-E à 525-H" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

544-90 Adoption, règlement # 716

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 716 intitulé: "Règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant à Sa Majesté du Chef du Québec, agissant pour son Ministre des Transports et portant les numéros P.28, 28-P.1, P.28, 28-P.12, 28-P.11, 28-P.10, 28-P.13, 28-P.2 rue, 28-P.17 et 28-P.14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au montant de 108 000 $ pour fins de réserves foncières" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 10 décembre 1990

545-90 Adoption, règlement # 823

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 823 intitulé: "Règlement adoptant le règlement # 34 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise les coûts de refinancement du règlement # 21 (1986)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

546-90 Adoption, règlement # 1000.25

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1000.25 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 3.89 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux permis pour bicyclettes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

547-90 Adoption, règlement # 2019

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 2019 intitulé: "Règlement abrogeant les règlements 3015 (zonage), 4005 (lotissement) et 5011 (construction)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 décembre 1990

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 décembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

548-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1990

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil, moins la résolution # 519-90 laquelle est abrogée.

ADOPTÉE

549-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1990

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

550-90 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 décembre 1990

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 décembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

551-90 Adoption, liste de comptes C-56-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-56-90 concernant les chèques # 33327 à 33366 inclusivement pour un montant total de déboursés de 635 043,25 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

552-90 Adoption, liste de comptes C-57-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-57-90 concernant les chèques # 33373 à 33513 inclusivement (les chèques # 33367 à 33372 apparaîtront sur la liste C-58-90), pour un montant total de déboursés de 199 808,36 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

553-90 Adoption, liste de comptes C-58-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-58-90 concernant les chèques # 33367 à 33372 et 33514 à 33539 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 766 734,52 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1990

554-90

Prolongation du délai pour la modification des règlements de zonage, construction et lotissement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de demander au Ministre des Affaires municipales d'accorder une prolongation, jusqu'au 21 février 1991, du délai prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chap. A-19.1) à la municipalité de Trois-Rivières-Ouest pour adopter des règlements modifiant les règlements de zonage, construction et lotissement afin de les rendre conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Francheville. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 515-90.

555-90

Programme de création d'emplois

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Claude Touzin, o.m.a., greffier soit autorisé à présenter divers projets dans le cadre du Programme de création d'emplois, que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1991 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une

prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-11 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-H et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1991, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

556-90

Adoption, procès-verbaux du comité d'assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les procès-verbaux du comité d'assainissement des eaux pour les années 1989 et 1990 soient adoptés tels que présentés par le président ou son remplaçant.

ADOPTÉE

557-90

Adoption, procès-verbaux du comité "Villes, villages et campagnes fleuris"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les procès-verbaux du comité "Villes, villages et campagnes fleuris" pour les années 1989 et 1990 soient adoptés tels que présentés par la présidente ou son remplaçant.

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1990

558-90

Adoption de la soumission - Sable

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sable ont été ouvertes le 14 décembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant	
Thomas Bellemare ltée	Classe "A"	3 996 $
	Classe "B"	8 876 $
Noé Veillette inc.	Classe "A"	3 480 $
	Classe "B"	7 980 $
Aménagements Pluri-Services inc.	Classe "A"	3 720 $
	Classe "B"	8 680 $
Massicotte & Fils ltée	Classe "A"	4 140 $
	Classe "B"	9 660 $
M. Cossette Excavation inc.	Classe "A"	3 060 $
	Classe "B"	7 000 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme M. Cossette Excavation inc. pour la fourniture de sable au montant total de 10 060 $ pour du sable de classes "A" et "B" étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1990

559-90

Adoption de la soumission - Béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 14 décembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Béton Trois-Rivières	12 349.26 $
Béton Laurentide inc.	12 244,62 $
Béton Dynamique	12 967,51 $
Béton A.B.	12 682,37 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Béton Laurentide inc. pour la fourniture de béton de ciment au montant de 12 244,62 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

560-90

Adoption de la soumission - Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de pierre concassée ont été ouvertes le 14 décembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.	33 627,50 $
Thomas Bellemare ltée	36 705,50 $
Noé Veillette inc.	36 462,50 $
Asphalte Continental Div. du Groupe Devesco ltée	49 195,00 $
Aménagements Pluri-Services inc.	34 910,00 $
M. Cossette Excavation inc.	36 973,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc. pour la fourniture de pierre concassée au montant de 33 627,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

561-90 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 981,99 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

562-90

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 30 novembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 835,84 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

563-90

Adoption de la soumission - Réhabilitation de puits

CONSIDÉRANT que la soumission pour des travaux de réhabilitation de puits a été ouverte le 17 décembre 1990 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante ont été reçue:

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	84 374,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée pour des travaux de réhabilitation de puits au montant de 84 374 $ étant donné qu'elle est conforme et qu'une somme de 35 379 $ soit engagée au budget de l'année 1990 et le solde sera engagé et prévu au budget 1991. Le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint sont par la

présente autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

564-90

Retrait du caractère de rue, lots 38-267, 38-274, 38-276 et 38-283 à 38-286

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal retire le caractère de rue sur les lots 38-267, 38-274, 38-276 et 38-283 à 38-286 (boulevard Mauricien).

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 35 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise la construction du terminus Badeaux.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la C.I.T.F. au montant de 6 785 773 $ pour le transport régulier et de 581 406 $ pour le transport adapté.

565-90

Engagement d'un inspecteur

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Gilles Tremblay soit engagé à titre d'inspecteur (poste cadre) à compter du 14 janvier 1991 avec une période de probation de six mois, au salaire de 54 000 $ par an et après avoir réussi sa période de probation au salaire de 55 650 $ par an (voiture non fournie).

ADOPTÉE

566-90

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er janvier 1991 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par les règlements:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
491 (de l'Industrie)	250 000 $	90 %	225 000 $
494 (de Sienne Sud)	14 000	90 %	12 600 $
712 (Jean XXIII, Ste-Marguerite)	151 000 $	90 %	135 900 $

ADOPTÉE

567-90

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts

temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er janvier 1991 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par les règlements:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
492 (Goyer, Decelles Pilon et côte Richelieu)	656 990 $	90 %	591 291 $
499-A (Corbeil etc.)	431 455	90 %	388 309 $
703 (Préville, Donais)	353 057 $	90 %	317 751 $
705 (Audet, Carrier)	345 380	90 %	310 842 $
707 (Bellefeuille, Huard)	1 558 956	90 %	1 403 060 $
708 (Bélanger)	247 000	90 %	222 300 $

ADOPTÉE

568-90 Nouveaux champs de taxation imposés aux municipalités

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec par l'entremise de son Ministère des Affaires municipales veut imposer de nouveaux champs de taxation aux municipalités en leur refilant une facture de près de 500 000 000 $;

CONSIDÉRANT que cette attitude cause préjudice à l'ensemble des municipalités du Québec;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNAMINITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest blâme l'attitude prise par le Ministère des Affaires municipales en imposant unilatéralement cette nouvelle réforme.

ADOPTÉE

569-90

Nomination, représentante comité de la Fête Nationale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Marthe Rousseau, conseillère soit nommée représentante de la ville au sein du comité de la Fête Nationale de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement fixant la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers(ères), conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lequel règlement ordonne et statue ce qui suit, savoir:

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions générales de la Loi, les charges de Maire et de Conseillers(ères) sont rémunérées dans la ville de Trois-Rivières-Ouest comme suit:

	Salaire de base	Allocation	Total
Maire	20 501 $	10 252 $	30 753 $
Conseillers(ères)	6 834 $	3 417 $	10 251 $

ARTICLE 1.- À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le Maire et les Conseillers(ères) seront rémunérés de la façon suivante:

	Salaire de base	Allocation	Total
Maire	26 501 $	13 251 $	39 752 $
Conseillers(ères)	8 834 $	4 417 $	13 251 $

ARTICLE 2.- Ces rémunérations seront payables en douze versements égaux et consécutifs;

ARTICLE 3.- La rémunération pour le Maire suppléant tant qu'il sera en fonction sera de 262,75 $ par mois, soit 131,38 $ de base et 131,37 $ d'allocation.

ARTICLE 4.- De plus, le projet de règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un

membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 100 $ par mois est prévu à cet effet.

ARTICLE 5.- Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 6.- Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1er janvier 1991.

ARTICLE 7.- Le Conseil décrète, que les rémunérations et allocations proposées seront indexées pour chaque exercice financier conformément à la Loi.

Correspondance

M. Pierre Boulard, directeur Centraide Mauricie: Lettre concernant les résultats de l'étude portant sur l'impact social et économique du secteur communautaire dans la région 04-Nord.

M. Yvon Lemire, député de St-Maurice: Nous fait parvenir copie de son discours prononcé à la Chambre de commerce de Shawinigan et Shawinigan-Sud le 27 novembre 1990.

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités du Québec: Lettre concernant l'intérim à la direction politique de l'Union des municipalités du Québec.

Fondation des maladies du coeur du Québec: Demande afin de proclamer le mois de février "Mois du coeur".

Le Défi CrownVie/PARTICIPaction: Invite la municipalité à participer au défi CrownVie-PARTICIPaction.

Fédération canadienne des municipalités: Lettre concernant le programme du Prix de la communauté cinq étoiles.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Envoi de la programmation de la prochaine finale régionale des Jeux du Québec en Mauricie.

Conseil régional de la culture: Demande de renseignements et invitation à renouveler la cotisation pour 1990-1991.

Le 17 décembre 1990

AFÉAS Région de la Mauricie: Demande d'aide financière.

M. Marc Michaud, président Association Québec-France: Lettre concernant le programme de coopération avec la France dans le domaine d'échange d'emplois d'été.

La ligue des droits du Foetus: Information concernant leur mémoire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 décembre 1990

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1990, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

570-90 Adoption, règlement # 57-S-12

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 57-S-12 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-11 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

571-90 Adoption, règlement # 539-I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 539-I intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-H et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

572-90 Adoption, règlement # 824

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 824 intitulé: "Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1991 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

573-90 Adoption, règlement # 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 1991 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1991, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

574-90 Adoption des indices d'améliorations locales 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1991 soient adoptés tels que présentés:

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE	1 067 530	TERMINÉ	
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE	239 800	TERMINÉ	
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	953 670	,01036	9 880,04
169	GARCEAU	FRONTAGE	2 075,93	,80205	1 664,99
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 066 043	TERMINÉ	
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	2 190 400	TERMINÉ	
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308 202	TERMINÉ	
196	GAGNON	FRONTAGE	7 806,68	TERMINÉ	
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	110 100	TERMINÉ	
210	GARCEAU	ÉVALUATION	4 221 200	,00018	759,83
211-A	ESTÉREL	SUPERFICIE	1 285,30	,08559	110,01
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	13 834,00	,00796	110,12
213	SIROIS	FRONTAGE	1 584,26	1,867	2 957,81
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	1 210 700	,00199	2 409,28
215	GAGNON	FRONTAGE	738	,89025	657,02
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	684,90	,16061	109,99
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	266 278	,00576	1 533,77

220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	218	157,80	,00151		329,44
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	154	743	,00213		329,61
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76	554	,03668	2	808,01
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268	716	,04123	11	079,18
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	1	243,11	,09573		119,01
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	3	556,45	,27106		964,01
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364	817	,02841	10	364,42
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	172	731	,00978	1	689,25
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	126	247	,02857	3	606,88
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.1	852	200	,00156	2	889,51
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	18	218,66	,35667	6	498,08
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	242	703	,00609	1	478,08
239	DU FLEUVE	FRONTAGE		270	1,463		395,02
240	GUAY	SUPERFICIE	254	283	,00538	1	368,06
241	GIRARD	ÉVALUATION	105	500	,00106		111,83
242	LACERTE	SUPERFICIE	23	820	,00555		132,20
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	255	088	,01648	4	203,85
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE 1	289	247,90	,00181	2	333,42
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112	500	,00432		486,00
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584	104	,03802	22	207,68
255	PRATTE	FRONTAGE	2	676,20	2,725	7	292,73
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122	980	,00844	1	037,92
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73	548	,02266	1	666,57
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122	292	,04971	6	079,12
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324	304	,03545	11	496,66
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233	916	,07956	18	610,34
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	189	190	,034	6	432,46
272	LIMOGES	SUPERFICIE	89	196	,05872	5	237,59
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	774	100	,00717	5	550,31
279	TESSIER	SUPERFICIE	461	363	,04291	19	797,09
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	588	783	,06505	38	300,28
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3	333	2,433	8	109,31
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8	000,30	7,82	62	562,34
284	TESSIER	SUPERFICIE	142	671	,06054	8	637,29
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362	806	,07004	25	410,93
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490	644	,06402	31	411,03
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	215	167	,06721	14	461,38
296	DUBÉ	FRONTAGE	2	173,09	2,3966	5	208,03
297	DUBÉ	SUPERFICIE	161	917	,01359	2	200,47
299	BERNARD	SUPERFICIE	95	502	,05324	5	084,53
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246	549	,08722	21	504,03
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	172	799	,04722	8	159,59
307	TERRASSE DUVERNAY - MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	241	849	,05601	13	545,95
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48	866,80	,87164	42	594,31
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180	643	,0909	16	420,48
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE		420,23	3,8218	1	606,04
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE		254,50	2,2358		568,99
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17	087	1,4834	25	346,87
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE		625,41	24,407	15	264,31
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25	314,60	1,1812	29	901,61
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8	126,10	,4978	4	045,17
350	COTE ROSEMONT	SUPERFICIE	91	197,30	,05285	4	819,74

351-F	LIÈGE	FRONTAGE	80,17	14,04	1 125,58
351-S	LIÈGE	SUPERFICIE	2 515,17	,4473	1 125,03
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	17,24	2 317,23
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	289,55	30,34	8 784,94
364	QUIRION	FRONTAGE	330,87	30,692	10 155,07
371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8 403,20	,23527	1 977,03
372	LEFORT	FRONTAGE	140,69	18,00	2 532,42
373	BORDEAUX	FRONTAGE	246,19	6,106	1 503,23
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	283,11	24,41	6 910,72
376	QUIRION	FRONTAGE	330,87	5,05	1 670,87
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	140,69	3,48	489,58
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	505,97	47,04	23 800,83
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	477,15	45,48	21 700,77
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	438,41	45,65	20 013,50
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	518,18	49,94	25 877,92
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	34,09	3 680,02
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	274,34	9,95	2 729,69
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	103,94	9,52	989,51
393	CHATELEINE-LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	414,93	39,86	16 539,12
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE CHAMONIX-LOUISBOURG	FRONTAGE	627,98	49,41	31 028,49
395	DE MUSSET-CLERMONT CHAGNON-GILBERT	FRONTAGE	688,39	39,80	27 397,90
396	CHERBOURG-TURENNE LABOSSIERE-LELIEVRE TERR. ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	1 467,18	39,79	58 379,18
397	LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE	836,35	39,81	33 295,05
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	39,95	12 352,55
400	ROUTE 138	FRONTAGE	607,43	8,04	4 883,73
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	389,43	39,84	15 514,86
402	ROBERGE	FRONTAGE	169,81	12,52	2 126,02
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	1 006,43	9,86	9 923,40
408	PRÉCOURT-GADBOIS-AUBERT	FRONTAGE	1 236,09	40,29	49 801,95
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	38,64	4 458,67
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,60	0,8286	9 094,38
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	650,83	42,71	27 796,99
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,48	42,71	30 814,38
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	318,06	42,61	13 552,54
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	6,77	2 125,31
419	LAUZON	FRONTAGE	329,36	31,61	10 411,06
420	TURENNE	FRONTAGE	545,22	42,57	23 210,01
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	373,52	42,74	15 964,25
422	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	23 606,30	,894	21 104,04
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	42,96	5 342,93
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	,8893	4 517,29
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	,8822	13 996,37
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	365,54	42,70	15 608,60
427	AUDET-BRUNET-COUTURE	FRONTAGE	666,27	45,33	30 202,02
429	LONGSAULT-LAFLAMME-COTE ROSEMONT-AUBERT	FRONTAGE	1 494,38	45,12	67 426,37
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	498,14	45,13	22 481,04

432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	45,20	13	068,69
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	489,47	45,26	22	153,49
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	326,52	31,51	10	288,64
438	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	102,75	11,57	1	188,82
439	CHERBOURG-DE TILLY	FRONTAGE	1 420,42	47,16	66	986,99
441	CHERBOURG	FRONTAGE	455,56	47,31	21	552,57
442	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	266,26	2,7755		739,01
444	CAMBERT-FRONTENAC	FRONTAGE	355,95	47,27	16	825,77
445	DAGENAIS-BRODEUR-GAGNON-ROLAND-FABRE-CORBEIL	FRONTAGE	1 063,75	42,59	45	305,15
446	DAGENAIS-BRODEUR-CORBEIL-FABRE	SUPERFICIE	38 579,30	1,0288	39	690,38
447	LAUZON-BERNARD-MARION	FRONTAGE	575,04	42,52	24	450,72
448	LAFLAMME-COTE ROSEMONT LOISELLE-MESSIER-CHATELEINE	FRONTAGE	2 285,46	47,194	107	860,08
450	MONGEAU	FRONTAGE	237,00	48,38	11	466,07
452-1	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	229,92	47,47	10	914,29
452-2	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	402,87	90,79	36	576,57
455	ST-GERMAIN	FRONTAGE	322,16	47,27	15	218,84
456	SIDBEC	FRONTAGE	715,97	72,179	51	678,00
458	QUENNEVILLE-MATTON	FRONTAGE	168,12	47,21	7	936,94
459	CHERBOURG-ROUTHIER-DE ROUEN	FRONTAGE	607,31	47,32	28	737,94
460	CORBEIL-FABRE	FRONTAGE	576,04	42,51	24	487,49
461	CORBEIL-FABRE JEAN XXIII	FRONTAGE	530,37	64,09	33	991,40
464	GASCOGNE-CAMBRAI-MONTAUBAN	FRONTAGE	2 131,85	55,98	119	340,97
465	COTE ROSEMONT-CHERBOURG	FRONTAGE	1 463,39	56,01	81	964,47
466	CHERBOURG-DECELLES-ST-GERMAIN	FRONTAGE	1 294,37	55,96	72	433,03
468	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	375,27	6,562	2	462,52
469	LAVALLÉE-CHAMBORD-BERNIÈRES	FRONTAGE	319,16	56,72	18	102,77
470	MARION-TANGUAY-DAVIAU	FRONTAGE	1 404,84	56,02	78	699,15
471	DUBERGER	FRONTAGE	381,92	55,93	21	360,76
475	CHARBONNEAU-ST-JEAN-JEAN XXIII	FRONTAGE	1 876,07	11,615	21	790,60
476	IBERVILLE	FRONTAGE	64,31	12,01		772,37
483	ROUETTE	FRONTAGE	171,27	4,2623		730,00
484	GAGNON-LAVIGNE-FABRE	FRONTAGE	2 238,58	55,98	125	315,68

ADOPTÉE

575-90 Salaires 1991, personnel cadre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du Maire concernant les salaires du personnel cadre pour l'année 1991 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

576-90 Adoption, programme triennal 1991-1992-1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1991 au montant de 4 424 000 $, pour l'année 1992 au montant de 6 327 000 $ et pour l'année 1993 au montant de 3 488 900 $ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

577-90 Taux d'intérêt pour arrérages de taxes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1991 soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

578-90 Adoption, règlement # 825

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 825 intitulé: "Règlement adoptant le règlement # 35 (1990) de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise la construction du terminus Badeaux" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

579-90 Adoption, règlement # 826

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 18 décembre 1990

que le règlement # 826 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la C.I.T.F. au montant de 6 785 773 $ pour le transport régulier et de 581 406 $ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 janvier 1991

Règlement # 716

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 716 intitulé: "Règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant à Sa Majesté du chef du Québec, agissant pour son Ministre des Transports et portant les numéros de lots P.28, 28-P.1, P.28, 28-P.12, 28-P.11, 28-P.10, 28-P.13, 28-P.2 rue, 28-P.17 et 28-P.14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au montant de 108 000 $ pour fins de réserves foncières" tenue le 3 janvier 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 janvier 1991, je déclare que ledit règlement # 716 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 janvier 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 janvier 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 1990 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-91 Adoption, liste de comptes C-59-90

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-59-90 concernant les chèques # 33540 à 33545 et 33550 à 33590

inclusivement (les chèques # 33546 à 33549 apparaîtront sur la liste C-60-90), pour un montant total de déboursés de 433 312,49 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

4-91

Adoption, liste de comptes C-60-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-60-90 concernant les chèques # 33546 à 33549 et 33591 à 33634 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 674 831,34 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement fixant la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers(ères), conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lequel règlement ordonne et statue ce qui suit, savoir:

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions générales de la Loi, les charges de Maire et de Conseillers(ères) sont rémunérées dans la ville de Trois-Rivières-Ouest comme suit:

	Salaire de base	Allocation	Total
Maire	20 501 $	10 252 $	30 753 $
Conseillers(ères)	6 834 $	3 417 $	10 251 $

ARTICLE 1.- À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le Maire et les Conseillers(ères) seront rémunérés de la façon suivante:

	Salaire de base	Allocation	Total
Maire	26 501 $	13 251 $	39 752 $
Conseillers(ères)	8 834 $	4 417 $	13 251 $

ARTICLE 2.- Ces rémunérations seront payables en douze versements égaux et consécutifs;

ARTICLE 3.- La rémunération pour le Maire suppléant tant qu'il sera en fonction sera de 262,75 $ par mois, soit 131,38 $ de base et 131,37 $ d'allocation.

ARTICLE 4.- De plus, le projet de règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 100 $ par mois est prévu à cet effet.

ARTICLE 5.- Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 6.- Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1er janvier 1991.

ARTICLE 7.- Le Conseil décrète, que les rémunérations et allocations proposées seront indexées pour chaque exercice financier conformément à la Loi.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

5-91

Démission de Mme Josée Sasseville

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de Mme Josée Sasseville à titre de secrétaire-réceptionniste-téléphoniste soit acceptée à compter du 7 janvier 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à Mme Sasseville pour l'excellent travail effectué au service de la ville.

ADOPTÉE

6-91 Subvention

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subvention de 315 $ à l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. en remboursement de la taxe d'amusement.

ADOPTÉE

7-91 Traitement Vyrédox - subvention

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant l'accord d'une subvention pour le traitement Vyrédox;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas encore reçu les autorisations nécessaires pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'il nous sera impossible de présenter une demande de versement pour la deuxième tranche de 250 000 $ prévue pour 1990-1991;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville demande au ministère des Affaires municipales que le versement de la deuxième tranche de 250 000 $ prévu pour 1990-1991 soit reporté en 1991-1992 et que le plan de financement soit décalé d'un (1) an et que les sommes non utilisées soient réservées.

ADOPTÉE

Le 7 janvier 1991

8-91

Tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'à compter du 1er janvier 1991, le nouveau tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité, en vertu de l'article 114.2 de la Loi sur les cités et villes, sera le suivant:

	TYPE DU DOCUMENT	PRIX INCLUANT TPS ET TVQ (15,56 %)
a)	Rapport d'accident (service de police)	6,00 $
b)	Certificat de toute nature	6,00 $
c)	Page photocopiée 8 1/2 X 11 ou 14	0,30 $
d)	Page dactylographiée ou manuscrite 8 1/2 X 11 ou 14	3,00 $
e)	Plan général des rues (imprimé)	3,00 $
f)	Copie du rôle d'évaluation	0,30 $ par unité d'évaluation + TPS
g)	Copie de règlement	0,30 $ la page 35,00 $ maximum
h)	États financiers, budget, triennal	3,00 $
i)	Plan de cadastre	Coût réel de de la copie + TPS
j)	Carte de la ville	1,50 $
k)	Liste des commerces	6,00 $
l)	Liste des contribuables ou résidents	0,01 $ par nom + TPS

m)	Pour tous les autres documents, tels que: plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc.	Coût réel de la copie + TPS
n)	Boutons de revers	2,60 $

ADOPTÉE

9-91

Achat du lot P.-27

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat pour la somme de 4 725 $ du lot P.-27 appartenant au ministère des Transports.

ADOPTÉE

10-91

Vente du lot P.-27

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente pour la somme de 1,05 $ le pied carré du lot P.-27 à Jean Fréchette ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000.19 (circulation et stationnement) afin de se conformer au nouveau code de la sécurité routière.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 820 relatif aux crédits de taxes foncières.

Le 7 janvier 1991

11-91 Félicitations adressées à M. Pierre Sévigny

PROPOSÉ À 1'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicitent chaleureusement M. Pierre Sévigny pour la précieuse contribution qu'il a apportée au sein de l'équipe canadienne, laquelle s'est méritée la médaille d'or lors du Championnat du monde de hockey junior.

ADOPTÉE

12-91 Félicitations adressées à Mme Johanne Milette

PROPOSÉ À 1'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicitent chaleureusement Mme Johanne Milette pour sa participation au sein de la troupe de patinage artistique American Ice Fever et du succès remporté lors de son séjour au Japon.

ADOPTÉE

Correspondance

Résidents de la rue Notre-Dame: Pétition concernant l'éclairage de la Route 138 à l'ouest de Bergetier Métal.

U.M.Q. et ministère des Affaires municipales: Invitation à participer à la session "Une fois élu/e".

M. Marc Dufresne: Lettre concernant la décision de la ville de ne pas adhérer à la C.E.D.I.C.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 janvier 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 janvier 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

13-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

14-91 Adoption, liste de comptes C-61-90

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-61-90 concernant les chèques # 33597 à 33602, 33635 à 33642, 33768 à 33770 et 33774 à 33801 inclusivement, (les chèques 33643 à 33760 apparaîtront sur la liste C-62-90 et les chèques 33761 à 33767 et 33771 à 33773 apparaîtront sur la liste C-01-91) pour un montant total de déboursés de 236 838,56 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

15-91 Adoption, liste de comptes C-62-90

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-62-90 concernant les chèques # 33643 à 33760 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 123 434,31 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

16-91 Adoption, règlement # 611

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le règlement # 611 intitulé: "Règlement fixant la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers(ères), conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville à l'exception de l'article 1 qui est modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1.- À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le Maire et les Conseillers(ères) seront rémunérés de la façon suivante:

	Salaire de base	Allocation	Total
Maire	21 528 $	10 764 $	32 292 $
Conseillers(ères)	7 176 $	3 588 $	10 764 $

ADOPTÉE

17-91 Adoption, règlement # 3016

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 3016 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

18-91

Adoption, règlement # 4006

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 4006 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

19-91

Adoption, règlement # 5012

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 5012 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000.19 (circulation et stationnement) afin de se conformer au nouveau code de la sécurité routière.

20-91

Adoption, règlement # 820-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 820-A intitulé: "Règlement amendant les articles 5 e) et k) du règlement # 820 prévoyant des crédits de taxes foncières" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 21 janvier 1991

21-91 Servitude pluviale, lots 37-142 et P.-37

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots 37-142 et P.-37 (rue Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à MM. Claude Houde, Jean-Paul Houde et André Houde.

ADOPTÉE

22-91 Mandat à Pluritec Laboratoire ltée

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme Pluritec Laboratoire ltée soit mandatée afin de procéder aux analyses de fer de l'eau potable et des puits pour l'année 1991.

ADOPTÉE

23-91 Subvention, Bureau touristique

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une subvention soit accordée au Bureau touristique à titre de compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1991.

ADOPTÉE

24-91 Proclamation, Semaine du hockey mineur

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 19 au 26 janvier 1991 "Semaine du hockey mineur".

ADOPTÉE

25-91

Acte de correction et ratification

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte de correction et ratification soumis à l'assemblée par Me Dominique Lauzière, notaire, relativement aux emplacements vendus par la Ville à M. Serge Thiffeault aux termes d'un acte reçu devant Me Gilles-Guy Garceau, notaire, le 5 décembre 1978, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 7 décembre 1978, sous le numéro 320664.

ADOPTÉE

26-91

Résolution d'appui, La Maison Carignan

CONSIDÉRANT la demande de projet présentée par La Maison Carignan dans le cadre du programme développement de l'emploi;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet présenté par La Maison Carignan auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 57-S (service d'aqueduc) afin d'abroger l'article 18.

27-91

Mandat à la société Sodem

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la société Sodem soit mandatée afin d'effectuer une étude sur les besoins et les attentes des adolescents de Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant de 22 900 $ soit pris à même la réserve 1990.

ADOPTÉE

28-91

Résolution de félicitations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement les joueurs et entraîneurs de nos équipes de hockey qui se sont signalées dernièrement.

Le Midget "CC" qui a remporté le tournoi international à St-Léonard;

Le Bantam "CC" qui a remporté le tournoi national à Trois-Rivières en fin de semaine;

L'équipe Atome "CC" qui a remporté le tournoi de St-Tite;

L'équipe Novice "A" qui a remporté le tournoi de Terrebonne;

L'équipe Pee Wee "CC" qui est actuellement en finale au tournoi de Valcourt;

L'équipe de Francheville Midget "AA" qui a remporté le tournoi provincial de Shawinigan.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 714 (assainissement des eaux lot 37 et travaux au réservoir).

M. Alain St-Hilaire, comité d'école St-Dominique: Demande afin de bénéficier des services d'un policier-éducateur.

Lalonde, Girouard, Letendre & Associés: Offre de service pour l'élaboration d'un programme de gestion des neiges usées.

Le 21 janvier 1991

Ordre des Gouverneurs: Envoi de la programmation de la finale régionale des Jeux du Québec de la Mauricie.

Urba Express: Résumé des dossiers qui furent abordés lors de la réunion du conseil d'administration de l'UMQ le 1er décembre 1990.

Régie de l'assurance automobile du Québec: Informations relatives au projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière.

Ville de St-Tite: Félicitations adressées aux membres du Conseil élus ou réélus.

La Fondation pour l'immuno-déficience: Demande d'aide financière.

M. et Mme Armand Charbonneau: Remerciements pour les voeux offerts à l'occasion de leur anniversaire de mariage.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 février 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 février 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

29-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

30-91

Adoption, liste de comptes C-63-90

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-63-90 concernant les chèques # 33818 à 33906 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 240 852,21 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000.19 (circulation et stationnement) afin de se conformer au nouveau code de la sécurité routière.

Le 4 février 1991

31-91 Adoption, règlement # 57-S-13

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 57-S-13 intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 57-S (service d'aqueduc) afin d'abroger l'article 18" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

32-91 Proclamation du "Mois des cadets de l'air"

ATTENDU QUE la Ligue des cadets de l'air du Canada rend depuis 1941 des services bénévoles à la collectivité et au pays;

ATTENDU QUE les membres du Club Kiwanis Trois-Rivières se consacrent sans relâche et avec générosité à la très vaste tâche d'assurer l'entraînement hebdomadaire des cadets de l'air de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU QUE ces mêmes bénévoles appuient le déroulement d'un programme efficace de formation dans les domaines de l'aviation et du civisme au profit de nos jeunes;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame le mois de février 1991 "Mois des cadets de l'air".

ADOPTÉE

33-91 Impression de trois nouvelles obligations

ATTENDU QUE M. Arthur Lanoue, demeurant au 90, Petite Ligne, St-Alexis, province de Québec s'était porté acquéreur de trois obligations de 1 000 $ chacune émises par la ville de Trois-Rivières-Ouest sous les numéros M332/334 lesquelles portent intérêt à un taux de 10 % l'an et échoient le 4 juillet 1993;

ATTENDU QUE les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant de 3 100 000 $, émise par la susdite ville en date du 4 juillet 1988;

ATTENDU QUE ces obligations ont été perdues;

ATTENDU QUE depuis cette date ces obligations ainsi que leurs coupons d'intérêt du 4 juillet 1990 et les subséquents n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

ATTENDU QUE M. Arthur Lanoue a remis à la ville de Trois-Rivières-Ouest un cautionnement pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, il demande de faire imprimer à ses frais de nouvelles obligations pour les remplacer;

ATTENDU QUE M. Arthur Lanoue s'engage, dans ce cautionnement portant le numéro 5555656 émis le 18 décembre 1990, à rembourser à la ville de Trois-Rivières-Ouest toute somme d'argent que cette dernière serait appelée à payer en regard des obligations numéros M332/334, les susdits coupons d'intérêts et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 4 050 $. Ce montant représente le capital et les coupons d'intérêt du 4 juillet 1990 au 4 juillet 1993 inclusivement desdites obligations;

VU QU'il y a lieu d'acquiescer à la demande de M. Arthur Lanoue;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest décrète ce qui suit:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;

que la Maison J.B. Deschamps inc. soit et est autorisée à imprimer trois nouvelles obligations de 1 000 $ chacune portant les numéros M-332-333-334 échéant le 4 juillet 1993 avec leurs coupons d'intéret du 4 juillet 1990 et les subséquents annéxés, lesquels représentent l'intérêt au taux de 10 % l'an.

1.- Les nouvelles obligations avec coupons à compter du 4 juillet 1990, seront en tout point conformes aux obligations numéros

M332/334 qui ont déjà été émises sauf qu'elles seront signées par le Maire et le Greffier actuellement en office, tandis qu'un fac-similé de leur signature respective ou de celle des officiers en fonction au moment de l'émission originale pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt, de même que sur les obligations en ce qui concerne la signature du Maire seulement.

2.- Ces obligations seront transmises au Ministère des Affaires municipales pour la signature du certificat de validité.

3.- Une fois complétées et signées elles seront remises au détenteur.

ADOPTÉE

34-91 Subventions 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à préparer les divers chèques de subventions pour l'année 1991:

Orchestre Symphonique de Trois-Rivières	500 $
Fondation universitaire du Centre du Québec	4 000 $
Popote volante	100 $
Croix Rouge	100 $
Âge d'Or Jean XXIII	600 $
Âge d'Or Ste-Catherine	600 $
Société canadienne du cancer	100 $
Loisirs pour handicapé mental	400 $
Légion canadienne	125 $
Aféas Jean XXIII	100 $
Aféas Ste-Catherine	100 $
Centraide	100 $
Sclérose en plaques	100 $
Cadets de l'air	100 $
Chambre de commerce de Trois-Rivières	5 000 $
Conseil des loisirs de la Mauricie inc.	1 000 $
Association touristique du Coeur-du-Québec	1 933 $

ADOPTÉE

Le 4 février 1991

Soumissions

Ouverture des soumissions - Assurances générales

Les soumissions pour les assurances générales ont été ouvertes le 4 février 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur de la sécurité publique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom

J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'assurances Nichol ltée

Pratte-Morrissette inc.

Dale-Parizeau inc.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci à la firme Sobeco pour étude et rapport.

35-91

Adoption, rapport du comité de circulation R-05-90

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-05-90 en date du 19 décembre 1990, présenté par M. Gaétan Alarie, président du comité de circulation, soit adopté tel que présenté à l'exception de l'item 18-90.

ADOPTÉE

36-91

Adoption, rapport concernant les salaires des employés saisonniers

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du Directeur général concernant les salaires des employés saisonniers soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le 4 février 1991

37-91

Vente du lot 27-4

CONSIDÉRANT la résolution 10-91 adoptée par le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest le 7 janvier 1991;

CONSIDÉRANT que l'immeuble dont il est fait mention dans cette résolution comme P.-27 est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision officielle du lot numéro VINGT-SEPT (27-4) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées et obtenues pour la vente de cet emplacement et que la meilleure soumission a été celle offerte par Jean Fréchette ltée, il est:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Jean Fréchette ltée le lot numéro QUATRE de la subdivision officielle du lot numéro VINGT-SEPT (27-4) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de cinq mille neuf cent six dollars et soixante-sept cents (5 906,67 $) (soit 1,05 $ du pied carré). Ce lot numéro 27-4 a une superficie de 522,6 mètres carrés, équivalant à 5 625,40 pieds carrés.

Il est unanimenent résolu que cette vente se fasse aux prix, termes, conditions et garanties mentionnés dans un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire de Trois-Rivières, et qui vient d'être lu au Conseil.

IL est de plus unanimement résolu que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte de vente aux prix, termes et conditions mentionnés audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg

ainsi que différents travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense et abrogeant le règlement # 493.

38-91 Adoption de la soumission - Équipement informatique

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture d'équipement informatique:

Nom	Montant
Mensys ltée	10 311,42 $ (incluant les frais de livraison et d'installation)
Systèmes informatiques Bull HN ltée	10 311,42 $ (plus frais de livraison)
Informatique C.P.S. inc.	10 634,99 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mensys ltée pour la fourniture d'équipement informatique au montant de 10 311,42 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

39-91 Adoption, nouveaux taux de taxe d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les taux de taxe d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés afin de pourvoir au financement temporaire et aux frais d'émission des règlements à émettre en juillet 1991.

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		TAUX UNITAIRE	MONTANT
482	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	296,10	41,80	12 377
488	BERNIÈRES-LAVALLÉE PRÉVILLE-DONAIS	FRONTAGE	900,62	41,80	37 646
489	BOUL. MAURICIEN-QUENNEVILLE	FRONTAGE	380,46	41,80	15 903
490	BOUL. MARION	FRONTAGE	878,97	41,80	36 741
491	DE L'INDUSTRIE	FRONTAGE	252,98	57,47	14 539
493	CHERBOURG-LAFLAMME DECELLES	FRONTAGE	457,25	41,80	19 113
494	DE SIENNE SUD	FRONTAGE	144,98	7,32	1 061
712	JEAN XXIII	FRONTAGE	---	---	---

ADOPTÉE

40-91 Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches effectuées par les municipalités de la région depuis près d'un an;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a intérêt à participer à la régie et que nous avons déjà manifesté notre intérêt par l'adoption d'une résolution par laquelle nous nous engagions à contribuer financièrement au prorata de notre population aux demarches juridiques et aux études préliminaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une régie intermunicipale dont le mandat sera d'établir un système intégré de gestion des déchets dans le respect et la promotion de la protection de l'environnement;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil accepte de participer à la création de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et que Mme Marthe Rousseau, conseillère soit autorisée à procéder pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la délégation de pouvoirs envers la M.R.C. de Francheville lors de la prochaine réunion prévue pour le 20 février 1991.

ADOPTÉE

Le 4 février 1991

41-91

Démission de M. Jean-Noël Launier

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de M. Jean-Noël Launier à titre de pompier volontaire soit acceptée à compter du 4 février 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à M. Launier pour l'excellent travail effectué au service d'incendie de la ville.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Automobile enquêteur

Les soumissions pour la fourniture d'une automobile ont été ouvertes le 4 février 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur de la sécurité publique, Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-tomobile ltée	
- Modèle 1990 Taurus	13 867,20 $
- Modèle 1991 Taurus	---
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	
- Modèle 1990 Corsica	---
- Modèle 1991 Corsica	16 349,43 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	
- Modèle 1990 Tempest	18 489,60 $
- Modèle 1991 Tempest	18 605,16 $

Toutes les soumissions sont rejetées. La ville procédera à une nouvelle demande de soumissions.

42-91

Expropriation, lot P.-3

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement hors cour concernant l'expropriation du lot P.-3 (Rita Standford) soit accepté, que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet et que le Trésorier approprie la somme de 15 000 $ à même le fonds d'aménagement de parcs et terrains de jeux pour défrayer le coût et les frais inhérents à cette acquisition.

ADOPTÉE

43-91 Raccordement au service d'aqueduc, lot 280-2

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest du lot 280-2 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à Mme Georgette Cartier Couture soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

44-91 Mandat à la firme Hamel, Roy, Pinard, a.g.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres soit mandatée afin d'effectuer des travaux d'implantation de points de quatrième ordre dans le cadre de la réforme cadastrale conformément à l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant maximum de 10 000 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

45-91 Mandat à la firme Hamel, Roy, Pinard, a.g.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres soit mandatée afin d'effectuer des

travaux de mise à jour de la cartographie numérique à partir de photos aériennes dans le cadre de la réforme cadastrale, le tout conformément à l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant maximum de 10 000 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

46-91

Proclamation, "Mois du coeur"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame le mois de février 1991 "Mois du coeur".

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics.

Correspondance

Ville de Montmagny: Envoi copie de leur résolution concernant l'établissement d'un corps de police pour les municipalités de plus de 5 000 habitants.

Société canadienne de la sclérose en plaques: Demande d'aide financière.

Âge d'Or Jean XXIII: Demande d'aide financière.

Fondation de l'Office diocésain de pastorale: Demande d'aide financière.

Département de santé communautaire, Centre hospitalier Ste-Marie: Lettre relative au projet de loi C-80 sur le contrôle des armes à feu.

Commerçants de Trois-Rivières-Ouest: Présentation de documents concernant le dossier de la C.E.D.I.C.

Association des employés cadres: Demande afin que la ville désigne ses représentants qui formeront le comité de discussion relatif à un protocole d'entente.

Le 4 février 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 février 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 février 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

47-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

48-91 Adoption, liste de comptes C-01-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-01-91 concernant les chèques # 33761 à 33767, 33771 à 33773, 33802 à 33807, 33813 à 33817, 33907 à 33915 et 33920 à 33923 et 33925 inclusivement (les chèques # 33808 à 33812, 33916 à 33919 et 33924 apparaîtront sur la liste C-03-91), pour un montant total de déboursés de 252 752,70 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

49-91

Adoption, liste de comptes C-02-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-02-91 concernant les chèques # 33926 à 34010 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 970 662,16 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

50-91

Adoption de la soumission - Assurances générales

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales de la ville ont été ouvertes le 4 février 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur de la sécurité publique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'assurances Nichol ltée

Pratte-Morrissette inc. et Gérard Lanteigne courtier d'assurance inc.

Dale Parizeau inc.

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme Sobeco inc.:

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pratte-Morrissette inc. en association avec le bureau d'assurances de Gérard Lanteigne courtier d'assurance inc. au montant de 66 106 $ excluant toute taxe, à l'exception des assurances responsabilité erreurs et omissions municipales et erreurs et omissions du comité de retraite, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'augmenter la limite de l'assurance responsabilité excédentaire de 20 à 25 millions au montant de 1 500 $ excluant toute taxe;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Lanouette inc. et Les Courtiers d'assurances Nichol ltée au montant de 8 578 $ excluant toute taxe, en regard des assurances responsabilité erreurs et omissions municipales (limite 2 500 000 $) et erreurs et omissions du comité de retraite (1 000 000 $), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

51-91 Adoption de la soumission - Compresseurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le remplacement de deux (2) compresseurs sur le système de réfrigération au centre sportif ont été ouvertes le 6 février 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Aubin Réfrigération inc.	30 500,00 $
Bolé inc.	24 717,00 $
André Pélissier inc.	25 950,00 $
I.C.M. ltée	23 923,00 $
Stork Werkspoor Canada ltée	40 170,82 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de notre conseiller juridique;

CONSIDÉRANT que la firme I.C.M. ltée a présenté la plus basse soumission au montant de 23 923,00 $;

CONSIDÉRANT que ladite firme a fourni un cautionnement;

CONSIDÉRANT que ladite firme dans sa lettre du 11 février 1991 nous a informé du retrait de sa soumission;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Bolé inc. pour le remplacement de deux (2) compresseurs au centre sportif au montant de 24 717,00 $ étant donné qu'elle est la deuxième plus basse et conforme;

que notre conseiller juridique soit mandaté afin de récupérer la différence de 794,00 $ entre le premier et le deuxième soumissionnaire.

ADOPTÉE

52-91 Adoption de la soumission - Camionnette, cabine équipe

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette avec cabine équipe ont été ouvertes le 15 février 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile inc.	29 826,04 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	29 403,62 $
Louiseville Automobile ltée	32 004,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

Le 18 février 1991

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Leblanc Pontiac Buick inc. pour la fourniture d'une camionnette avec cabine équipe au montant de 29 403,62 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Conseil approprie le montant de 29 403,62 $ à même les fonds de roulement.

ADOPTÉE

53-91

Adoption, règlement # 1000.26

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 1000.26 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 1000.19 (circulation et stationnement) afin de se conformer au nouveau code de la sécurité routière" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

54-91

Adoption, règlement # 493-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 493-A intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg ainsi que différents travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 504 375 $ et un emprunt de 337 500 $ et abrogeant le règlement # 493" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 18 février 1991

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics.

55-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Yves Abran, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 1990, concernant les lots 17-443 et 17-444 (rue Bernard) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Laurent J. Deshaies inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 11818, minute 659).

ADOPTÉE

56-91

Demande d'assistance financière, Fête nationale 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'organisation de la Fête nationale en 1991.

ADOPTÉE

57-91

Servitude pluviale, lot 15-391

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 15-391 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc.

ADOPTÉE

58-91 Fermeture du règlement # 485

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 485 (poste de police) sont terminés et ont coûté 880 000 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 880 000 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de fermer le règlement # 485.

ADOPTÉE

59-91 Adoption des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O. pour l'année 1991, projet 43120-004

CONSIDÉRANT que les revenus pour ce projet sont de 58 460 $;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 76 048 $;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 17 588 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les prévisions budgétaires pour l'année 1991 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, projet # 43120-004 soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H., conditionnellement à l'acceptation par le Conseil d'administration de l'O.M.H.

ADOPTÉE

Le 18 février 1991

60-91

Programme "Mon taux, mon toit"

ATTENDU que, le 17 janvier 1991, le gouvernement du Québec a divulgué un plan de relance de l'économie;

ATTENDU que la principale mesure de ce plan est un programme d'aide à la construction d'habitations neuves connu sous le nom de "Mon taux, mon toit";

ATTENDU que, le 24 janvier dernier, le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, a dévoilé les modalités d'accès à ce programme;

ATTENDU que certaines de ces modalités sont à l'effet que:

- seules les habitations construites entre le 1er janvier et le 31 décembre 1991 et dont les fondations seront aménagées entre le 1er janvier et le 30 septembre 1991 seront admissibles;

- seules les habitations dont le coût de construction ne dépasse pas 110 000 $ seront admissibles;

ATENDU que ces modalités sont de nature à limiter les effets bénéfiques dudit programme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, de voir à ce que le gouvernement du Québec modifie les modalités du programme d'aide à la construction d'habitations neuves "Mon taux, mon toit", de manière à ce que celui-ci prévoit dorénavant que:

- les habitations neuves invendues, dont la construction a été entreprise le ou après le 1er octobre 1990, sont admissibles;

- le coût de construction des maisons unifamiliales isolées situées à Trois-Rivières-Ouest ne doit pas excéder 130 000 $, comme cela est le cas pour les municipalités situées en périphérie de la Communauté urbaine de Montréal, les municipalités à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec, les municipalités d'Aylmer, de Gatineau, de Hull, de Rock-Forest et de Sherbrooke;

- le coût des autres types d'habitations est maintenu à 110 000 $.

ADOPTÉE

61-91 Mandat à la firme Aqua Data inc.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Aqua Data inc. soit mandatée afin d'effectuer le diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes-fontaines au montant de 17 505,20 $ incluant toute taxe. Ce montant comprend la fourniture d'un logiciel incluant l'entraînement sommaire d'un préposé.

ADOPTÉE

62-91 Projet de transplantation de pins blancs

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte que soit transplanté dans ses parcs, entre 50 à 75 pins blancs;

que cette transplantation, qui aura lieu en avril ou mai 1991, soit effectuée en collaboration avec le comité environnement de la Jeune Chambre de Commerce 04;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, en plus de l'octroi d'espace de transplantation, accepte de participer à l'activité en déboursant une partie ou la totalité des frais reliés à la transplantation.

ADOPTÉE

Le 18 février 1991

Correspondance

Famille Laperrière-Beaudry: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Germaine Laperrière Beaudry.

Société immobilière Trans-Québec inc.: Nous informe qu'ils effectueront au printemps les travaux nécessaires sur les bornes-fontaines du Carrefour Trois-Rivières-Ouest.

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales: Lettre concernant les propositions gouvernementales à la Table Québec-Municipalités.

Municipalité régionale de comté de Francheville: Accuse réception de nos règlements numéros 3016 (zonage), 4006 (lotissement) et 5012 (construction).

Ministère des Affaires municipales: Accord du délai demandé pour l'adoption et la transmission des règlements d'urbanisme de la ville.

M. Michel Légère, maire de Hull: Lettre relative à la véloroute Hull-Québec.

Élèves de 4e année, École Notre-Dame-du-Rosaire: Pétition portant sur la diminution de la pollution.

Ministère des Affaires municipales et Union des municipalités du Québec: Dépliant relatif à la session de formation "La prise de décision en urbanisme".

Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest: Nous fait parvenir copie de leur résolution concernant l'établissement d'un corps de police pour les municipalités de plus de 5 000 habitants.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 mars 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mars 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Marthe Rousseau motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

63-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

64-91 Adoption, liste de comptes C-03-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-03-91 concernant les chèques # 33808 à 33812, 33916 à 33919, 33924 et 34011 à 34016 inclusivement pour un montant total de déboursés de 113 479,17 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

65-91 Adoption, liste de comptes C-04-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-04-91 concernant les chèques # 34055 à 34089 inclusivement (les chèques # 34017 à 34054 apparaîtront sur la liste C-06-91), pour un montant total de déboursés de 84 253,47 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

66-91 Adoption, liste de comptes C-05-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-05-91 concernant les chèques # 34093 à 34214 inclusivement (les chèques # 34090 à 34092 apparaîtront sur la liste C-06-91), pour un montant total de déboursés de 90 927,42 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

67-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 035,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

68-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 15 au 30 novembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 528,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

69-91

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 782,29 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

70-91

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 décembre 1990 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 226,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les développements domiciliaires 1991, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1991.

71-91

Adoption, rapport du comité de retraite

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de retraite du 30 janvier 1991 présenté par M. Guy Côté, président soit adopté.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1991

72-91

Programme "Défi 91"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Claude Touzin, o.m.a., greffier soit autorisé à présenter divers projets dans le cadre du programme "Défi 91" et que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics.

73-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 29 mars 1990, concernant les lots 18-33 à 18-39 et 21-121 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée soit accepté tel que présenté (dossier 37127, minute 2636).

ADOPTÉE

74-91

Cession des lots 18-38, 18-39 et 18-37

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 18-38 (rue

Brosseau), 18-39 (rue Bellefeuille) et 18-37 (parc) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

75-91 Cession des lots 464-117 et 464-16

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 464-117 et 464-16 (chemin pour piétons) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Terrasses Boisées inc.

ADOPTÉE

76-91 Cession des lots 20-62 et 20-61

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 20-62 et 20-61 (rue Gagnon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrains de Prestige C.G. inc.

ADOPTÉE

77-91 Cession, partie des lots P.-464-196 à P.-464-202

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de rétrocession à Les Terrasses Boisées inc. d'une partie des lots P.-464-196 à P.-464-202 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1991

78-91

Recensement du Canada - 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie Statistique Canada dans ses efforts qui visent à tenir un recensement complet et exact, afin que les subventions municipales puissent être calculées d'une manière équitable.

ADOPTÉE

79-91

Proclamation - "Semaine du recensement"

ATTENDU que Statistique Canada tiendra un recensement national de la population le 4 juin 1991, au cours duquel on devrait dénombrer plus de 25 millions de Canadiens vivant dans 9,5 millions de ménages;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît l'importance d'obtenir un dénombrement complet à l'occasion de ce recensement, afin que les subventions par habitant versées à la municipalité puissent être calculées de manière équitable;

ATTENDU que les informations démographiques du recensement, ainsi que les informations sur la langue, la profession, le niveau de scolarité, le revenu et le logement servent aux administrations publiques, aux entreprises, aux institutions et aux personnes à diverses fins de recherche et de planification;

ATTENDU qu'on s'efforcera pour la première fois à l'occasion du recensement de 1991 de dénombrer les sans-abri du Canada;

ATTENDU que les agriculteurs canadiens prendront également part au recensement de l'agriculture devant se tenir durant la même journée, soit le 4 juin 1991;

ATTENDU que les recensements de la population et de l'agriculture représentent les enquêtes statistiques les plus importantes menées au Canada et les seules qui fournissent des données fiables à l'échelle régionale;

Le 4 mars 1991

ATTENDU que les recensements sont menés en vertu de la Loi sur la statistique, qui stipule que les réponses individuelles doivent être conservées strictement confidentielles et doivent servir uniquement à des fins statistiques;

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les recensements et décide d'aider Statistique Canada à obtenir un dénombrement complet au profit des habitants de Trois-Rivières-Ouest et du Canada.

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest déclare par la présente la semaine du 2 au 8 juin 1991 "Semaine du recensement à Trois-Rivières-Ouest" et invite tous les citoyens de Trois-Rivières-Ouest à "être du nombre" le 4 juin 1991.

ADOPTÉE

80-91 Adoption de la soumission - Voitures banalisées

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de deux voitures banalisées ont été ouvertes le 4 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur de la sécurité publique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	27 956,28 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	29 356,86 $
Trois-Rivières Hyundai	32 164,98 $
Automobiles Renald Boisclair ltée	32 643,38 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Le 4 mars 1991

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. pour la fourniture de deux voitures banalisées au montant de 27 956,28 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme avec un délai de livraison de 10 jours, tel que mentionné dans le devis et que ce montant de 27 956,28 $ soit pris à même le budget courant de l'année 1991.

ADOPTÉE

81-91 Adoption de la soumission - Écureur d'égout avec réservoir

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un écureur d'égout avec réservoir ont été reçues le 1er mars 1991 à 16 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

Nom	Montant
Super Vac inc.	68 710,15 $
Les Équipements C.M. (Cusson Ménard) inc.	75 853,46 $
Entreprises G.R. Pelletier ltée	51 476,79 $
Centre métallurgique St-Lambert inc.	57 017,30 $
Centre métallurgique St-Lambert inc.	61 921,67 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Entreprises G.R. Pelletier ltée pour la fourniture d'un écureur d'égout avec réservoir au montant de 51 476,79 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que ce montant de 51 476,79 $ soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

82-91

Servitude d'égout pluvial, partie du lot 18-14

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial sur une partie du lot 18-14 (rue Tanguay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Trust général du Canada.

ADOPTÉE

83-91

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Suzie Ayotte soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois, effectif le 1er mars 1991.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1991

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

84-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans numéros 11-244 (plan d'ensemble, secteur Terrasse Duvernay, septembre 1989), 11-463 (rue Goyer, septembre 1990) et 11-489 (rue Goyer, novembre 1989) concernant des travaux municipaux sur la rue Goyer.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant le ramonage des cheminées et l'obligation de faire ramoner les cheminées.

85-91

Permis de ramonage de cheminées

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'un permis de ramonage de cheminées pour l'année 1991 soit émis à M. Marc Robert, en vertu du règlement # 1000 et ses amendements et ce, suite à la recommandation du Directeur du service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1991

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 716 (achat d'un immeuble appartenant au ministère des Transports).

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest: Demande à la ville que son personnel participe au régime de retraite et à l'assurance collective des employés municipaux.

Statistique Canada: Demande d'appui concernant la promotion du recensement de 1991.

Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration du Québec: Lettre concernant le 25e Anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le 21 mars 1991.

Le Groupe Synergie 360: Envoi de leur brochure corporative décrivant la nature de leurs services.

Fédération québécoise de handball olympique: Demande d'aide financière.

M. Gerry Weiner, ministre d'État Multiculturalisme et Citoyenneté: Envoi du "Guide à l'intention des Canadiens" concernant la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Régie de la sécurité dans les sports du Québec: Nous demande de compléter un questionnaire sur le règlement-type concernant les piscines résidentielles.

Club de Soccer Les Albatros de Trois-Rivières-Ouest: Recommandation concernant une demande antérieure relative à l'infrastructure du soccer à Trois-Rivières-Ouest.

M. Robert R. de Cotret, ministre de l'Environnement: Demande de faire parvenir nos mises en candidature concernant les prix d'excellence environnementale.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: Informations sur le projet de stratégie de protection des forêts.

Construction D.M. Turcotte inc., Construction Normand Turcotte inc. et Le Domaine Du Pont: Lettre concernant le paiement de leur part de promoteur.

Le 4 mars 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 mars 1991

Règlement # 493-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 493-A intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg ainsi que différents travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 504 375 $ et un emprunt de 337 500 $ et abrogeant le règlement # 493" tenue le 11 mars 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 11 mars 1991, je déclare que ledit règlement # 493-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 18 mars 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 mars 1991, sous la présidence du maire suppléant madame Suzie Ayotte; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

86-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

87-91

Adoption, liste de comptes C-06-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-06-91 concernant les chèques # 34017 à 34092 et 34304 à 34305 inclusivement (les chèques # 34215 à 34223 apparaîtront sur la liste C-09-91 et les chèques # 34224 à 34303 apparaîtront sur la liste C-07-91), pour un montant total de déboursés de 342 512,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

88-91 Adoption, liste de comptes C-07-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-07-91 concernant les chèques # 34224 à 34303 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 329 014,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

89-91 Adoption, liste de comptes C-08-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-08-91 concernant les chèques # 34313 à 34415 inclusivement (les chèques # 34306 à 34312 apparaîtront sur la liste C-09-91), pour un montant total de déboursés de 99 250,46 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

90-91 Adoption, liste de comptes C-09-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-09-91 concernant les chèques # 34215 à 34223, 34306 à 34312 et 34416 à 34473 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 553 371,19 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

91-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 janvier 1991 inclusivement, pour un

montant total de revenus de 25 540,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

92-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 janvier 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 269,90 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

93-91 Adoption, règlement # 577-F

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 577-F intitulé: "Règlement concernant les développements domiciliaires 1991, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1991" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics.

94-91 Adoption, règlement # 717

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 717 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer ainsi que divers travaux d'aqueduc et

autorisant une dépense n'excédant pas 294 330 $ et un emprunt de 246 006 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

95-91 Adoption, règlement # 718

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 718 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 165 000 $ et un emprunt de 165 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

96-91 Adoption, règlement # 1000.27

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.27 intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant le ramonage des cheminées et l'obligation de faire ramoner les cheminées" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

97-91 Cession du lot 464-124

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession par Les Terrasses Boisées inc. à la Ville de Trois-Rivières-Ouest relativement au lot 464-124 ayant une superficie de point neuf mètre carré (0,9 m.c.).

ADOPTÉE

Le 18 mars 1991

98-91 Cession des lots 151-34 et 150-355-2

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession relativement au lot 151-34 (sentier, rue Cherbourg) ainsi que le lot 150-355-2 (parc, rue St-Germain) et appartenant à Les Immeubles D. Levasseur inc.

ADOPTÉE

99-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 1990, concernant les lots 21-113 à 21-120 et 22-154 à 22-160 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse du Pont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 37084, minute 2590).

ADOPTÉE

100-91 Cession des lots 21-120, 22-160, 21-114 et 22-154

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 21-120 et 22-160 (rue Bellefeuille) et de cession pour parc des lots 21-114 et 22-154 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1991

101-91 Adoption, états financiers 1990 de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1990, présentés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

102-91 Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 avril 1991 à 20 h 00;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

103-91 Mandat à Compagnie internationale des eaux Québec ltée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée soit mandatée afin d'effectuer le suivi opérationel additionnel du traitement Vyredox aux puits 6 et 7 au coût de 24 254,00 $ pour une période de six mois.

ADOPTÉE

104-91

Appui à M. Luc Rocheleau, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que le zonage municipal permet la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que cette demande se situe à l'intérieur de la zone résidentielle 234 Ra/A;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la terre a obtenu son statut de cultivateur et cultivera la terre P.-62 et P.-63 en entier;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est très bien classé pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la construction résidentielle sur les lots visés ne causera aucun effet négatif sur l'exploitation agricole et sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que dans cette zone, tous les services municipaux sont existants à l'exception de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'une fosse septique devra être installée et que le terrain est suffisant pour la recevoir;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Luc Rocheleau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole d'une partie des lots P.-62 et P.-63 (boulevard Jean XXIII) afin de construire une résidence.

ADOPTÉE

105-91

Fermeture du règlement # 484

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 484 (rues Gagnon, Bernard et boulevard Labelle) sont terminés et ont coûté 1 360 479,93 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 360 479,93 $;

Le 18 mars 1991

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

106-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant des travaux de modification du système de filtration de la piscine municipale:

- Plan 1/12 (20 août 1969)
- Plan 2/12 (20 mai 1969)
- Plan 3/12 (14 mai 1969)
- Plan 4/12 (14 mai 1969)
- Plan 5/12 (20 mai 1969)
- Plan 6/12 (20 mai 1969)
- Plan 7/12 (révisé 15 mars 1991)
- Plan 8/12 B (révisé 15 mars 1991)
- Plan 9/12 (25 mai 1970)
- Plan 10/12 (29 octobre 1969)
- Plan 11/12 (30 octobre 1969)
- Plan 12/12 (25 mai 1970)

ADOPTÉE

107-91

Actes de correction, cession rue Laporte

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer les actes de cession ayant pour objet de corriger les titres en ce qui concerne la rue Laporte, propriété de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et

les immeubles situés le long de cette rue et appartenant à Les Terrasses Laporte inc.

ADOPTÉE

108-91 Servitude d'égout sanitaire et de construction, lot P.-33

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire et de construction sur le lot P.-33 (boulevard Mauricien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Société de Développement Harwick inc.

ADOPTÉE

109-91 Fermeture du règlement # 466

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 466 (rues Cherbourg, Decelles et St-Germain) sont terminés et ont coûté 904 472,35 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 904 472,35 $ et qu'il reste à emprunter 78,08 $;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

110-91 Fermeture du règlement # 469

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 469 (rues Lavallée, Chambord et Bernières) sont terminés et ont coûté 364 453,21 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 364 453,21 $ et qu'il reste à emprunter 86,41 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de renoncer au solde à emprunter et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

111-91

Félicitations adressées aux élèves de Stage Band

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal offrent leurs sincères félicitations aux élèves de Stage Band de deuxième et troisième secondaires de l'école Chavigny qui se sont mérités la médaille d'or au Jazz Fest de Mc Gill.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille A. Turcotte: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Achille Turcotte.

École Chavigny: Demande d'aide financière pour le fonds musical intégré à la fondation des "Amis de Chavigny".

Concours de musique du Québec inc.: Demande d'aide financière.

Centre commercial Les Rivières: Invite la municipalité à participer à la 5e édition de la Semaine des municipalités.

Ministère de la Sécurité publique: Lettre explicative concernant le programme Transcaer.

Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec: Lettre concernant la 4e édition de la "Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées".

Le 18 mars 1991

Fédération canadienne des municipalités: Demande afin que la ville adhère à leur fédération.

Aféas Jean XXIII: Remerciements pour la subvention accordée.

Famille S. Gauthier Gosselin: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Simonne Gauthier Gosselin.

Aféas Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention accordée.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Suzie Ayotte, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 avril 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 avril 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

112-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

113-91 Adoption, liste de comptes C-10-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-10-91 concernant les chèques # 34474 à 34513 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 299 203,91 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

114-91 Adoption, liste de comptes C-11-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-11-91 concernant les chèques # 34514 à 34562 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 366 612,12 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 2 avril 1991

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics (hôtel de ville, poste de la sécurité publique).

115-91

Surplus libre, exercice financier 1990

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 à des fins spécifiques:

Rôle triennal	84 000 $
Réclamations, égout	20 000 $
Enlèvement de la neige	30 000 $
Excédent prévu au budget	40 000 $
Équipement loisirs	52 407 $
Logiciels et équipement informatique	65 850 $
Étude adolescents	22 900 $
Enfouissement des déchets	107 700 $
Augmentation du fonds de roulement	100 000 $
	522 857 $

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Télémètre d'arpentage

Les soumissions pour la fourniture d'un télémètre d'arpentage ont été ouvertes le 22 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gradtek Électronique inc.	8 037,20 $
Pentax Canada inc.	10 978,20 $

Toutes les soumissions sont rejetées.

Le 2 avril 1991

116-91 Adoption de la soumission - Équipement de terrains de jeux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipement de terrains de jeux ont été ouvertes le 27 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

	Polyjeux inc.	Distribution Richard Tessier inc.	Atelier Go-Élan inc.	Équipements Récréatifs Jambette inc.
Item A	970,70	1 442,19	1 373,04	---
Item B	728,03	982,84	826,20	---
Item C	525,80	582,42	594,58	---
Item D	1 510,28	1 465,09	1 744,30	2 407,00
Item E	1 750,09	1 766,53	1 956,00	2 693,00
Item F	2 323,95	3 110,92	2 349,52	---
Item G	8 283,13	7 954,47	7 853,00	11 603,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes Polyjeux inc. pour la fourniture des items A, B, C, D, E et F au montant de 7 808,85 $ et Atelier Go-Élan inc. pour la fourniture de l'item G au montant de 7 853,00 $ étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes et que ces montants soient pris à même la réserve de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

Le 2 avril 1991

117-91

Adoption de la soumission - Mobilier de bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mobilier de bibliothèque ont été ouvertes le 27 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Jean Banville (1982) inc.	7 543,38 $
Mobilier de bureau MBH inc./ Division Classement	9 488,63 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Banville (1982) inc. pour la fourniture de mobilier de bibliothèque au montant de 7 543,38 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Tracteur chargeur usagé

Les soumissions pour la fourniture d'un tracteur chargeur usagé ont été ouvertes le 28 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 2 avril 1991

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Hewitt Équipement ltée	92 297,77 $
Volvo Canada ltée	79 262,60 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci au Directeur des services techniques pour étude et rapport.

118-91 Adoption de la soumission - Fourniture filtres et pompes

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de filtres et pompes pour la piscine municipale ont été ouvertes le 28 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Les Pompes à eau Launier ltée	22 990,85 $
Pompe et Filtration nord-est inc.	23 806,51 $
Trévi - Piscines Centre du Québec	25 711,03 $
Ciment projeté et piscines Orléans inc.	23 377,79 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-

Le 2 avril 1991

Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Pompes à eau Launier ltée pour la fourniture de filtres et pompes au montant de 22 990,85 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Trésorier est autorisé à approprier une somme de 2 099 $ à même le surplus réservé et une somme de 20 891,85 $ à même le budget 1991.

ADOPTÉE

119-91

Adoption de la soumission - Installation filtres et pompes

CONSIDÉRANT que la soumission pour l'installation de filtres et pompes pour la piscine municipale a été ouverte le 28 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue;

Nom	Montant
Ciment projeté et piscines Orléans inc.	26 308 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Ciment projeté et piscines Orléans inc. pour l'installation de filtres et pompes au montant de 26 308,00 $ étant donné qu'elle est conforme et que ce montant soit pris à même le surplus réservé 1990.

ADOPTÉE

Le 2 avril 1991

120-91 Démission de MM. Réjean Gosselin et Robert Launier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la démission de MM. Réjean Gosselin et Robert Launier à titre de pompiers volontaires soit acceptée à compter du 2 avril 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à MM. Gosselin et Launier pour l'excellent travail effectué au service d'incendie de la ville.

ADOPTÉE

121-91 Fermeture du règlement # 445

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 445 (rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland, Fabre et Corbeil) sont terminés et ont coûté 577 632,13 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 577 632,13 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

122-91 Fermeture du règlement # 711

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 711 (courts de tennis, Laviolette) sont terminés et ont coûté 154 482,55 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 154 482,55 $;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 2 avril 1991

123-91

Résolution de condoléances

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que c'est avec regret que les membres du Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest ont appris le décès de M. Jean-Louis Desrosiers et offrent aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant divers travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Jean et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

124-91

Appui à M. Daniel Champagne, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que le zonage municipal permet la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 1-2 étages;

CONSIDÉRANT que cette demande se situe à l'intérieur de la zone résidentielle 282 Ra/A^2 et est conforme à notre réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans cette zone tous les services municipaux sont existants à l'exception de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'une fosse septique devra être installée et que le terrain peut la recevoir;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul terrain vacant dans l'ensemble des lots de cette zone, côté est de place Alexandre;

CONSIDÉRANT que le fait de donner une autorisation de construction ne viendra déranger en rien l'exploitation agricole de la terre avoisinante, étant donné que le terrain visé se situe déjà entre deux (2) résidences;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 2 avril 1991

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de révision de M. Daniel Champagne, (dossier 176179, date de décision 30 janvier 1991) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole du lot 46-20 (place Alexandre) afin de construire une résidence.

ADOPTÉE

125-91

Résolution de félicitations

CONSIDÉRANT la tenue à Shawinigan de la 26e finale provinciale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT l'excellente participation des athlètes de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT le nombre de médailles remportées par nos représentants et représentantes;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest félicitent chaleureusement tous les participants et participantes ainsi que les médaillés et médaillées de cette finale provinciale.

ADOPTÉE

126-91

Semaine de l'action bénévole

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 21 au 27 avril 1991 "Semaine de l'action bénévole".

ADOPTÉE

Le 2 avril 1991

Correspondance

Cabinet du ministre des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution numéro 60-91 concernant le programme "Mon taux, mon toit".

Familles Gauthier et Hamel: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Laurent Gauthier.

Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Remerciements pour la subvention accordée à leur organisme.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Nous fait parvenir le formulaire d'adhésion 1991.

Centre de bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain inc.: Lettre concernant la "Semaine de l'action bénévole" qui se tiendra du 21 au 27 avril 1991.

Mme Manon Clermont, directrice des programmes PARCQ/PRIL/PAD: Demande d'aide financière pour leur campagne de promotion portant sur les programmes de restauration des immeubles.

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales: Informe la Ville qu'une enveloppe de 53 000 $ sera allouée à la municipalité pour 1991 (programme PRIL).

Office des services de garde à l'enfance: Informations relatives à la subvention pour la garde des enfants durant la période estivale.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Envoie la liste des médaillés de la délégation de la Mauricie aux jeux du Québec hiver 1991.

Les oeuvres du Lac en Coeur: Demande d'aide financière pour la rénovation de la chapelle.

Association touristique du Coeur-du-Québec: Envoie copie de leur dépliant L'inform'ATR.

Association canadienne des festivals et événements: Formulaire d'inscription au répertoire des festivals et événements.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: Lettre relative à la tournée provinciale d'audiences publiques sur le projet de stratégie de protection des forêts du ministère des Forêts.

Le 2 avril 1991

M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement: Invite la municipalité à organiser durant le mois de l'environnement des activités d'information à l'intention de la population.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Remerciements pour la subvention accordée.

M. Francis Dufour, député de Jonquière et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'Affaires municipales: Demande afin que la ville intervienne publiquement auprès de son député afin de le sensibiliser aux conséquences de la réforme fiscale.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Remerciements pour la contribution de la ville à la finale provinciale des Jeux du Québec.

Union des municipalités du Québec: Lettre relative au suivi de l'assemblée générale spéciale du 16 mars 1991 portant sur la proposition gouvernementale.

M. Pierre Paré, WMI Parc Hirondelles: Lettre concernant la fin de son mandat auprès de WMI et remerciements adressés aux élus municipaux pour leur collaboration.

Résidents de Trois-Rivières-Ouest: Lettre concernant l'abattage des arbres près des ravins et ruisseaux.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 avril 1991

Règlement # 717

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 717 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 294 330 $ et un emprunt de 246 006 $" tenue le 3 avril 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 avril 1991, je déclare que ledit règlement # 717 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaétan Alarie, conseiller.

Gaétan Alarie, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 3 avril 1991

Règlement # 718

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 718 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 165 000 $ et un emprunt de 165 000 $" tenue le 3 avril 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 avril 1991, je déclare que ledit règlement # 718 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 avril 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 avril 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1991;
2.- Adoption, états financiers 1990 de la ville;
3.- Nomination des vérificateurs 1991;
4.- Adoption, nouveaux indices d'améliorations locales;
5.- Adoption, états financiers 1990, régime de rentes;
6.- Nomination de nouveaux vérificateurs.

127-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

128-91 Adoption des états financiers de la ville

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les états financiers de l'année 1990 de la ville de Trois-Rivières-Ouest préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas,

Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

129-91 Nomination des vérificateurs pour l'année 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soit nommée pour une autre année (exercice 1991) afin d'effectuer la vérification des livres de la ville.

MM. les conseillers Fernand Bouchard et Gaston Cormier et Mme la conseillère Marthe Rousseau enregistrent leur dissidence sur cette résolution.

Contre-proposition

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la proposition principale soit amendée de façon à remplacer la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, par la firme Dessureault, Leblanc Lefebvre, comptables agréés.

Le vote est demandé sur la deuxième proposition.

MM. les conseillers Fernand Bouchard et Gaston Cormier et Mme la conseillère Marthe Rousseau votent pour cette proposition.

MM. les conseillers Gaétan Alarie et Guy Côté et Mme la conseillère Suzie Ayotte votent contre cette proposition.

Le Maire s'abstient de voter sur cette résolution et par conséquent la contre-proposition est rejetée.

Le vote est demandé maintenant sur la résolution principale.

MM. les conseillers Gaétan Alarie et Guy Côté et Mme la conseillère Suzie Ayotte votent pour cette proposition.

MM. les conseillers Fernand Bouchard et Gaston Cormier et Mme la conseillère Marthe Rousseau votent contre cette proposition.

Le Maire qui préside l'assemblée vote pour la résolution principale.

PAR CONSÉQUENT la proposition principale est adoptée et les services de la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés sont retenus pour effectuer la vérification des livres de la ville pour l'exercice financier 1991;

ADOPTÉE

130-91 Adoption, nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés afin de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1992.

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
486	CHARBONNEAU-DALPÉ	FRONTAGE	806,43	42,53	34 297,46
492	GOYER-PILON-DECELLES-COTE RICHELIEU	FRONTAGE	1 438,94	38,31	55 125,79
499-A	CORBEIL	FRONTAGE	661,05	45,97	30 388,47
703	PRÉVILLE-DONAIS	FRONTAGE	596,95	45,97	27 441,79
705	AUDET-CARRIER-RIVARD	FRONTAGE	503,60	34,48	17 364,13
707	BELLEFEUILLE-HUARD-VALIQUETTE	FRONTAGE	2 962,20	38,31	113 481,88
708	BÉLANGER	FRONTAGE	392,24	42,16	16 536,83

ADOPTÉE

131-91 Adoption, états financiers annuels 1990 du régime supplémentaire de rentes des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les états financiers annuels du régime supplémentaire de rentes pour les employés de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1990,

présentés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tel que présentés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les états financiers.

ADOPTÉE

132-91

Nomination de nouveaux vérificateurs

CONSIDÉRANT que la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, a été nommée pour l'exercice financier 1991 et par conséquent complétera un mandat de cinq ans;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil statue qu'à compter de l'exercice financier 1992 une nouvelle firme de vérificateurs sera nommée pour une période de cinq ans et qu'à tous les cinq ans une firme différente de vérificateurs sera mandatée pour vérifier les états financiers de la ville.

Le vote est demandé sur la résolution.

Mmes les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard votent pour la résolution. M. le conseiller Guy Côté vote contre la résolution.

PAR CONSÉQUENT la résolution est adoptée.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 15 avril 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 avril 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Quatre citoyens se sont présentés afin d'obtenir des renseignements sur les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

133-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 avril 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 avril 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

134-91

Adoption, liste de comptes C-12-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-12-91 concernant les chèques # 34563 à 34587 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 130 384,34 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 avril 1991

135-91 Adoption, liste de comptes C-13-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-13-91 concernant les chèques # 34594 à 34752 inclusivement (les chèques # 34588 à 34593 apparaîtront sur la liste C-15-91), pour un montant total de déboursés de 180 775,66 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

136-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 562,80 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

137-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 28 février 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 184,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

138-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1991 inclusivement, pour un montant

total de revenus de 4 745,16 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

139-91 Adoption, règlement # 612

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 612 intitulé: "Règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics (hôtel de ville, poste de la sécurité publique, garage municipal, centre sportif et bibliothèque)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

140-91 Adoption, règlement # 719

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 719 intitulé: "Règlement concernant divers travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 800 000 $ et un emprunt de 800 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

141-91 Adoption de la soumission - Logiciels de gestion policière et équipements informatiques

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de logiciels de gestion policière et d'équipements informatiques pour le service de la sécurité publique ont été ouvertes le 5 avril 1991 à 16 h, dans la salle du Comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Gilles Tremblay, inspecteur de la sécurité publique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Le 15 avril 1991

Nom	Montant
Bell Radiocommunications inc.	86 202,63 $
G I S P inc.	59 104,45 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme G I S P inc. pour la fourniture et l'installation de logiciels de gestion policière et d'équipements informatiques pour le service de la sécurité publique (moins la fourniture d'une imprimante) au montant de 52 690,87 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Pour payer cette dépense le Conseil approprie la somme de 47 200 $ à même le surplus réservé et le solde payé à même les fonds généraux.

ADOPTÉE

142-91 Servitude pluviale, lot 446-1

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur le lot 446-1 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Construction Jacques (1977) inc.

ADOPTÉE

143-91 Servitude pluviale, lots P.-162-1 et P.-165-1

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale sur les lots P.-162-1 et P.-165-1 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Gestion Réal Proulx inc.

ADOPTÉE

144-91 Concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la municipalité procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1991 dans la catégorie "Villes de 10 000 à 20 000 habitants";

que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et en informe le Ministère;

que la population exacte de la municipalité est de 19 334.

ADOPTÉE

145-91 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de demander au ministère des Transports de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest une partie des lots P.-15-300 et P.-16-47 (rayon de rue, boulevard Jean XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

146-91 Adoption, rapport du comité de circulation R-01-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-01-91 en date du 20 mars 1991, présenté par M. Gaétan Alarie, président du comité de circulation, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante:

Secteur Ste-Catherine

- La zone résidentielle 118 Rbcd^{3} sera diminuée par la création de la zone 117 Ra^{5}, soit la section de la rue Brosseau parallèle au cours d'eau Lacerte. Cette zone permettra de l'unifamilial isolé et jumelé.

- La zone 100 Tb^{7} sera diminuée pour être répartie sur une largeur de 45,72 m de part et d'autre de l'axe du pont. La zone 352 Pc sera agrandie jusqu'à la nouvelle limite de la zone 100 Tb^{7}. La zone 150 Pc sera agrandie jusqu'à la nouvelle limite de la zone 100 Tb^{7}. Une zone de transport maritime 184 Ta sera créée à même la zone 150 Pc agrandie, en bordure du Fleuve, côté Est du pont.

Secteur Alexandre

- Création de la zone commerciale 203 C/A à même la zone 281 Ra/A^{1} sur le lot P.-61, côté Nord de la Route 138.

Secteur Jean XXIII

- Agrandissement de la zone commerciale 81 C pour inclure une partie du lot 16-18 situé en bordure de la rue Gagnon.

- La zone 173 Ra, en bordure de la rue Corbeil permettant du résidentiel unifamilial jumelé deviendra la zone 173 Rd et permettra du multifamilial 5 logements.

Secteur Rosemont

- Il y aura agrandissement des zones 78 Ra^{3} et 169 Rd ainsi que la création de la zone 6 Rd incluant la nouvelle impasse Benoit pour la

partie située dans l'agrandissement du territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest, de part et d'autre du boulevard Rigaud.

Secteur Ste-Marguerite

- Une nouvelle rue réunira le chemin Ste-Marguerite au boulevard Jean XXIII, en passant dans les zones 254 C et 252 Ra/A sur le lot P.-134 et se prolongera du côté Nord de Ste-Marguerite sur le lot P.-134 à l'intérieur de la zone 252 Ra/A.

Secteur Demontigny

- Agrandissement de la zone commerciale 351 C à même la zone 352 Pc d'une superficie de 522,6 m^2.

- Le réseau routier est légèrement modifié à l'intérieur des lots 33 et 34 pour la partie de terrain délimitée par la Route 138 et le fleuve St-Laurent, la rue Bellemare et le lot 32.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 350 000 $ à 450 000 $ et amendant le règlement # 138-N-3.

147-91

Vente par M. Réjean Léveillé à Mauricie Auto inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, à toutes fins que de droit, à la vente par M. Réjean Léveillé, à Mauricie Auto inc. (président: M. Maurice Emond) d'un immeuble situé au 2845, rue de l'Industrie à Trois-Rivières-Ouest, dans le parc industriel, (terrain en entier et bâtisse), considérant que les restrictions contenues aux titres de M. Léveillé ne constituent pas un obstacle à cette vente.

ADOPTÉE

Le 15 avril 1991

148-91

Appui, Fleur de mai

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet présenté par Fleur de mai (dossier LA91 043 43140 435 380 13631312) dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap 1991-1992 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

Correspondance

L'Association des travaux publics d'Amérique: Demande à la ville de proclamer la semaine du 28 avril au 4 mai 1991 "Semaine des travaux publics municipaux".

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, concernant la fiscalité municipale.

M. Jacques Lapointe, sous-ministre de l'Environnement: Invite la municipalité à organiser des activités d'information pour le mois de l'environnement.

Cabinet du ministre de la Justice: Informations relatives à la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives.

Le Carrefour Action municipale et familles: Envoie une formule d'inscription au colloque "La municipalité à l'heure de la famille".

MLH A inc.: Informations relatives au séminaire de formation à l'intention des membres de comités de retraite.

Corporation pour la mise en valeur du lac St-Pierre: Offre d'adhésion à la COLASP pour l'année 1991-1992.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention accordée.

Association des employés cadres de la ville de Trois-Rivières-Ouest: Demande d'informations sur le projet d'entente présenté au Conseil.

Le 15 avril 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 avril 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 avril 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption, règlement # 138-N-4;
2.- Adoption, règlement # 2020
3.- Avis de motion, règlement modifiant le règlement de zonage;
4.- Avis de motion, règlement modifiant le règlement de lotissement;
5.- Avis de motion, règlement modifiant le règlement de construction;
6.- Adoption de la soumission, tracteur chargeur.

149-91

Adoption, règlement # 138-N-4

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 138-N-4 intitulé: "Règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 350 000 $ à 450 000 $ et amendant le règlement # 138-N-3" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

150-91

Adoption, règlement # 2020

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 2020 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 16 avril 1991

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

151-91

Adoption de la soumission - Tracteur chargeur usagé

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un tracteur chargeur usagé ont été ouvertes le 28 mars 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Hewitt Équipement ltée	92 297,77 $
Volvo Canada ltée	79 262,60 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Volvo Canada ltée pour la fourniture d'un tracteur

Le 16 avril 1991

chargeur usagé au montant de 67 013,24 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie ce montant à même le fonds de roulement (projet # 9104).

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 mai 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mai 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

152-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

153-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 avril 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 avril 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

154-91 Adoption, liste de comptes C-14-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-14-91 concernant les chèques # 34757 à 34759 inclusivement (les chèques # 34753 à 34756 apparaîtront sur la liste C-15-91), pour un montant total de déboursés de

41,43 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

155-91 Adoption, liste de comptes C-15-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-15-91 concernant les chèques # 34588 à 34593, 34753 à 34756 et 34760 à 34815 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 333 451,02 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

156-91 Adoption, liste de comptes C-16-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-16-91 concernant les chèques # 34816 à 34865 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 207 282,63 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

157-91 Adoption, liste de comptes C-17-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-17-91 concernant les chèques # 34866 à 34903 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 142 164,67 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

158-91 Adoption de la soumission - Engrais, herbicides et chaux liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'épandage d'engrais, herbicides et chaux

liquide à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 19 avril 1991 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Floriculture Gauthier inc.	4 010,69 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	4 583,50 $
Terrassement Moderne enr.	4 930,26 $
Vertdure Trois-Rivières inc.	4 384,32 $
B.B. Extermination inc.	3 117,59 $
Environnement Plus enr.	4 625,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme B.B. Extermination inc. pour la fourniture et l'épandage d'engrais, herbicides et chaux liquide à divers endroits de la ville au montant de 3 117,59 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

159-91 Adoption de la soumission - Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que la soumission pour des travaux de coupe d'entrées charretières a été ouverte le 19 avril 1991 à 16 h, dans la salle du comité

privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue;

Nom	Montant
Construction S.R.B. s.c.c.	33 705 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction S.R.B. s.c.c. pour des travaux de coupe d'entrées charretières au montant de 33 705 $ étant donné qu'elle est conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante et différents règlements d'améliorations locales.

ADOPTÉE

160-91 Adoption de la soumission - Pompe submersible, puits # 6 (ancien)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible de 40 HP pour le puits # 6 (ancien) ont été ouvertes le 22 avril 1991 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	11 845,97 $

R.J. Levesque et Fils ltée 13 910,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible de 40 HP pour le puits # 6 (ancien) au montant de 11 845,97 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

161-91 Adoption de la soumission - Rue Goyer

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme sur la rue Goyer ont été ouvertes le 26 avril 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
André Bouvet ltée	62 475,87 $
A. Plamondon & Fils inc.	69 765,88 $
Transport Yvan Boisvert inc.	68 185,22 $
Gaston Paillé ltée	60 320,97 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme sur la rue Goyer au montant de 60 320,97 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 717.

ADOPTÉE

162-91 Adoption de la soumission - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 26 avril 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Asphalte Continental Div. du Groupe Devesco ltée	40,00 $/ton. m.
Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.	39,00 $/ton. m.
Massicotte & Fils ltée	45,25 $/ton. m.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux au montant de 41,73 $/tonne métrique incluant la taxe fédérale, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

163-91 Exclusion de divers articles du règlement 493-A

CONSIDÉRANT que le règlement # 493-A (rue Cherbourg et différents travaux d'aqueduc) a pour but uniquement de modifier la charge de la taxe spéciale imposée aux contribuables en vertu du règlement # 493;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil exclut les articles 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 18 ainsi que les attendus du règlement # 493-A.

ADOPTÉE

164-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 339

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 339 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts

relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 28 316.77 $ prévu pour le règlement # 339 (rue de la Montagne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 42 3028	150-125	18,29 m
7333 42 5301	150-126	18,22 m
7333 51 4723	150-104	19,15 m
7333 51 5052	150-103	20,89 m
7333 51 9008	150-106	19,61 m
7333 51 9845	150-108	19,31 m
7333 52 4514	150-117, 151-1	18,29 m
7333 61 1331	150-109	18,23 m
7333 61 1987	151-5, 152-4	17,22 m
7333 61 2114	150-110	18,29 m
7333 61 9230	152-9	18,29 m
7333 70 0159	150-115	19,81 m

ADOPTÉE

165-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 482

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 482 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 6 mai 1991

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 10 256,54 $ prévu pour le règlement # 482 (boulevard Mauricien et rue Quenneville) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7430 27 0762	38-246	24,54 m

ADOPTÉE

166-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 488

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 488 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 18 987,20 $ prévu pour le règlement # 488 (rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et boulevard Rigaud) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 79 2876	165-98	13,00 m
7335 50 6907 001 0001	525-R02	6,62 m
7335 60 0316 001 0001	524-R02	8,15 m

7335 60 0316 001 0002	524-R01	8,15 m
7335 60 3517 001 0004	523-102	8,06 m

ADOPTÉE

167-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 490

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 490 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 872,88 $ prévu pour le règlement # 490 (boulevard Marion) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7531 36 9532	22-78, 23-29	21,23 m

ADOPTÉE

168-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 493

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de

publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 493 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 15 712,32 $ prévu pour le règlement # 493 (rue Cherbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7233 99 3260	464-211	18,92 m
7234 91 2839	158-215	18,67 m

ADOPTÉE

169-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 494

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 494 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 6 mai 1991

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 7 891,27 $ prévu pour le règlement # 494 (rue de Sienne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7631 81 4157	15-252, P.-15-251	29,59 m
7631 90 1794	15-316, P.-15	15,24 m
7631 91 0951	15-250	63,00 m

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement 57-S-12 concernant les tarifs du service d'aqueduc (chambres de pension).

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin et Lebel et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Soumissions

Ouverture des soumissions - Ameublement

Les soumissions pour la fourniture d'ameublement ont été ouvertes le 6 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom

Gestion Montambeault & Associés

Jean Banville (1982) inc.

J.R. Lemire inc.

Pilon Produits de bureau inc.

Le 6 mai 1991

Buromax inc.

Papeterie des Récollets

Papeterie Mauricienne inc.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville conserve ces dernières pour étude et rapport.

170-91 Adoption de la soumission - Réhabilitation du puits # 3

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réhabilitation du puits # 3 ont été ouvertes le 3 mai 1991 à 16 h, dans la salle du municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	11 010,30 $
R.J. Levesque et Fils ltée	8 426,25 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R.J. Levesque et Fils ltée pour la réhabilitation du puits # 3 au montant de 8 426,25 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1991

171-91 Adoption de la soumission - Pompe verticale, puits # 5

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une pompe verticale pour le puits # 5 ont été ouvertes le 3 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	19 157,41 $
R.J. Levesque et Fils ltée	17 399,06 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R.J. Levesque et Fils ltée pour la fourniture d'une pompe verticale pour le puits # 5 au montant de 17 399,06 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 717.

ADOPTÉE

172-91 Adoption de la soumission - Arbres, arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la plantation d'arbres, arbustes et fleurs ont été ouvertes le 3 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel

Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom		Montant
Floriculture Gauthier inc.	Item A	5 366,05 $
	Item B	10 201,17 $
	Item C	2 135,72 $
	Item D	3 830,60 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item A	5 730,00 $
	Item B	13 022,76 $
	Item C	2 669,25 $
	Item D	1 180,04 $
Pépinière 55 inc.	Item A	7 414,56 $
	Item B	6 226,77 $
	Item C	2 856,64 $
	Item D	3 697,92 $
Centre horticole du Cap inc.	Item A	5 626,80 $
	Item B	16 216,98 $
	Item C	5 417,88 $
	Item D	1 858,20 $
Terrassement Moderne enr.	Item A	7 000,69 $
	Item B	10 154,30 $
	Item C	2 135,72 $
	Item D	1 070,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes Floriculture Gauthier inc. pour les items A au montant de 5 366,06 $ et C au montant de 1 067,86 $, Pépinière 55 inc. pour l'item B au montant de 6 226,77 $ et Terrassement Moderne enr.

pour les items C au montant de 1 067,86 $ et D au montant de 1 070,00 $, étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

173-91 Renoncement, partie d'emprunt

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par certains règlements a été révisé par l'Ingénieur et le Trésorier de la ville;

CONSIDÉRANT que le budget de la ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée en comptant les travaux, additionnée à la contribution supplémentaire des fonds généraux, éviteront le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de renoncer à une partie d'emprunt et de contribuer à même le budget 1991 aux règlements suivants:

		Dépenses autorisées	Dépenses révisées	Emprunts renoncés	Contribution du budget 91
486	Charbonneau-Dalpé	703 750	688 088	---	---
492	Goyer-Decelles-Pilon-côte Richelieu	931 248	863 985	55 597	5 767
499	Corbeil	584 864	464 372	155 181	45 253
703	Préville-Donais	492 264	428 687	53 567	---
705	Audet-Carrier-Rivard	466 345	333 059	134 902	10 000
707	Bellefeuille-Huard-Valiquette	2 152 739	1 782 340	320 931	---
708	Bélanger	388 350	361 790	---	63 000
712	Jean XXIII-Ste-Marguerite	166 000	166 000	49 662	49 662
471	Duberger	367 875	309 142	39 900	---
482	Boul. Mauricien	257 500	251 836	56 282	43 510
488	Bernières-Lavallée	966 974	678 128	333 486	98 335

489	Boul. Mauricien-Quenneville	406 456	415 288	142 812	153 951
490	Boul. Marion	802 125	684 600	213 143	127 198
491	De l'Industrie	312 500	227 159	104 618	51 637
493	Cherbourg	504 375	473 732	84 036	82 041
				1 744 117	730 354

ADOPTÉE

174-91 Convention d'exploitation - 39 logements

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 91-18, en date du 15 février 1991 a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation d'un immeuble de 39 logements, à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest et l'office municipal de ladite municipalité, aux fins de confier l'administration de cet immeuble à l'office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation de l'immeuble réalisé par la Société;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à administrer l'immeuble de 39 logements portant le numéro civique 755, rue Carrier et réalisé par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution numéro 91-18, de la Société en date du 15 février 1991;

que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet immeuble;

que la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest s'engage à participer, jusqu'à concurrence

de 10 %, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société en vertu de sa résolution numéro 91-18 en date du 15 février 1991;

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

175-91

Démission de M. Éric Blanchette

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de M. Éric Blanchette à titre de policier-pompier suppléant à temps partiel soit acceptée à compter du 4 mai 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à M. Blanchette pour l'excellent travail effectué au service de la sécurité publique de la ville.

ADOPTÉE

176-91

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Jean Ferron soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à temps partiel, à compter du 9 mai 1991, au salaire de 441,76 $/ semaine selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 33.6, section 2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux spectacles de nus ou nues.

Le 6 mai 1991

Correspondance

Popote Volante de Trois-Rivières-Ouest: Remerciements pour la subvention accordée.

Centre de bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain inc.: Remerciements adressés à la Ville suite à la proclamation de la "Semaine de l'action bénévole".

Fondation universitaire du centre du Québec: Remerciements pour la subvention accordée.

Famille G. Garceau: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Gérard Garceau.

Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec: Lettre relative à la négociation de la première convention collective des ingénieurs du gouvernement du Québec.

M. Gerry Weiner, secrétaire d'État du Canada: Lettre afin que la ville propose la candidature de jeunes pour le Prix Jeunesse de la Fête du Canada.

Lettre d'un locataire demeurant à Trois-Rivières-Ouest: Demande afin de faire installer des terrains de pétanque dans la ville.

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation: Informe la ville que sa première enveloppe budgétaire pour ses activités de restauration résidentielle en 1991 sera de 20 000 $.

Les Gestionnaires conseils Productivité plus inc.: Offre de service pour la mise en place d'un système de "Gestion intégrée des équipements".

M. Michel Charland, président de l'Organisation du hockey mineur de T.R.O.: Remerciements pour la subvention de 5 000 $ accordée pour 1991 et demande afin de connaître les intentions de la ville pour 1992.

Alternative Jeunesse: Demande d'aide financière pour leur campagne de levée de fonds pour le déménagement de leur maison de jeunes.

Le 6 mai 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 mai 1991

Règlement # 719

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 719 intitulé: "Règlement concernant divers travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 800 000 $ et un emprunt de 800 000 $" tenue le 7 mai 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 7 mai 1991, je déclare que ledit règlement # 719 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 mai 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

177-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

178-91 Adoption, liste de comptes C-18-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-18-91 concernant les chèques # 34910 à 35033 inclusivement (les chèques # 34904 à 34909 apparaîtront sur la liste C-19-91), pour un montant total de déboursés de 120 635,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

179-91 Adoption, liste de comptes c-19-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-19-91 concernant les chèques # 34904 à 34909 et 35034 à 35063 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 221 519,73 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

180-91

Adoption, liste de comptes C-20-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-20-91 concernant les chèques # 35064 à 35111 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 179 074,96 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 33.6, section 2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux spectacles de nus ou nues.

181-91

Adoption, règlement # 57-S-14

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 57-S-14 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-12 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

182-91

Adoption, règlement # 720

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 720 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un

égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin et Lebel et autorisant une dépense n'excédant pas 135 944 $ et un emprunt de 103 127 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

183-91

Adoption de la soumission - Ameublement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'ameublement ont été ouvertes le 6 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom

Gestion Montambeault & Associés

Jean Banville (1982) inc.

J.R. Lemire inc.

Pilon Produits de bureau inc.

Buromax inc.

Papeterie des Récollets

Papeterie Mauricienne inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes J.R. Lemire inc. pour la fourniture de l'item C au

montant de 130,58 $, Buromax inc. pour la fourniture des items A, B, D, E, F, G, H, I, J, M, N, O, P, Q, R, S, T et U au montant de 11 448,15 $ et Papeterie des Récollets pour la fourniture des items K et L au montant de 667,20 $ étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes. Le Conseil approprie ces sommes à même les immobilisations 1991.

ADOPTÉE

184-91 Adoption de la soumission - Encadrement des aires de jeux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'encadrement des aires de jeux ont été ouvertes le 10 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. René Laprise, directeur ajoint du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Construction Exocet inc.	24 575,00 $
Les Constructions Aubry & Boucher inc.	34 524,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes Les Constructions Aubry & Boucher inc. pour l'item E au montant de 3 664,75 $ et Construction Exocet inc. pour les items B, C, D, G, H, I, J et K au montant de 10 928,98 $ étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes. Le Conseil approprie ces sommes à même les immobilisations projets L9100-02-080 - 1 700 $, L9100-05-080 - 850 $, L9100-25-080 - 1 700 $, L9100-28-080 - 850 $, L9100-42-080 - 1 700 $, L9100-43-080 -

1 700 $, L9100-46-080 - 1 700 $, L9100-63-080 - 850 $, L9100-64-080 - 1 700 $, L9100-65-080 - 850 $ et L9100-67-080 - 850 $.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante:

- Permettre l'ouverture du secteur résidentiel au nord de Ste-Marguerite par un accès direct au boulevard Jean XXIII.

- Modifier la zone 174 Rc pour permettre le multifamilial sur la rue Fabre.

- Inclure une partie du lot 16-18 à la zone commerciale 81 C sur la rue Gagnon.

- Modifier la vocation de la zone 173 Ra pour permettre du bloc de 4 et 5 logements, rue Corbeil.

- Identifier l'usage du territoire annexé pour le prolongement du Jardin d'Eden.

- Achat d'un triangle de terrain de la ville par le motel Les Suites de Laviolette et agrandissement de la zone commerciale 351 C.

- Permettre l'unifamilial isolé et jumelé, rues Brosseau, Sabourin et Lebel.

- Base d'entretien d'aéroglisseur zone 100 Tb^7, diminuer la zone 100 Tb^7 pour 45,72 m de par et d'autre de l'axe du pont et agrandissement des zones de parc 150 Pc et 352 Pc.

- Changer la vocation résidentielle à commerciale du lot P.-61 en bordure de la rue Notre-Dame.

- Réaménagement du réseau routier des lots P.-32, P.-33 et P.-34 entre les rues Doucet et Bellemare, au sud de la Route 138.

- Zone 245 C, la vente de véhicules usagés seulement si concessionnaire de véhicules neufs.

- Dans les zones résidentielles, enseignes plus grandes et éclairées en bordure des artères.

- Réglementer la localisation et l'implantation des appareils de climatisation et thermopompes permanents.

- Restreindre les emplacements de vente de véhicules usagés.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 de la façon suivante:

- Modifier dans la zone 78 Ra^2, la largeur, la profondeur et la superficie minimum de lot, rue Bernières.

185-91

Campagne d'économie d'eau potable

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer un montant de 1 059,30 $ afin de participer à la campagne d'économie d'eau potable 1991 de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

ADOPTÉE

186-91

Servitude, piézomètres lots P.-324 à P.-326

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour l'installation de piézomètres situés entre les lots P.-324 et P.-325 et P.-325 et P.-326 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne-des-Grès, appartenant à Raymond et Frères inc.

ADOPTÉE

187-91

Cession de divers lots appartenant à la Compagnie d'électricité Shawinigan

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 164-2-19, 164-2-8, 164-2-1, 162-1-137 (côte Rosemont), 164-2-20 (boulevard Rigaud), 164-2-21 (rue Lavallée), 164-2-2 (rue Longsault), ptie 162-1 (terrain vacant non construisable) et de cession de servitudes pour égouts des lots 164-2 ptie, 165-2 ptie, 162-1 ptie et 165-1 ptie appartenant à la Compagnie d'électricité Shawinigan, sujet à toutes les clauses et conditions suivantes:

1.- Le prix de vente du terrain à être cédé est fixé à 1,00 $ et autres bonnes et valables considérations;

2.- L'acte de vente sera préparé par Me Lucie Prince, notaire;

3.- La Ville paiera le coût de l'acte de vente, l'enregistrement et une copie authentique pour la venderesse;

4.- L'ajustement des taxes se fera à compter de la date de la signature du contrat de vente;

5.- La Ville n'exigera du vendeur ni titre, ni certificat de recherche, ni identification de bornes, ni arpentage étant convenu que ces frais sont à la charge de l'acheteur;

6.- La Ville prendra l'immeuble dans l'état où il se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, déclarant l'avoir examiné personnellement et en être pleinement satisfait;

7.- Ledit terrain ne devra servir qu'à l'ouverture de rue et la pose de conduits d'aqueduc et d'égouts sanitaires ou pluviaux; à l'exception d'une partie du lot 162-1 qui devra être utilisé en espace vert, la Compagnie d'électricité Shawinigan se réserve une servitude sur toute cette partie pour ses lignes de distribution. En outre, la Ville ne pourra revendre l'immeuble présentement vendu si ce n'est en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan et/ou représentants ou avec la permission écrite de cette dernière;

8.- La Ville devra fournir à sa charge plans et descriptions techniques de l'immeuble vendu. Le

tout préparé par un arpenteur-géomètre qui devra nous faire parvenir ses originaux pour approbation;

9.- Advenant la nécessité de relocalisation de lignes électriques existantes par suite de la présente vente, la Ville assumera le coût desdits travaux de relocalisation;

10.- La Ville, ses représentants ou ayants-droit devront prendre toutes les précautions nécessaires lors de tous travaux à effectuer à proximité de nos installations. À cet effet, la Ville se référera à l'article 5 du code de construction: Travail près d'une ligne électrique;

11.- Il est entendu qu'il ne devra pas y avoir de dynamitage à proximité des lignes de transport à moins d'autorisation préalable d'Hydro-Québec;

12.- La Ville sera responsable de tous dommages causés par suite de négligence aux installations et équipements de la Compagnie d'électricité Shawinigan et/ou représentants en raison des droits accordés;

13.- La Compagnie d'électricité Shawinigan et/ou représentants ne sera pas responsable des dommages causés à l'équipement de la Ville et accessoires par suite de la construction, l'exploitation et l'entretien des lignes à moins que ces dommages aient été causés par négligence de la part de la Compagnie d'électricité Shawinigan et/ou représentants;

14.- La Ville prendra à sa charge l'installation de clôtures de chaque côté de cette rue si de telles clôtures devenaient nécessaires;

15.- Il est entendu qu'aucun amoncellement de neige ne sera permis sous l'emprise;

16.- Il est entendu qu'aucun lampadaire ne sera permis sous l'emprise. La largeur de l'emprise vis-à-vis la rue Laflamme et le boulevard Rigaud est de 22,86 mètres au sud-ouest du centre de la ligne sud-ouest, soit la ligne 2385 et est bornée au nord-est par le lot 165, ce qui fait une largeur totale approximative de 69,0 mètres;

17.- L'élévation du revêtement desdites rues ne doit pas interférer au dégagement libre des lignes d'énergie et s'il devenait nécessaire de modifier les lignes, le coût des travaux devrait être

défrayé par la municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

188-91 Adoption, rapport de l'assemblée générale annuelle des participants au régime de retraite

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport de l'assemblée générale annuelle des participants au régime de retraite du 7 mai 1991, présenté par M. Guy Côté, président du comité de retraite, soit adopté.

ADOPTÉE

189-91 Fermeture du projet # 9002

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 9002 (fonds de roulement 1990) sont terminés et ont coûté 153 569,74 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 153 370,11 $ et qu'il reste 199,63 $ à financer;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 199,63 $ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

190-91 Fermeture du règlement # 470

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 470 (rues Marion, Tanguay et Daviau) sont terminés et ont coûté 890 271,45 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 890 271,45 $ et qu'il reste à emprunter 20,00 $;

Le 21 mai 1991

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de renoncer au solde à emprunter de 20,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

191-91

Fermeture du règlement # 465

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 465 (côte Rosemont et rue Cherbourg) sont terminés et ont coûté 1 260 838,79 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 260 838,79 $ et qu'il reste à emprunter 300 000 $;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de renoncer au solde à emprunter de 300 000 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

192-91

Fermeture du règlement # 451

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 451 (boulevard des Récollets et rue Bellefeuille) sont terminés et ont coûté 2 551 324,69 $;

CONSIDÉRANT que le financement est totalement réalisé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

193-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 mars 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 973,88 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

194-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 370,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

195-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 219,44 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

196-91 Mandat à LPA Groupe-Conseil inc.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme LPA Groupe-Conseil inc. soit mandatée afin d'effectuer la vérification des comptes d'électricité de la ville dans le but de récupérer des sommes payées en trop suite à des erreurs de tarification d'Hydro-Québec. Le paiement des

honoraires se fera à même les argents récupérés soit 50 % des sommes recouvrées.

ADOPTÉE

197-91

Félicitations adressées aux élèves de Stage Band

CONSIDÉRANT que les élèves de Stage Band deuxième et troisième secondaires de l'école Chavigny ont remporté respectivement les médailles d'or et d'argent lors de la finale nationale du "Canadian Stage Band Festival";

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest offrent leurs sincères félicitations aux membres de Stage Band pour les médailles remportées lors de cette finale nationale.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Benoit Arial, ministère des Affaires municipales: Accuse réception du règlement # 138-N-4 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Union des municipalités du Québec: Invitation à participer à la session de formation "Les communications et l'élu/e".

Association touristique du Coeur-du-Québec: Envoie facture pour le renouvellement de la cotisation de la ville pour 1991-1992.

L'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich inc.: Demande d'aide financière.

Groupe des responsables en mathématique au secondaire inc.: Demande d'aide financière.

La journée Terry Fox: Invite la ville à participer à la 11e édition de La journée Terry Fox le 15 septembre prochain.

G.D.G. Environnement ltée: Offre de service pour la réalisation d'une cueillette de déchets domestiques dangereux.

Le 21 mai 1991

Association québécoise des techniques de l'eau: Invite la municipalité à participer à la campagne d'économie d'eau potable.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 juin 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 juin 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

198-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

199-91 Adoption, liste de comptes C-21-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-21-91 concernant les chèques # 35112 à 35209 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 358 549,53 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

200-91 Adoption, liste de comptes C-22-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-22-91 concernant les chèques # 35210 à 35282 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 206 877,53 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1991

201-91 Adoption de la soumission - Bordures de béton

CONSIDÉRANT que la soumission pour des travaux de bordures de béton a été ouverte le 24 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue;

Nom	Montant
Jean Leclerc Excavation inc.	107 411,95 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur des services techniques;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Leclerc Excavation inc. pour de travaux de bordures de béton au montant de 107 411,95 $ étant donné qu'elle est conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme à même les différents règlements concernés.

ADOPTÉE

202-91 Adoption, règlement # 3017

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 3017 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit

adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

203-91

Adoption, règlement # 4007

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 4007 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 33.6, section 2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux spectacles de nus ou nues.

204-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Yves Abran, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1991, concernant les lots 18-49 à 18-65 (rues Sabourin et Lebel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée soit accepté tel que présenté (dossier 11930, minute 792).

ADOPTÉE

205-91

Cession du lot 18-59

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 18-59 (rues Sabourin et Lebel) du cadastre officiel de la

Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

206-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 137-N-2

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 137-N-2 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 13 492,97 $ prévu pour le règlement # 137-N-2 (partie A - Terrasse Duvernay) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 65 7854	159-79	7 250 pi^2
7333 65 9472	159-78	8 000 pi^2
7333 75 1923	159-18, P.-159	8 451 pi^2
7333 75 3807	159-19, P.-159-20, P.-159	9 200 pi^2
7333 75 5353	159-14	8 177 pi^2
7333 75 7836	159-12, 160-199	7 804 pi^2
7333 76 2909	160-361, 159-76	7 888 pi^2
7333 76 8353	160-210	8 656 pi^2
7333 77 1160	160-250	11 280 pi^2
7333 77 3282	160-248	7 500 pi^2
7333 77 6049	160-239, P.-160-238	10 784 pi^2
7333 77 8873	160-237, P.-160-238	11 084 pi^2

7333 78 2683	160-268	7 830 pi^2
7333 78 9345	160-244	8 414 pi^2
7333 79 4202	160-267, P.-160-160	9 280 pi^2
7333 83 6495	159-27, P.-159	7 700 pi^2
7333 83 9869	159-29	7 000 pi^2
7333 84 1639	159-24, P.-159	7 700 pi^2
7333 84 2888	159-9, 160-202	7 229 pi^2
7333 84 9961	160-181, 159-5	9 083 pi^2
7333 85 4382	160-192	9 794 pi^2
7333 85 9372	160-176, P.-160-177	10 868 pi^2
7333 86 1103	160-195, P.-160-194	11 962 pi^2
7333 86 3793	160-217	7 000 pi^2
7333 86 4908	160-193, P.-160-194	11 942 pi^2
7333 86 5864	160-207	8 000 pi^2
7333 87 0991	160-236	8 556 pi^2
7333 87 5142	160-231, P.-160-232	11 164 pi^2
7333 87 9960	160-221	10 444 pi^2
7333 88 2278	160-227, 161-191	7 500 pi^2
7333 88 3862	160-226, 161-192	7 500 pi^2
7333 88 5547	160-225, 161-193	7 500 pi^2
7333 88 7228	160-224, 161-194	8 511 pi^2
7333 89 1283	P.-161-168	10 188 pi^2
7333 89 2867	P.-161-167, P.-161-166, P.-161-168	9 659 pi^2
7333 89 8304	161-188	8 197 pi^2
7333 94 0226	159-3, 160-183	8 233 pi^2
7333 94 2109	159-2, 160-184	8 851 pi^2
7333 95 0742	160-178, P.-160-177	17 900 pi^2
7333 95 1410	160-179, P.-160-180	13 128 pi^2
7333 98 0598	161-187	9 112 pi^2
7333 98 4068	161-185	10 075 pi^2
7333 99 3544	161-155, 161-156, P.-161-81	16 650 pi^2
7333 99 7704	161-153, P.-161-81	8 250 pi^2
7334 70 5861	161-172	7 692 pi^2
7334 70 6839	161-171	7 380 pi^2
7334 70 9583	161-164, P.-161	8 552 pi^2
7334 80 1161	161-163, P.-161	8 800 pi^2

ADOPTÉE

207-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 169

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis

de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 169 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 1 082,33 $ prévu pour le règlement # 169 (rue Garceau) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7631 87 3930	3-27-1, 3-26	60,00 pi
7631 87 5811	3-28-2, 3-44, 3-27-2, 3-28-1	130,00 pi
7631 95 7687	3-35-3, 3-42	91,67 pi
7731 06 2217	3-52, 3-33-2-1	92,80 pi

ADOPTÉE

208-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 395

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 395 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 3 juin 1991

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 34 529,92 $ prévu pour le règlement # 395 (rues Gilbert, de Musset, Chagnon, de Rouen, Clermont et Bayonne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 28 1028	155-141	24,24 m
7333 28 5052	158-121	23,58 m
7333 28 8702	158-125, 155-136	20,66 m
7333 38 4612	158-116	20,16 m
7333 44 8464	155-149, 464-42	19,80 m

ADOPTÉE

209-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 396

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 396 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 27 134,94 $ prévu pour le règlement # 396 (rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne, et de l'Érablière) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 06 1541	150-321	24,67 m
7333 24 0569	150-303	30,17 m
7333 34 3378	464-32	21,00 m
7333 34 7430	464-35	9,41 m

ADOPTÉE

210-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 397

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 397 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 19 094,90 $ prévu pour le règlement # 397 (rues Lisieux, côte Rosemont et Précourt) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7434 01 2108	162-552	17,98 m
7434 01 6043	162-549	17,98 m
7434 12 7946 001 0003	455-104	3,15 m
7434 12 7946 001 0007	455-204	2,57 m
7434 21 1024	162 532	18,29 m

ADOPTÉE

Le 3 juin 1991

211-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 400

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 400 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 2 388,53 $ prévu pour le règlement # 400 (Route 138) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7530 30 2398	36-299	18,29 m
7530 31 4008	36-300	19,20 m

ADOPTÉE

212-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 401

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 3 juin 1991

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 401 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 24 030,98 $ prévu pour le règlement # 401 (rues Quirion et de la Montagne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 53 9089	155-120	22,77 m
7333 62 2427	P.-151, P.152	16,06 m
	P.-153, P.-154, P.-155	
7333 63 0574	155-121	18,29 m
7333 63 4837	155-124	18,29 m

ADOPTÉE

213-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 403

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 403 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 105,94 $ prévu pour le règlement # 403 (rue des Dominicains) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7631 34 3399	15-77	18,29 m
7631 35 8426	P.-15-86	9,14 m
7631 43 8563	P.-15-10	12,19 m
7631 45 0504	15-88	18,29 m

ADOPTÉE

214-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 928,13 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

215-91 Emprunt de 3 500 000 $

CONSIDÉRANT que le Trésorier a préparé un projet d'émission en date du 30 juillet 1991, qui inclut en autres de nouveaux emprunts totalisant 3 042 500 $ ainsi que le renouvellement échu le 15 décembre 1990 de 460 000 $;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt global échéant le 31 juillet 1991 serait plus avantageux que les emprunts sur billets à ordre présentement dus à la banque;

CONSIDÉRANT que les acceptations bancaires sont négociées sur le marché monétaire et que la banque doit avoir en sa possession des acceptations déjà signées pour l'émission immédiate;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier négocie un emprunt global de 3 500 000 $, au meilleur taux possible et qu'il soit autorisé avec le Maire à signer les documents nécessaires, au besoin à l'avance, pour permettre cet emprunt.

ADOPTÉE

216-91 Proclamation de la "Semaine de l'environnement"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 2 au 8 juin 1991 "Semaine de l'environnement"

ADOPTÉE

217-91 Engagement d'une secrétaire-greffe

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Suzanne Chassé soit engagée à titre de secrétaire-greffe à compter du 5 juin 1991, au salaire de 367 $/semaine avec une période de probation de huit mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

218-91 Mutation au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Linda Tremblay soit mutée au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste à compter du 12 août 1991, au salaire de 358 $/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1991

219-91

Demande de construction de 24 unités de logement

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a pour objet entre autres, de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec offre à cette fin des programmes de construction de logements HLM et de location de logements sur le marché locatif privé;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces programmes sont partagés entre les gouvernements du Canada, du Québec et la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'administration des logements publics subventionnés (HLM) ou la gestion d'un programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé est habituellement confiée à un office municipal d'habitation constitué en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil est conscient qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité des ménages ayant besoin de l'aide de la Société d'habitation du Québec pour se loger convenablement;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

1.- que le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité de ses programmes de logements subventionnés;

2.- que le Conseil demande à la Société de considérer la possibilité de construire dans la municipalité 24 unités destinées aux personnes seules (voir résolution numéro 36-91 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest);

3.- que le Conseil signe une convention avec la Société d'habitation du Québec par laquelle la municipalité s'engage à acquitter 10 % des déficits d'exploitation des logements subventionnés construits par la Société dans sa municipalité selon les modalités de la Loi et des

règlements de la Société d'habitation du Québec et/ou à acquitter 10 % du supplément au loyer sur le marché locatif privé, selon le cas;

4.- que le Conseil s'engage à collaborer à la mise en oeuvre de ces programmes;

5.- que le Conseil fournira, à ses frais, les infrastructures (rues, aqueducs, égouts, éclairage) nécessaires à la construction des logements subventionnés demandés, le cas échéant;

6.- que le Conseil s'engage à fournir toute preuve de besoin en logement subventionné exigée par la Société sous la forme prescrite par elle.

ADOPTÉE

220-91

Adoption de la soumission - Déboisement et essouchement au parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de déboisement et essouchement au parc Laviolette ont été ouvertes le 3 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Panpierre inc.	9 373,20 $
Noé Veillette inc.	11 422,25 $
Thomas Bellemare ltée	36 140,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc. pour de travaux de déboisement et essouchement au parc Laviolette au montant de 9 373,20 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

Correspondance

Les Architectes Beauchamp et Labbé: Offre de services.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Invitation à participer à la rencontre du 4 juin 1991 portant sur le programme des Jeux du Québec.

M. Jacques Brochu, direction générale de la sécurité civile: Lettre relative à la mise en place de mesures de sécurité civile reliées à la centrale nucléaire de Gentilly.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Félicitations adressées aux membres du Conseil municipal pour le surplus financier enregistré pour les opérations de l'année 1990.

M. Jacques Marchand, maire de la ville de Grand-Mère: Remerciements pour l'accueil reçu lors du défi Crown-Vie participaction.

Mme Carmen Pellerin et M. Léon Ricard, rue Longsault: Lettre concernant le refus d'accorder un permis de construction pour une piscine.

Pétition des résidents de la rue Montour: Demande afin de rendre la rue Montour plus carrossable.

M. Fernand Dumas de Dumas, Paris & Ass. inc.: Lettre faisant suite à la décision de la ville de modifier le règlement concernant le projet Les Villas du Parc - Le Vignoble.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1991

Règlement # 720

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 720 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin et Lebel et autorisant une dépense n'excédant pas 135 944 $ et un emprunt de 103 127 $" tenue le 5 juin 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 5 juin 1991, je déclare que ledit règlement # 720 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 17 juin 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juin 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

221-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

222-91 Adoption, liste de comptes C-23-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-23-91 concernant les chèques # 35283 à 35368 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 229 652,13 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

223-91 Adoption, liste de comptes C-24-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-24-91 concernant les chèques # 35369 à 35477 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 311 922,18 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

224-91

Adoption de la soumission - Pavage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de pavage de rues ont été ouvertes le 7 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean-Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Massicotte et fils ltée	349 469,99 $
Pagé construction division de Simard-Beaudry inc.	365 643,08 $
Asphalte Continental division du groupe Devesco ltée	369 200,00 $
Construction & Pavage Maskimo ltée	344 586,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction & Pavage Maskimo ltée pour des travaux de pavage de rues au montant de 344 586,55 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient

autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme à même les différents règlements concernés.

ADOPTÉE

225-91 Adoption de la soumission - Abat-poussière

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'épandage d'abat-poussière ont été ouvertes le 7 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Kildair Service ltée	5 477,05 $
Les produits chimiques Calclo ltée	5 638,68 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Kildair Service ltée pour des travaux d'épandage d'abat-poussière au montant de 5 477,05 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même les différents règlements concernés.

ADOPTÉE

226-91 Adoption de la soumission - Aqueduc, rue Corbeil

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc sur la rue Corbeil ont été ouvertes le 14 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil

municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
André Bouvet ltée	35 887,80 $
Lionel Deshaies inc.	15 247,50 $
J.P. Doyon ltée	20 332,14 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Lionel Deshaies inc. pour des travaux d'aqueduc sur la rue Corbeil au montant de 15 247,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet et que le coût des travaux soit totalement financé par le promoteur tel que prévu au projet 9107 de la ville.

ADOPTÉE

227-91 Adoption de la soumission - Rues Sabourin-Lebel

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de mise en forme sur les rues Sabourin et Lebel ont été ouvertes 14 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint;

Le 17 juin 1991

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
André Bouvet ltée	65 973,81 $
A. Plamondon & fils inc.	76 827,61 $
Transport Yvan Boisvert inc.	67 504,44 $
Gaston Paillé ltée	67 098,62 $
J.P. Doyon ltée	77 199,42 $
Panpierre inc.	85 500,32 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Bouvet ltée pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de mise en forme sur les rues Sabourin et Lebel au montant de 65 973,81 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 720.

ADOPTÉE

228-91 Adoption de la soumission - Membrane élastomère sur le toit du réservoir

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une membrane élastomère soudée directement sur le toit en béton exposé du petit réservoir d'eau potable sur le boulevard St-Jean ont été ouvertes le 14 juin 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services

techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Les Toitures Pierre Bellemare 1990	9 250,00 $
St-Louis & Frère inc.	8 212,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme St-Louis & Frère inc. pour la fourniture et l'installation d'une membrane élastomère soudée directement sur le toit en béton exposé du petit réservoir d'eau potable sur le boulevard St-Jean au montant de 8 212,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme . Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 714.

ADOPTÉE

229-91 Emprunt pour financer la dette renouvelable

CONSIDERANT que la ville refinancera un emprunt de 1 817 000 $ échéant le 21 juillet 1991 par une émission d'obligations prévue le 31 juillet;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire n'excédant pas 1 665 000 $

pour financer la dette renouvelable et que les frais de refinancement soient payés à même le budget de l'année 1991.

ADOPTÉE

230-91 Renoncement, partie d'emprunt

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par le règlement # 708 a été révisé par l'Ingénieur et le Trésorier de la ville;

CONSIDÉRANT que le budget de la ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée en comptant les travaux, additionnée à la contribution supplémentaire des fonds généraux, éviteront le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de renoncer à emprunter la somme de 83 000 $ au budget du règlement # 708.

		Dépense autorisée	Dépense révisée	Emprunt autorisé	Emprunt révisé
708	Bélanger	388 350	361 790	247 000	164 000

ADOPTÉE

231-91 Vente des lots # 12-170 et 15-414 dans le parc industriel à Jacques Déry

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Jacques Déry un terrain de figure régulière composé des lots 12-170 et 15-414 aux plans et Livres de renvoi

officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 12-169 (Rue de l'Industrie), vers le sud-est par le lot P.-12, vers le sud-ouest par les lots 15-361-2 et 15-362-1 et vers le nord-ouest par les lots 12-43 et 15-371.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 30,48 mètres, dans sa ligne sud-est 72,46 mètres, dans sa ligne sud-ouest 30,49 mètres et dans sa ligne nord-ouest 73,02 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille deux cent dix-sept et deux dixièmes (2 217,2) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 12,70 $ le mètre carré, soit 28 158,44 $, plus un montant de T.P.S. de 1 971,09 $, totalisant 30 129,53 $, payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire, pour fins industrielles, para-industrielles ou de recherche sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ trois cent trente-quatre et quarante-quatre centièmes (334,44) mètres carrés sur deux étages. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et

l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé. Le présent vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, il est bien entendu que la vente de la totalité du terrain avec bâtiments dessus construits peut être faite sans offre préalable au présent vendeur.

La condition ci-haut mentionnée est imposée au profit du présent vendeur. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit du présent vendeur, de la présente vente relativement à cette partie du terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront au présent vendeur comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Edouard Paquette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du Ministre des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1991

232-91

Mandat à la firme Santinel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la firme Santinel inc. soit mandatée pour faire l'analyse rétrospective des dossiers d'accidents de travail antérieurs en vue de procéder rétroactivement à des demandes de partages de coût imputés au dossier financier de la ville et de récupérer les sommes trop payées au niveau du mérite/démérite et du calcul des taux personnalisés. Les honoraires seront payés à raison de 20 % des sommes totales récupérées.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 33.6, section 2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux spectacles de nus ou nues.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Arnaud et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la mise en forme de la rue Montour et le mode de répartition sur le lot P.-59.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 488 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et boulevard Rigaud et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Le 17 juin 1991

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant un code de discipline pour le service de la sécurité publique conformément à la Loi sur l'organisation policière.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les droits sur les divertissements et abrogeant le règlement # 187.

233-91

Protocole d'entente - Localisation de puits artésiens

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à la localisation de puits artésiens, propriété de la ville de Trois-Rivières-Ouest, situés sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

234-91

Démission de Mme Dany Masson

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la démission de Mme Dany Masson à titre de secrétaire-commis-standardiste soit acceptée à compter du 28 juin 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à Mme Masson pour l'excellent travail effectué au service de la ville.

ADOPTÉE

235-91

Assemblées des mois de juillet et août

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les dates des prochaines assemblées régulières du Conseil soient fixées au 15 juillet et au 19 août 1991.

ADOPTÉE

236-91 Rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-02-91 en date du 22 mai 1991, présenté par M. Gaétan Alarie, président du comité de circulation, soit adopté tel que présenté à l'exception de l'item 15-91 et à condition qu'à l'item 13-91, Gagnon soit remplacé par Forest.

ADOPTÉE

237-91 Adoption de la soumission - Système de rayonnage mobile.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un système de rayonnage mobile ont été ouvertes le 6 mai 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Gestion Montambeault & Associés	5 710,98 $
Jean Banville (1982) inc.	5 251,73 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Banville (1982) inc. pour la fourniture d'un système de rayonnage mobile au montant de 5 251,73 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même les immobilisations 1991.

ADOPTÉE

238-91

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, effectif le 1er juillet 1991.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'élargissement du pavage et la confection de trottoirs sur une section de la rue Notre-Dame (près de la rue Matton).

239-91

Adhésion au programme Munigaz

CONSIDERANT qu'à la suite de la déréglementation du gaz naturel, les consommateurs de gaz naturel peuvent s'approvisionner directement auprès des producteurs ou d'agences de mise en marché et réaliser des économies en revendant ce même gaz à leur compagnie locale de gaz ou, dans le cas de Gaz Métropolitain inc., prévoir que leur compagnie locale de gaz achète des volumes de gaz en leur nom;

CONSIDERANT que l'Union des municipalités du Québec représente un nombre de municipalités consommatrices de gaz naturel, désireuses de bénéficier d'économies par l'achat direct de gaz naturel;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 17 juin 1991

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville adhère au programme d'approvisionnement direct en gaz naturel MuniGaz de l'Union des municipalités du Québec et ce, conformément aux termes et conditions stipulés audit programme.

ADOPTÉE

240-91

CONSIDERANT que la ville prévoit effectuer un emprunt à long terme en juillet 1992 pour couvrir les dépenses relatives aux règlements listés ci-dessous et que d'ici ce délai elle a déjà autorisé le Trésorier à emprunter temporairement pour financer les dépenses encourues à date;

Règlement	Description	Emprunt prévu
486	Charbonneau, Dalpé	311 800 $
492	Pilon, côte Richelieu	601 393 $
499-A	Corbeil	276 274 $
703	Préville, Donais	249 490 $
705	Audet, Carrier, Rivard	210 478 $
707	Bellefeuille, Huard, Valiquette	1 238 025 $
708	Bélanger	164 000 $
		3 051 460 $

CONSIDERANT qu'un emprunt global serait plus avantageux que les billets à ordre présentement dus;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier négocie au meilleur taux possible un emprunt n'excédant pas 3 000 000 $ échéant le 19 décembre 1991 et qu'il soit autorisé ainsi que le Maire à signer, au besoin à l'avance, les documents nécessaires pour permettre cet emprunt.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1991

241-91 Permanence de M. Gilles Tremblay

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Gilles Tremblay soit nommé en permanence au poste d'inspecteur (poste cadre), étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 14 juillet 1991.

ADOPTÉE

242-91 Acceptation de l'offre de services bancaires

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu une offre de services bancaires de la Banque Nationale du Canada;

CONSIDERANT l'étude de cette offre de services bancaires;

CONSIDERANT la recommandation du Trésorier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne l'offre de services bancaires de la Banque Nationale du Canada;

que la Banque Nationale du Canada, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la ville;

que le Maire ou le Maire suppléant, le Trésorier, l'Assistant-trésorier ou le Greffier, soient autorisés par la présente:

a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous

billets à ordre, traites, ou lettres de change au nom de la ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;

b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession de transfert ou autre, y compris sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autres loi; et

c) à signer la formule du contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le Trésorier, l'Assistant-trésorier ou le Greffier soient, par les présentes, autorisés de temps à autre, pour et au nom de la ville, à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou autre portant le nom de la ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de noms des administrateurs, des cadres et des employés de la ville autorisés par la présente résolution à agir pour la ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au Directeur ou au Directeur suppléant de la succursale intéressée;

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Banque et la ville pour la durée de deux ans se terminant le 30 juin 1994.

ADOPTÉE

Décret

Réparation du puits # 8

CONSIDERANT l'urgence de la situation;

CONSIDERANT les dispositions prévues à l'article 573,2 de la Loi sur les Cités et Villes;

le Maire décrète l'octroi du contrat de réparation du puits # 8 à la firme R.J. Lévesque & Fils ltée au montant de 17 000 $.

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 717 (rue Goyer).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 493-A (rue Cherbourg).

Syndicat des policiers-pompiers et syndicat des employés municipaux: Remerciements pour le prêt d'un local.

M. Roger Linteau: Félicitations adressées au personnel du service des travaux publics ayant effectué des travaux à sa propriété.

Le 17 juin 1991

Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.: Participation financière à la publication du prochain numéro du "Patrimoine Trifluvien".

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest: Remerciements pour l'appui apporté à l'obtention de 24 logements à prix modique.

Ecole Marguerite-Bourgeois: Remerciements pour la subvention accordée pour le projet de cour d'école.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 25 juin 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 juin 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption de la soumission - Murets de ponceaux
2.- Modification du plan d'urbanisme

243-91 Adoption de la soumission - Murets de ponceaux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de murets de ponceaux sur la rue Bellefeuille et le boulevard Marion ont été ouvertes le 21 juin 1991 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Jean-Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues;

Nom	Montant
Télécon inc.	38 894,50 $
Gaston Paillé ltée	62 060,00 $
Injection EDM inc.	78 591,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 25 juin 1991

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Télécon inc. pour des travaux de murets de ponceaux sur la rue Bellefeuille et le boulevard Marion au montant de 38 894,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme à même les règlements # 707 et 490.

ADOPTÉE

244-91 Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présentés au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 juillet 1991 à 20 h 00;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 25 juin 1991

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 25 juin 1991.

Jean-Charles Charest
Maire

Gaétan Alarie
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Roland Lotbinville, ing.,
Greffier adjoint de la ville

Le 3 juillet 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 juillet 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Émission d'obligations, terme
2.- Émission d'obligations, amendement des règlements
3.- Émission d'obligations, terme additionnel
4.- Émission d'obligations, terme additionnel
5.- Adjudication d'une émission d'obligations
6.- Adoption de la soumission, impression d'obligations

245-91 Émission d'obligations, terme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que, pour l'emprunt au montant total de 5 165 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 137-N-2, 162-N, 164, 169, 308, 309, 327, 338, 339, 342, 347, 371, 389, 391, 393, 395 (395-A), 396, 397, 398, 400, 401, 402, 403, 409, 475-A, 482, 488, 489, 490, 491, 493(493-A), 494, 498, 700, 702 et 710, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 30 juillet 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements numéros

137-N-2, 164, 169 et 710; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

246-91 Émission d'obligations, amendement des règlements

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 5 165 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
173-N-2	15 500 $
162-N	173 000
164	38 000
169	4 900
308	20 400
309	39 400
327	129 700
338	71 400
339	50 100
342	142 600
347	32 200
371	16 200
389	21 800
391	8 100
393	132 600
395(395-A)	184 600
396	439 800
397	247 200
398	98 900
400	36 300
401	100 000
402	16 600
403	67 800
409	35 400
475-A	400 000
482	113 400
488	357 400
489	159 000
490	358 400
491	145 300
493(493-A)	178 900
494	2 700
498	656 700
700	60 700
702	390 000
710	220 000

Le 3 juillet 1991

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 5 165 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 30 juillet 1991;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11 % l'an sera payé semi-annuellement le 30 janvier et 30 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 3 juillet 1991

247-91 Émission d'obligations, terme additionnel

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, aura le 21 juillet 1991, un montant de 1 817 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 1 727 000 $ pour des périodes de 4 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 137-N-2, 162-N, 164, 169, 308, 309, 327, 338, 339, 342, 347, 371, 389, 391, 393, 395 (395-A), 396, 397, 398, 400, 401, 402, 403 et 409;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que les échéances de capital prévues en 1991 au montant total de 134 800 $ ont été payées à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 682 200 $;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 30 juillet 1991;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 1 682 200 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

248-91 Émission d'obligations, terme additionnel

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 15 décembre 1990, un montant de 460 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 926 500 $ pour des périodes de 9 et 14 ans, en vertu des règlements numéros 162-N, 308, 309, 327, 338, 339 et 342;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que les échéances de capital prévues en 1991 au montant total de 19 700 $ ont été payées à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 440 300 $;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 30 juillet 1991;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 440 300 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 mois et 15 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

249-91 Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 165 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux soumissions ci-dessous détaillées:

Le 3 juillet 1991

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Alpha Capital inc.	97,90	174 000	9	1992	10,8468
		193 000	9,50	1993	
		215 000	9,75	1994	
		236 000	10	1995	
		1 000 000	10,50	1996	
		3 347 000	10,25	1996	
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	96,849	174 000	9	1992	10,8676
Mc Neil Mantha inc.		193 000	9,50	1993	
Tassé & Associés ltée		215 000	9,75	1994	
Wood Gundy inc.		236 000	10	1995	
Scotia Mc Leod inc.		4 347 000	10	1996	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.					
Richardson Greenshield du Canada ltée					
Valeurs mobilières SMC inc.					

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Alpha Capitale inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'émission d'obligations au montant de 1 165 000 $, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Alpha Capitale inc.

ADOPTÉE

250-91 Adoption de la soumission - Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

Nom	Montant
J.B Deschamps inc.	11 500,53 $
Yvon Boulanger	11 715,47 $

Le 3 juillet 1991

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 11 500,53 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 15 juillet 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 juillet 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h 00. Aucun citoyen ne s'est présenté afin d'obtenir des renseignements sur les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

251-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

252-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 juin 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 juin 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

253-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 juillet 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 juillet 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

254-91 Adoption, liste de comptes C-25-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-25-91 concernant les chèques # 35478 à 35549 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 167 111,76 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

255-91 Adoption, liste de comptes C-26-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-26-91 concernant les chèques # 35550 à 35665 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 404 440,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

256-91 Adoption, liste de comptes C-27-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-27-91 concernant les chèques # 35666 à 35672 et 35680 à 35745 inclusivement (les chèques # 35673 à 35679

apparaîtront sur la liste C-28-91), pour un montant total de déboursés de 509 460,32 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

257-91

Adoption, liste de comptes C-28-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-28-91 concernant les chèques # 35673 à 35679 et 35746 à 35845 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 216 328,38 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

258-91

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 mai 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 12 696,94 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

259-91

Adoption, règlement # 1000.29

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1000.29 intitulé : "Règlement modifiant l'article 33.6, section II du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux spectacles de nus ou nues", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1991

260-91 Adoption, règlement # 721

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 721 intitulé : "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Arnaud et autorisant une dépense n'excédant pas 318 800 $ et un emprunt de 232 600 $.

ADOPTÉE

261-91 Adoption, règlement # 488-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 488-A intitulé : "Règlement amendant le règlement # 488 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et boulevard Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 965 395 $ au lieu de 966 974 $ et un emprunt de 703 579 $ au lieu de 709 895 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

262-91 Adoption, règlement # 1000.28

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1000.28 intitulé : "Règlement adoptant un code de discipline pour le service de la sécurité publique conformément à la Loi sur l'organisation policière" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1991

263-91

Adoption, règlement # 613

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 613 intitulé : "Règlement concernant les droits sur les divertissements et abrogeant le règlement # 187" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

264-91

Adoption, règlement # 722

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 722 intitulé : "Règlement concernant l'élargissement du pavage et la confection de trottoirs sur une section de la rue Notre-Dame (près de la rue Matton)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

Secteur Demontigny

- Le tracé des rues de l'aire résidentielle, située entre les rues Doucet et Bellemare, bordée au sud par le fleuve St-Laurent et au nord par la Route 138, est modifié.

Secteur Ste-Catherine

- L'aire de transport pour la garde côtière du Canada, située en bordure du fleuve St-Laurent et à l'est du Pont Laviolette, sera agrandie vers l'ouest d'environ 20 m et vers le nord d'environ 80 m.

- L'extrémité de la rue Guay est prolongée vers le sud d'environ 13,7 m et vers l'ouest (rue du Fleuve) d'une longueur d'environ 55 m pour créer une nouvelle impasse.

- L'aire d'occupation résidentielle de moyenne densité, comprise entre les rues Marion, Bellefeuille et Brosseau, sera modifiée à haute densité et des rues seront rajoutées afin de permettre la construction de bâtiments résidentiels multifamiliaux dans ce quadrilatère.

Secteur Jean XXIII

- Sur la rue Corbeil, une partie de la zone commerciale située du côté ouest du parc Brodeur, sur une longueur d'environ 280 m sera modifiée de façon à permettre la construction résidentielle multifamiliale en bordure de la rue Corbeil et conserver l'aspect commercial le long de l'autoroute 755.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante :

- Modification du tracé des rues et création d'une nouvelle zone dans le secteur compris entre les rues Bellemare et Doucet, situé au Sud de la Route 138.

- Agrandissement de la zone 184 Ta en bordure du fleuve St-Laurent à même la zone 150 Pc.

- Donner le caractère de la rue à une partie du lot 17-146 et prolongement de la rue Guay vers le fleuve.

- Permettre de recevoir du multifamilial dans le quadrilatère Marion, Brosseau et Bellefeuille et identification d'un nouveau tracé de rue.

- Créer une zone multifamiliale adossée à la nouvelle zone commerciale en bordure de l'autoroute 55, au Sud de la rue Corbeil, près du parc Brodeur.

265-91

Fermeture du règlement # 456

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 456 (rue Sidbec), sont terminés et ont coûté 501 055,19 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 493 385,50 $;

Le 15 juillet 1991

IL EST :

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 7 669,69 $, de renoncer au solde à emprunter de 28,00 $ et de fermer ce règlement

ADOPTÉE

266-91 Fermeture du règlement # 471

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 471 (rue Duberger) sont terminés et ont coûté 309 142,38 $;

CONSIDÉRANT que le financement à date totalise 309 142,38 $;

IL EST :

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

267-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 1991, concernant les lots 12-170 et 15-414 (rue de l'Industrie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 37801, minute 3324).

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1991

268-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1991, concernant les lots 464-224, 150-445 à 150-464, 151-79 et 151-80 (rue Goyer) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse de l'Erablière inc. soit accepté tel que présenté (dossier 37577, minute 3083).

ADOPTÉE

269-91

Cession des lots 150-464 et 150-455

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 150-464 (rue Goyer) et de cession pour sentier de piéton du lot 150-455 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Promotions Levasseur inc.

ADOPTÉE

270-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant des travaux municipaux sur les rues Brisebois, Arnaud, Liard et Casgrain :

11-433	Plan d'ensemble secteur Montour Bombardier)	Juin 1991
11-447	Rue Brisebois	Juin 1991
11-438	Rue Arnaud, de Bellemare à Brisebois	Juin 1991

11-439	Rue Liard	Juin 1991
11-450	Rue Casgrain	Juin 1991

ADOPTÉE

271-91 Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant des travaux d'aqueduc sur les rues Gatineau, Goulet et Amyot à l'ouest du boulevard St-Jean :

11-136	Plan d'ensemble d'aqueduc boul. St-Jean	8 juillet 1991
11-535	Plan d'ensemble d'aqueduc boul. St-Jean	23 avril 1991
11-538	Rue Gatineau de la rue Goulet au ch 0+375	8 mai 1991
11-539	Rue Gatineau du ch. 0+375 au ch. 0+800	8 mai 1991
11-540	Rue Gatineau du ch. 0+800 au réservoir	8 mai 1991
11-537	Rue Goulet du boul. St-Jean vers l'ouest	24 avril 1991
11-541	Terrain naturel prolongement rue Gatineau de Côte Richelieu vers le sud au ch.0+ 365	22 avril 1991
11-542	Terrain naturel prolongement rue Gatineau vers le sud du ch. 0+365 au ch. 0+800	22 avril 1991
11-544	Rue Amyot du boul. St-Jean vers l'ouest	20 juin 1991
11-404	Boul. St-Jean du ch. 0+725 au ch. 1+125	12 juillet 1991
11-545	Boul. St-Jean du ch. 1+125 au boul. Jean XXIII	12 juillet 1991

ADOPTÉE

272-91 Transaction civile, Jean-Paul Doyon ltée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville une transaction civile avec Jean-Paul Doyon ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de modification à la station de surpression du boulevard St-Jean et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

273-91

Adoption de la soumission - Terrains de soccer, parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de construction de quatre (4) terrains de soccer au parc Laviolette ont été ouvertes le 12 juillet 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingé- l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom	Montant
Lionel Deshaies inc.	166 969,82 $
La Cie de Construction Dollard ltée	233 367,00 $
Massicotte et fils ltée	149 461,13 $
Transport Yvan Boisvert inc.	190 962,90 $
Projet Madlau inc.	335 231,00 $
J.P. Doyon ltée	208 345,22 $
André Cyrenne inc.	168 192,98 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	256 666,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST :

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte et fils ltée pour des travaux de construction de quatre (4) terrains de soccer au parc Laviolette au montant de 149 461,13 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

274-91 Adoption de la soumission - Déneigement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de déneigement des rues de la ville ont été ouvertes le 12 juillet 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom	Durée	Montant
Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée	1 an	379 468,12 $
	3 ans	1 195 903,42 $
	5 ans	2 095 049,91 $
Les Entreprises Camvrac inc.	1 an	480 316,59 $
	3 ans	1 529 063,55 $
	5 ans	2 706 701,05 $
Société J.G. Lefebvre et frères ltée	1 an	475 079,93 $
	3 ans	1 496 069,12 $
	5 ans	2 619 352,63 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST :

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Asphalte Continental div. du Groupe Devesco ltée pour des travaux de déneigement dans les rues de la ville au montant 2 095 049,91 pour 5 ans étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet sur production des documents exigés lors de l'appel doffre et conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales. Le Conseil approprie les sommes nécessaires à même le budget de chaque année concernée.

ADOPTÉE

275-91

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Stéphane Bellerive soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 5 août 1991, au salaire de 441,76 $/semaine selon la convention collective en vigueur conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie.

ADOPTÉE

276-91

Engagement d'un policier-pompier régulier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Marc Gaudreau, actuellement policier-pompier suppléant, soit engagé à titre de policier-pompier régulier au salaire de 577,78 $/semaine à compter du 16 juillet 1991 selon la convention collective en vigueur. La date d'ancienneté de M. Gaudreau est le 26 mars 1990.

ADOPTÉE

277-91 Engagement de pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que MM. Yan L'Archevèque, Pierre Bédard et Jacques Giroux soient engagés à titre de pompiers volontaires, effectif le 5 août 1991.

ADOPTÉE

278-91 Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil accepte que la ville procède à une vente pour taxes de propriétés inscrites sur la liste présentée par le Trésorier de la ville et autorise le Greffier à entamer les procédures à cet effet.

ADOPTÉE

279-91 Nomination d'un directeur général adjoint

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, soit nommé directeur général adjoint pour la période du 22 juillet au 12 août 1991.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1991

Correspondance

Commission municipale du Québec : Enregistrement des règlements # 2020 (Urbanisme), 3017 (Zonage) et 4007 (Lotissement).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 718 (Repavage, bordures et trottoirs).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 720 (Rues Sabourin et Lebel).

Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec inc. : Remerciements pour apppui à l'association et à notre inspecteur municipal de l'environnement.

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec : Commentaires sur les services offerts par la corporation.

Madame Dorothée Brière : Remerciements (eau - rue Montour).

Madame Irène Desjardins et ses enfants : Remerciements pour condoléances.

Fondation des amis de Chavigny inc. : Remerciements pour appui financier (Music Fest de Vancouver).

Corporation intermunicipale de transport des Forges : Avis que la corporation donne suite à notre lettre du 17 juin 1991 (plainte pour excès de vitesse).

Escadron 226 Kiwanis : Demande de statut d'activité officielle du Service de Loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

La Commission scolaire Val-Mauricie : Environnement, récupération.

Groupe Conseil Tritech : Programmes de restauration résidentielle 1991.

L'Accueil féminin inc. : Aide financière.

Famille Carrier-Couture : Remerciements pour condoléances.

Monsieur Claude Ryan, ministre des affaires municipales : Programme d'adaptation de domicile.

Le 15 juillet 1991

Les Jeux du Québec de la Mauricie : Programmation de la Finale Régionale été 1991.

Groupe d'Action pour le Respect et la Défense de l'Environnement : Gestion des déchets (St-Etienne-des-Grès).

XXVIIe Finale des Jeux du Québec - été 1991 : Transport de la Flamme olympique.

Résidents de la rue Guay : Pétition pour la coupe d'arbres.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 16 juillet 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 juillet 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption, règlement # 2021

280-91

Adoption, règlement # 2021

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 2021 intitulé : "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 22 juillet 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juillet 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 3018
2.- Demande au ministère des Affaires municipales
3.- Vente pour taxes

281-91

Adoption du règlement # 3018

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 3018 intitulé : "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

282-91

Demande au ministère des Affaires municipales

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'autoriser l'engagement des crédits pour la soumission de déneigement des rues du territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

Le 22 juillet 1991

283-91

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que demande soit faite à la Commission municipale du Québec d'autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles pour la vente pour taxes que le Conseil exécutera d'ici la fin de l'année 1991.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 août 1991

Règlement # 488-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 488-A intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et boulevard Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 965 395 $ au lieu de 966 974 $ et un emprunt de 703 579 $ au lieu de 709 895 $" tenue le 6 août 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 6 août 1991, je déclare que ledit règlement # 488-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Gaétan Alarie, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 12 août 1991

Règlement # 721

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 721 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines dela rue Arnaud et autorisant une dépense n'excédant pas 318 800 $ et un emprunt de 232 600 $ " tenue le 12 août 1991.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 12 août 1991, je déclare que ledit règlement # 721 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 19 août 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 août 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

284-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

285-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 juillet 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 juillet 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

286-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

287-91 Adoption, liste de comptes C-29-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-29-91 concernant les chèques # 35846 à 35968 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 689 503,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

288-91 Adoption, liste de comptes C-30-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-30-91 concernant les chèques # 35969 à 36051 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 150 513,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

289-91 Adoption, liste de comptes C-31-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-31-91 concernant les chèques # 36052 à 36139 inclusivement , pour un montant total de déboursés de 202 234,19 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

290-91 Adoption, liste de comptes C-32-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-32-91 concernant les chèques # 36140 à 36232 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 082,70 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

291-91 Adoption, liste des mauvaises créances CR 91-01

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mauvaises créances, au 19 août 1991, pour un montant total de 2 915,30 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

292-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 12 434,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

293-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 15 au 30 juin 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 22 142,95 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

294-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juillet 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 11 823,95 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

295-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 15 au 31 juillet 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 161,89 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

296-91 Fermeture du projet # 90-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 90-00 (Immobilisations 1990) sont terminés et ont coûté 358 390,00 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 353 363,87 $ et qu'il reste 5 026,13 $ à financer;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 5 026,13 $ et de fermer le projet # 90-00.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

297-91 Fermeture du projet # 90-04

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 90-04 (puits # 9 et puits # 10) sont terminés et ont coûté 75 516,37 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 71 621,00 $ et qu'il reste 3 895,37 $ à financer;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 3 895,37 $ et de fermer le projet # 90-04.

ADOPTÉE

298-91 Fermeture du projet # 91-03

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 91-03 (Achat terrains parcs) sont terminés et ont coûté 34 196,93 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 33 000,00 $ et qu'il reste 1 196,93 $ à financer;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 1 196,93 $ et de fermer le projet # 91-03.

ADOPTÉE

299-91 Fermeture du projet # 91-04

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 91-04 (Fonds de roulement) sont terminés et ont coûté 144 809,55 $;

Le 19 août 1991

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 147 893,65 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au fonds de roulement un montant de 3 893,65 $, de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 809,55 $ et de fermer le projet # 91-04.

ADOPTÉE

300-91

Droit de retrait de la compétence d'enlèvement et de transport de déchets

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Francheville a déclaré, par le biais de sa résolution numéro 91-06-662 adoptée lors de la session des membres du conseil tenue le 5 juin 1991, sa compétence à l'égard des municipalités, cités et villes de son territoire sur les parties suivantes d'un service municipal d'enlèvement et d'élimination des déchets :

COMPÉTENCE 1.

Enlèvement et transport de déchets, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal d'enlèvement et de transport de déchets;

COMPÉTENCE 2.

Traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de vente de déchets;

COMPÉTENCE 3.

Élimination des déchets, notamment mais non limitativement, en exploitant et établissant, s'il y a lieu, un lieu d'élimination des déchets, un système de gestion des déchets ou une usine de

traitement des déchets, le tout sujet à l'entente intermunicipale approuvée par le ministre de l'Environnement du Québec le 2 novembre 1981 et liant les municipalités suivantes utilisant le site d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de Champlain :

- Champlain;
- Batiscan;
- Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Saint-Luc;
- Saint-Narcisse;
- Sainte-Marthe-du-Cap;
- Saint-Prosper;
- Saint-Maurice;
- Saint-Stanislas;
- Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDÉRANT que l'administration des contrats existants et leur renouvellement éventuel pour, entre autres, l'enlèvement et le transport de déchets (COMPÉTENCE 1), sont la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Francheville depuis le 5 juin 1991;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Francheville procède aux démarches visant la création d'une Régie intermunicipale avec d'autres M.R.C. et la ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cette entente doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales et qu'elle entrera en vigueur par la publication d'un avis dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de notre municipalité, du moins pour les prochains mois, de se prévaloir du droit de retrait stipulé à l'article 10, alinéa 1 du Code municipal du Québec, quant à la compétence pour l'enlèvement et le transport de déchets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest exerce son droit de retrait relativement à l'exercice par la Municipalité régionale de comté de Francheville de

la compétence portant sur l'enlèvement et le transport des déchets (COMPÉTENCE 1) et qu'elle transmette, par courrier recommandé, une copie de cette résolution à la Municipalité régionale de comté de Francheville.

ADOPTÉE

301-91 Adoption de la soumission - Pompe verticale, puits # 2

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une pompe verticale pour le puits # 2 ont été ouvertes le 26 juillet 1991 à 16 h , dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues (le prix inclut la T.P.S. et non la taxe provinciale) :

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	18 890,85 $
R.J. Lévesque et fils ltée	19 070,61 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Compagnie internationale des eaux Québec ltée" pour la fourniture et l'installation d'une pompe verticale pour le puits # 2 au montant de 18 890,85 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 717.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

302-91

Adoption de la soumission - Pompe verticale, puits # 3

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une pompe verticale pour le puits # 3 ont été ouvertes le 26 juillet 1991 à 16 h , dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues (le prix inclut la T.P.S. et non la taxe provinciale) :

Nom	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	16 917,77 $
R.J. Lévesque et fils ltée	18 301,28 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Compagnie internationale des eaux Québec ltée" pour la fourniture et l'installation d'une pompe verticale pour le puits # 3 au montant de 16 917,77 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement # 717.

ADOPTÉE

303-91

Mandat à Compagnie internationale des eaux Québec ltée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée soit mandatée afin d'effectuer le suivi opérationnel du traitement Vyregard au site des puits # 6 et 7 pour la période de juillet à décembre 1991 au coût de 24 754,76 $ incluant la T.P.S.

ADOPTÉE

304-91 Autorisation demandée au ministère des Transports

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de demander au ministère des Transports l'autorisation d'effectuer, dans une première phase, des travaux de trottoirs de béton et autres ouvrages connexes face à l'hôtel "Les suites de Laviolette", de la rue Matton vers l'est entre les chaînages 0 + 210 et 0 + 285 du plan # 11-312 déjà présenté pour approbation, afin que puisse être délivré le permis d'intervention nécessaire.

ADOPTÉE

305-91 Cession des lots 18-30, 18-31 et 18-32

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 18-30, 18-31 et 18-32 (rue Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Cie Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

306-91 Mandat à la firme Taxe Save Consultants ltd

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Taxe Save Consultants limited soit mandatée pour examiner les dossiers de la Ville aux fins de trouver et de recouvrer tout paiement en trop de taxe de vente, d'accise et de taxe sur l'essence. Les honoraires seront payés à raison de 50 % de tout remboursement reçu.

ADOPTÉE

307-91

Appui à M. Maurice Levasseur

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Maurice Levasseur auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'utilisation non agricole du lot 98-2.

ADOPTÉE

308-91

Protocole d'assistance d'entraide - Bécancour

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'assistance d'entraide avec la ville de Bécancour.

ADOPTÉE

309-91

Désistement de M. Stéphane Bellerive

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que soit abrogée la résolution # 275-91, adoptée le 15 juillet 1991, relativement à l'engagement de M. Stéphane Bellerive à titre de policier-pompier suppléant.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion a l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de modification à la station de surpression du boulevard St-Jean et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

310-91

Servitude pour installation d'un piézomètre entre les lots 225 et 226

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour l'installation d'un piézomètre entre les lots 225 et 226 (parc industriel) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Groupe Habitat.

ADOPTÉE

311-91

Cession du lot 19-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 19-92 (Parc) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Construction Armand Boucher inc.

ADOPTÉE

312-91

Cession des lots 464-39 et 464-38

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 464-39 (rue Cherbourg) et 464-38 (rue Routhier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Terrasses Boisées inc.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

313-91 Cession du lot 11-37-2-6

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 11-37-2-6 (Rivière Milette) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Fondations Jacques Beaupré ltée et à monsieur Denis Bourrassa.

ADOPTÉE

314-91 Cession du lot 36-301

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 36-301 (rue Cambert) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Prothem inc.

ADOPTÉE

315-91 Cession du lot 17-306-2

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 17-306-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Laurent J. Deshaies inc.

ADOPTÉE

316-91 Cession des lots 12-132 et P.12

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots (rivière Milette) suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières : P.12 appartenant à Terrasse Duvernay ltée (Développement Cartier inc.), P-12 appartenant à Duranna inc. et 12-132 appartenant à Société en commandite 2093 Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

317-91

Cession des lots 161-509, 162-656, 162-608, 164-1-10, 162-461, 164-1-3, 164-1-8 et 162-639

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 161-509 et 162-656 (rue Laflamme), 162-608 et 164-1-10 (rue Longsault), 162-461, 164-1-3 et 164-1-8 (passage piétonnier), 162-639 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

318-91

Acte de mainlevée, lot 399-13

Il est d'abord exposé que la Ville a vendu le susdit lot à M. Pierre Lacroix tel qu'il appert de l'acte de vente reçu devant Me Jean Gélinas, notaire, le 18 juin 1985 et enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 19 juin 1985 sous le numéro 360177;

que cet acte contient des conditions spéciales stipulées au chapitre "CLAUSE SPÉCIALE" et relatives à la construction d'une maison sur l'emplacement vendu et diverses autres conditions stipulées aux termes dudit acte de vente;

que la Ville reconnaît que toutes les conditions stipulées audit acte ont été respectées et accomplies à son entière satisfaction;

qu'il y a en conséquence lieu qu'une mainlevée soit accordée à M. Pierre Lacroix sur ledit emplacement;

que Me Yves-M. Veillette, notaire, a préparé un projet d'acte de mainlevée, soumis à l'assemblée et accepté tel quel.

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de mainlevée de même que tout document destiné à donner effet aux présentes ayant trait à une clause résolutoire sur le lot 399-13.

ADOPTÉE

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte de mainlevée ayant trait à une clause résolutoire sur le lot 399-13.

ADOPTÉE

319-91 Annulation de servitude d'aspect sur le lot 161-76

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'annulation de servitude d'aspect sur le lot 161-76 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

320-91

Adoption du projet # 9106 - Terrains de soccer

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 165 000,00 $, à même le fonds de parcs, soit engagé dans la construction de 4 terrains de soccer au parc Laviolette.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement 1000.28 concernant le code de discipline pour le service de la sécurité publique.

321-91

Convention d'exploitation - 21 logements

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 333-85, en date du 29 mai 1985 a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation d'un immeuble de 21 logements, à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest et l'office municipal de ladite municipalité, aux fins de confier l'administration de cet immeuble à l'office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation de l'immeuble réalisé par la Société;

Le 19 août 1991

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à administrer l'immeuble de 21 logements portant le numéro civique 800, rue Carrier et réalisé par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution numéro 333-85, de la Société en date du 29 mai 1985;

que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet immeuble;

que la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société en vertu de sa résolution numéro 333-85 en date du 29 mai 1985;

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

322-91 Acquisition de terrains - Puits # 9 et 10

ATTENDU que la Ville s'approvisionne en eau potable exclusivement à partir de puits artésiens situés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette situation a commencé d'exister dès le début de la constitution de la Ville en 1963;

ATTENDU que les pouvoirs conférés à la Ville d'acquérir et de posséder des terrains dans un rayon de quarante-huit (48) kilomètres de son propre territoire aux fins d'aqueduc notamment (article 424 ss. L.C.V.);

ATTENDU que le développement urbain nécessite, de toute urgence, la construction de deux nouveaux puits, soit les # 9 et 10 et les conduites d'amenée en conséquence;

ATTENDU que la ville a complété les études hydrogéologiques et autres pour déterminer l'emplacement de ces puits et convenu avec la Ville de Trois-Rivières desdits emplacements, par entente;

ATTENDU que la Ville a conclu avec les propriétaires de ces emplacements un contrat de cession aux termes et aux conditions y énoncés;

ATTENDU que les puits # 9 et 10 n'auront d'autre vocation que de desservir en eau les contribuables de la Ville;

ATTENDU que ces puits sont nécessaires au réseau d'aqueduc de la Ville;

ATTENDU d'autre part, que depuis bien avant l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Ville permet à la Ville de Trois-Rivières de brancher sur son aqueduc des lignes aux fins de permettre à cette dernière de desservir ses contribuables;

ATTENDU que la Ville ne facture aucun contribuable de Trois-Rivières avec lesquels elle n'entretient aucune relation ni pour le service, ni pour l'entretien, ni pour les branchements;

ATTENDU que la Ville a convenu avec la Ville de Trois-Rivières d'une compensation financière pour ce service;

ATTENDU que la Ville est d'opinion qu'elle n'exploite pas un système d'aqueduc privé nécessitant un permis du ministre de l'Environnement en ce faisant;

Le 19 août 1991

CONSIDÉRANT l'article 41 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui stipule ce qui suit :

"Toute municipalité peut, avec l'autorisation du ministre, acquérir de gré à gré ou par expropriation des sources d'approvisionnement d'eau et autres immeubles ou droits réels situés en dehors de son territoire et requis pour l'installation d'un système d'aqueduc ou d'égout ou d'une usine de traitement des eaux ou pour l'installation ou la protection d'une prise d'eau d'alimentation. 1972, c 49, a.41; 1978, c 64, a.17."

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir l'autorisation du ministre en conséquence de l'acquisition des terrains décrits aux contrats du notaire Paquin produits en annexe;

CONSIDÉRANT la position des officiers du ministère de l'Environnement de Trois-Rivières qui prétendent que la Ville exploite un système d'aqueduc à l'extérieur de son territoire pour les fins de l'article 32.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce que la Ville conteste;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de se conformer à la loi une fois son interprétation clarifiée ou décidée, par entente ou par jugement, le cas échéant;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville soit autorisée à faire toutes les démarches nécessaires ou utiles pour obtenir du ministre de l'Environnement les autorisations pour acquérir de gré à gré les immeubles situés en dehors de son territoire et décrits aux contrats ci-joints, le tout pour les fins de la construction des puits # 9 et 10 et des lignes d'amenée en conséquence;

que toutes ces démarches soient faites par le Greffier;

qu'advenant le cas où la Ville soit, par entente ou par reconnaissance ou par jugement exécutoire, considérée comme exploitant un système d'aqueduc en dehors de son territoire, que le Greffier soit autorisé à compléter toutes les démarches nécessaires aux fins d'obtenir le permis d'autorisation mentionné à l'article 32,2 de la Loi à moins que la Ville ne décide de se retirer de telle exploitation, le cas échéant;

que copie de la présente résolution soit adressée au ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE

323-91 Échange, servitude et cession de la terre Ptie 16

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude, d'échange et de cession de la terre Ptie 16 (Rue Gagnon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Gestion 523 Canada ltée, tel que présenté au plan préparé par M. Jean Pinard.

ADOPTÉE

324-91 Protocole d'entente avec S.H.Q. - Programme PAD

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente entre la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Trois-Rivières-Ouest relativement au programme d'adaptation de domicile (PAD).

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

325-91 Entente avec la Commission Scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire de Chavigny et la municipalité concernant la politique d'accès à leurs équipements respectifs.

ADOPTÉE

326-91 Accord de principe - Ligne Trois-Rivières/Kruger

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'il y a accord de principe de la part de la Ville de Trois-Rivières-Ouest relativement au projet d'aménagements paysagers de l'emprise de la ligne Trois-Rivières - Kruger.

ADOPTÉE

327-91 Modification du shéma d'aménagement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la M.R.C. de Francheville de modifier le schéma afin que dans les zones à risques moyens de glissement de terrain, les dispositions et contraintes à l'aménagement soient assouplies suivant le dépôt d'une étude géotechnique de la stabilité des sols et réalisée par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin d'évaluer le niveau réel des risques de glissement de terrain. Les recommandations découlant de cette étude pourront alors porter sur la déclassification du secteur ou sur les dispositions normatives devant régir le zonage, le lotissement, les constructions, travaux ou ouvrages, les eaux usées et les interventions d'aménagement afin que les activités puissent se réaliser sans aucun danger. Ainsi, la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux

dispositions du document complémentaire pourra être maintenue par le Conseil de la M.R.C. de Francheville à l'égard d'un plan d'urbanisme ou d'un règlement d'urbanisme qui traduira les recommandations de cette étude géotechnique de stabilité des sols pour un secteur donné des zones de risques de glissement de terrain telles qu'établies par la M.R.C. (voir carte :"Contrainte à l'aménagement").

ADOPTÉE

328-91 Appui à M. Jean-Marc Cinq-Mars - S.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Jean-Marc Cinq-Mars de la Société des Alcools du Québec, laquelle demande est adressée à M. Yvon Picotte, député de Maskinongé et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, relativement à la fermeture de la succursale du boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest les jeudis soirs.

ADOPTÉE

329-91 Échange, servitude et cession des lots P-17, 17-146 et 17-151

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'échange de terrain, de cession et de servitude sur les lots P-17, 17-146 et 17-151 tel que spécifié dans la lettre du 5 juin 1991 dont M. Marc Lyonnais a accepté les conditions.

ADOPTÉE

330-91 Adoption du projet # 9108 - Peinture de lampadaires

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 16 000 $, à même le fonds de roulement, soit engagé pour la peinture de lampadaires dans diverses rues de la ville.

ADOPTÉE

331-91 Cession des lots 464-25, 155-289

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 464-25 et 155-289 (rue de Rouen) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée (lot 155-289) et à Les Terrasses Boisées inc. (lots 464-25).

ADOPTÉE

332-91 Servitude d'éclairage sur le lot 2514

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 27,51 m sur le lot 2514 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Terrasses Laporte inc.

ADOPTÉE

333-91 Acte de renonciation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer

l'acte de renonciation en rapport avec les clauses résolutoires contenues dans les titres de propriété de Beaulieu Transport ltée. enregistrés sous les numéros 308518 et 326848.

ADOPTÉE

334-91 Cession des lots 19-91, 19-71 et 19-78

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 19-91 (rue Forest) ainsi que 19-71 et 19-78 (rue Gagnon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Construction Armand Boucher inc.

ADOPTÉE

335-91 Modification de l'annexe "A" du règlement # 279

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 279 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde renouvelable de 17 481,64 $ prévu pour le règlement # 279 (Secteur Tessier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7530-04-6496	35-222	7 000	pieds carrés
7530-04-9667	35-220	7 000	" "
7530-05-3085	35-228-2	4 324	" "
7530-05-3121	P.35-224	7 447	" "
7530-05-7246	35-230-3, 35-231-2	4 324	" "
7530-05-8237	35-232-3, 35-231-1	3 772	" "
7530-14-6309	35-216-2	4 200	" "
7530-14-7200	35-215-4, 35-216-1	4 324	" "
7530-14-7262	35-237-1, 35-236-1	3 772	" "
7530-22-4752	35-365	3 069	" "
7530-22-8246	35-283-1, 35-284-1	3 788	" "
7530-23-4421	35-206, 35-203-2 35-204-2	8 160	" "
7530-31-0373	35-277	5 536	" "
7530-31-3050	35-369	6 954	" "
7530-31-4536	35-370	6 014	" "
7530-32-1727	35-274-2, 35-273	4,568	" "
7530-32-4144	35-171-2-1, 35-170-2-1 35-170-3-, 35 172-3-1, 35-172-4, 35-171-3	3 102	" "
7530-32-6578	35-146-1, 35-146-2, P.35-147-1, 35-147-2 35-145-1	10 396	" "
7530-33-1228	35-150	5 520	" "

ADOPTÉE

336-91 Adoption du projet # 9109 - Puits et bornes-fontaines

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 22 000 $ à même le fonds d'administration et qu'un montant de 18 000 $ à même le fonds de roulement, pour un total de 40 000 $ soient engagés dans l'achat de diverses pièces suite à l'inspection des bornes-fontaines de la ville.

ADOPTÉE

Le 19 août 1991

337-91 Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Lucie Beaulieu-Montour soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 26 août 1991, au salaire de 353 $/semaine avec une période de probation selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

338-91 Mandat à la firme LPA Groupe Conseil inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme LPA Groupe Conseil inc. soit mandatée pour effectuer la deuxième phase de l'étude du ruisseau Bettez au montant de 13 680 $ tel que prévu au règlement # 717.

ADOPTÉE

339-91 Félicitations à l'équipe féminine de soccer

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

d'adresser nos plus sincères félicitations à l'équipe de soccer "Albatros 2", catégorie Pee-wee pour avoir remporté la médaille de bronze lors de la 27e finale des Jeux du Québec à Laval.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des affaires municipales : Autorisation de vente de terrain dans le parc industriel à M. Jacques Déry.

Famille de M. Laurent Ferland : Remerciements pour condoléances.

Le 19 août 1991

CORRESPONDANCE (SUITE)

Madame Jeannine Chauvette : Remerciements pour condoléances.

Famille de M. Fernand Beaudet : Remerciements pour condoléances.

Association de Baseball Mineur de Trois-Rivières-Ouest : Remerciements pour appui en 1991 et demande d'appui pour 1992.

Madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles : Subvention de 17 887 $ à la bibliothèque de Trois-Rivières-Ouest pour 1991.

Monsieur Perrin Beatty, ministre des Communications : Informations sur le Programme de reconnaissance du bénévolat et du mécénat culturels ("Prix Lescarbot").

Société d'habitation du Québec : Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).

Monsieur Mario Côté, Fondation du centre hospitalier Sainte-Marie inc. : Invitation à témoigner de la sympathie par dons à la Fondation.

Me Gaston Lafleur, le conseil québécois du commerce du détail : Demande d'aide financière.

Monsieur André Vallerand, ministre du Tourisme : Loi sur l'hôtellerie et les règlements afférents.

Monsieur François Chénier, maire de la Municipalité de St-Étienne-des-Grès : Convocation à l'audience du 20 août 1991 relative à la Gestion des rebuts D.M.P.

Monsieur Claude Ryan, ministre des Affaires municipales : Loi 145.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 3 septembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 septembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Gaétan Alarie.

Étaient aussi présents à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

340-91

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

341-91

Adoption, liste de comptes C-33-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-33-91 concernant les chèques # 36233 à 36340 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 376 208,39 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Impression du calendrier municipal 1992

Les soumissions pour l'impression du calendrier municipal 1992 ont été ouvertes le 30 août 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en

présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs.

Les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom	Montant
Imprimerie Auger inc.	11 740,90 $
Imprimerie Art graphique inc.	12 230,87 $
Imprimerie Comeau inc.	21 566,96 $
Imprimerie Dupont enr.	13 850,73 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci au directeur du Service des loisirs pour étude et rapport.

342-91 Nomination O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que madame Alice Bergeron soit nommée représentante des locataires des résidences pour personnes retraitées et madame Francine Raymond représentante des locataires des résidences pour familles de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période d'un an.

ADOPTÉE

343-91 Appui, aménagement de cours d'eau

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du propriétaire des lots P-91, P-93, P-81 et P-82 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières qui désire faire creuser un cours

d'eau et que la ville demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F." soit adopté tel que rédigé dans le Livres des règlements de la ville.

344-91

Adoption du règlement # 1000.30

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1000.30 intitulé : "Règlement amendant le règlement # 1000.28 concernant le code de discipline pour le Service de la sécurité publique" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gélinas, Jean Racine, Jacob, Mauriac, Demontigny, Bellevue, Gill, Morin et Lebeau et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

345-91

Démission de M. Denis Bourrassa

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la démission de M. Denis Bourrassa à titre de pompier volontaire soit acceptée à compter du 31 juillet 1991 et que le Conseil municipal offre ses

sincères remerciements à M. Bourrassa pour l'excellent travail effectué au service d'incendie de la ville.

ADOPTÉE

346-91 Programmes PARCQ et PRIL

CONSIDÉRANT les besoins en matière de rénovation domiciliaire dans la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT les programmes de rénovation PARCQ et PRIL et leur impact sur la relance économique locale et régionale;

CONSIDÉRANT le succès considérable de ces programmes au cours des dernières années dans la ville de Trois-Rivières-Ouest et leur impact économique local;

CONSIDÉRANT le grand nombre de propriétaires en attente de pouvoir bénéficier de ces programmes et le manque de fonds pour satisfaire leurs demandes;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs régions, il semble que les budgets prévus ne seront pas dépensés au cours de la présente année financière;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'adresser une demande au ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, afin d'augmenter substantiellement l'enveloppe budgétaire des programmes PARCQ et PRIL réservée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1991. Selon une évaluation conjointe avec des représentants de la Société d'habitation du Québec, les besoins supplémentaires exprimés par les requérants s'élèvent à 200 000 $.

ADOPTÉE

347-91 Servitude d'égout pluvial sur le lot 11-37-3

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 3 septembre 1991

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 11-37-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

348-91

Adoption - plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 14 août 1991, concernant les lots 2548 à 2551 (boulevard Jean XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 52150, minute 3800).

Correspondance

M. Marcel Beaudry et sa famille : Remerciements pour condoléances.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 septembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 septembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

349-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

350-91 Adoption, liste de comptes C-34-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-34-91 concernant les chèques # 36341 à 36441 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 050 026,91 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

351-91 Adoption, liste de comptes C-35-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-35-91 concernant les chèques # 36442 à 36505 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 650 314,64 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

352-91 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er août au 15 août 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 232,70 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

353-91 Boni, Greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le boni du Greffier de la cour municipale soit augmenté à 27,30 $ par semaine, effectif le 1er janvier 1991.

ADOPTÉE

354-91 Adoption de la soumission - Essence

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'essence régulière sans plomb et diésel ont été ouvertes le 16 septembre 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM Roland Lottinville, ing. directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues (toutes taxes incluses) :

Nom	Sans plomb	Diésel	Montant
Ducharme & frères (Sergaz)	.5958	.54736	86 030,08 $
Dépanneur Jeannot Lemieux	.6220	.5820	90 347,00 $
De Grandmont Service	.6157	.5171	86 452,15 $
Garage Sonic Jean XXIII	.6157	.5685	89 047,85 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Ducharme & frères (Sergaz)" pour la fourniture d'essence régulière sans plomb et diésel au montant de 86 030,08 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

355-91 Entente avec Les Jardins de Mère-grand

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer une entente avec Les Jardins de Mère-grand.

ADOPTÉE

356-91 Servitude d'égout sanitaire - Lot P.10-19

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire sur le

lot P.10-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Trois-Rivières Toyota ltée.

ADOPTÉE

357-91 Cession d'une partie du lot 159

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession d'une partie de lot 159 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (partie de la rue place de Rouen) et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

358-91 Servitude d'éclairage sur le lot 158-77

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage sur le lot 158-77 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Lise Drapeau Shirriff.

ADOPTÉE

359-91 Acte corrigeant acte de cession

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un acte corrigeant la désignation connue d'un acte de cession de Société Immobilière Du Pont inc. à la ville de Trois-Rivières-Ouest enregistré sous le numéro 405 718, le tout sans autre dérogation aux clauses et stipulations de l'acte constitutif de transfert de propriété.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F.

361-91

Centre sportif - Rapport du ministère du Travail

CONSIDÉRANT le rapport de M. Michel Bruneau du ministère du Travail en date du 28 juin 1991 relatif au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que, pour se conformer aux exigences du ministère du Travail, il en coûterait un montant de plus de 210 540 $ à la ville et que cette dernière ne dispose pas d'un tel montant dans le contexte budgétaire actuel;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la ville procède aux corrections nécessaires à la sécurité des usagers, qu'elle conteste le rapport de M. Michel Bruneau du ministère du Travail en date du 28 juin 1991 relativement au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest quant aux nouvelles normes de sécurité imposées par le ministère du Travail, lesquelles normes dépassent ses possibilités financières en lui imposant un surcroît de dépenses et qu'elle s'associe également aux autres municipalités pour former un front commun pour contester ces nouvelles exigences.

ADOPTÉE

360-91

Adoption, règlement # 723

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 723 intitulé : "Règlement sur l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gélinas, Jean Racine, Jacob, Mauriac, Demontigny, Bellevue, Gill, Morin et Lebeau et autorisant une dépense n'excédant pas 257 000 $ et un emprunt de 257 000 $ soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

362-91 Fermeture du projet # 90-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 90-00 (Immobilisations 1990) sont terminés et ont coûté 358 390,00 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 355 863,87 $ et qu'il reste 2 526,13 $ à financer;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 2 526,13 $ et de fermer le projet # 90-00.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution 296-91 adoptée le 19 août 1991.

ADOPTÉE

363-91 Modification au règlement # 719

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que par la présente résolution le règlement # 719 soit modifié au préambule et à l'annexe I afin d'y ajouter les rues Gatineau, Goulet et Amyot et qu'il soit modifié à l'article 2 afin d'y ajouter les rues Gatineau, Goulet et Amyot ainsi que les

plans suivants respectivement préparés par M. Jean Lambert, ingénieur : 11-538 de mai 1991
11-539 de mai 1991
11-540 de mai 1991
11-537 de avril 1991
11-541 de avril 1991
11-542 de avril 1991
11-544 de juin 1991
11-404 de juillet 1991
11-545 de juillet 1991

ADOPTÉE

364-91 Émission d'obligations, terme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que pour l'emprunt au montant total de 1 790 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 175, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289, 290 et 488, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 175, 275 et 488; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

365-91 Émission d'obligations, amendement des règlements

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 1 790 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
175	193 000 $
275	839 300
278	21 500
279	60 600
280	91 000
281	22 800
283	112 600
284	22 400
286	91 000
287	90 900
289	24 000
290	182 700
488	38 200

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 1 790 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 15 octobre 1991;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11 % l'an sera payé semi-annuellement le 15 avril et le 15 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs

conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

366-91 Émission d'obligations, terme additionnel

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, aura le 29 septembre 1991, un montant de 1 770 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 279 340 $ pour des périodes de 5, 15 et 25 ans, en vertu des règlements numéros 175, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289 et 290;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 18 200 $ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 751 800 $;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 octobre 1991;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 1 751 800 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 16 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

367-91 Adjudication d'une émission d'obligations.

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 790 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les cinq soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Richardson, Greenshield du Canada ltée	98,46	126 000	8,25	1992	9.8723
		149 000	8,75	1993	
		165 000	9	1994	
		182 000	9,50	1995	
		1 168 000	9,50	1996	
Syndicat Tassé et associés ltée, Mc Neil Mantha inc., Scotia, McLoed, Wood Gundy, Valeurs mobilières SMC inc.	98,451	126 000	8,25	1992	9,8750
		149 000	8,75	1993	
		165 000	9	1994	
		182 000	9,50	1995	
		1 168 000	9,50	1996	
Midland, Walwyn, Capital inc. Placements Guy Rathé inc.	98,39	126 000	8,25	1992	9,8937
		149 000	8,75	1993	
		165 000	9	1994	
		182 000	9,50	1995	
		1 168 000	9,50	1996	
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	98,499	126 000	8,50	1992	9,8945
		149 000	9	1993	
		165 000	9,25	1994	
		182 000	9,50	1995	
		1 168 000	9,50	1996	

Alpha Capital inc.	99.115	126 000	8,50	1992	9,8992
		149 000	9	1993	
		165 000	9,25	1994	
		182 000	9,50	1995	
		1 168 000	9,75	1996	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Richardson Greenshields du Canada ltée est la plus avantageuse;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 1 790 000 $ de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Richardson Greenshields du Canada ltée.

ADOPTÉE

368-91 Adoption de la soumission - Impression d'obligations.

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions de J.B. Deschamps inc. et de Yvon Bélanger pour l'impression de son émission d'obligations;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J. B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 5 604,66 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

369-91

Acceptation du rôle d'évaluation 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1992 au montant de 652 067 800 $ (valeur imposable de 612 791 200 $ et valeur non imposable de 39 276 600 $) soit accepté tel que présenté par la firme Evaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

370-91

Acceptation du rôle locatif 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1992 au montant de 11 646 800 $ soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.P.G. (1985) enr.

ADOPTÉE

371-91

Vente des lots # 12-171 et 15-415 dans le parc industriel à Raymond Rousseau et Jacques Rousseau

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Raymond Rousseau et Jacques Rousseau un terrain de figure régulière composé des lots 12-171 et 15-415 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 12-169 (Rue de l'Industrie), vers le sud-est par les lots P.-12 et P.-15, vers le sud-ouest par les lots 15-362-1 et 15-362-2 et vers le nord-ouest par les lots 15-414 et 12-170.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 31,09 mètres, dans sa ligne sud-est 71,89 mètres, dans sa ligne sud-ouest 31,10 mètres et dans sa ligne nord-ouest 72,46 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille deux cent quarante-trois et neuf dixièmes (2 243,9) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 12,70 $ le mètre carré, soit 28 497,53 $, plus un montant de T.P.S. de 1 994,83 $, totalisant 30 492,36 $, payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire, pour fins industrielles, para-industrielles ou de recherche sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ quatre cent dix-huit et cinq centièmes (418,05) mètres carrés sur deux étages. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain

présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé. Le présent vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, il est bien entendu que la vente de la totalité du terrain avec bâtiments dessus construits peut être faite sans offre préalable au présent vendeur.

La condition ci-haut mentionnée est imposée au profit du présent vendeur. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit du présent vendeur, de la présente vente relativement à cette partie du terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront au présent vendeur comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du Ministre des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lebel, Brosseau et Sabourin et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

372-91 Subvention - Comité "Villes, villages et campagnes fleuris"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest octroie une subvention de 1000 $ au comité de "Villes, villages et campagnes fleuris".

ADOPTÉE

373-91 Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte que la ville procède à une vente pour taxes de propriétés inscrites sur la liste présentée par le Trésorier de la ville et autorise le Greffier à entamer les procédures à cet effet.

ADOPTÉE

374-91 Table de concertation en loisirs

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Fernand Bouchard soit nommé président du comité de suivi de la table de concertation en loisirs et que Mme Marthe Rousseau soit nommée substitut en l'absence de M. Bouchard;

que le rapport de M. Michel Lemieux relativement aux actions à privilégier suite au rapport final de la firme Sodem soit accepté.

ADOPTÉE

375-91 Félicitations au comité de "Villes, villages et campagnes fleuris"

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a obtenu le premier prix régional du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" dans la catégorie des villes de 10 000 à 20 000 habitants;

Le 16 septembre 1991

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la ville offre à Mme Marthe Rousseau et toute l'équipe du comité de "Villes, villages et campagnes fleuris" ses plus sincères félicitations en regard de l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE

Correspondance

Union des municipalités du Québec : Semaine nationale de la Famille.

Association de baseball mineur de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'appui relativement à certaines améliorations techniques.

Association de baseball mineur de Trois-Rivières-Ouest : Demande de hausse de subvention au Baseball mineur.

Comité d'école St-Dominique : Félicitations au comité de sécurité d'offrir les services d'un policier-éducateur.

Comité d'école St-Dominique : Remerciements pour prolongation de trottoir.

Restaurant Capri enr. : Remerciements pour appui.

Famille de M. Jean Simard : Remerciements pour condoléances.

La Fondation canadienne Rêves d'enfants : Levée de fonds.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 30 septembre 1991

Règlement # 723

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 723 intitulé: "Règlement sur l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gélinas, Jean Racine, Jacob, Mauriac, Demontigny, Bellevue, Gill, Morin et Lebeau et autorisant une dépense n'excédant pas 257 000 $ et un emprunt de 257 000 $.

180 personnes habiles à voter se sont présentées.

À 19 h 15, le 30 septembre 1991, je déclare que ledit règlement # 723 nécessite la tenue d'un scrutin , après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 octobre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 octobre 1911, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

376-91 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

377-91 Adoption, liste de comptes C-36-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-36-91 concernant les chèques # 36506 à 36594 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 184 154,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

378-91 Adoption, liste de comptes C-37-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-37-91 concernant les chèques # 36595 à 36690 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 235 825,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

379-91 Adoption, liste de comptes C-38-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-38-91 concernant les chèques # 36691 à 36770 et incluant également l'annulation des chèques 36518 et 36686, pour un montant total de déboursés de 2 249 644,62 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

380-91 Adoption, liste des mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mauvaises créances CR 91-01, au 7 octobre 1991, pour un montant total de 4 434,11 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

381-91 Exemption du paiement d'avril 1990 - Mini-putt Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la résolution 387-90 (Convention - mini-golf) soit modifiée de façon à annuler le premier versement de loyer de Mini-putt Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1990, rétablissant le montant total de loyer de 1990 à 6 250 $ et ce dans le but de compenser le retard du début des activités du mini-putt.

ADOPTÉE

382-91

Modification de l'annexe "A" du règlement # 488

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 488 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 12 509,12 $ prévu pour le règlement # 488 (rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et Rigaud) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7334-89-6313 165-35, 2337-1 29,93 mètres

ADOPTÉE

383-91

Acte de mainlevée - Lot 10-9-1

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un acte de mainlevée sur le lot 10-9-1 appartenant à Pierre Morissette.

ADOPTÉE

384-91

Protocole d'entente - Stage en techniques policières (Claude St-Germain)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente entre le Collège de Trois-Rivières, M. Claude St-Germain et la ville de Trois-Rivières-Ouest relativement à un stage de sensibilisation en techniques policières.

ADOPTÉE

385-91

Protocole d'entente - Stage en techniques policières (Marie-Claude Lessard)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente entre le Collège de Trois-Rivières, Mme Marie-Claude Lessard et la ville de Trois-Rivières-Ouest relativement à un stage de sensibilisation en techniques policières.

ADOPTÉE

386-91

Protocole d'entente - Stage en techniques policières (Alexandre Gervais)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente entre le Collège de Trois-Rivières, M. Alexandre Gervais et la ville de Trois-Rivières-Ouest relativement à un stage de sensibilisation en techniques policières.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et

approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F.

387-91 Permis d'intervention - Travaux sur la route 138

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Greffier soit autorisé à signer un permis d'intervention pour les travaux de construction de trottoir et d'égout pluvial sur la route 138 en face de l'Hôtel "Les Suites de Laviolette".

ADOPTÉE

388-91 Proclamation des gagnants du concours "Maisons Fleuries 1991"

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries 1991":

- Catégorie aménagement général:
  Gabrielle et Léo-Paul Rouette (Ferme Alexandre inc.), 8130, place Alexandre

- Catégorie maisons fleuries:
  Chantal et Jocelyn Beaumier, 515, rue Frontenac

- Catégorie balcons fleuris:
  Juliette Bergeron, 485, rue Laporte app. 204

- Catégorie jeunes plantations:
  Denise et Bernard Delage, 7783, rue Notre-Dame

- Catégorie commerces:
  Motels Journey's End, 6255, rue Corbeil

- Catégorie plus bel arbre:
  Marielle et Pierre Fréchette, 6240, rue de la Montagne

Le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à tous les gagnants ainsi que ses remerciements les plus chaleureux à la présidente du concours Mme Marthe Rousseau et aux membres du jury pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE

389-91

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1991, projet # 43120-005

CONSIDÉRANT que les revenus pour ce projet sont de 20 818 $;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 61 554 $

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 40 736 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1991, en ce qui a trait au projet 43120-005, soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H.

ADOPTÉE

390-91

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1992, projets # 43120-001, 43120-002, 43120-003, 43120-004 et 43120-005

CONSIDÉRANT que les revenus pour ces projets sont de 370 128 $

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 1 069 364 $;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 699 236 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1992, en ce qui a trait aux projets 43120-001, 43120-002, 43120-003, 43120-004, 43120-005, soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H.

ADOPTÉE

391-91

Renoncement, partie d'emprunt

CONSIDÉRANT que la ville a renoncé au solde d'emprunt en vertu du règlement # 488 (résolution # 173-91);

CONSIDÉRANT que par la suite le règlement # 488-A a été accepté par le Conseil et qu'il permet d'emprunter 50 701 $ supplémentaires pour le secteur, ajoutant ainsi cinq lots à l'annexe "A" du règlement;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'annuler le renoncement de l'emprunt au montant de 333 486 $ ainsi que la contribution du budget 1991 au montant de 98 335 $, afin de renoncer à l'emprunt au montant de 282 785 $ et de porter à 0,00 $ la contribution du budget 1991.

ADOPTÉE

392-91

Proclamation de la semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de proclamer la semaine du 21 au 27 octobre "Semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail".

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1991

393-91

Adoption de la soumission, travaux d'éclairage dans diverses rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage dans diverses rues de la ville ont été ouvertes le 27 octobre 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

1. Entreprises Claude Caron inc.	25 872,51 $
2. R. Dubuc inc.	15 081,65 $
3. J.P. Marcouiller inc.	16 424,50 $
4. Jean Caron et Fils inc.	16 490,30 $
5. Guimond Électrique inc.	16 784,02 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R. Dubuc inc. pour des travaux d'éclairage dans diverses rues de la ville au montant de 15 081,65 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même les règlements # 717 et 720.

ADOPTÉE

394-91

Adoption de la soumission - Égout pluvial, bordure et trottoir de béton et pavage sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout pluvial, de bordure et trottoir de béton

et de pavage sur la rue Notre-Dame ont été ouvertes le 20 septembre 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, Roland Lottinville, ing. directeur général de la ville, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

1. Gaston Paillé Excavation ltée	21 571,20 $
2. Lionel Deshaies inc.	24 537,23 $
3. Transport Yvan Boisvert inc.	24 540,45 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé Excavation ltée pour des travaux d'égout pluvial, de bordure et trottoir de béton et de pavage sur la rue Notre-Dame au montant de 21 571,20 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le règlement 722.

ADOPTÉE

395-91

Contrat d'assistance technique des logiciels avec Mensys

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Greffier soit autorisé à signer un contrat d'assisance technique des logiciels d'application pour l'année 1992, au montant de 13 520,00 $, avec la firme Mensys.

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1991

396-91 Contrat de tenue à jour des logiciels avec Mensys

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Greffier soit autorisé à signer un contrat de tenue à jour des logiciels d'exploitation pour l'année 1992, au montant de 3 360,00 $, avec la firme Mensys.

ADOPTÉE

397-91 Adoption du règlement # 724

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 724 intitulé : Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lebel, Brosseau et Sabourin et autorisant une dépense n'excédant pas 603 379 $ et un emprunt de 429 538 $.

ADOPTÉE

398-91 Fermeture du règlement # 450

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 450 (rue Mongeau) sont terminés et qu'ils ont coûté 124 165,54 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 127 799,50 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fermer ce règlement et de laisser le solde disponible de 3 633,96 $ pour affectation future au fonds des dépenses en immobilisations.

ADOPTÉE

399-91

Fermeture du règlement # 482

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 482 (boulevard Mauricien) sont terminés et qu'ils ont coûté 244 556,01 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 247 187,08 $ et qu'il reste à emprunter 61,46 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de diminuer la contribution du fonds d'administration de l'exercice d'un montant de 2 631,07 $, de renoncer au solde à emprunter de 61,46 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

400-91

Fermeture du règlement # 489

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 489 (boulevard Mauricien, rue Quenneville) sont terminés et qu'ils ont coûté 408 915,36 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 412 581,48 $ et qu'il reste à emprunter 13,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de diminuer la contribution du fonds d'administration de l'exercice d'un montant de 3 666,12 $, de renoncer au solde à emprunter de 13,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

401-91

Fermeture du règlement # 494

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 494 (rue de Sienne sud) sont terminés et qu'ils ont coûté 19 087,63 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 15 500,21 $ et qu'il reste à emprunter 3 408,73 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 3 587,42 $, de renoncer au solde à emprunter de 3 408,73 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

402-91

Fermeture du règlement # 700

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 700 (agrandissement du pavillon communautaire) sont terminés et qu'ils ont coûté 254 428,23 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 252 282,83 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 2 145,40 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

403-91

Fermeture du règlement # 702

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 702 (camion autopompe 1990) sont terminés et qu'ils ont coûté 431 204,44 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 390 000,00 $ et qu'il reste à emprunter 50 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 41 204,44 $, de renoncer au solde à emprunter de 50 000,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

404-91 Fermeture du règlement # 709

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 709 (repavage, réfection - bordures, trottoirs 1990) sont terminés et qu'ils ont coûté 142 132,69 $;

CONSIDÉRANT qu'aucun financement n'a été réalisé à date et qu'il reste à emprunter 165 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1991, d'un montant de 142 132,69 $, de renoncer au solde à emprunter de 165 000,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

405-91 Adoption de la soumission - Véhicules usagés

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente des véhicules usagés ont été ouvertes le 4 octobre 1991 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean-Marie Gouin, technicien, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

1.	Hamel Pièces d'autos usagées inc.	V.1	367,00 $
		V.2	367,00 $
2.	Pièces d'autos Turcotte (1987) (1987) inc.	V.1	250,00 $
		V.2	250,00 $
3.	Garage J.M. Grenier	V.1	251,95 $
		V.2	351,95 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Hamel Pièces d'autos usagées inc. au montant de 367,00 $ pour le véhicule 1 et de 367,00 $ pour le véhicule 2, étant donné qu'elle est la plus haute et conforme.

ADOPTÉE

406-91 Démission de Mme Lucie B. Montour

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de Mme Lucie B. Montour à titre de secrétaire-commis-standardiste soit acceptée à compter du 4 octobre 1991.

ADOPTÉE

407-91 Proclamation de la semaine nationale de la Famille

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la semaine du 7 au 13 octobre 1991 soit proclamée "Semaine nationale de la Famille".

ADOPTÉE

408-91 Adoption projet 91-10

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'un montant de 3 786,00 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour l'achat de terrains pour servitude ou rue (projet 91-10).

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1991

409-91

Servitude sur le lot P-140

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur le lot P-140 appartenant à M. Charbonneau pour l'installation d'une ligne d'amenée d'aqueduc.

ADOPTÉE

410-91

Cession des lots 15-390, 15-410, 12-149, 11-104 et 12-160

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 15-390 (Parc - rue des Dominicains), 15-410, 12-149 et 11-104 (Parc - rue Colombière) et 12-160 (Passage piétonnier - rue Colombière) appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc.

ADOPTÉE

411-91

Appui à M. Jacques Leclerc, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que le zonage municipal permet la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 1-2 étages et ce, sur une bande de 110 mètres longeant la partie Nord de Jean XXIII;

CONSIDÉRANT que cette demande se situe à l'intérieur de la zone résidentielle 234 Ra/A et qu'elle est conforme à notre réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la construction d'une résidence conservera l'homogénéité de la communauté et respectera aussi le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que dans cette zone, tous les services municipaux sont existants à l'exception de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'une fosse septique devra être installée et que le terrain peut la recevoir;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot visé par la demande est presque nul en prenant en considération que le terrain a été rehaussé et que les arbres ne sont pas des érables mais du bois mou composé en grande partie de tilleuls et ce, sur une profondeur d'environ 300 pieds à partir du haut du talus, vers le Nord;

CONSIDÉRANT que l'exploitation agricole dans le voisinage n'en sera aucunement affectée;

CONSIDÉRANT qu'aucun indice ne peut nous laisser présumer que le potentiel agricole voisin en sera affecté;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de dézonage de monsieur Jacques Leclerc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour la construction d'une résidence sur le lot P-107 en bordure du boulevard Jean XXIII.

ADOPTÉE

412-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller
que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 1991, concernant le retrait des lots 16-123 et la création des lots 16-164 à 16-181, 16-123-1, 16-123-2 et 16-123-3 (rue Gagnon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 37828, minute 3398) et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1991

413-91 Demande de dézonage - Lots 38-247, 38-249, 38-262, 38-266 à 38-276, 38-285 et 38-286 et P.38

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à la Commission de protection du territoire agricole une demande de dézonage relativement aux lots 38-247, 38-249 à 38-262, 38-266 à 38-276, 38-285 et 38-286 (rue Iberville) et P.38 telle que préparée par Me Lucie Prince.

ADOPTÉE

414-91 Demande de dézonage - Partie du lot 63

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à la Commission de protection du territoire agricole une demande de dézonage relativement à une partie du lot 63 (rue Notre-Dame) pour fins de servitude d'aqueduc.

ADOPTÉE

415-91 Mandat à la firme Santinel inc.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme Santinel inc. soit mandatée pour récupérer les cotisations payées en trop à la CSST dû à un calcul inexact des masses salariales. Les honoraires seront payés à raison de 30 % des sommes totales récupérées.

ADOPTÉE

416-91 Nomination d'un président au comité de relations de travail

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Guy Côté, conseiller, soit nommé président du comité de relations de travail de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

417-91

Poursuite contre Albert Trépanier

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes de contribuables ont été portées à notre attention au sujet de l'usage fait du lot 143-13 du boulevard St-Jean appartenant à M. Albert Trépanier;

CONSIDÉRANT que ces plaintes portent notamment sur l'accumulation désordonnée de débris de construction de toute nature, sur le manque évident d'entretien des lieux et la présence de vermine;

CONSIDÉRANT que ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale, lesquels ont fourni rapport en conséquence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ces plaintes et des constatations;

CONSIDÉRANT le danger de pollution que représente l'accumulation de ces débris qui peuvent être cause d'incendie;

CONSIDÉRANT que le particulier plus haut mentionné ne détient aucun permis du ministère de l'Environnement pour accumuler ainsi sur son terrain des débris pêle-mêle;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que l'usage fait par M. Albert Trépanier du lot 143-13 lui appartenant et situé sur le boulevard St-Jean constitue une nuisance au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit :

- par l'accumulation de débris de construction et autres déchets à l'extérieur d'un bâtiment laissé à l'abandon, tant dans la cour latérale avant qu'arrière;

- que ces débris, notamment, sont destinés à des sites d'élimination;

- par la présence sur les lieux de vermine qui s'y retrouve et qui incommode largement les voisins;

- que ces nuisances se produisent sur le terrain ci-après décrit, soit :

Désignation

Un terrain rectangulaire ayant 18,29 mètres de largeur sur 60,96 mètres de profondeur, borné au Sud-Ouest par le boulevard St-Jean, au Nord-Ouest par le lot P.143, au Nord-Est par le lot P.143 (autoroute 55) et au Sud-Est par le lot 143-12.

EN CONSÉQUENCE,

QU'IL SOIT ORDONNÉ à M. Albert Trépanier d'enlever totalement les débris ou autres déchets qui se retrouvent sur son terrain plus haut mentionné et de faire disparaître le tout;

QU'IL SOIT ORDONNÉ à M. Albert Trépanier de faire procéder à l'élimination de la vermine qui se trouve sur ces lieux;

QUE LES DÉLAIS pour se conformer à la présente résolution soient de vingt-et-un (21) jours à partir de la signification d'une mise-en-demeure à être adressée par la ville ou ses procureurs;

ET QU'À DÉFAUT par ledit Albert Trépanier de faire les travaux nécessaires dans les délais déterminés plus haut, que la ville soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître les nuisances plus haut décrites, et ce, aux frais dudit Albert Trépanier;

AUTORISER en conséquence les procureurs de la ville, Beaumier, Richard, à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire tout ce que nécesaire et requis pour faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent cas.

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1991

418-91

Entente - Ancienneté/congé parental

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer une entente avec le Syndicat national des employés municipaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest relativement à l'accumulation de l'ancienneté de Mme Kathleen Trudel lors de son congé parental.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Union des municipalités du Québec : Colloque sur l'organisation.

Union des municipalités du Québec : Colloque sur l'environnement.

Union des municipalités du Québec : Pochette d'information.

Union des municipalités du Québec : Administration de la Justice

Ville de Cap-de-la-Madeleine : Implication - Arrachage d'herbe à poux.

Club de patinage artistique de T.R.O. : Demande d'aide financière.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Résultat de notre municipalité au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1991.

AIESEC U.Q.T.R. : Demande d'aide financière.

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

Équipe féminine bantam du Club de soccer de Francheville : Demande d'aide financière.

Famille de M. Amable Pellerin : Remerciements pour condoléances.

Le 7 octobre 1991

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances : Modifications au Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

M. Robert R. de Cotret, Secrétaire d'État du Canada : Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 octobre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 octobre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

419-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

420-91 Adoption de la liste de comptes C-39-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-39-91 portant sur les chèques # 36771 à 36876 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 232,39 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

421-91 Adoption de la liste de comptes C-40-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-40-91 concernant les chèques # 36877 à 36954 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 299 406,13 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

422-91

Adoption de la liste de mutations du 15 au 31 août 1991

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Résolution afin que la liste de mutations pour la période du 15 au 31 août 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 166,89 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

423-91

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 septembre 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 1er au 15 septembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 10 239,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F.

424-91

Adoption du rapport sur les salaires des employés saisonniers

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport sur les salaires des employés saisonniers, daté du 1er octobre 1991, soit adopté tel que présenté par le Service du personnel.

ADOPTÉE

425-91

Démission de M. Alain Phaneuf

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la démission de M. Alain Phaneuf à titre de pompier volontaire soit acceptée à compter du 31 octobre 1991 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à M. Phaneuf pour l'excellent travail effectué au service de la Sécurité publique, Division Incendie.

ADOPTÉE

426-91

Adoption du rapport du comité de circulation R-01-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-03-91 daté du 18 septembre 1991 et présenté par M. Gaétan Alarie, président du comité de circulation, soit adopté tel que présenté, à l'exception de l'article 17-91 qui est reporté à la prochaine réunion.

ADOPTÉE

Le 21 octobre 1991

427-91 Puits 9 et 10 - Approvisionnement hors territoire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville ne s'engage pas à approvisionner en eau, via les puits # 9 et 10, les propriétaires suivants : madame Huguette Poisson (lot P.328) et monsieur Jean-Marie Poisson (lot P.327), étant donné que leur résidence est située en dehors du territoire de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

428-91 Ouverture des soumissions, mini-fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mini-fourgonnette ont été ouvertes le 15 octobre 1991 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Proulx, directeur du Service de sécurité publique, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	20 875,91 $
Mich-o-tomobile ltée	20 547,72 $
Automobiles Renald Boisclair ltée	20 974,14 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

Le Conseil rejette toutes les soumissions, car aucune n'est conforme, et il demande au Greffier de retourner en soumission.

429-91 Proclamation de la semaine de la prévention de la criminalité

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

de proclamer la semaine du 3 au 9 novembre 1991 "Semaine de la prévention de la criminalité" et de convier toutes les citoyennes et tous les citoyens à participer aux activités communautaires organisées dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE

430-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre M. Jean Pinard et daté du 27 septembre 1991, relativement au remplacement des lots 18-33, 18-34 et 21 par les lots 18-75 à 18-95 et 21-142 à 21-151 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 37943, minute 3413) et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

431-91 Cession du lot 18-95

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 18-95 appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

432-91 Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'Ingénieur municipal ou son représentant autorisé soient autorisés à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants relativement aux travaux municipaux sur la rue Brosseau :

11-336	Plan d'ensemble secteur à l'est de la rue Bellefeuille vers le Nord	Décembre 1991
11-534	Rue Brosseau du Ch 0+300 à Bellefeuille	Avril 1991

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial et sur le mode de répartition relativement au lot P. 27.

CORRESPONDANCE

Monsieur Jacques Milot : Pétition pour stationnement de bateau.

Monsieur Gilles Hébert : Pétition pour stationnement de bateau.

Monsieur Jacques Fournier, M.A.M. : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle de la valeur locative/Rôle locatif 1992.

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Environnement : Autorisation d'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots ou droits réels nécessaires pour la mise en place de deux puits (9 et 10).

Monsieur Michel Charland, Hockey mineur T.R.O. : Subvention.

Monsieur Paul-André Quintin, Centraide Mauricie : Demande d'aide financière.

Monsieur Jean L'Écuyer, Celibec : Adhésion à CEDIC.

Le 21 octobre 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 22 octobre 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 octobre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

- Adoption du règlement 725.

433-91

Adoption du règlement 725

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement 725 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial et sur le mode de répartition relativement au lot P. 27.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 28 octobre 1991

Règlement # 724

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 724 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lebel, Brosseau et Sabourin et autorisant une dépense n'excédant pas 603 379 $ et un emprunt de 429 538 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 28 octobre 1991, je déclare que ledit règlement # 724 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 28 octobre 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 octobre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

- Avis de motion

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur divers travaux d'aqueduc sur les rues Amyot, Gatineau, Goulet et sur le boulevard Saint-Jean et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 28 octobre 1991

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 octobre 1991.

Jean-Charles Charest
Maire

Gaétan Alarie
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 29 octobre 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 octobre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

- Adoption du règlement 719-A

434-91

Adoption du règlement 719-A

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement 719-A, intitulé : " Règlement sur divers travaux d'aqueduc sur les rues Amyot, Gatineau, Goulet et sur le boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 800 000 $ et un emprunt de 800 000 $ " soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 29 octobre 1991

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 octobre 1991.

Jean-Charles Charest
Maire

Gaétan Alarie
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 4 novembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 novembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

435-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

436-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 octobre 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 octobre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

437-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 octobre 1991

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 octobre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

438-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 octobre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 octobre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

439-91 Adoption de la liste de comptes C-41-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-41-91 concernant les chèques # 36902, 36955 à 37042 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 655 664,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

440-91 Adoption de la liste de comptes C-42-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-42-91 concernant les chèques # 37004, 37042 à 37144 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 871 709,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

441-91 Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1991

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 525,57 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F.

442-91

Servitude pour égout pluvial sur les lots 35-9 et 35-10

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude pour égout pluvial sur les lots 35-9 et 35-10 appartenant à madame Marjolaine Daudelin et à monsieur François Pellerin.

ADOPTÉE

443-91

Adoption de la soumission, chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 25 octobre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Mines Seleine, une division la Société Canadienne de sel	47,75$/t.m. livré 50,75$/t.m.non liv.
Sel Akzo ltée	49,00$/t.m. livré 44,50$/t.m. non liv.
Sifto Canada inc.	52,50$/t.m. livré 44,50$/t.m. non liv.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mines Seleine, une division de la Société canadienne de sel, au montant de 50,83 $ la tonne métrique, le tout livré au Garage municipal (ce montant inclut toutes les taxes), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme, et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme aux fonds généraux.

ADOPTÉE

444-91

Démission de Mme Lynda Tremblay

CONSIDÉRANT que madame Lynda Tremblay a remis sa démission en date du 25 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le travail effectué par madame Lynda Tremblay a été reconnu excellent tant au service du greffe pendant 6 ans qu'à la trésorerie ces derniers mois;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de Mme Lynda Tremblay, à titre secrétaire-téléphoniste-réceptionniste, effective au 4 novembre 1991, soit acceptée et que le Conseil lui adresse ses remerciements et ses félicitations pour le nouveau poste qu'elle a obtenu.

ADOPTÉE

Le 4 novembre 1991

445-91 Cession des lots 16-180 et 16-181

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 16-180 (rue Gagnon) et 16-181 (parc) appartenant à Gestion 523 Canada ltée.

ADOPTÉE

446-91 Adoption de la soumission, mini-fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une mini-fourgonnette ont été ouvertes le 1er novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
A. Blanchard inc.	22 573,49 $
Bernier & Crépeau ltée	23 012,62 $
Garage R. Boisclair	20 345,49 $
Mich-o-Tomobile ltée	22 648,60 $
Trois-Rivières Chevrolet inc.	21 551,94 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que Garage R. Boisclair a présenté la soumission la plus basse mais que cette dernière n'est pas conforme au devis;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de la sécurité publique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 4 novembre 1991

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet inc. au montant de 21 551,94 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

447-91

Adoption de la soumission, travaux municipaux - rues Arnaud, Liard et Casgrain

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Arnaud, Liard et Casgrain ont été ouvertes le 1er novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
A. Plamondon et fils inc.	199 949,52 $
Gaston Paillé Excavation ltée	145 689,59 $
André Bouvet ltée	160 725,77 $
Sintra inc.	176 004,62 $
Lionel Deshaies inc.	152 402,23 $
Transport Yvan Boisvert inc.	143 562,71 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	156 726,88 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Transport Yvan Boisvert inc. au montant de 143 562,71 $, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme, et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement 721.

ADOPTÉE

448-91

Adoption de la soumission - clôture pour l'Office municipal d'habitation à la résidence 05

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de clôtures à la résidence 05 de l'Office municipal d'habitation ont été ouvertes le 1er novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Clôtures Cambrek inc.	5 426,00 $
Les clôtures mauriciennes	5 778,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des Travaux publics;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Clôtures Cambrek inc. au montant de 5 426,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme aux fonds généraux.

ADOPTÉE

449-91 Transfert de budget - O.M.H.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'accepter le transfert du budget alloué à l'installation de gouttières à la résidence Audet (555-04-43120-003) de l'Office municipal d'habitation pour des travaux de gazonnement à la résidence Carrier (555-04-43120-004). Le montant du transfert est de 2 500 $.

ADOPTÉE

450-91 Nomination du maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Résolution afin que monsieur Gaston Cormier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, effectif le 1er novembre 1991.

ADOPTÉE

451-91 Servitude d'égout pluvial sur le lot 34-161

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 34-161 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Société en commandite 2093 Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

452-91 Affectation de soldes disponibles

CONSIDÉRANT que les règlements listés ci-bas présentaient un solde disponible au 31 décembre 1990;

CONSIDÉRANT que tous ces règlements feront l'objet d'une taxe spéciale de secteur à être imposée le 1er janvier 1992;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les soldes disponibles aux règlements ci-bas mentionnés soient affectés aux recettes de l'année 1992 et que le taux de taxes respectif imposé aux riverains soit réduit d'un montant suffisant pour tenir compte de cette recette:

Règlement	Description	Montant
308	Lisieux, Aubert	515,82 $
327	Bellefeuille, côte Richelieu	1 626,85
350	Côte Rosemont	670,67
360	Lausanne	297,17
372	Lefort Ouest	154,00
375	Bordeaux	747,12
376	Quirion	224,03
377	Lefort Ouest	73,13
411	Place Richer	1 354,47
		5 663,26 $

ADOPTÉE

453-91 Cession pour parc

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour parc des lots suivants : 22-218 appartenant à Terrasse Dupont

inc. ainsi que des lots 23-104, 25-95, 26-10 et 26-11 appartenant à Société immobilière Dupont inc.

ADOPTÉE

454-91

Nomination, représentante à l'O.M.H.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame Estelle Montour soit nommée représentante de la ville au sein du conseil d'administration de Trois-Rivières-Ouest pour un terme de deux ans.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 721.

Ministère des Affaires municipales : Règlement 719 non approuvé.

Club de solidarité du Bois-joli inc. : Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Cours d'eau Sainte-Marguerite, branche 8.

AQDER : Demande d'aide financière.

AQTE : 19ième conférence régionale de l'AQTE le 21 novembre 1991.

Gabias et Boudreau, avocats : Opération Nez Rouge.

Fleur de mai : Demande d'aide financière.

Le 4 novembre 1991

Ligue Midget AAA : Demande d'aide financière.

Le Nouvelliste : Participation à la publication d'un cahier spécial pour la "Semaine nationale de sensibilisation à l'alcoolisme et à la toxicomanie".

Société d'Habitation du Québec : PARCQ - Réaménagement budgétaire pour l'année 1991.

Union des municipalités du Québec : Offre - Sondage par le groupe Multi-Réso.

Ministère des Affaires municipales : Autorisation d'une vente de terrain dans le parc industriel à Jacques et Raymond Rousseau.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 11 novembre 1991

Règlement # 719-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 719-A intitulé: "Règlement sur divers travaux d'aqueduc sur les rues Amyot, Gatineau, Goulet et sur le boulevard St-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 800 000 $ et un emprunt de 800 000 $.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 11 novembre 1991, je déclare que ledit règlement # 719-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a, greffier

Le 18 novembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

455-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

456-91 Adoption de la liste de comptes C-43-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-43-91 concernant les chèques # 37098, 37145 à 37236 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 146 549,69 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

457-91 Adoption de la liste de comptes C-44-91

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-44-91 concernant les chèques # 37237 à 37322 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 145 659,54 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

458-91 Adoption du règlement # 827

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 827 intitulé : "Règlement adoptant et approuvant les règlements # 37 et 38 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.); le règlement # 37 autorise le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté et le règlement # 38 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F." soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

459-91 Servitude de passage sur le lot 38-195

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de passage à la compagnie Bell Canada sur le lot 38-195 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest, de sorte que la compagnie ait accès au terrain (adjacent à la rue projetée "Longpré") sur lequel sera construite une hutte servant d'abri à ses équipements.

ADOPTÉE

460-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 1991, relativement à la subdivision des lots 21 et 22 et à la création des lots 21-127 à 21-133 et 22-165 à 22-173 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 37597, minute 3402).

ADOPTÉE

461-91 Cession des lots 22-165 et 21-127

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 22-165 et 21-127 (rue Lebel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc.

ADOPTÉE

462-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie du lot 22, au remplacement des lots 21-128 à 21-133 et 22-166 à 22-173 et à la création des lots 21-134 à 21-141 et 22-174 à 22-187 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 37597, minute 3403).

ADOPTÉE

463-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 1991, relativement à la subdivision d'une partie des lots 22 et 23, au remplacement du lot 23-51 et à la création des lots 22-188 à 22-217 et 23-89 à 23-103 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc. (22-188 à 22-217) et de La Société immobilière Dupont inc. (23-89 à 23-103), soit accepté tel que présenté (dossier 37962, minute 3423).

ADOPTÉE

464-91 Cession des lots 22-215, 22-216, 22-217, 23-103 et 23-50

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 22-215 (rue Lebel), 22-216 (rue Sabourin), 22-217, 23-103 et 23-50 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc.(22-215 à 22-217) et à La Société immobilière Dupont inc. (23-50 à 23-103).

ADOPTÉE

465-91 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie du lot 21 et à la création des lots 21-122 à 21-126 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc. soit accepté tel que présenté (dossier 37910, minute 3385).

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1991

466-91

Cession du lot 21-126

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 21-126 (rue Lebel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc.

ADOPTÉE

467-91

Appui à la Ville de Trois-Rivières - Aéroport

CONSIDÉRANT que l'aéroport régional de Trois-Rivières est reconnu par l'ensemble des intervenants de la région comme étant essentiel au développement socio-économique de la région;

CONSIDÉRANT que la Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières se sont dotées d'un plan directeur des installations aéroportuaires et que ce plan comporte le projet d'acquisition de l'aéroport par une administration locale;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit autoriser le transfert d'un aéroport fédéral à une administration locale et qu'il exige, pour ce faire, que les municipalités de la région concernée fassent preuve de leur participation à la gestion de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que l'autofinancement des opérations de l'aéroport est tributaire des rénovations à effectuer et de l'implantation d'entreprises additionnelles de service comme le projet en cours de Air Techni-Paint (valeur de 2,2 millions);

CONSIDÉRANT que des rénovations majeures doivent être apportées à l'aéroport de Trois-Rivières pour supporter adéquatement l'implantation d'entreprises et que le gouvernement fédéral dispose de crédits à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'implication financière du gouvernement fédéral fait partie de la négociation à poursuivre sur la cession de l'aéroport à une administration locale;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confirme son appui à la Ville de Trois-Rivières en signifiant son intention d'adhérer à la formation d'une corporation intermunicipale de gestion de l'aéroport de Trois-Rivières, dont les modalités de fonctionnement restent à convenir ultérieurement entre les parties.

ADOPTÉE

468-91 Adoption du procès-verbal de la première réunion du comité de suivi de l'étude sur les adolescents

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de la première réunion du comité du suivi relatif à l'étude sur les adolescents soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

469-91 Adoption de rapports sur le comité de relations de travail

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les rapports suivants sur le comité de relations de travail soient adoptés tels que présentés par monsieur Guy Côté, président :

- Rapport du 30 août 1991
- Rapport du 6 septembre 1991
- Rapport du 13 septembre 1991
- Rapport du 19 septembre 1991
- Rapport du 4 octobre 1991
- Rapport du 11 octobre 1991
- Rapport du 25 octobre 1991

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1991

470-91

Mandat à Compagnie internationale des eaux du Québec limitée

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Compagnie internationale des eaux du Québec soit mandatée pour exécuter une expertise aux puits 7 et 8, dans le but de vérifier des hypothèses sur les améliorations à apporter au traitement effectué à ces puits.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Gagnon et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

471-91

Proclamation de la semaine de la sensibilisation à l'usage et l'abus des drogues

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de déclarer la semaine du 17 au 23 novembre "Semaine de sensibilisation à l'usage et l'abus des drogues".

ADOPTÉE

472-91

Vente de terrain dans le parc industriel à messieurs Jacques et Raymond Rousseau

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'abroger la résolution numéro 371-91 relative à la vente d'un terrain dans le parc industriel à messieurs Jacques et Raymond Rousseau.

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1991

473-91

Cession de lots

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats suivants :

- Cession d'une partie du lot 157 (rue Quirion) appartenant à M. François Aubry et à Mme Thérèse Duberger-Aubry;

- Cession d'une partie du lot 42 (rue Gélinas) appartenant à Laurent J. Deshaies inc.;

- Cession des lots 35-260 et 35-200 (rue Dollard), 35-225 et 35-201 (rue Leclerc) ainsi que 35-209 (rue Frontenac) appartenant à M. Fernand Tessier;

- Cession des lots 35-282-3 et 35-283-2 (rue Frontenac) ainsi que 35-276 (rue Cambert) appartenant à Construction J.P. Hamelin;

ADOPTÉE

474-91

Adoption du projet 9111

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'un montant de 6 695 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour des frais d'ingénieurs-conseil relatifs au réaménagement intérieur du garage municipal (réf. résolutions 334-89 et 316-89).

ADOPTÉE

475-91

Adoption du projet 9112

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 45 806 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour l'achat d'une

mini-fourgonnette neuve 1992 (20 806 $) et d'un véhicule patrouille (25 000 $).

ADOPTÉE

476-91 Adoption de la soumission, sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sable tamisé abrasif ont été ouvertes le 18 novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Massicotte & fils ltée	11 116,47 $
Sable Des Forges inc.	10 573,74 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Sable Des Forges inc." au montant de 10 573,74 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de fonds généraux.

ADOPTÉE

477-91 Adoption du projet 9113

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 27 192 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour des travaux d'expertise (traitement Vyredox) d'une durée de 6 semaines relativement aux puits 7 et 8.

ADOPTÉE

478-91

Adoption d'un budget supplémentaire au règlement 722

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'un montant supplémentaire de 5 000 $ soit engagé à même le fonds d'administration pour des travaux d'égout pluvial, de mise en forme, de trottoirs et de pavage relatifs au règlement 722.

ADOPTÉE

479-91

Adoption du projet 9114

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un montant de 5 000 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour des travaux de forage permettant d'évaluer la capacité portante du talus de la rivière Bettez, entre les rues de la Montagne et côte Richelieu (près de Daniel Levasseur).

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet quelle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur l'achat d'un camion autopompe 1992 de 1050 GIPM muni d'un réservoir de 800 gallons et autorisant un emprunt n'excédant pas 192 500 $.

480-91

Étude de stabilité de pente

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme de laboratoire de services spécialisés MBF ltée soit mandatée pour réaliser une étude de stabilité de pente afin de vérifier les dangers potentiels pour nos conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc localisées au sommet de ce talus et afin d'obtenir des recommandations sur des types d'aménagements à envisager pour stabiliser cette pente. Cette étude est évaluée à 3,497,50 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE

481-91

Félicitations aux "Diablos"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville offre à l'équipe de football du Cegep de Trois-Rivières "Les Diablos" ses plus sincères félicitations à l'occasion de leur seconde et brillante victoire dans la course au Bol d'Or, niveau AA.

ADOPTÉE

482-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie des lots 158 et 464 et à la création des lots 158-223 à 158-226 ainsi que 464-225 à 464-256 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et de Les Terrasses boisées inc., soit accepté tel que présnté (dossier 37992, minute 3450).

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1991

483-91

Cession des lots 464-256, 464-255 et 464-254

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 464-256 (rue Goyer), 464-255 (rue Dozois) et 464-254 (rue Sicard) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée et à Les Terrasses boisées inc.

ADOPTÉE

484-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie du lot 160 et à la création des lots 160-918 à 160-928 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 37985, minute 3449).

ADOPTÉE

485-91

Cession du lot 160-928

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 160-928 (rue Laflamme) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1991

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 488-A

Mme Patricia Ayotte : Remerciements

Age d'or Ste-Catherine de Sienne : Demande d'aide financière

Chevaliers de Colomb : Participation au cocktail du 15e anniversaire

Pro-gest inc. : Conférence régionale annuelle de l'AQTE

Commission scolaire de Chavigny : Demande d'acquérir sans frais la parcelle de terrain située du côté ouest de la cour de l'école du Bois-Joli et appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest

Opération Nez Rouge : Demande d'aide financière

Association touristique du Coeur du Québec : Renouvellement de cotisation annuelle

Famille de monsieur Joachim Loranger : Remerciements pour condoléances

Union des municipalités du Québec : Colloque sur le transport urbain

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 novembre 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 novembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

- Adoption du règlement 726

486-91

Adoption du règlement 726

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement 726 intitulé : "Règlement sur l'achat d'un camion autopompe 1992 de 1050 GIPM muni d'un réservoir de 800 gallons et autorisant un emprunt n'excédant pas 192 500 $ soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 décembre 1991

Règlement # 726

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 726 intitulé: "Règlement sur l'achat d'un camion autopompe 1992 de 1050 GIPM muni d'un réservoir de 800 gallons et autorisant un emprunt n'excédant pas 192 500 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 décembre 1991, je déclare que ledit règlement # 726 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 décembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 décembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

487-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

488-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 novembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livres des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

489-91 Adoption de la liste de comptes C-45-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-45-91 concernant les

chèques # 37323 à 37413 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 145 529,49 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

490-91 Adoption de la liste de comptes C-46-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-46-91 concernant les chèques #37402, 37414 à 37503 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 277 557,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

491-91 Adoption de la liste des mutations du 1er au 30 octobre 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de mutations pour la période du 1 au 30 octobre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 625,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

492-91 Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du comité de suivi de l'étude sur les adolescents

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de la deuxième réunion du comité du suivi concernant l'étude sur les adolescents soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

493-91

Cession des lots 2548, 2549, 2550, 62-4, P.82 P-83, P.84 et P.62

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 2548, 2549, 2550, 62-4, P.82, P.83, P.84 et P.62 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

494-91

Cession du lot 2551

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 2551 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Gagnon et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

495-91

Cession des lots 162-475 et 162-527

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 162-475 et 162-527 (rue Gadbois) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

496-91

Adoption de la soumission, véhicule patrouille neuf 1992

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'un véhicule patrouille neuf 1992 a été ouverte le 25 novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Jean Proulx, Directeur du Service de la sécurité publique et Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

Firme	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	22 171,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. au montant de 22 171,34 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme à même le projet 9112.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

497-91 Adoption du projet 9115

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 4 000 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour compléter le projet 90-04 relativement aux puits 9 et 10.

ADOPTÉE

498-91 Achat du lot P. 328

CONSIDÉRANT que les pouvoirs que possède la Ville d'exproprier des terrains hors de son territoire pour les fins de son approvisionnement en eau;

CONSIDÉRANT les négociations et l'entente intervenue avec la partie concernée;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat de gré à gré d'une partie du lot P-328 avec la propriétaire Huguette Poisson Paillé selon les modalités suivantes, de façon à assurer à la Ville une prise de possession immédiate et d'occupation sans délai :

- acquisition des fonds de terre	15 000 $
- troubles et inconvénients	6 000 $
- entente au sujet de l'aqueduc	2 000 $
	23 000 $

La Ville est également autorisée à payer les frais d'experts engagés par le propriétaire dudit lot de même que les frais judiciaires de son avocat, en l'occurrence Me Maurice Biron;

Le notaire Louis Paquin est autorisé à préparer le contrat en conséquence.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

499-91

Adoption des soumissions, boyaux d'incendie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de boyaux d'incendie ont été ouvertes le 27 novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Michel Parent, Directeur du Service d'incendie et Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Boivin & Gauvin inc.	3 258,79 $
Aréo-Feu ltée	460,00 $/50' 120,00 $/50'

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Safety supply est entrée en retard et que ce fait la rend invalide;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du Service d'incendie;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions suivantes selon les articles fournis au plus bas prix et conformément aux exigences :

Boivin et Gauvin inc. : 1200 pieds de tuyaux 1 3/4" à 2,35 $/pi. pour un prix total de 3 258,79 $ (taxes incluses);

Aréo-feu ltée : 800 pieds de tuyau de 4" à 460 $/50 pi. pour un prix total de 8 505,20 $ (taxes incluses).

Le Conseil approprie cette dépense au budget du projet 9100.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

500-91

Adoption du rapport du comité de retraite du 12 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de retraite du 12 novembre 1991 soit adopté tel que présenté par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

501-91

Adoption du rapport du comité de circulation du 20 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-04-91, du 20 novembre 1991, soit adopté tel que présenté par monsieur Gaétan Alarie, président, à l'exception de l'article 25-91 qui est reporté à une réunion ultérieure.

ADOPTÉE

502-91

Indices d'améliorations locales

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a procédé à une émission d'obligations le 31 juillet 1991 et que cette émission incluait, entre autres, le renouvellement de la dette des règlements listés ci-après;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement a coûté en frais d'escompte de transfert et d'impression 2,3 % du montant émis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'imposer les indices d'améliorations locales listés ci-après, tels que présentés par le trésorier, afin de pourvoir aux frais de refinancement des règlements émis en juillet 1991.

# REGL	SECTEUR		BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
347	Ste-Marguerite est	EMPRUNT	32 200	2,3 %	741
371	côte Richelieu	EMPRUNT	16 200	2,3 %	373
389	des Dominicains	EMPRUNT	21 800	2,3 %	501
391	Ste-Marguerite	EMPRUNT	8 100	2,3 %	186
393	Chateleine-le Mans-le Havre	EMPRUNT	132 600	2,3 %	3 050
395	de Musset-Clermont-Chagnon-Gilbert	EMPRUNT	184 670	2,3 %	4 247
396	Cherbourg-Turenne-Labossière-Lelièvre-Terr. Érablière	EMPRUNT	439 865	2,3 %	10 117
397	Lisieux-Rosemont	EMPRUNT	247 205	2,3 %	5 686
398	Brunet-Carrier	EMPRUNT	98 900	2,3 %	2 275
400	Route 138	EMPRUNT	36 311	2,3 %	835
401	Quirion-de la Montagne	EMPRUNT	100 069	2,3 %	2 302
402	Roberge	EMPRUNT	16 600	2,3 %	382
409	côte Richelieu	EMPRUNT	35 400	2,3 %	814
			1 369 920	2,3 %	31 509

ADOPTÉE

503-91 Fermeture du règlement 481

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 481 (rues Notre-Dame, Rouette, De Sienne) sont terminés et qu'ils ont coûté 453 682,56 $

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 452 741,61 $ et qu'il reste à emprunter 34,00 $

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 940,95 $, de renoncer au solde à emprunter de 34,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

504-91 Fermeture du règlement 490

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 490 (boulevard Marion) sont terminés et qu'ils ont coûté 686 341,28 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 683 986,75 $ et qu'il reste à emprunter 84,12 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère
de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 2 354,53 $, de renoncer au solde à emprunter de 84,12 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

505-91 Fermeture du règlement 491

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 491 (rue de l'Industrie) sont terminés et qu'ils ont coûté 212 920,10 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 215 887,76 $ et qu'il reste à emprunter 82,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au F.A.B. un montant de 2 967,66 $, de renoncer au solde à emprunter de 82,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

506-91 Fermeture du règlement 496

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 496 (Ponceaux, rivières Bettez et Milette) sont terminés qu'ils ont coûté 113 545,03 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 25 000,00 $ et qu'il reste à emprunter 100 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 88 545,03 $, de renoncer au solde à emprunter de 100 000,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

507-91

Fermeture du règlement 498

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 498 (construction réservoir 1,7 MGI et autres modifications à la station de pompage) sont terminés et qu'ils ont coûté 1 370 000,00 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 369 981,00 $ et qu'il reste à emprunter 19,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1991, d'un montant de 19,00 $, de renoncer au solde à emprunter de 19,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

508-91

Fermeture du projet 8905

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 8905 (nettoyage de la rivière Bettez) sont terminés et qu'ils ont coûté 74 342,63 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 74 342,63 $ et qu'il ne reste rien à emprunter;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de fermer le projet 8905.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

509-91

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 1991, relativement à la subdivision des lots 150, 151 et 464 et à la création des lots 150-466 à 150-479, 151-82 à 151-87, 464-258 et 464-259 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasses Boisées inc. et Terrasse de l'Érablière inc. soit accepté tel que présenté (dossier 38008, minute 3472).

ADOPTÉE

510-91

Cession des lots 151-87, 150-479, 150-478, 151,86 et 464-259

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 151-87 et 150-479 (rue Decelles) ainsi que 150-478, 151-86 et 464-259 (rue Anctil) appartenant à Terrasses Boisées inc. et Les Immeubles D. Levasseur inc.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et mise en forme des rues Brosseau, Lebel et Sabourin

Les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Brosseau, Lebel et Sabourin ont été ouvertes le 29 novembre 1991 à 16 heures, dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Jean Lambert, ing., Ingénieur de projets, Daniel Thibault, ing., Directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies.

Le 2 décembre 1991

Les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Poisson Paquin Excavation inc.	312 983,83 $
Entreprises G.N.P. inc.	324 847,72 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	306 087.99 $
Les Constructions et Pavages Continental, une division du Groupe Devesco ltée	349 569,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	297 481,94 $
Gaston Paillé ltée	307 910,69
André Bouvet ltée	298 691,05 $
Sintra inc. (Région centre du Québec)	343 618,95 $
Lionel Deshaies inc.	280 421,85 $
Les Excavations Nadeau & Fils inc.	399 993,82 $
Cap Excavation inc.	275 214,69 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci au Directeur des services techniques pour étude et rapport.

511-91

Mandat au Centre d'Évaluation Multi-Ressources

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Centre d'Évaluation Multi-Ressources soit mandatée pour des travaux relatifs à la politique de rémunération des cadres à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant de 9 985,00 $ soit pris à même le surplus budgétaire de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

512-91

Fermeture du règlement 488-A

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 488-A (rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et boulevard Rigaud) sont terminés et qu'ils ont coûté 657 699,81 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 635 661,93 $ et qu'il reste à emprunter 276 482,68 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1991 d'un montant de 22 037,88 $, de renoncer au solde à emprunter de 276 482,68 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

513-91

Fermeture du règlement 493

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement 493 (rue Cherbourg et divers travaux d'aqueduc secteur Duvernay) sont terminés et qu'ils ont coûté 469 613,68 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 476 681,47 $ et qu'il reste à emprunter 58 851,68 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de réduire de 7 067,79 $ la contribution du F.A.B. prévue à la résolution 173-91, la ramenant ainsi de 82 041,00 $ à 74 973,21 $, de renoncer au solde à emprunter de 58 851,68 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 1991

514-91

Financement, divers règlements

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier contribue à même les recettes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991, au financement permanent des dépenses des règlements suivants, prévues originalement par emprunt à long terme, et que la Ville renonce à son pouvoir d'emprunt pour les montants équivalents :

Règlement	Description (rues)	Montant
716	Achat du lot P.28	108 000 $
718	Repavage, bordure, trottoir	165 000 $

ADOPTÉE

515-91

Mutation au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Kathleen Trudel soit mutée au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste à compter du 23 décembre 1991, au salaire de 340 $/semaine (échelon5) selon la convention collective en vigueur (à l'exception de la clause relative à la période d'adaptation);

que le Maire, le Directeur général et le Greffier soient autorisés à signer un protocole d'entente entre le syndicat des employés municipaux et la ville à l'effet que Mme Kathleen Trudel occupe, sur une base permanente, le poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste dès le 23 décembre 1991.

ADOPTÉE

516-91

Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 2 décembre 1991

que Mme Louise Boucher soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 9 décembre 1991, au salaire de 353 $/semaine selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ville de Hull : Véloroute trans-Québec

Monsieur Claude Drolet, Grondines : Violence au centre sportif

Gestion 523 Canada ltée : Demande de services municipaux (Place Corbeil)

Club Optimiste de Yamachiche inc. : Réception civique

Association touristique du coeur du Québec : Salon Camping, Plein-Air, Chasse et Pêche

La ville industrielle de l'année : Concours 1992

Union des municipalités du Québec : Plafonnement et gel partiel des salaires dans le secteur municipal

Club Richelieu - Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière pour Disco Club Ado

Groupe Scout Duvernay de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 décembre 1991

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 décembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

517-91 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

518-91 Adoption de la liste de comptes C-47-91

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-47-91 concernant les chèques # 37504 à 37583 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 187 426,15 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

519-91 Adoption de la liste de comptes C-48-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-48-91 concernant les chèques # 37584 à 37685 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 168 549,04 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 décembre 1991

520-91

Adoption de la liste de mauvaises créances au 8 décembre 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de mauvaises créances au 8 décembre 1991, pour un montant total de revenus de 3 751,99 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

521-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Dozois, Goyer et Sicard :

11-14	Plan d'ensemble d'égout Terrasse Duvernay	Novembre 1991
11-244	Plan d'ensemble secteur Terrasse Duvernay	Novembre 1991
11-367	Rue Dozois	Novembre 1991
11-368	Rue Sicard	Novembre 1991
11-491	Rue Goyer	Novembre 1991

ADOPTÉE

522-91

Adoption de 10 rapports - Comité Ville fleurie

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les rapports des dix réunions du comité de Ville fleurie soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Gagnon et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Anctil, Decelles, Dozois, Goyer, Laflamme et Sicard et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1992 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement sur la fermeture de l'emprise du boulevard Jean XXIII située sur les lots 2548, 2549, 2550, 62-4, P-82, P-83, P-84, P-62 et 2551 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement sur l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1992, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

Le 16 décembre 1991

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement sur les développements domiciliaires 1992, la taxation et la participation monétaire des promoteurs ainsi que la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1992.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 57-S-12 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement 51-S-1 relativement aux tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 539-I et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement 539 relativement au taux de la valeur locative.

523-91

Adoption de la soumission, camion autopompe 1992

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'un camion autopompe a été ouverte le 16 décembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Michel Parent, Capitaine au service de la Sécurité publique, division des incendies, et Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme	Montant
Camion à incendie Phoenix inc.	149 000,00 $

CONSIDÉRANT qu'aucune autre soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue et l'opinion du Capitaine du service des incendies;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières achète de la firme "Camion à incendie Phoenix inc." un camion auto-pompe 1992 au prix de 149 000,00 $ (+ taxes = 172 184,40 $), le tout conditionnellement aux autorisations requises.

ADOPTÉE

524-91

Adoption de la soumission, travaux municipaux rues Brosseau, Lebel et Sabourin

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et la mise en forme des rues Brosseau, Lebel et Sabourin ont été reçues le 29 novembre 1991 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Poisson Paquin Excavation inc.	312 983,83 $
Entreprises G.N.P. inc.	324 847,72 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	306 087.99 $
Les Constructions et Pavages Continental, une division du Groupe Devesco ltée	349 569,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	297 481,94 $
Gaston Paillé ltée	307 910,69
André Bouvet ltée	298 691,05 $
Sintra inc. (Région centre du Québec)	343 618,95 $
Lionel Deshaies inc.	280 421,85 $
Les Excavations Nadeau & Fils inc.	399 993,82 $
Cap Excavation inc.	275 236,10 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Cap Excavation inc." au montant de 275 236,10 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement 724.

ADOPTÉ

525-91 Services électriques (Hydro-Québec) - Puits # 9

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de services électriques permettant le raccordement du puits # 9, situé au 9755, boulevard Saint-Jean, avec du courant de 600 volts pour un moteur de 100 HP, 3 phases. La charge raccordée estimée sera d'environ 80 kw. La date de mise en marche de cette installation est prévue pour le début de mai 1992.

ADOPTÉE

526-91 Services électriques (Hydro-Québec) - Puits # 10

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de services électriques permettant le raccordement du puits # 10, situé au 9715, boulevard Saint-Jean, avec du courant de 600 volts pour un moteur de 100 HP, 3 phases. La charge

raccordée estimée sera d'environ 80 kw. La date de mise en marche de cette installation est prévue pour le début de mai 1992.

ADOPTÉE

527-91 Achat du terrain (lot P.327) - Puits # 9

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat, pour la somme de 10 600 $, d'un terrain pour le puits # 9 d'une superficie de 90 m X 90 m situé sur le lot P.-327 appartenant à M. Jean-Marie Poisson, le tout tel que démontré sur un plan préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

528-91 Adoption du projet 9116

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un montant de 20 000 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour l'achat d'une nouvelle pompe verticale pour le puits # 4.

ADOPTÉE

529-91 Retrait du caratère de rue (lot 17-146) et retrait du caractère de parc (lot 17-151)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de retirer le caractère de rue pour lot 17-146 (rue du Fleuve) et de retirer le caractère de parc pour le lot 17-151 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

530-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Laflamme :

11-244	Plan d'ensemble secteur Terrasse Duvernay	Novembre 1991
11-477	Rue Laflamme du ch. 0+478 au ch. 0+857	Novembre 1991
11-366	Rue Laflamme du ch. 0+857 à la rue Montauban	Novembre 1991

ADOPTÉE

531-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues :

11-489	Rue Goyer	Décembre 1991
11-491	Rue Goyer	Décembre 1991
11-492	Rue Anctil	Décembre 1991
11-462	Rue Decelles	Décembre 1991
11-368	Rue Sicard	Novembre 1991
11-244	Plan d'ensemble secteur Terrasse Duvernay	Novembre 1991

ADOPTÉE

532-91

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Léger et Borduas :

11-265	Plan d'ensemble projet MAXI	Décembre 1991
11-276	Servitude pluviale entre la 755 et la rue Fabre Servitude pluviale, sanitaire et aqueduc entre les rues Fabre et Corbeil	Décembre 1991
11-534	Rue Borduas	Décembre 1991

ADOPTÉE

533-91 Adoption, liste des mutations du 16 au 31 octobre 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 557,68 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

534-91 Adoption, liste des mutations du 1er au 15 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 639,36 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

535-91 Mandat à la Compagnie internationale des eaux Québec ltée (Traitement Vyregard)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée soit mandatée pour effectuer le suivi opérationnel du traitement Vyregard au site des puits numéros 6, 7 et 8 pour les mois de janvier, février, mars et avril 1992, au coût de 8 063 $/mois (T.P.S. en sus), pour un coût total de 34 509,64 $ incluant la T.P.S.

ADOPTÉE

536-91 Adoption du projet 9117

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

qu'un montant de 71 075 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour l'achat d'équipement informatique.

ADOPTÉE

537-91 Adoption du projet 9118

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 70 000 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour des études d'ingénierie.

ADOPTÉE

538-91 Adoption du projet 9119

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un montant de 23 000 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour l'achat d'un véhicule patrouille.

ADOPTÉE

539-91 Adoption du projet 9120

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 42 000 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour modifications au Centre sportif.

ADOPTÉE

540-91 Adoption du projet 9121

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'un montant de 27 000 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour la réfection de la toiture de la bibliothèque.

ADOPTÉE

541-91 Adoption du projet 9122

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'un montant de 57 950 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour diverses immobilisations 1991.

ADOPTÉE

542-91 Boutique du Centre sportif

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'entente portant sur location de la boutique du Centre sportif du 1er janvier 1990 au 1er janvier 1993 entre le magasin "Pro-sport" et la ville soit annulée et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer une nouvelle entente portant sur la location de la boutique du Centre

sportif du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1995 entre "Le Marché Mongrain (1981) inc." et la ville.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Jeux du Québec de la Mauricie : Invitation

Union des municipalités du Québec : Colloque sur les services sociaux

Ministère des affaires municipales : Approbation du règlement 719-A

C.I.T.F. : Budget 1992

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 17 décembre 1991

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 décembre 1991, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

543-91

Adoption du règlement 828

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 828 intitulé : "Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1992 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

544-91

Adoption du règlement 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1992 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1992, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1991

545-91

Adoption des indices d'améliorations locales 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1992 soient adoptés tels que présentés :

RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	509 952,	,01009	5 145,43
169	GARCEAU	FRONTAGE	1 701,46	,93097	1 584,00
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,03663	2 804,18
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268 716	,04207	11 304,88
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	1 243,11	,08849	110,00
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	3 556,45	,27781	988,02
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364 817	,02918	10 645,41
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	172 731	,01017	1 756,64
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	126 247	,02869	3 621,97
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.2	515 700	,00114	2 867,68
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	18 218,66	,36145	6 585,15
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	242 703	,00603	1 463,52
239	DU FLEUVE	FRONTAGE	270	1,344	362,88
240	GUAY	SUPERFICIE	254 283	,00575	1 462,13
242	LACERTE	SUPERFICIE	23 820	,00508	121,01
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	255 088	,01677	4 277,82
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE	1 289 247,90	,00177	2 281,99
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112 500	,00403	453,38
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584 104	,03834	22 394,60
255	PRATTE	FRONTAGE	2 676,20	2,739	7 330,18
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122 980	,00872	1 072,38
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73 548	,02254	1 657,79
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122 292	,04981	6 091,36
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324 304	,03566	11 564,70
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233 916	,08006	18 727,33
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	189 190	,03395	6 423,06
272	LIMOGES	SUPERFICIE	89 196	,05897	5 259,89
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.1	019 000	,00577	5 879,50
279	TESSIER	SUPERFICIE	358 093	,04582	16 407,82
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	588 783	,06785	39 948,93
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,567	8 555,81
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 000,30	7,995	63 962,40
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,06334	9 036,78
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,07479	27 134,26
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06768	33 206,79
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	215 167	,06789	14 607,67
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,3828	5 178,02
297	DUBÉ	SUPERFICIE	161 917	,0136	2 202,06
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05404	5 160,91
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08699	21 447,28
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	172 799	,04739	8 188,94

307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	241	849	,05636	13 630,58
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48	866,80	,84323	41 205,98
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180	643	,08675	15 670,79
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE		420,23	3,9479	1 659,02
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE		254,50	2,1611	550,03
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17	087	1,2571	21 480,06
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE		399,81	20,937	8 370,84
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	24	562,50	1,09998	27 013,83
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8	126,10	,52744	4 286,03
350	COTE ROSEMONT	SUPERFICIE	91	197,30	,0468	4 268,15
351-F	LIÈGE	FRONTAGE		80,17	14,24	1 141,62
351-S	LIÈGE	SUPERFICIE	2	515,17	,4537	1 141,14
360	LAUSANNE	FRONTAGE		134,41	15,38	2 067,23
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE		289,55	30,23	8 753,11
364	QUIRION	FRONTAGE		330,87	30,51	10 094,83
371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8	403,20	,25633	2 153,99
372	LEFORT	FRONTAGE		140,69	17,17	2 415,65
373	BORDEAUX	FRONTAGE		246,19	5,9345	1 461,01
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE		283,11	21,84	6 183,11
376	QUIRION	FRONTAGE		330,87	4,55	1 505,45
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE		140,69	2,88	405,17
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE		505,97	40,03	20 253,98
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE		477,15	38,69	18 460,90
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE		438,41	38,94	17 071,68
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE		518,18	42,40	21 970,87
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE		107,95	29,18	3 149,98
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE		274,34	10,67	2 927,21
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE		103,94	9,89	1 027,97
393	CHATELEINE-LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE		414,93	42,27	17 539,09
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE CHAMONIX-LOUISBOURG	FRONTAGE		627,98	42,06	26 412,86
395	DE MUSSET-CLERMONT CHAGNON-GILBERT	FRONTAGE		579,95	41,82	24 253,51
396	CHERBOURG-TURENNE LABOSSIERE-LELIEVRE TERR. ERABLIÈRE	FRONTAGE	1	381,93	41,76	57 709,40
397	LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE		776,38	41,79	32 444,92
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE		309,20	42,36	13 097,71
400	ROUTE 138	FRONTAGE		569,94	8,44	4 810,29
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE		314,02	41,76	13 113,48
402	ROBERGE	FRONTAGE		169,81	12,93	2 195,64
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE		948,52	9,86	9 352,42
408	PRÉCOURT-GADBOIS-AUBERT	FRONTAGE	1	236,09	40,35	49 876,16
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE		115,39	40,85	4 713,68
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10	975,60	0,7082	7 772,91
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE		650,83	42,68	27 777,41
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE		721,48	42,74	30 835,97
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE		318,06	42,77	13 603,42
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE		313,93	6,97	2 188,09

419	LAUZON	FRONTAGE	329,36	31,62	10 414,34
420	TURENNE	FRONTAGE	545,22	42,71	23 286,37
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	373,52	42,75	15 968,00
422	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	23 606,30	,8945	21 115,80
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	43,09	5 359,10
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	,8924	4 533,04
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	,8848	14 037,62
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	365,54	43,01	15 721,86
427	AUDET-BRUNET-COUTURE	FRONTAGE	666,27	45,39	30 242,00
429	LONGSAULT-LAFLAMME-COTE ROSEMONT-AUBERT	FRONTAGE	1 494,38	45,21	67 560,92
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	498,14	45,23	22 530,88
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	45,41	13 129,40
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	489,47	45,36	22 202,28
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	326,52	31,63	10 327,83
438	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	102,75	12,36	1 269,99
439	CHERBOURG-DE TILLY	FRONTAGE	1 420,42	47,31	67 200,13
441	CHERBOURG	FRONTAGE	455,56	47,48	21 630,02
442	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	266,26	2,7417	730,00
444	CAMBERT-FRONTENAC	FRONTAGE	355,95	47,12	16 772,33
445	DAGENAIS-BRODEUR-GAGNON-ROLAND-FABRE-CORBEIL	FRONTAGE	1 063,75	42,71	45 432,79
446	DAGENAIS-BRODEUR-CORBEIL-FABRE	SUPERFICIE	38 579,30	1,0289	39 694,24
447	LAUZON-BERNARD-MARION	FRONTAGE	575,04	42,59	24 490,96
448	LAFLAMME-COTE ROSEMONT LOISELLE-MESSIER-CHATELEINE	FRONTAGE	2 285,46	47,277	108 049,53
450	MONGEAU	FRONTAGE	237,00	48,46	11 485,03
452-1	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	229,92	47,19	10 849,93
452-2	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	402,87	90,92	36 628,94
455	ST-GERMAIN	FRONTAGE	322,16	47,48	15 296,18
456	SIDBEC	FRONTAGE	715,97	72,179	51 677,99
458	QUENNEVILLE-MATTON	FRONTAGE	168,12	47,11	7 920,13
459	CHERBOURG-ROUTHIER-DE ROUEN	FRONTAGE	607,31	47,44	28 810,80
460	CORBEIL-FABRE	FRONTAGE	576,04	42,75	24 625,74
461	CORBEIL-FABRE JEAN XXIII	FRONTAGE	530,37	64,27	34 086,89
464	GASCOGNE-CAMBRAI-MONTAUBAN	FRONTAGE	2 131,85	55,93	119 234,46
465	COTE ROSEMONT-CHERBOURG	FRONTAGE	1 463,39	55,98	81 920,59
466	CHERBOURG-DECELLES-ST-GERMAIN	FRONTAGE	1 294,37	55,94	72 407,06
468	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	375,27	6,562	2 462,54
469	LAVALLÉE-CHAMBORD-BERNIÈRES	FRONTAGE	319,16	56,54	18 045,35

470	MARION-TANGUAY DAVIAU	FRONTAGE	1 404,84	55,95	78 600,77
471	DUBERGER	FRONTAGE	381,92	56,01	21 391,31
475	CHARBONNEAU-ST-JEAN-JEAN XXIII JEAN XXIII	FRONTAGE	1 876,07	11,634	21 826,18
476	IBERVILLE	FRONTAGE	64,31	11,82	760,14
482	QUENNEVILLE-BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	271,47	49,47	13 429,65
483	ROUETTE	FRONTAGE	171,27	3,9178	671,00
484	GAGNON-LAVIGNE-FABRE	FRONTAGE	2 241,93	55,85	125 211,82
486	CHARBONNEAU-DALPÉ	SUPERFICIE	806,43	38,67	31 184,65
488	BERNIÈRES-LAVALLÉE-PRÉVILLE-DONAIS-BOULEVARD RIGAUD	FRONTAGE	946,57	49,09	46 467,12
489	QUENNEVILLE-BOULEVARD MAURICIEN	FRONTAGE	380,46	49,43	18 806,14
490	MARION	FRONTAGE	857,74	49,39	42 363,80
491	RUE DE L'INDUSTRIE	FRONTAGE	252,98	68,00	17 202,64
492	GOYER-DECELLES-COTE RICHELIEU-PILON	SUPERFICIE	1 438,94	41,80	60 147,67
493	CHERBOURG	FRONTAGE	428,22	49,39	21 149,73
494	DE SIENNE SUD	FRONTAGE	37,15	10,10	375,21
715	NOTRE-DAME	À L'UNITÉ	1,00	6 100,00	6 100,00
722	NOTRE-DAME	À L'UNITÉ	1.00	1 850,00	1 850,00

ADOPTÉE

546-91 Adoption du programme triennal d'immobilisations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 6 668 957 $ pour l'année 1992, au montant de 7 204 000 $ pour l'année 1993 et au montant de 4 071 000 $ pour l'année 1994 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

547-91 Adoption du taux d'intérêts pour arrérages de taxes 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fixer le taux d'intérêts pour les arrérages de taxes de l'année 1992 à 18 %.

ADOPTÉE

548-91 Adoption du règlement 57-S-15

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement 57-S-15 intitulé : "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 57-S-14 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement 57-S-1 relativement aux tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

549-91 Adoption du règlement 539-J

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement 539-J intitulé : "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 539-I et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement 539 relativement au taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 6 janvier 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 janvier 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

1-92 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-92 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 1991

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 1991 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-92 Adoption de la liste de comptes C-49-91

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-49-91 concernant les chèques # 37686 à 37775 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 514 298,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

4-92 Adoption de la liste de comptes C-50-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-50-91 concernant les chèques # 37776 à 37893 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 745 006,47 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

5-92 Servitude sur les lots 474-1, 165-5 et 165-26

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude sur les lots 474-1, 165-5 et 165-26 (rue Lavallée) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Camille Loranger, Jean Jutras, Jules Therrien, Alain Tremblay et Louisette Laquerre.

ADOPTÉE

6-92 Servitude sur les lots 165-63 et P.527-1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude sur les lots 165-63 et P.527-1(boul. Rigaud) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et appartenant à André Maurais, Sylvie Turcotte, Dumas, Paris et associés inc., Claudette Voyer et Hélène Fortier.

ADOPTÉE

Le 6 janvier 1992

7-92 Demande au ministère des Transports du Québec

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'adresser au ministère des Transports du Québec une demande à l'effet qu'il remette à la ville de Trois-Rivières-Ouest la partie de l'immeuble extra-routier qui forme la section nord-est de côte Richelieu (voir plan).

ADOPTÉE

8-92 Adoption du règlement 727 (rue Gagnon)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Gagnon et autorisant une dépense n'excédant pas 126 066 $ et un emprunt de 84 265 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

9-92 Adoption du règlement 728 (rues Anctil, Decelles Dozois, Goyer, Laflamme et Sicard)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement intutilé : " Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Anctil, Decelles, Dozois, Goyer, Laflamme et Sicard et autorisant une dépense n'excédant pas 771 212 $ et un emprunt de 590 119 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 6 janvier 1992

10-92 Adoption du règlement 614 (Fermeture d'emprise sur Jean XXIII)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement sur la fermeture de l'emprise du boulevard Jean XXIII située sur les lots 2548, 2549, 2550, 62-4, P-82, P-83, P-84, P-62 et 2551 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

11-92 Adoption du règlement 577-G (Taxe d'améliorations locales et part des promoteurs)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement sur les développements domiciliaires 1992, la taxation et la participation monétaire des promoteurs ainsi que la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1992" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

12-92 Démission de Mme Louise A. Boucher en date du 19 décembre 1991

CONSIDÉRANT que madame Louise A. Boucher a remis sa démission en date du 19 décembre 1991;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de Mme Louise A. Boucher, à titre de secrétaire-commis-standardiste, effective le 19 décembre 1991, soit acceptée.

ADOPTÉE

Le 6 janvier 1992

13-92 Adoption de la soumission, béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 3 janvier 1992 à 16 heures, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Béton Trois-Rivières	10 548.00 $
Béton Laurentide inc.	10 432,00 $
Béton Dynamique	11 128,00 $
Béton A.B.	10 800,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Béton Laurentide inc. pour la fourniture de béton de ciment au montant de 12 055,22 $ (taxes incluses) étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

14-92 Adoption de la soumission, sable

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sable ont été ouvertes le 3 janvier 1992 à 16 heures, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

Le 6 janvier 1992

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant	
Transport Neault et Dupont inc.	Classe "A"	3 440 $
	Classe "B"	7 550 $
Thomas Bellemare ltée	Classe "A"	2 300 $
	Classe "B"	5 750 $
Noé Veillette inc.	Classe "A"	2 550 $
	Classe "B"	6 250 $
Aménagements Pluri-Services inc.	Classe "A"	3 250 $
	Classe "B"	7 500 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	Classe "A"	2 900 $
	Classe "B"	6 500 $
M. Cossette Excavation inc.	Classe "A"	2 850 $
	Classe "B"	7 000 $
Transport Yvan Boisvert inc.	Classe "A"	2 480 $
	Classe "B"	6 200 $
Sablière Trois-Rivières inc.	Classe "A"	2 240 $
	Classe "B"	5 600 $
Bourassa Transport	Classe "A"	3 050 $
	Classe "B"	7 625 $
Gestion Po-La inc.	Classe "A"	2 950 $
	Classe "B"	7 250 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Trois-Rivières inc. pour la fourniture de sable au montant total de 9 059 $ (taxes incluses) pour du sable de classes "A" et "B" étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 6 janvier 1992

15-92

Adoption de la soumission, pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de pierre concassée ont été ouvertes le 3 janvier 1992 à 16 heures, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Transport Neault et Dupont inc.	37 492,50 $
Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.	40 597,50 $
Thomas Bellemare ltée	39 352,50 $
Noé Veillette inc.	40 832,50 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	38 575,00 $
Aménagements Pluri-Services inc.	39 825,00 $
M. Cossette Excavation inc.	40 722,50 $
Bourassa Transport	38 597,00 $
Gestion Po-La inc.	37 535,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur de projets;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Transport Neault et Dupont inc. pour la fourniture de pierre concassée au montant de 43 326,33 $ (taxes incluses) étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 6 janvier 1992

16-92

Puits # 9 et 10

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à ne desservir aucun résident sur la ligne d'aqueduc alimentée par les puits # 9 et 10.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 janvier 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 janvier 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

17-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

18-92 Adoption de la liste de comptes C-51-91

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-51-91 concernant les chèques # 37784 à 37788 inclusivement, 37894 à 37902 inclusivement ainsi que 37906 et 37915 pour un montant total de déboursés de 1 076 621,37 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

19-92 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie du lot P-140 et à la création du lot 140-37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 38021, minute 3498).

ADOPTÉE

20-92 Entente de location - Service des loisirs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente de location entre le Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest et le Centre régional de développement de la Mauricie et l'École d'été de la Mauricie.

ADOPTÉE

21-92 Proclamation du "Mois du Coeur"

Depuis plus de 35 ans, le taux de mortalité dû aux maladies du coeur est en constante régression et la Fondation des maladies du coeur du Québec, par ses programmes d'aide à la recherche et d'éducation, y est pour beaucoup.

Depuis plus de 35 ans, grâce aux 44 000 000 $ qu'elle a investis en recherche et en éducation, la Fondation a aidé à sauver des milliers de vies.

Mais la Fondation des maladies du coeur du Québec veut faire encore mieux. Elle veut réduire davantage les décès causés par les maladies cardiaques et cérébro-vasculaires et nous amener à nous soucier de la santé de notre coeur. Et pour pouvoir y arriver, elle mise autant sur notre support financier que bénévole.

En conséquence, IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de proclamer le mois de février "Mois du Coeur" et d'inciter nos édiles municipaux ainsi que notre population à y aller "d'un p'tit coup de coeur" pour aider la recherche qui sauve des vies.

Notre coeur nous en remerciera plus tard.

ADOPTÉE

22-92

Subvention - Bureau touristique

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'une subvention soit accordée au Bureau touristique à titre de compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1992.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement sur les tarifs exigibles par le service de la sécurité publique, division incendie.

23-92

Adoption de la soumission, équipement incendie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipement d'incendie ont été ouvertes le 17 janvier 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Jean Lambert, ing., Ingénieur de projet, Michel Parent, Capitaine au Service de la Sécurité publique, division des incendies et Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme

Équipement de sécurité Safety supply

Protection incendie CFS ltée

Aréo-feu limitée

Boivin & Gauvin inc.

Considérant l'analyse des soumissions reçues et l'opinion du Capitaine du service des incendies;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville achète des firmes suivantes les équipements tels que décrits au rapport de M. Michel Parent, Capitaine du service des incendies au coût total de :

FIRME	MONTANT
Équipement de sécurité Safety supply	489,55 $
Protection incendie CFS ltée	9 520,09 $
Aréo-feu limitée	5 416,10 $
Boivin & Gauvin	1 432,95 $

Le Conseil approprie ces sommes au budget du règlement # 726.

ADOPTÉE

24-92 Adoption des rapports du comité de relations de travail

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les rapports sur le comité de relations de travail (huitième, neuvième et dixième rencontres) soient adoptés tels que présentés par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

25-92 Demande au Ministère de la Justice - Coût des procédures judiciaires

CONSIDÉRANT que les procédures judiciaires sur tout le territoire du Québec relèvent du Procureur général et du Ministre de la Justice;

Le 20 janvier 1992

CONSIDÉRANT que tout témoin ou toute preuve à être portée devant les tribunaux sont du ressort du Procureur général et que ce dernier doit utiliser tous les éléments de preuve dans toutes les causes, y compris les témoignages;

CONSIDÉRANT que les corps de police municipaux effectuent plus de 90 % des enquêtes criminelles sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que l'assignation des policiers est devenue onéreuse par les heures payées aux policiers qui ne témoignent pas après avoir été assignés pour témoigner;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'arrêter ce gaspillage de temps et d'argent attribuable aux demandes de remises de dossiers, à la tenue d'enquêtes préliminaires, de procès, de plaidoyers de culpabilité surprise et de tractations entre avocats de la couronne et de la défence;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1- que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre de la Justice de remédier à la situation dénoncée dans le préambule en établissant une politique prévoyant que tous les coûts directs et indirects soient payés en totalité par son ministère;

3- que la ville de Trois-Rivières-Ouest presse le Ministre de la Justice de convoquer un sommet de la justice réunissant tous les intervenants du milieu afin de trouver des solutions permanentes aux divers problèmes reliés au fonctionnement des cours de justice;

ADOPTÉE

Le 20 janvier 1992

26-92

Adoption du procès-verbal de la troisième réunion du comité de suivi de l'étude sur les adolescents

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de la troisième réunion du comité de suivi concernant l'étude sur les adolescents soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil.

27-92

Modification au règlement # 706

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de modifier l'article 2 du règlement # 706 afin de clarifier l'ensemble des plans dudit règlement de la façon suivante :

1) Construction et traitement des puits 9 et 10 :

Plans numéros : 11-513, 11-153, 3-1-80, 11-509, 11-512, 3-1-81, 11-510, préparés par M. Daniel Thibault, ingénieur, en date du mois de décembre 1990.

2) Conduite d'amenée d'eau potable (puits 9 et 10) longeant l'autoroute 55 :

Plans numéros :

11-150 (fév. 1989), 11-152 (déc. 1989)
11-153 (déc. 1989), 11-224 (jan. 1990)
11-495 (déc. 1989), 11-496 (déc. 1989)

11-497 (déc. 1989), 11-498 (déc. 1989)
11-502 (jan. 1990), 11-503 (jan. 1990)
11-508 (jan. 1990), 11-513 (mars 1990)
préparés par M. Jean Lambert, ingénieur, et révisés le 4 septembre 1990 pour les plans 11-497, 11-503 et 11-508.

ADOPTÉE

28-92 Proclamation de "La semaine du hockey mineur"

CONSIDÉRANT que la période du 18 au 25 janvier est reconnue dans tout le Canada comme "La semaine du hockey mineur";

CONSIDÉRANT que l'association de hockey mineur de notre municipalité mérite d'être appréciée, reconnue et appuyée par chaque citoyen;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

quela semaine du 18 au 25 janvier 1992 soit proclamée "La semaine du hockey mineur".

ADOPTÉE

29-92 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1991, relativement à la subdivision d'une partie du lot P-140 et à la création des lots 140-33 à 140-36 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 38021, minute 3500).

ADOPTÉE

Le 20 janvier 1992

CORRESPONDANCE

M. Gabriel Fontaine, député de Lévis : Clause anti-déficit dans la Constitution canadienne

Mme Christa Costas-Bradstreet : Défi Crownvie - ParticipAction

M. Jean-Guy Laterreur : Achat du camion autopompe GMC 1961 par l'École de pompiers de Trois-Rivières Métro

M. Marcel Blanchet, Ministère des Affaires municipales : Abrogation de la résolution 371-91 (Vente parc industriel/Raymond et Jacques Rousseau)

M. Claude Rioux, Association de paralysie cérébrale du Québec : Demande d'aide financière

M. Gilles Vaillancourt, U.M.Q : Congrès de l'Union des municipalités du Québec

M. Raymond l'Italien, U.M.Q. : Colloques sur le développement régional et les structures municipales

Mme Françoise Fontaine : Félicitations - Service de police

Mme Nathalie Benoit : Remerciements - Service de police et incendie

M. et Mme Gilles et Suzanne Laforest : Félicitations - Service de police

M. et Mme Jacques et Solange Allard : Félicitations - Service de police

Sergent Robert Drouin, Sûreté du Québec : Félicitations - Service de police

M. Gaston Vallières, Laboratoires Choisy ltée : Félicitations - Service de police

M. J.H.G. Villeneuve, Gendarmerie Royale du Canada : Félicitations- Service de police

M. Philippe Bussières, Ministère de l'Environnement : Approbation, construction des puits 9 et 10, traitement des puits 9 et 10

M. Philippe Bussières, Ministère de l'Environnement : Approbation, conduite d'amenée d'eau potable (puits 9 et 10) longeant l'autoroute 55

Le 20 janvier 1992

.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 27 janvier 1992

Règlement # 728

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 728 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Anctil, Decelles, Dozois, Goyer, Laflamme et Sicard dépense n'excédant pas 771 212 $ et un emprunt de 590 119 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 27 janvier 1992, je déclare que ledit règlement # 728 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 3 février 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 février 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

30-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 janvier 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 janvier 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

31-92 Adoption de la liste de comptes C-52-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-52-91 concernant les chèques # 35326, 37903 à 37905 inclusivement, 37916 , 37926 à 37935 inclusivement, 37941 à 38081 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 370 136,68 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

32-92 Adoption du projet 9200 - Immobilisations 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'un montant de 85 496 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour diverses immobilisations en 1992.

ADOPTÉE

33-92

Cession des lots 165-92, 165-93 et 165-99

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 165-92, 165-93 et 165-99 (rues Donais et Préville) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Placement Dollard.

ADOPTÉE

34-92

Adoption de la soumission, assurances générales

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales de la ville ont été ouvertes le 31 janvier 1992 à 16 h, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., Directeur du Service technique et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

J.B. Lanouette inc. et B.F. Lorenzetti inc.

Pratte Morissette inc.

Dale-Parizeau inc.

J.B. Lanouette inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Lanouette inc. conjointement avec la firme B.F. Lorenzetti inc. au montant de 77 128 $, excluant toute taxe, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

35-92 Ouverture de la soumission, voiture de police

Les soumissions pour la fourniture d'une voiture de police ont été ouvertes le 27 janvier 1992 à 16 h 00, dans la salle du Conseil municipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., Directeur du Service technique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

La soumission suivante a été reçue :

Nom	Montant
Gérard Grenier auto inc.	24 744,86 $

Suite à l'ouverture de la soumission, le Greffier de la ville remet celle-ci au Directeur du Service de la sécurité publique pour étude et rapport.

36-92 Adoption du règlement # 729

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 729 intitulé : " Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil et autorisant une dépense n'excédant pas 145 000 $ et un emprunt de 116 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 3 février 1992

37-92

Adoption du règlement # 156-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 156-A intitulé : " Règlement sur les tarifs exigibles par le service de la sécurité publique, division incendie" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

38-92

Subventions 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1992 aux organismes suivants :

Orchestre Symphonique de Trois-Rivières	500 $
Popote volante	100 $
Croix Rouge	100 $
Âge d'Or Jean XXIII	700 $
Âge d'Or Ste-Catherine	700 $
Société canadienne du cancer	100 $
Loisirs pour handicapé mental	400 $
Aféas Jean XXIII	100 $
Aféas Ste-Catherine	100 $
Centraide	100 $
Sclérose en plaques	100 $
Cadets de l'air	100 $
Club Ado Trois-Rivières-Ouest	500 $
Club Mère-enfant	250 $
Groupe Scout Duvernay	200 $
Groupe Scout Ste-Catherine de Sienne	200 $
Louveteaux Ste-Catherine de Sienne	100 $
Louveteaux Jean XXIII	100 $
Association de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie inc.	800 $
Comité de mini-basket	1 500 $
Club de patinage artistique de Trois-rivières Ouest	1 000 $
Club de soccer Albatros inc.	4 000 $
Association de baseball mineur	7 000 $

ADOPTÉE

Le 3 février 1992

39-92

Permanence de Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par le Greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Mme Suzanne Chassé soit nommée en permanence au poste de secrétaire-greffe à compter du 3 février 1992, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement sur l'acquisition de la bâtisse appartenant à la firme Molson O'Keefe sur le boulevard Jean XXIII afin de la transformer en bibliothèque municipale et autorisant l'emprunt nécessaire pour couvrir la dépense, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions du ministère des Affaires culturelles concernant ce projet.

40-92

Appui à l'Union des Municipalités du Québec relativement au régime d'arbitrage des policiers

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la recommandation de l'Union des municipalités du Québec et qu'elle l'achemine aux ministres de la Sécurité publique et du Travail. Cette recommandation présente les cinq points suivants :

que le droit de grève soit accordé pour tous les policiers et pompiers municipaux, et le droit de lock-out pour toutes les municipalités;

que le Conseil des services essentiels, lorsque ce droit de grève ou de lock-out est exercé, s'assure du maintien des services adéquats;

qu'un droit de retrait soit instauré pour les municipalités dont le conseil municipal le juge à propos;

qu'en ce dernier cas, le Tribunal du travail entende les parties et décide du contenu de la convention collective, en tenant compte de critères impératifs de décision et qu'il soit lié par la preuve émise par les parties;

que les parties puissent avoir un droit d'appel en Cour supérieure pour toute sentence rendue par le Tribunal du travail en matière de renouvellement de la convention collective.

M. Fernand Bouchard, conseiller enregistre sa dissidence sur la présente résolution

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget 1992 de la C.I.T.F. au montant de 6 772 296 $ pour le transport régulier et au montant de 680 124 $ pour le transport adapté.

41-92

Adoption du procès-verbal de la réunion du comité de suivi de l'étude sur les adolescents tenue le 28 janvier 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de la quatrième réunion du comité de suivi concernant l'étude sur les adolescents soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Union des municipalités de Québec : Régime d'arbitrage des policiers

Canada 125 : Célébration du 125e anniversaire

Association des retraités de l'enseignement du Québec : Demande d'aide financière

Le 3 février 1992

Ministre de l'Environnement : Inscription au Mérite environnemental 92

Fondation de l'Office diocésain de pastorale : Demande d'aide financière

Popote volante Sourire : Remerciements pour support

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 4 février 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 février 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

42-92 Adoption du règlement # 829

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 829 intitulé "Règlement adoptant et approuvant le budget 1992 de la C.I.T.F. au montant de 6 772 296 $ pour le transport régulier et au montant de 680 124 $ pour le transport adapté soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

43-92 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 1991, relativement à la subdivision d'une partie des lots 22, 23, 25, 26 et à la création des lots 22-218, 23-104, 25-95, 26-10 et 26-11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc. et de Société immobilière Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 37978, minute 3439).

ADOPTÉE

Le 4 février 1992

44-92

Cession des lots 22-218, 23-104, 25-95, 26-10 et 26-11

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 22-218, 23-104, 25-95, 26-10 et 26-11 (Parc Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc. et à Société immobilière Dupont inc.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 17 février 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 février 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

45-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

46-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 février 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 février 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

47-92 Adoption de la liste de comptes C-01-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-01-92 concernant les chèques # 37907 à 37925 inclusivement, 37936 à 37940 inclusivement, 38082 à 38108 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 578 404,34 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

48-92 Remboursement - Postes de pompage de Sienne et Matton

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de demander au ministère de l'Environnement du Québec le remboursement d'une somme de 23 274,87 $ à la ville de Trois-Rivières-Ouest pour des travaux d'architecture effectués aux postes de pompage de Sienne et Matton, tel qu'autorisé par ce ministère le 22 octobre 1991.

ADOPTÉE

49-92 Proclamation de la semaine nationale de la conservation des espèces sauvages

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages a été créée et adoptée comme loi par le Parlement en 1947, afin de sensibiliser le public à l'importance de la conservation des richesses naturelles au pays;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne de la faune espère que la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages accroîtra la participation active des communautés à la conservation des richesses naturelles;

CONSIDÉRANT que la conservation des habitats naturels est une nécessité et une assurance pour la survie de la faune et de la flore au pays;

CONSIDÉRANT que les richesses naturelles appartiennent à tout le monde et doivent être protégées;

CONSIDÉRANT que cette année, le thème de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages s'intitule "Vert demain" et que ce thème souligne la nécessité de prendre des mesures axées sur la conservation des richesses naturelles au pays;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la semaine du 5 au 11 avril 1992 soit proclamée "Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages" et afin d'inviter tous les citoyens à mettre en oeuvre des projets d'amélioration des habitats naturels dans la ville.

ADOPTÉE

50-92 Adoption du règlement # 730 (Bibliothèque municipale)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement intitulé : "Règlement sur l'acquisition de la bâtisse appartenant à la firme Molson O'Keefe sur le boulevard Jean XXIII afin de la transformer en bibliothèque municipale et autorisant une dépense n'excédant pas 1 616 362 $ et un emprunt de 657 968 $, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions du ministère des Affaires culturelles concernant ce projet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

51-92 Servitude sur le lot P.27

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer l'offre de servitude à Travaux Publics Canada

comprenant un droit de passage, d'alimentation en électricité et d'utilités publiques (égout, aqueduc) sur le lot P.27 du cadastre offociel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout tel qu'indiqué sur le plan annexé à l'offre.

ADOPTÉE

52-92 Adoption de la soumission, rallonges complètes de bornes-fontaines

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de rallonges complètes de bornes-fontaines ont été reçues le 7 février 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., Directeur général, Daniel Thibault, ing., Directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Westburne Québec inc.	8 164,32 $
Stelem inc.	8 302,05 $
J.U. Houle ltée	9 498,44 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Westburne Québec inc." au montant de 8 164,31 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 728, conditionnellement à l'approbation dudit règlement.

ADOPTÉE

Le 17 février 1992

53-92

Adoption de la soumission, remplacement de compresseurs au Centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le remplacement de deux compresseurs au Centre sportif ont été reçues le 7 février 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., Directeur général, Daniel Thibault, ing., Directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Aubin Réfrigéragion inc.	20 619,84 $
Bolé inc.	27 151,25 $
Pélissier réfrigération	21 855,74 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de M. Michel Lemieux, Directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Aubin Réfrigération inc" au montant 20 619,84 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme, le tout conditionnel à la fourniture de compresseurs neufs. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 91-20.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 2.7.4.2 "Dépôt garanti" du règlement # 2002 afin d'augmenter le montant du dépôt de 200 $ à 1 000 $.

Le 17 février 1992

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 3.1.6 "Le permis de démolition ou de déplacement d'une construction" du règlement # 2004 afin d'augmenter le montant du dépôt de 200 $ à 1 000 $.

54-92

Adoption de la soumission, voiture de police

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une voiture de police ont été reçues le 27 janvier 1992 à 16 heures, dans la salle du Conseil muncipal, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., Directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme	Montant
Gérard Grenier auto inc.	24 744,86 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de M. Jean Proulx, Directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gérard Grenier auto inc." au montant de 24 744,86 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 91-19.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement sur l'installation d'un plafond réfléchissant et d'un système d'éclairage au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest autorisant l'emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Le 17 février 1992

55-92 Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

afin que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 9 mars 1992 à 20 h 00;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

56-92 Demande au ministère des Affaires culturelles

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Michel Lemieux, Directeur du Services des loisirs, soit mandaté pour présenter au ministère des Affaires culturelles une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière aux équipements culturels.

ADOPTÉE

57-92 Représentant à la CEDIC

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

de déléguer M. Gaétan Alarie au conseil d'administration de la CEDIC, à titre de représentant de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 17 février 1992

58-92 Proclamation de la semaine du Guidisme et du Scoutisme

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de proclamer la semaine du 16 au 23 février 1992 "Semaine du Guidisme et du Scoutisme".

ADOPTÉE

59-92 Adoption du rapport du comité de relations de travail du 17 janvier 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du comité de relations de travail du 17 janvier 1992 (11ième rencontre) soit adopté tel que présenté par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

60-92 Appui aux commerçants du boulevard Royal

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

d'appuyer les commerçants du boulevard Royal, qui présenteront une demande au ministère des Transports dans le but de faire installer des panneaux indicateurs désignant "boulevard Royal" à la sortie du pont Laviolette sur la rive nord de l'autoroute 55 ainsi que sur l'autoroute 755 à la hauteur du boulevard des Récollets;

d'envoyer une copie de la présente résolution :

- à M. Sam L. Elkas, ministre des Transports,
- à M. Pierre Langlais, directeur général par intérim au ministère des Transports, division Région 04,
- à M. Yvon Picotte, ministre de l'Agriculture et député de Maskinongé,
- à M. Paul Philibert, député de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 17 février 1992

61-92

Entente - Employés municipaux et Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente entre les employés municipaux et la Ville de Trois-Rivières-Ouest relativement au paiement des assurances durant le conflit de travail.

ADOPTÉE

62-92

Terrain de tir à l'arc

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce à la construction d'un viaduc près de la voie ferrée sur côte Richelieu et demande au ministère des Transports d'enlever le non-accès à cet endroit.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Construction R. Marchand inc.: Projet domiciliaire de maisons de type "Évolutive"

Salon de la Municipalité : Participation en 1992

Association Québec-France : Échange d'étudiants

Association touristique du Coeur du Québec : Déception/Cotisation non renouvelée

Ministère du Travail : Avis de grève

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 24 février 1992

Règlement # 729

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 729 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Corbeil autorisant une dépense n'excédant pas 145 000 $ et un emprunt de 116 000 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 24 février 1992, je déclare que ledit règlement # 729 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 mars 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mars 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Marthe Rousseau motive son absence pour raisons personnelles.

63-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 février 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 février 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

64-92 Adoption de la liste de comptes C-92-02

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-02-92 concernant les chèques # 38127 à 38271 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 195 905,51 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

65-92 Adoption de la liste de comptes C-92-03

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-03-92 concernant les chèques # 38109 à 38126 inclusivement et 38272 à 38380 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 340 641,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

66-92

Adoption de la liste de comptes C-92-04

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-04-92 concernant les chèques # 38381 à 38473 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 632 300,85 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

67-92

Adoption du règlement # 2002.2

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement modifiant l'article 2.7.4.2 "Dépôt garanti" du règlement # 2002 afin d'augmenter le montant du dépôt de 200 $ à 1 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

68-92

Adoption du règlement # 2004.1

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement modifiant l'article 3.1.6 "Le permis de démolition ou de déplacement d'une construction" du règlement # 2004 afin d'augmenter le montant du dépôt de 200 $ à 1 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 2 mars 1992

69-92 Adoption du règlement # 731

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement sur l'installation d'un plafond réfléchissant et d'un système d'éclairage au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest autorisant une dépense n'excédant pas 111 000 $ et un emprunt de 111 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

70-92 Proclamation de "La semaine du français au travail 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la semaine du 16 au 20 mars soit proclamée "Semaine du français au travail 1992".

ADOPTÉE

71-92 Fête nationale du Québec 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à adresser au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche une demande d'assistance financière pour les manifestations de la Fête nationale du Québec 1992.

ADOPTÉE

72-92 Adoption de la soumission, camion autopompe 1960

CONSIDÉRANT que la soumission pour la vente du camion autopompe a été reçue le 28 février 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing.,

directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme	Montant
École de pompiers Trois-Rivières Métro	1 000,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "École de pompiers Trois-Rivières Métro" au montant de 1 000,00 $ étant donné que cette soumission est la plus haute et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

73-92

Adoption de la soumission, remplacement de pompe verticale pour le puits # 4

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le remplacement de la pompe verticale pour le puits # 4 ont été reçues le 28 février 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	17 166,01 $
R.J. Lévesque et fils ltée	16 025,39 $

Le 2 mars 1992

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R. J. Lévesque et fils ltée au montant de 16 025,39 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 91-16.

ADOPTÉE

74-92

Adoption de la soumission, réhabilitation puits # 1 et 4

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réhabilitation des puits # 1 et 4 ont été reçues le 28 février 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	19 474,00 $
R.J. Lévesque et fils ltée	20 158,81 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Compagnie internationale des eaux Québec ltée" au montant de 19 474,00 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

75-92

Adoption de la soumission, sonorisation au Centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest ont été reçues le 2 mars 1992 à 11 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, René Laprise, directeur adjoint du service des Loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Duoson inc.	17 301,90 $
R. Moisan Électronique inc.	19 931,96 $
Système de sonorisation standard ltée	24 963,10 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de M. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, la soumission de la firme "Duoson inc." au montant de 17 301,90 $ et ce, à

condition que le soumissionnaire retenu fournisse une garantie écrite sur la qualité sonore de l'équipement installé. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 91-20.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'installation de services municipaux sur le boulevard Marion et sur la rue Audet, le réaménagement du boulevard des Récollets, l'élargissement du boulevard Marion existant (partie est), la confection d'un égout pluvial (vers riv. Millette) et d'une ligne d'aqueduc ainsi que l'étude et l'installation de feux de circulation.

76-92

Nomination, maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Mme Marthe Rousseau soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1er mars 1992.

ADOPTÉE

77-92

Subvention à l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subvention au montant de 24,00 $ à l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. Cette somme consiste en un remboursement de la taxe d'amusement sur la présentation du film "Aigles de fer III ou Aces" au cinéma Fleur de Lys au profit du 16ième téléthon de la paralysie cérébrale.

ADOPTÉE

Le 2 mars 1992

78-92

Bureau de développement de l'industrie du magnésium

CONSIDÉRANT que le projet de création du "Bureau régional de soutien au développement du magnésium" a été classé au 2e rang des priorités régionales lors du Sommet socio-économique Mauricie/Bois-Francs/Drummond, en mai 1989;

CONSIDÉRANT que ce projet a franchi de nombreuses étapes depuis le sommet et qu'avec la collaboration du M.I.C.T., il a fait l'objet d'une réorientation afin de le rendre complémentaire et compatible aux structures en place au Québec;

CONSIDÉRANT que le Bureau aura la mission de "Promouvoir l'implantation d'une industrie de transformation du magnésium dans la région Mauricie/Bois-Francs/Drummond" et que ses objectifs sont :

- diffuser localement l'information pertinente sur le magnésium et ses applications;
- promouvoir des projets régionaux de transformation du magnésium;
- voir à la présence de sous-traitants qualifiés dans la région;
- collaborer à la formation de la main-d'oeuvre spécialisée;

CONSIDÉRANT la complémentarité du Bureau de développement par rapport aux organismes du secteur;

CONSIDÉRANT que le financement régional lui est acquis, notamment par la participation du Comité d'aide au développement des collectivités (C.A.D.C.) Nicolet-Bécancour et de Norsk Hydro Canada inc.;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accordent les municipalités du Coeur-du-Québec à la transformation des métaux légers et que cet axe est priorisé dans les stratégies de développement économique de celles-ci;

CONSIDÉRANT la présence d'un producteur majeur, Norsk Hydro Canada inc. dans la ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emploi survenues dans la région, notamment dans l'industrie des pâtes et papiers;

Le 2 mars 1992

CONSIDÉRANT l'appui massif et inconditionnel des municipalités du Trois-Rivières métropolitain, Nicolet et Bécancour;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'appuyer le comité provisoire formé du Cégep de Trois-Rivières, de la Ville de Bécancour, de la Corporation de développement industriel et commercial de Trois-Rivièeres et de Cap-de-la-Madeleine (CEDIC), de la Corporation de développement industriel du Centre Mauricie (CODICEM), de la Corporation de développement économique de la région de Louiseville (CODEL) et du Conseil de promotion économique de la Rive-Sud (COPERS), dans sa démarche pour promouvoir, à la Biennale, la création du Bureau du développement de l'industrie du magnésium de la région Mauricie/Bois-Francs/Drummond sur le territoire de la ville de Bécancour.

ADOPTÉE

79-92

Cotisation à l'ATCQ

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest adhère à l'Association touristique du Coeur-du-Québec pour la période du 1er avril 1992 au 31 mars 1993 et qu'elle participe à la carte touristique régionale.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement du Québec : Développement domiciliaire Dozois, Decelles, Anctil, Goyer, Sicard et ruisseau Bettez.

Ministère des Affaires municipales : Prévisions budgétaires 1992

Ville de Bécancour : Bureau du magnésium

Le 2 mars 1992

M. Jean-René Marchand, Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Accusé de réception de la résolution sur le droit de grève aux policiers et pompiers municipaux

Union des municipalités du Québec : Semaine de la municipalité 1992 et Mérite municipal

M. Alphida Trempe : Remerciements (hospitalisation)

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 9 mars 1992

Règlement # 730

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 730 intitulé: "Règlement sur l'acquisition de la bâtisse appartenant à la firme Molson O'Keefe sur le boulevard Jean XXIII afin de la transformer en bibliothèque municipale et autorisant une dépense n'excédant pas 1 616 362 $ et un emprunt de 657 968 $, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions du ministère des affaires culturelles concernant ce projet.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 9 mars 1992, je déclare que ledit règlement # 730 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte.

Suzie Ayotte

Suzie Ayotte, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 9 mars 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et le conseiller monsieur Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1. Avis de motion pour règlement sur modifications au plan d'urbanisme.

Avis de motion

Madame Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

Secteur Jean XXIII

- L'aire de garderie située au coin des rues Fabre et Brodeur est abolie et remplacée par l'extension de l'aire résidentielle multifamiliale existant présentement (voir graphique # 1).

- Le tracé de la rue Corbeil, partie Sud, est modifié par le rajout de deux rues en impasse dans la partie commerciale contiguë à l'autoroute. L'aire d'affectation commerciale restera la même (voir graphique # 2).

- L'aire d'affectation commerciale située au coin des rues Dagenais et Brodeur du côté Nord-Est sera changée en aire d'affectation résidentielle moyenne densité de façon à permettre l'implantation d'un bâtiment pour personnes âgées sur une partie du lot 443 (voir graphique # 3).

Le 9 mars 1992

Secteur Val-Mauricie

- Une aire de transport et télécommunication est créée sur la partie Nord-Ouest de la rue Longpré, lot # 38-197, afin de permettre l'implantation d'une hutte de télécommunication (voir graphique # 4).

- L'aire de résidence haute densité, en bordure des rues Quenneville et Nolin est modifiée en aire de résidence basse densité afin de permettre la construction de maisons du type évolutive. Le tracé des rues est modifié et deux rues en impasse sont créées. Le restant de l'aire commerciale et résidentielle haute densité situé à l'Ouest de la rue Quenneville, entre les rues Labelle et Nolin est modifié de façon à prévoir des aires résidentielles de moyenne densité, les tracés des rues de ce secteur sont aussi modifiés pour mieux desservir les aires ainsi créées. L'aire commerciale située au coin Sud des rues Labelle et Quenneville est annulée (voir graphique # 5).

Secteur Ste-Catherine

- Une aire de transport et télécommunication est créée approximativement au centre de la rue Lacerte sur le lot # 17-33-1 situé du côté Est afin de confirmer l'implantation d'une hutte de télécommunication (voir graphique # 6).

- Agrandissement de l'aire d'affectation commerciale existant au coin de la rue de Sienne et du boulevard Royal du côté Nord-Est sur les lots 15-113 et 15-114 de façon à inclure ces deux lots dans la zone commerciale existante et ainsi accroître les surfaces pouvant être utilisées comme stationnement (voir graphique # 7).

Secteur Ste-Marguerite

- Sur la rue Charbonneau, le tracé de la partie Sud de cette rue ainsi que le tracé de la rue Sénécal devant desservir les lots P.-31 et P.-28 sont modifiés de façon à permettre la desserte d'un nombre plus important de terrains. Les aires d'affectation commerciale/industrielle de ce secteur restent les mêmes (voir graphique # 9).

- Du côté Ouest du boulevard St-Jean, le tracé Nord-Sud de la rue Gatineau est fixé entre les rues Ferland et Goulet. Le tracé de la rue Amyot est prolongé vers l'Ouest (voir graphique # 10).

Secteur Laurentien

- Les aires d'affectation agricole urbain et transport d'énergie et communication situées du côté Ouest du boulevard des Récollets, au Sud du chemin de fer et au Nord de la rue Bellefeuille sont remplacées par une affectation commerciale.

  Le tracé de rue projetée est modifié de façon à traverser l'aire d'affectation résidentielle comprise entre le chemin de fer et le cours d'eau Milette situé du côté Est de côte Richelieu. Cette rue aboutira en face du boulevard Marion de façon à créer une intersection en croix au niveau de côte Richelieu.

  En bordure de côte Richelieu du côté Est, les aires d'affectation résidentielle et commerciale du territoire situé entre le chemin de fer et le cours d'eau Milette sont modifiées afin d'agrandir l'aire résidentielle haute densité et diminuer l'aire commerciale, du même coup les tracés des rues dans l'aire résidentielle haute densité sont modifiés afin de mieux desservir cette dernière (voir graphique # 11).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 mars 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mars 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, les conseillers messieurs Gaétan Alarie et Fernand Bouchard et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Adoption du règlement # 2022
2. Avis de motion - règlement 3019
3. Avis de motion - règlement 4008
4. Avis de motion - règlement 5013
5. Résolution - Programme "Défi"

80-92

Adoption du règlement # 2022

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 2022 intitulé : "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Le 10 mars 1992

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

81-92

Programme "Défi 92"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Mme Christiane Comeau, secrétaire administrative au Service du personnel, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre du programme "Défi 92";

que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le Gouvernement du Canada tout document officiel concernant lesdits projets;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Roland Lottinville, ing., directeur général

Le 16 mars 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

82-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

83-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 mars 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 mars 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

84-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 mars 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 mars 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1992

85-92 Adoption de la liste de comptes C-05-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-05-92 concernant les chèques # 37974, 38256, 38271, 38474 à 38565 inclusivement pour un montant total de déboursés de 257 308,54 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

86-92 Adoption de la liste de comptes C-06-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-06-92 concernant les chèques # 38512, 38566 à 38671 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 461 198,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

87-92 Adoption de la liste de mutations du 15 au 30 novembre 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 15 au 30 novembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 296,36 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

88-92 Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 décembre 1991

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 22 250,40 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

89-92

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 décembre 1991

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 16 au 31 décembre 1991 inclusivement, pour un montant total de revenus de 28 189,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

90-92

Adoption de la soumission, marquage de rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le marquage de rues pavées ont été reçues le 6 mars 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	1 an $	3 ans $
Les Entreprises Jacluc inc.	28 242,86	91 058,50
Les Signalisations R.C. inc.	21 783,89	67 215,35
Service de lignes blanches Drummond inc.	24 577,80	76 810,17
Lingnco inc.	21 064,04	65 753,50

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur;

IL EST

Le 16 mars 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Lingnco inc." au montant de 65 753,50 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

91-92

Adoption de la soumission, réhabilitation des puits # 5 et 7

CONSIDÉRANT que la soumission pour la réhabilitation des puits # 5 et 7 a été reçue le 6 mars 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme		Montant $
Compagnie internationale des eaux Québec limitée	Puits # 7	51 108,55
	Puits # 5	17 025,84
	Puits # 7.3	8 774,00
	Puits # 7.4	8 774,00
	Total	85 682,39

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing, directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Compagnie internationale des eaux Québec limitée" au montant de 85 682,39 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

92-92 Intervention du Gouvernement du Québec dans les travaux de drainage projetés au cours d'eau Ste-Marguerite

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

- de demander au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la corporation de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Ste-Marguerite;

- que la corporation s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent être effectués sans retard ni interruption;

- que la corporation s'engage à apporter une attention particulière à son obligation d'entretien de ce cours d'eau conformément à la règlementation et à la loi.

ADOPTÉE

93-92 Adoption du règlement # 732 (Marion/Audet)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 732 intitulé : "Règlement concernant l'installation de services municipaux sur le boulevard Marion et sur la rue Audet, le réaménagement du boulevard des Récollets, l'élargissement du boulevard Marion existant (partie est), la confection d'un égout pluvial (vers riv. Milette) et d'une ligne d'aqueduc ainsi

que l'étude et l'installation de feux de circulation" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

94-92 Comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la ville

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport de la première rencontre du Comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 février 1992, soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

95-92 Modification de l'annexe "A" du règlement # 712

CONSIDÉRANT le financement ou le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 712 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 18 330,65 $ prévu pour le règlement # 712 (rue Sainte-Marguerite et boulevard Jean XXIII) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7332-90-7339	138-5, 139-2, 140-5	22,94 m
7331-88-5379	P.137	18,29 m
7331-96-9381	34-76	9,37 m
7331-99-0975	P.137	21,34 m
7332-18-4708	P.138, P.140	40,00 m
7332-90-4501	138-3, P.138	21,46 m
7431-06-0699	34-77	30,48 m
7432-00-4321	P.31	36,58 m

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville, Nolin et Borduas et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

96-92

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Quenneville, Nolin et Borduas :

11-263	Plan d'ensemble, secteur Chavigny	Mars 1992
11-311	Plan profil Quenneville	Mars 1992
11-578	Plan profil Quenneville	Mars 1992
11-577	Plan profil Borduas	Mars 1992
11-576	Plan profil Nolin	Mars 1992

ADOPTÉE

97-92

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant le boulevard Marion et la rue Audet :

11-212	Plan d'ensemble	Mars 1992
11-4	Plan d'ensemble	Mars 1992
11-568	Plan d'ensemble	Mars 1992
11-569	Plan traverse aqueduc	Mars 1992
11-570	Plan traverse aqueduc	Mars 1992
11-189	Plan rue Audet	Mars 1992
11-571	Plan boulevard Marion	Mars 1992
11-197	Plan boulevard Marion	Mars 1992
11-198	Plan boulevard Marion	Mars 1992

ADOPTÉE

98-92 <u>Proclamation de la Journée nationale de bon voisinage</u>

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la ville de Trois-Rivières-Ouest d'être un partenaire "participactif" dans ce projet de fête entre voisins incitant les gens à se parler et à se connaître en vue d'une plus grande sécurité dans les quartiers et d'une intégration plus facile des nouveaux arrivants;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'appuyer l'organisme Participaction dans ce projet et de proclamer le 14 juin 1992 "La Journée nationale de bon voisinage".

ADOPTÉE

99-92 <u>Mandat - Étude de circulation</u>

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de mandater la firme Lalonde Girouard Letendre et associés pour faire l'étude de circulation sur le boulevard des Récollets (Marion et Bellefeuille) au montant de 15 600 $ relativement au projet 9118.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1992

100-92 Achat de la bâtisse - Molson O'keefe

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat de la bâtisse appartenant à la firme Molson-O'keefe, ~~le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère des affaires culturelles~~. POUR UN MONTANT DE 350 000$.

ADOPTÉE

101-92 Engagement de pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que messieurs Martin Lasalle, Alain Beaudry et Yves Landry soient engagés à titre de pompiers volontaires, à compter du 1er avril 1992, le tout conditionnel à la recommandation du médecin, suite au résultat de l'examen médical.

ADOPTÉE

102-92 Ramonage en 1992

CONSIDÉRANT que les services offerts par M. Marc Robert et par la firme "Cheminée Expert", représentée par M. Jean Beaulieu, sont conformes aux exigences du service de la Sécurité publique en matière de ramonage;

CONSIDÉRANT qu'il y a au-delà de 1 000 cheminées sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de répondre favorablement aux deux demandes ci-haut mentionnées et d'émettre un permis annuel de ramonage à M. Marc Robert ainsi qu'à la firme "Cheminée Expert", représentée par M. Jean Beaulieu. Monsieur Michel Parent, Capitaine au service des Incendies, déterminera la façon de répartir équitablement les secteurs de ramonage.

ADOPTÉE

103-92 Frais de servitude pour piézomètres

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que, suite à la résolution 186-91 relative à la servitude pour piézomètres sur le lot P-324 du cadastre officiel de la paroisse de St-Étienne, un montant de 1 200 $ soit versé à Raymond & frères inc. pour couvrir les frais de la servitude.

ADOPTÉE

104-92 Félicitations au club Richelieu

CONSIDÉRANT la reconnaissance du Conseil municipal pour la générosité et le dévouement dont font preuve les membres du Club Richelieu en s'impliquant très activement auprès de la jeunesse ouestrifluvienne;

CONSIDÉRANT que la qualité du travail du Club Richelieu a été faussement dénigrée dans le secteur médiatique via la parution d'un article à la une au sujet d'événements survenus dans une discothèque organisée par ledit organisme et la ville le 13 mars dernier;

CONSIDÉRANT que ces mêmes événements constituent la preuve même de la vigilance rigoureuse exercée par les bénévoles du Club Richelieu;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 16 mars 1992

d'offrir nos plus sincères remerciements et nos félicitations cordiales aux membres du Club Richelieu pour leur sens des responsabilités, leur esprit d'abnégation et l'excellence de leur travail auprès des jeunes, en soulignant qu'ils ont notre entière confiance et toute notre admiration.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Union des municipalités du Québec : Droit de grève des policiers et pompiers

M. Marc-Yvan Côté, Min. de la Santé et des Services sociaux : Abolition des conseils régionaux dès octobre 1992

Aféas Jean XXIII : Remerciements pour aide financière

M. Claude Ryan, Min. des Affaires municipales : Participation au Mérite municipal

Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne : Demande d'aide financière

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 23 mars 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 mars 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

105-92 Adoption du règlement # 3019

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3019 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

106-92 Adoption du règlement # 4008

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 4008 intitulé "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

107-92 Adoption du règlement # 5013

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 5013 intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 23 mars 1992

108-92 Adoption états financiers 1991

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1991, présentés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptagles agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

109-92 Surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1991

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991 à des fins spécifiques :

Élections municipales	60 000 $
Rôle triennal (revisite)	42 000
Réclamations, égout	20 000
Enlèvement de la neige	100 000
Excédent prévu au budget	40 000
Équipement loisirs	50 000
Enfouissement des déchets	118 280
Augmentation du fonds de roulement	300 000
Plaintes au rôle	48 250
Améliorations Centre sportif (règl. 731)	85 000
Feux de circulation côte Richelieu/ Jean XXIII	30 000
Laboratoire Vyredox	20 000
Bassin pluvial Bettez	25 000
	938 530 $

ADOPTÉE

110-92 Modification au règlement # 729

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 23 mars 1992

que l'article 2 du règlement # 729 soit modifié de façon à lire le numéro de plan 11-564 en date de décembre 1991 au lieu de 11-534 en date de décembre 1991.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 23 mars 1992

Règlement # 731

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 731 intitulé: "Règlement sur l'installation d'un plafond réfléchissant et d'un système d'éclairage au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest autorisant une dépense n'excédant pas 111 000 $ et un emprunt de 111 000 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 23 mars 1992, je déclare que ledit règlement # 731 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 6 avril 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 avril 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

111-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

112-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mars 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mars 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

113-92 Adoption de la liste de comptes C-07-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-07-92 concernant les chèques # 38672 à 38771 inclusivement pour un montant total de déboursés de 138 442,65 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

114-92

Adoption de la liste de comptes C-08-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-08-92 concernant les chèques # 38744, 38772 à 38863 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 216 902,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

115-92

Adoption de la liste de comptes C-09-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-09-92 concernant les chèques # 38628, 38839, 38864 à 38942 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 409 803,58 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

116-92

Engagement d'un contremaître en traitement de l'eau

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Denis Vaillancourt soit engagé à titre de contremaître en traitement de l'eau (poste cadre) à compter du 4 mai 1992 au salaire annuel de 38 913 $ avec une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1992

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement intitulé "Règlement concernant la salubrité publique, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant le règlement # 94-G".

117-92

Adoption des états financiers de la ville

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les états financiers de l'année 1991 de la ville de Trois-Rivières-Ouest préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

118-92

Entente, école de patin artistique

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer une entente relative à l'école de printemps de patin artistique.

ADOPTÉE

119-92

Subvention à la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'une subvention de 5 000 $ soit accordée à la Chambre de commerce de Trois-Rivières pour l'année 1992.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1992

120-92 Proclamation de la semaine de la conservation de la faune"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de proclamer la semaine du 5 au 11 avril 1992 "Semaine de la conservation de la faune" et d'inviter la population à souligner cette semaine de manière appropriée.

ADOPTÉE

121-92 Mandat - Bibliothèque municipale (achitecte)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme d'architectes "Les Architectes Beauchamp et Labbé" soit mandatée pour des travaux relatifs à l'agrandissement et la rénovation de la bâtisse Molson-O'keefe afin de la transformer en bibliothèque municipale et que le le règlement # 730 soit modifié à l'article 1 de façon à y inclure le nom de ladite firme d'architectes.

ADOPTÉE

122-92 Proclamation de la semaine de la municipalité

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la semaine du 14 au 20 juin soit proclamée "Semaine de la municipalité".

ADOPTÉE

123-92 Campagne de sécurité routière

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 1 600 Mauriciens et Mauriciennes sont tués ou blessés dans des accidents de la route;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés aux accidents de la route en Mauricie se chiffrent à près de 70 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'il existe des zones où les risques d'accidents sont plus élevés et que l'erreur humaine est présente dans 90 % des accidents;

CONSIDÉRANT que la Mauricie bénéficie, depuis 1989, des services du Comité des élus municipaux et des directeurs de police en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT que ce comité mène, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'au 15 mai 1992, une vaste campagne visant à faire connaître la localisation des zones à risques ainsi que les comportements occasionnant les accidents qui s'y produisent;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la période du 6 avril au 15 mai 1992 soit consacrée à la campagne de sécurité routière sous le thème "Zones à risques : Priorité-prudence" et que les conducteurs soient incités à une plus grande vigilance lorsqu'ils circulent sur nos routes, de façon à préserver notre qualité de vie.

ADOPTÉE

124-92 Chèques sans provision - Cour municipale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

la liste de chèques sans provision relatifs à la cour municipale, représentant un montant total de 893,25 $, tel que présenté par le trésorier, soit radiée.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1992

125-92 Adoption du règlement # 733 (Quenneville, Nolin et Borduas)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Résolution afin que le règlement # 733 intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville, Nolin et Borduas et autorisant une dépense n'excédant pas 547 524 $ et un emprunt de 338 080 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements.

ADOPTÉE

126-92 Adoption de la soumission, coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la coupe d'entrées charretières ont été reçues le 3 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme	Montant
Construction S.R.B. s.c.c.	34 250,70 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Constructions S.R.B. s.c.c." au montant de

34 250,70 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante ou à celui de divers règlements.

ADOPTÉE

127-92 Adoption de la soumission, installation d'un plafond réfléchissant au Centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'installation d'un plafond réfléchissant au Centre sportif ont été reçues le 3 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Firme	Montant
Les distributions Defargo inc.	42 693,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les distributions Defargo inc." au montant de 42 693,00 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-04.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1992

128-92

Adoption de la soumission, fourniture et installation d'un système d'éclairage pour la patinoire du Centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et le changement du système d'éclairage de la patinoire du Centre sportif ont été reçues le 3 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Jean Caron et Fils inc.	41 922,81 $
Les Installations électriques D.G. inc.	42 751,20 $
Profinel électrique inc.	44 565,50 $
Les entreprises électriques Alpha inc.	46 774,46 $
J.P. Marcouiller inc.	47 342,00 $
Guimond électrique inc.	48 560,00 $
Jules Durand inc.	52 520,95 $
M.C.E. Contrôle électrique inc.	60 883,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jean Caron et Fils inc." au montant de 41 922,81 $ étant donné que cette soumission est

la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-04.

ADOPTÉE

129-92 Adoption de la soumission, mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la pose de mélanges bitumineux ont été reçues le 3 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Construction & pavage Maskimo ltée	22 360,86 $
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	24 960,96 $
Massicotte & fils ltée	36 297,40 $
Les Constructions et pavages Continental, division du Groupe Devesco ltée	37 441,44 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction et pavage Maskimo ltée" au montant de 22 360,86 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1992

130-92

Adoption de la soumission, camion fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion fourgonnette ont été reçues le 3 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Mich-o-tomobile ltée	22 021,11 $
Maski Ford Mercury inc.	22 735,27 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	21 657,10 $
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	22 481,04 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. directeur du service technique;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Leblanc Pontiac Buick inc." est la plus basse mais qu'elle n'est pas conforme;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-o-tomobile ltée" au montant de 22 021,11 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-03, conditionnellement à l'acceptation de ce projet.

ADOPTÉE

131-92 Adoption du projet 9201 - Projets réalisés à même le surplus réservé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un montant de 167 000 $, à même le surplus réservé, soit engagé pour les projets suivants :

Rôle triennal (revisite)	42 000 $
Équipement loisirs	50 000 $
Feux de circulation (côte Richelieu/Jean XXIII)	30 000 $
Laboratoire Vyredox	20 000 $
Bassin pluvial	25 000 $

ADOPTÉE

132-92 Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 24 mars 1992, relativement à l'annulation du lot 29-126 et à la création des lots 29-127 à 29-129 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 92-051, minute 1489).

ADOPTÉE

133-92 Mitigation du débit pluvial - cours d'eau Bettez

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à mettre en place des mesures de mitigation du débit pluvial sur la partie amont du cours d'eau Bettez (au nord de la rue de la Montagne) et ce conditionnellement à l'obtention des autorisations

du MENVIQ pour la réalisation du projet des rues Dozois, Sicard, Goyer, Anctil et Decelles, le tout tel que présenté au mois de janvier 1992.

ADOPTÉE

134-92 Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Mireille Saucier soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 13 avril 1992, au salaire de 330 $/semaine selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

135-92 Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Danielle Larivée soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 13 avril 1992, au salaire de 330 $/semaine selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

136-92 Démission de M. Alain Rouette

CONSIDÉRANT que M. Alain Rouette, ing. junior, a obtenu un poste de directeur du Service des Travaux publics pour la municipalité de Pointe-au-Père et qu'il a remis sa démission le 2 avril 1992;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellent travail effectué par M. Rouette à titre d'inspecteur technicien depuis 1985;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de M. Alain Rouette, à titre d'inspecteur technicien, effective au 22 avril 1992, soit acceptée et que le Conseil lui adresse ses remerciements et ses félicitations pour le poste qu'il a obtenu.

ADOPTÉE

137-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 janvier 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 1er au 31 janvier 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 10 031,83 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

138-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 29 février 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 29 février 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 980,33 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Union des municipalités du Québec : Consultation sur la révision des lois municipales et appui à l'UMQ en matière de fiscalité

Ministère de l'Environnement : Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, rue Laflamme

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Accusé réception de la lettre sur panneaux indicateurs

Association touristique du Coeur du Québec : Remerciements pour adhésion

Le 6 avril 1992

La Fondation d'aide aux parents d'enfants handicapés inc. : Demande d'aide financière

Opération Nez rouge : Remerciements pour appui

Ministère de l'Environnement : Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, rues Borduas et Léger (Corbeil)

Association des pompiers : Système pour localiser les chambres d'enfants

COLASP : Offre d'adhésion pour 1992-93

Cabinet de la ministre de la Justice : Coût des procédures judiciaires et problèmes reliés au fonctionnement des cours de justice

Famille de Mme Vve Raymond Chaîné : Remerciements pour condoléances

Les Transporteurs en vrac du Trois-Rivières Métropolitain inc. : Demande de résolution

Cabinet du ministre délégué aux Transports : Panneaux indicateurs - boulevard Royal

M. Alain Rouette : Démission

M. Jacques Turcotte : Station service au domaine du pont

M. Roger Villemure : Engagement de professionnels, bibliothèque de Trois-Rivières-Ouest

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 avril 1992

Règlement # 732

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 732 intitulé: "Règlement concernant l'installation de services municipaux sur le boulevard Marion et sur la rue Audet, le réaménagement du boulevard Marion existant (partie est), la confection d'un égout pluvial (vers riv. Milette) et d'une ligne d'aqueduc ainsi que l'étude et l'installation de feux de circulation".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 8 avril 1992, je déclare que ledit règlement # 732 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 13 avril 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 avril 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Nomination des vérificateurs
2. Entente - O.P.D.Q.
3. Adoption du projet 9203
4. Félicitations - Curling
5. Félicitations - Hockey mineur
6. Félicitations - Stage band Chavigny

139-92 Nomination des vérificateurs

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés, soit nommée pour cinq années (exercices 1992 à 1996 inclusivement) afin d'effectuer la vérification des livres de la ville.

Le vote est demandé par M. Guy Côté sur cette proposition.

Mesdames Marthe Rousseau et Suzie Ayotte et messieurs Gaston Cormier et Fernand Bouchard votent "pour" la proposition; messieurs Guy Côté et Gaétan Alarie votent "contre";

PAR CONSÉQUENT la proposition est adoptée et les services de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés sont retenus pour effectuer la vérification des livres de la ville pour les exercices financiers de 1992 à 1996 inclusivement.

ADOPTÉE

140-92

Entente - Office de planification et de développement du Québec

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente relatif au versement d'une subvention pour défrayer une partie du coût d'amélioration du système de réfrigération du Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest ainsi qu'un protocole d'entente relatif au versement d'une subvention pour défrayer le coût d'une partie de rénovation et d'amélioration du système de filtration de la piscine municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

141-92

Adoption du projet 9203 - Achat de véhicules

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

qu'un montant de 137 000 $, à même le fonds de roulement, soit engagé pour l'achat de divers véhicules.

ADOPTÉE

142-92

Félicitations - Curling

PROPOSÉ unanimement

APPUYÉ unanimement

que le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au "RINK FERLAND" pour sa victoire lors du Championnat canadien junior ainsi qu'au "RINK JANIQUE BERTHELOT" pour avoir complété la meilleure fiche en région.

ADOPTÉE

143-92 Félicitations - Hockey mineur

PROPOSÉ unanimenent

APPUYÉ unanimement

que le Conseil adresse ses plus sincères félicitations à l'équipe Pee-Wee AA de Francheville pour avoir remporté le tournoi provincial qui avait lieu au Lac St-Jean les 10-11-12 avril 1992.

ADOPTÉE

144-92 Félicitations - Stage band de Chavigny

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner l'excellente performance de notre jeunesse ouestrifluvienne;

IL EST

PROPOSÉ unanimement

APPUYÉ unanimement

que le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au groupes de deuxième, troisième et quatrième secondaires de stage band de l'école polyvalente Chavigny pour avoir remporté tous les trois, lors du Jazz Fest des Jeunes de Montréal, une médaille d'or ainsi qu'une invitation à participer à la finale nationale de Halifax.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 avril 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 avril 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

145-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

146-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 avril 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 avril 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

147-92 Adoption de la liste de comptes C-10-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-10-92 concernant les chèques 38943 à 39017 inclusivement pour un montant total de déboursés de 340 958,32 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

148-92

Adoption de la liste de comptes C-11-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-11-92 concernant les chèques 39018 à 39092 inclusivement pour un montant total de déboursés de 245 530,64 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 450 000 $ à 750 000 $ et amendant le règlement # 138-N-4.

149-92

Adoption du projet 9204 (Améliorations Centre sportif)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 85 000 $, à même le surplus réservé, soit engagé pour les projets suivants :

Plafond réfléchissant au Centre sportif	45 000 $
Système d'éclairage au Centre sportif	40 000 $

ADOPTÉE

150-92

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1991, portant sur la correction du lot 140-7 (rue Ferland) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de M. Armand Charbonneau, soit accepté tel que présenté (dossier 38021, minute 3497).

ADOPTÉE

151-92 Cession du lot 140-7 (rue Ferland)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 140-7 (rue Ferland) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Armand Charbonneau.

ADOPTÉE

152-92 Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

afin que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1991, portant sur la création du lot 140-37 (rue Amyot) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 38021, minute 3498).

ADOPTÉE

153-92 Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1991, portant sur la création des lots 140-33 (rue Ferland), 140-34 (rue Francoeur), 140-35 (rue Goulet) et 140-36 (rue Gatineau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 38021, minute 3500).

ADOPTÉE

154-92 Entente - Société protectrice des animaux de la Mauricie

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE

155-92 Proclamation de la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT qu'il est imporant de donner à tous les bénévoles l'occasion d'afficher leur fierté, eux qui travaillent généralement dans l'ombre, sans chercher les honneurs et pour qui la récompense est bien souvent le succès d'une activité, le sourire d'un bénéficiaire ou l'obtention d'un droit;

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

de proclamer la semaine du 26 avril au 2 mai 1992 "Semaine de l'action bénévole".

ADOPTÉE

Le 21 avril 1992

156-92

Appui à l'APCHQ

CONSIDÉRANT que le secteur de l'habitation est le moteur économique du Québec;

CONSIDÉRANT que l'imposition, tel que prévu, de la TVQ sur les maisons neuves et la rénovation met en jeu la survie de l'industrie;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette taxe viendra annuler l'effet de tous les programmes favorisant l'accès à la propriété proposés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de la TVQ augmentera le prix des maisons de plusieurs milliers de dollars, qu'elle créera de la perte d'emplois et favorisera le travail au noir;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la TVQ dans le secteur de l'habitation aura des répercussions négatives sur l'enveloppe fiscale de notre municipalité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'appuyer, telle que formulée, la demande de l'APCHQ au gouvernement du Québec à l'effet d'annuler l'application de la TVQ au secteur de l'habitation.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 40 de la C.I.T.F.

157-92

Adoption de la soumission, Travaux municipaux sur les rues Gatineau, Goulet, Amyot et boul. St-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux municipaux sur les rues Gatineau, Goulet, Amyot projetée et boul. St-Jean (règlement 719-A) ont été reçues le 16 avril 1992 à 16 heures dans la

salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	818 801,68 $
Cap Excavation inc.	674 112,49 $
Bergeron et Aubry inc.	788 823,28 $
Transport Yvan Boisvert inc.	815 237,28 $
J.P. Doyon ltée	733 768,87
André Bouvet ltée	755 899,21 $
Sintra inc. (Région Centre du QC)	877 689,43 $
Les Constructions et pavages Continental, div. du Groupe Devesco ltée	794 475,00 $
Entreprises G.N.P. inc.	905 494,99 $
Construction et pavage Maskimo ltée	756 333,51 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Cap Excavation inc." au montant de 674 080,89 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 719-A.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1992

158-92

Adoption de la soumission, Travaux municipaux sur la rue Laflamme

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux municipaux sur la rue Laflamme (règlement 728) ont été reçues le 16 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	57 460,17 $
Bergeron et Aubry inc.	53 201,00 $
Transport Yvan Boisvert inc.	47 134,83 $
J.P. Doyon ltée	57 801,67
André Bouvet ltée	47 328,66 $
Construction J.G. inc.	60 794,27 $
Lionel Deshaies inc.	55 222,17 $
A. Plamondon et fils inc.	53 852,45 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	51 248,38 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Yvan Boisvert inc." au montant de 47 134,83 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 728.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1992

159-92

Adoption de la soumission, camion cabine allongée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion à cabine allongée ont été reçues le 16 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
M. Pépin Automobiles inc.	17 327,07 $
Maski Ford/Mercury inc.	17 328,22 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	16 512,37 $
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	16 525,08
Automobiles Select SSI 2531-6258 Québec inc.	18 896,92 $
Mich-O-Tomobile ltée	15 940,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-O-tomobile ltée" au montant de 15 940,34 $ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-03.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1992

160-92

Adoption de la soumission, camion à benne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion à benne ont été reçues le 16 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme		Montant
Trois-Rivières Freightliner	OPTION "A"	77 200,49 $
	OPTION "B"	86 556,74 $
Mich-O-tomobile ltée	OPTION "A"	72 397,18 $
	OPTION "B"	85 858,76 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-O-tomobile ltée" au montant de 85 858,76 $ (Option "B") étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-03.

Mme Marthe Rousseau, conseillère et M. Guy Côté, conseiller, enregistrent leur dissidence quant à la présente résolution.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1992

Soumissions

Ouverture des soumissions, pompe submersible de drainage (750 gal/min)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une pompe submersible de drainage avec capacité de pompage d'environ 750 gal/min ont été reçues le 16 avril 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. directeur du service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
ITT Flight, une division de Les industries ITT du Canada ltée	5 688,67 $
R.J. Lévesque et fils ltée	6 875,82 $
Les Équipements Wilron ltée	5 385,09 $
Industriels valves et raccords Quemau inc.	7 183,90
Launier ltée	5 049,97 $

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse des soumissions reçues, monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, a constaté que des informations essentielles n'avaient pas été fournies dans le document de soumission;

CONSIDÉRANT que les pompes soumises ne rencontrent donc pas les besoins de la ville et qu'en conséquence, M. Thibault suggère de refuser les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres;

La présente soumission est annulée et une nouvelle demande de soumissions sera présentée ultérieurement.

161-92

Entente - Organismes sportifs supra-locaux

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs, contacte les intervenants des autres municipalités dans le but d'entamer les discussions afin de modifier l'entente d'avril 1989 relativement à la politique d'harmonisation des services aux organismes sportifs supra-locaux du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉE

162-92

Appui- "Les Résidences Jean XXIII"

CONSIDÉRANT qu'il n'y a actuellement aucune résidense pour personnes âgées dans la paroisse Jean XXIII;

CONSIDÉRANT que le site (coin Dagenais et Brodeur, près du Maxi centre) offre la possibilité de plusieurs services tels que super-marché d'alimentation, pharmacie, clinique médicale, restaurants, banque, salon de coiffure, parc Corbeil, qu'on y trouve des arrêts d'autobus et que c'est un lieu d'intérêt et de distraction pour la population visée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de construction de "Les Résidences Jean XXIII", tel que présenté par Mme Monique Morand.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000 à l'article 7.4 f) pour y ajouter après le mot parc-école les mots "dans les rues, sur les trottoirs ou sur les places publiques, dans un champ, un porche, un passage de cour ou un passage piétonnier" et à l'article 20.2 pour y ajouter que la tarification devient bi-annuelle.

Le 21 avril 1992

CORRESPONDANCE

École Chavigny : Demande d'aide financière

Bluteau et Skorek architectes : Offre de services

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 728 en ce qui a trait à la rue Laflamme

Comité d'école St-Dominique : Ouverture des loisirs durant les journées pédagogiques

Services conseils Chabot : Service de réponses d'urgence 9-1-1

Office de la langue française : Félicitations pour envoi de la résolution proclamant la "Semaine du français au travail 1992"

Age d'or Ste-Catherine de Sienne : Remerciements pour subvention

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 29 avril 1992

Règlement # 733

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 733 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville, Nolin et Borduas et autorisant une dépense n'excédant pas 547 524 $ et un emprunt de 338 080 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 29 avril 1992, je déclare que ledit règlement # 733 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mai 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

163-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

164-92 Adoption de la liste de comptes C-12-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-12-92 concernant les chèques 36209, 39093 à 39163 inclusivement pour un montant total de déboursés de 266 518,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

165-92 Adoption de la liste de comptes C-13-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-13-92 concernant les chèques 39164 à 39249 inclusivement pour un montant total de déboursés de 294 201,69 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 4 mai 1992

166-92 Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 mars 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 1er au 15 mars 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 710,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

167-92 Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mars 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de mutations pour la période du 16 au 31 mars 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 11 865,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

168-92 Proclamation de la "Semaine du respect de la loi"

CONSIDÉRANT que les clubs Optimistes parrainent et appuient des programmes visant à lutter contre le crime et à inciter au respect de la loi tout au long de l'année;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 10 au 16 mai 1992 soit proclamée "Semaine du Respect de la Loi" et que tous les citoyens soient invités à se joindre aux clubs Optimistes afin de transmettre, par l'exemple, un message du respect de la loi, en faisant preuve d'un sens civique irréprochable.

ADOPTÉE

169-92 Adoption du règlement 138-N-5

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 138-N-5 intitulé : "Règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 450 000 $ à 750 000 $ et amendant le règlement # 138-N-4" soit adopté tel que rédigé au Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

170-92 Proclamation de la "Semaine Québec-Canada en forme"

CONSIDÉRANT qu'il est important d'appuyer la dixième campagne de sensibilisation de la Semaine "Québec-Canada en forme" de façon à promouvoir l'activité physique pour tous;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la semaine du 22 au 31 mai 1992 soit proclamée "Semaine Québec-Canada en forme".

ADOPTÉE

171-92 Modification de l'annexe "A" du règlement # 272

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 272 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque

propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 268,57 $ prévu pour le règlement # 272 (rue Limoges) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7334-30-4857	160-490	7 914 pieds carrés
7334-31-0124	160-475	7 000 pieds carrés
7334-32-1131	160-470	7 647 pieds carrés

ADOPTÉE

172-92 <u>Modification de l'annexe "A" du règlement # 486</u>

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 486 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 22 502,57 $ prévu pour le règlement # 486 (rues Dalpé et Charbonneau) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7431-17-8003	34-79	58.20 mètres

ADOPTÉE

173-92 Modification de l'annexe "A" du règlement # 492

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 492 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 40 878,85 $ prévu pour le règlement # 492 (rues Goyer, Decelles, Pilon, Richelieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7233-49-9569	150-424	13,52 mètres
7233-59-0559	150-423	13,35 mètres
7233-59-1451	150-422	12,45 mètres
7233-69-7720	150-407	20,00 mètres
7530-02-9262	36-183-29	20,20 mètres
7530-03-1437	36-183-23	18,29 mètres

ADOPTÉE

174-92 Modification de l'annexe "A" du règlement # 703

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 703 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 633,85 $ prévu pour le règlement # 703 (rues Préville et Donais) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7335-41-8642-001-0005	2505-102 2505-1 2505-2	5,42 mètres
7335-50-6539-001-0001	526-R02 526-1 526-2	8,06 mètres

ADOPTÉE

175-92 Modification de l'annexe "A" du règlement # 707

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-

part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 707 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 3 471,67 $ prévu pour le règlement # 707 (rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay, Marion) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7531-83-1566	22-155	8,33 mètres

ADOPTÉE

176-92 Adoption du règlement # 94-H (Salubrité publique)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 94-H intitulé : "Règlement concernant la salubrité, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant le règlement # 94-G" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

177-92 Adoption du règlement # 1000.31

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 1000.31 intitulé : "Règlement amendant le règlement # 1000 à l'article 7.4 f) pour y ajouter après le mot parc-école les mots - dans les rues, sur les trottoirs ou sur les places publiques, dans un champ, un porche, un passage de cour ou un passage piétonnier - et à l'article 20.2 pour y ajouter que la tarification devient bi-annuelle" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

178-92

Adoption du règlement # 830

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement intitulé : "Règlement adoptant le mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation et les modalités pour le paiement de la quote-part des municipalités participantes" soit adopté tel que rédigé au Livre des règlements de la ville".

ADOPTÉE

179-92

Adoption de la soumission, buts de soccer

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de buts de soccer ont été reçues le 1er mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Distribution Richard Tessier inc.	12 162,78 $
Messely institutionnel enr.	13 380,00 $
Clôtures Cambrek inc.	10 904,43 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Clôtures Cambrek inc." au montant de 10 904,43 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-01.

ADOPTÉE

180-92

Adoption de la soumission, gradins de soccer

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de gradins pour les terrains de soccer ont été reçues le 1er mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Distribution Richard Tessier inc.	11 291,19 $
Messely institutionnel enr.	11 815,29 $
Clôtures Cambrek inc.	8 706,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Clôtures Cambrek inc." au montant de 8 706,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-01.

ADOPTÉE

181-92

Adoption de la soumission, herbicide

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'engrais, d'herbicides et de chaux liquide ont été reçues le 1er mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
B.B. Extermination inc.	3 708,00 $
Floriculture Gauthier inc.	3 709,24 $
Environnement Plus enr.	3 300,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Environnement Plus enr." au montant de 3 300,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 4 mai 1992

182-92 Adoption du procès-verbal de la première réunion de formation du comité Parents-Adolescents

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de la première réunion de formation du comité Parents-Adolescents, tenue aux bureaux du Service des Loisirs le mardi 28 avril 1992, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

183-92 Mitigation du débit pluvial - cours d'eau Bettez

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à mettre en place, au cours de l'été 1992, des mesures de mitigation du débit pluvial sur la partie amont du cours d'eau Bettez (au nord de la rue de la Montagne), le tout conformément aux plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs "LPA Groupe conseil inc." et ce conditionnellement à l'obtention des autorisations du MENVIQ pour la réalisation du projet des rues Dozois, Sicard, Goyer, Anctil et Decelles, tel que présenté au mois de janvier 1992.

ADOPTÉE

184-92 Mandat à la firme LPA Groupe conseil inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme LPA Groupe conseil inc. soit mandatée pour la préparation des plans et devis en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention et contrôle des débits sur le cours d'eau Bettez entre les rues Côte Richelieu et de la Montagne, pour un montant de 10 000 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Le 4 mai 1992

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction à l'article 4.14.11.1.

185-92

Adoption du projet 92-05

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 30 000 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour les travaux suivants :

Égout sanitaire (Montclair)	10 000 $
Égout pluvial (Quirion-Picardie)	14 000 $
Pompe submersible pour réservoir	6 000 $

ADOPTÉE

186-95

Renonciation à l'indexation - Règlement # 611

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Maire et les conseillers municipaux acceptent de renoncer à l'indexation prévue à l'article 7 du règlement # 611 relatif au traitement des élus municipaux et ce, pour l'année 1992, tel que signé en date du 4 mai 1992.

ADOPTÉE

187-92

Nomination d'un inspecteur agraire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Jean Lambert, ing., ingénieur de projets soit nommé inspecteur agraire par intérim à compter du 4 mai 1992.

ADOPTÉE

Le 4 mai 1992

188-92

CRSSS-04 - Élections

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vote pour les candidats suivants à l'Assemblée régionale de la région Mauricie-Bois-Francs :

Territoires de MRC	Candidats
Mékinac	1. M. Daniel Beaupré 2. M. Claude Trudel
Centre-Mauricie	1. M. Jean-Yves Tremblay 2. M. Marcel Vézina
De Francheville	1. M. J.-Claude Beaumier 2. Mme Jocelyne Bronsard
Maskinongé	1. M. Marc-André Lessard 2. M. René Ricard
Bécancour	1. M. Henri Boudreau 2. M. Pierre DésAulniers
Nicolet-Yamaska	1. M. Alain Drouin 2. Mme Murielle Fontaine
Arthabaska	1. Mme France Allard 2. M. Réal Lavertu
de l'Érable	1. Mme Michelle J. Girouard 2. M. Luc St-Pierre
Drummond	1. Mme Odette Bélanger-Marcotte 2. M. Guy Drouin

ADOPTÉE

189-92

Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1992 dans la catégorie : Villes - pop. 20 000 à moins de 40 000 habitants;

que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et en informe le Ministère;

que la population exacte de la municipalité est de 20 076 habitants.

ADOPTÉE

190-92 Félicitations - Mini-basket

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal félicite l'équipe féminine et l'équipe masculine de mini-basket de Trois-Rivières-Ouest pour avoir remporté chacune de leur côté les grands honneurs du Festival provincial de mini-basket de Chicoutimi.

ADOPTÉE

191-92 Félicitations à Magali Baille, Pascal Guillemette et Yannic Piché

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal exprime sa fierté et ses félicitations sincères à Magali Baille, Pascal Guillemette et Yannic Piché pour avoir mérité leur titre de participant à la Finale nationale d'Expo-sciences qui aura lieu à Sudbury (Ontario) du 10 au 17 mai 1992 et à Yannic Piché qui participera aussi à l'Internationale d'Expo-sciences à Amarillo (Texas) en 1993.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 729

François et Jeannine Proulx : Révision d'évaluation

Union des municipalités du Québec : Inscription au mérite municipal

Le 4 mai 1992

M. Yvon Picotte, Min. Agric, Pêch. et Alim. : Entente O.P.D.Q. relative à la subvention pour travaux au Centre sportif de T.R.O.

Club de patinage artistique de T.R.O. : Remerciements

Age d'or Jean XXIII : Demande de local

CRSSS-04 : Avis de scrutin

C.I.T.F. : Transport adapté

A.F.É.A.S. JEAN XXIII : Remerciements

C.I.T.F. : Rapport annuel 1991

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 mai 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 mai 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1. Adoption du règlement # 5014

192-92

Adoption du règlement # 5014

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 5014 intitulé : "Règlement modifiant le règlement de construction à l'article 4.14.11.1." soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 mai 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mai 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

193-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

194-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 mai 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 mai 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

195-92 Adoption de la liste de comptes C-14-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-14-92 concernant les chèques 39250 à 39322 inclusivement pour un montant total de déboursés de 148 740,58 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

196-92 Adoption de la liste de comptes C-15-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-15-92 concernant les chèques 39323 à 39330 inclusivement et 39337 à 39422 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 179 670,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

197-92 Adoption du projet 92-07 (Immobilisations-loisir)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 37 100 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour les projets suivants :

La Tanière	Construction remise 16' X 12'	3 500 $
Parc Laviolette	Réaménagement stationnement	5 000 $
	Paysagement du local	1 000 $
	Barrière d'accès	2 000 $
	Réfection arrêt-balle	2 200 $
Parc Corbeil	Réinstaller module brisé	1 000 $
Parc-école Les Terrasses	Clôture	2 500 $
Parc Cambray	Sable, bois et veilleuse	3 000 $
Centre sportif	Clôture du petit terrain de baseball	3 600 $
Patinoires (extér.)	Bandes de remplacement	2 000 $
Piscine	Plongeoirs sécuritaires	3 300 $
Rouli-roulant	Asphalte et obstacle (Rosemont)	8 000 $

ADOPTÉE

Le 19 mai 1992

198-92

Annulation du projet 91-21 (Toiture bibliothèque)

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour la nouvelle bibliothèque municipale (règlement # 730);

CONSIDÉRANT que le projet 91-21 (projet toiture bibliothèque) n'est alors plus requis;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date pour le projet 91-21 totalise 27 000 $ et qu'aucune dépense n'a été encourue;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'annuler le projet 91-21 et de retourner au F.A.B. la contribution de 27 000 $.

ADOPTÉE

199-92

Adoption du rapport comité de retraite du 6 mai 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de retraite, tenu le 6 mai 1992, soit adopté tel que présenté par M.Guy Côté, président.

ADOPTÉE

200-92

Adoption du projet 92-02 (Terrains acquis pour fins municipales)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un montant de 40 255,88 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour les projets suivants :

Parc Marion	34 377,42 $
Riverain riv. Milette côte Richelieu	5 878,46 $

ADOPTÉE

Le 19 mai 1992

201-92

Adoption du projet 92-06 (Améliorations locales comptabilisées au fonds d'immobilisations)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'un montant de 40 788,56 $, à même le fonds d'administration, soit engagé pour le paiement de la taxe d'améliorations locales des terrains suivants :

Zone industrielle	35 565,32 $
Boulevard Mauricien	2 699,10 $
Rue Duberger	1 288,23 $
Boul. Jean XXIII (Règl. # 475)	756,21 $
Rue Lacoursière	479,70 $

ADOPTÉE

202-92

Lois sur la santé et la sécurité du travail

CONSIDÉRANT le déficit enregistré par la CSST en 1991;

CONSIDÉRANT l'instabilité financière du régime de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la CSST ne semble pas détenir les moyens requis pour gérer efficacement l'application des programmes;

CONSIDÉRANT la teneur du mémoire déposé par le Conseil du patronat du Québec au bureau du ministre du Travail, en mars 1992;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que le gouvernement apporte d'importants amendements aux lois administrées par la CSST;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer la démarche du bureau de direction de l'UMQ à l'effet de dénoncer les coûts de la CSST;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une lettre soit adressée à M. Normand Cherry, ministre du Travail, pour l'informer des

correctifs à apporter aux lois administrées par la CSST et lui demander de présenter un projet de loi apportant quatre amendements avant le 15 mai 1992; que des copies conformes de cette lettre soient adressées aux personnes suivantes :

- M.Claude Ryan, ministre des Affaires municipales;
- M. Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;
- M. Daniel Johnson, président du Conseil du trésor;
- M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec;
- au cabinet du Premier ministre.

ADOPTÉE

203-92 Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

afin que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 8 juin 1992 à 20 h 00;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

204-92 Adoption du rapport du comité de circulation du 29 avril 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-01-92, du 29 avril 1992, soit adopté tel que présenté par monsieur Gaétan Alarie, président.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1992

205-92 Nomination du président, comité Parents-Adolescents

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que M. Fernand Bouchard soit nommé président du comité Parents-Adolescents à compter du 28 avril 1992.

ADOPTÉE

206-92 Félicitations - Jazz band de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal adresse ses félicitations à toutes les personnes impliquées dans le stage band de l'école secondaire Chavigny pour l'immense succès obtenu au "Music Fest Canada" tenu à Halifax, où les groupes des secondaires II, III et IV ont remporté chacun la médaille d'Or.

ADOPTÉE

207-92 Départ à la retraite de M. Jean-Marie Gouin

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, prend sa retraite à compter du 5 juin 1992, après 28 ans de loyaux services à la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la ville veut souligner son départ en lui accordant quatre (4) semaines de vacances, qui seront ajoutées à celles de 1991;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le départ à la retraite de monsieur Jean-Marie Gouin et qu'elle lui accorde quatre semaines de vacances additionnelles à celles de 1991;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, par la présente résolution, remercie sincèrement et félicite monsieur Jean-Marie Gouin pour toute l'énergie qu'il a investie et tout le dévouement dont il a fait preuve dans la construction et le développement de la ville;

ADOPTÉE

208-92

Réévaluation du Service d'incendie

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'une demande d'inspection des moyens de prévention et de protection contre l'incendie soit adressée au Service d'inspection des assureurs incendie afin de reclassifier la ville de Trois-Rivières-Ouest en la matière, suite aux modifications apportées à notre service.

ADOPTÉE

209-92

Concierge - Garage municipal

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le salaire du concierge du garage municipal soit augmenté de 50 $ à 75 $, à compter du 3 mai 1992.

ADOPTÉE

210-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 avril 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 avril 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 934,84 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1992

211-92

Félicitations à M. Gilles Pelletier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal adresse ses félicitations à monsieur Gilles Pelletier de "Les Créations Peltier" pour avoir remporté plusieurs succès dernièrement dont le premier prix "Best in Show" lors d'une exposition tenue à Marco Island en Floride.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Famille de M. Laurent Bourassa : Remerciements pour condoléances

Mme Colette Cormier : Remerciements pour fleurs

Popote volante Sourire : Remerciements et demande d'aide financière

Mme Rita Gagnon : Remerciements pour fleurs

École Notre-Dame-du-Rosaire : Pétition

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er juin 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

212-95 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

213-92 Adoption de la liste de comptes C-16-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-16-92 concernant les chèques 39331 à 39336 inclusivement et 39423 à 39484 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 209 901,98 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

214-92 Adoption de la liste de mutations du 15 au 30 avril 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 15 au 30 avril 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 32 010,40 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

215-92 Servitude pluviale sur le lot 150-83 et 150-88

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude pluviale sur les lots 150-83 et 150-88 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Georges Young et Mme Lise Ricard et qu'un montant de 300 $ soit consenti à ces derniers

ADOPTÉE

216-92 Servitude pluviale sur le lot 150-89 et 150-82

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude pluviale sur les lots 150-89 et 150-82 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Marcel Cossette et qu'un montant de 300 $ soit consenti à ce dernier.

ADOPTÉE

217-92 Appui au Syndicat des travailleurs du papier CTC

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ A L'UNANIMITÉ

d'appuyer le Syndicat des travailleurs du papier CTC dans la revendication de leur droit à la prestation de retraite.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1992

218-92

Adoption de la soumission, véhicules usagés

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente de véhicules usagés ont été reçues le 25 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme		Montant
Marc Laroche pièces d'auto inc.	V.1	735,00 $
	V.2	875,00 $
	V.3	2 000,00 $
	V.4	1 235,00 $
	V.5	1 325,00 $
	V.6	125,00 $
Simon Leblanc	V.1	325,00 $
	V.2	405,00 $
	V.3	3 069,00 $
	V.4	200,00 $
	V.5	200,00 $
	V.6	100,00 $
Gilles Hamel	V.1	151,81 $
	V.2	128,96 $
	V.3	2 551,95 $
	V.4	1 125,98 $
	V.5	1 125,98 $
Construction J.G. inc.	V.3	1 001,00 $
	V.4	651,00 $
	V.5	651,00 $
Gertrude Gilbert	V.5	155,00 $
	V.6	60,00 $
Laurier Du Berger	V.2	250,00 $
Jacques Pelletier	V.3	2 000,00 $
Gilles Gosselin	V.4	275,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

Le 1er juin 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions suivantes :

Firme		Montant
Marc Laroche pièces d'auto inc.	V.1	735,00 $
	V.2	875,00 $
	V.4	1 235,00 $
	V.5	1 325,00 $
	V.6	125,00 $
Simon Leblanc	V.3	3 069,00 $

étant donné qu'elles sont les plus hautes et conformes.

ADOPTÉE

219-92

Adoption de la soumission, Travaux municipaux sur les rues Quenneville, Nolin et Borduas (Règlement # 733)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux municipaux sur les rues Quenneville, Nolin et Borduas ont été reçues le 22 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	298 386,90 $
Les entreprises Claude Caron inc.	323 525,01 $
André Bouvet ltée	252 199,82 $
A. Plamondon et fils inc.	326 528,90 $
Sintra inc. (Rég. Centre du QC)	313 227,05 $
Gaston Paillé ltée	300 850,02 $

Le 1er juin 1992

Les Constructions et Pavage Conti-Continental, Division du Groupe Devesco ltée	313 360,20 $
Les Excavations Cyrenne inc.	316 651,52 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Bouvet ltée" au montant de 252 199,82 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et à l'encaissement total de la part de promoteur (incluant le paiement comptant de 25 %). Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 733.

ADOPTÉE

220-92

Adoption de la soumission, Travaux municipaux sur les rues Decelles et Anctil (Règlement # 728)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux municipaux sur les rues Decelles et Anctil ont été reçues le 29 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	80 241,79 $
Les entreprises Claude Caron inc.	92 568,72 $
Bergeron et Aubry inc.	81 599,45 $

André Bouvet ltée	78 569,48 $
Lionel Deshaies inc.	84 852,07 $
A. Plamondon et fils inc.	83 128,94 $
Gaston Paillé ltée	73 859,63 $
Les Excavations Cyrenne inc.	82 993,58 $
J.P. Doyon ltée	98 469,70 $
Aménagements Pluri-Services inc.	89 565,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 73 859,63 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 728.

ADOPTÉE

221-92 Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1992 :

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
486	Charbonneau-Dalpé	Frontage	806,43	38,67	31 184,64 $
492	Goyer-Pilon-Côté Decelles-Richelieu	Frontage	1 438,94	41,80	60 147,67 $

499-A	Corbeil	Frontage	661,05	41,80	27 631,89 $
703	Préville-Donais	Frontage	596,95	41,80	24 952,54 $
705	Audet-Carrier-Rivard	Frontage	503,60	41,80	21 050,50 $
707	Bellefeuille-Huard Valiquette	Frontage	2 970,53	41,68	123 811,67 $
708	Bélanger	Frontage	392,24	41,81	16 399,48 $
712	Ste-Marguerite-Jean XXIII	Frongage	1 108,21	11,483	12 725,57 $
					317 903,96 $

ADOPTÉE

222-92

Adoption de la soumission, Travaux municipaux sur les rues Dozois, Sicard et Goyer (règlement # 728)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux municipaux sur les rues Dozois, Sicard et Goyer ont été reçues le 29 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	181 967,22 $
Les entreprises Claude Caron inc.	211 563,06 $
André Bouvet ltée	180 845,59 $
A. Plamondon et fils inc.	178 972,49 $
Sintra inc.	211 222,28 $
Gaston Paillé ltée	178 670,74 $
Les Excavations Cyrenne inc.	198 278,70 $
J.P. Doyon ltée	226 156,28 $
Aménagements Pluri-Services inc.	204 526,78 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 178 670,74 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 728.

ADOPTÉE

223-92

Conservation des documents - Cour municipale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Roger Champagne adresse au ministère des Affaires culturelles (Archives nationales du Québec) une demande de modification relative au calendrier de conservation des documents de la Cour municipale.

ADOPTÉE

224-92

Adoption de la soumission, Arbres, arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la plantation d'arbres, arbustes et fleurs ont été reçues le 29 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing. ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme		Montant
Floriculture Gauthier inc.	A	7 660,47 $
	B	12 653,82 $
	C	2 773,44 $
	D	3 830,60 $

Terrassement Moderne enr.	A	6 274,90 $
	B	21 078,42 $
	C	2 529,20 $
	D	1 733,40 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing, directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Terrassement Moderne enr." pour l'article "A" au montant de 6 274,90 $ et pour l'article "D" au montant de 1 733,40 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Les soumissions pour les articles B et C ne sont pas retenues. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

225-92 Destruction de documents - Cour municipale

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Roger Champagne soit autorisé à procéder à la destruction des boîtes numéros 318, 319, 320 et 321 contenant les billets de contravention payés en 1988, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la Cour municipale.

ADOPTÉE

226-92 Adoption de la soumission, Parc-école Bois-joli

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux au Parc-école Bois-Joli ont été reçues le 27 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville;

Le 1er juin 1992

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Noé Veillette inc.	23 895,00 $
Panpierre inc.	24 931,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 23 895,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-01.

ADOPTÉE

227-92

Honoraires - Groupe conseil Tritech

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la demande du Groupe Conseil Tritech, datée du 4 mai, à l'effet:

- d'augmenter de 20 % les honoraires versés à cette firme pour la gérance des programmes PARCQ, PRIL et PAD

- de modifier le mode de paiement de façon qu'il soit assumé par la Ville

- de verser une somme de 1 000 $ pour la gestion de cinq (5) dossiers en 1992 selon le mode proposé par Groupe Conseil Tritech

soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1992

Soumissions

Ouverture de la soumission, pompe submersible

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible de drainage avec capacité de pompage de 750 gal/min. ont été reçues le 29 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Flygt Canada	4 947,38 $
R.J. Lévesque et fils ltée	7 704,45 $
Les Équipements Wilron ltée	5 385,09 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier remet celles-ci au Directeur du Service technique pour étude et rapport.

228-92

Subvention - Artisans de paix

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville accorde une subvention au montant de 200 $ à l'organisme "Les Artisans de Paix".

ADOPTÉE

229-92

Subvention - Bureau touristique

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'une subvention soit accordée au Bureau touristique à titre de compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1992.

ADOPTÉE

230-92

Appui à Ville de Nicolet

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Ville de Nicolet relativement à son projet de prolongation de l'autoroute 30.

ADOPTÉE

231-92

Campagne d'eau potable

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer un montant de 1 162,88 $ dans le but de participer à la campagne d'économie d'eau potable 1992 de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

ADOPTÉE

232-92

Assemblées du Conseil des mois de juillet et août

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les dates des assemblées régulières des mois de juillet et août soient fixées au 6 juillet et au 17 août 1992.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme.

233-92

Entente - Frais pour la pompe au puits # 8

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'accepter l'entente à l'effet que la Ville de Trois-Rivières-Ouest débourse 50 % des coûts relatifs à la pompe au puits # 8.

ADOPTÉE

234-92 Soumission - Mensys

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la compagnie Mensys au montant de 17 173,50 $ (taxes incluses) relativement à un programme spécifique pour la Cour municipale.

ADOPTÉE

235-92 Adoption du projet 92-08 (Déplacement d'aqueduc - M.T.Q.)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 90 000,00 $, à même le fonds d'administration pour une valeur de 10 800,00 $ et subventionné par le ministère des Transports du Québec pour une valeur de 79 200,00 $, soit engagé afin de réaliser des travaux de déplacement d'aqueduc sous la bretelle de l'autoroute 40.

ADOPTÉE

236-92 Achat conjoint de gaz naturel

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 23 mars 1992 entre Ville de Québec et Ville de Dorval relativement à l'achat conjoint de gaz naturel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire adhérer à cette entente tel que prévu à l'article 5 de cette entente;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest :

1- approuve l'entente intervenue le 23 mars 1992 entre Ville de Québec et Ville de Dorval relative à l'achat conjoint de gaz naturel;

2- autorise le maire et le greffier à signer le formulaire d'adhésion à telle entente, le formulaire intitulé "ENTENTE DE DÉSIGNATION D'UN AGENT" ainsi que le formulaire intitulé "LETTRE D'ENTENTE" soumis par Gaz Métropolitain inc. pour désigner la Ville de Québec pour agir à titre d'agent de la municipalité pour une entente d'achat direct;

3- transmette à l'Union des municipalités du Québec le formulaire d'adhésion, le formulaire concernant la désignation d'agent ainsi que tout autre renseignement pertinent relativement aux immeubles desservis par gaz et aux quantités estimées de gaz requis pour chaque établissement

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 728

Ministère de l'Environnement : Projet d'implantation d'un Centre multidisciplinaire de développement de l'automobile à Trois-Rivières

Ministère des Affaires municipales : Autorisation - Fonds de roulement de 750 000 $

M. et Mme Robert et Diane Leblanc : Remerciements pour invitation (Club Optimiste)

Ministère des Finances : Accusé réception de la résolution portant sur l'appui de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la demande de l'APCHQ

Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières : Remerciements pour subvention

Mme Isabelle Cormier, Jeunesse Canada Monde : Demande d'aide financière

Mme Alice L. Bibeau : Remerciements pour aide financière

Le 1er juin 1992

Commission scolaire de Chavigny : Journées pédagogiques

Groupe Scout Ste-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour prêt de local

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 juin 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Assemblée de consultation
2. Avis de motion - règlement 2023
3. Branchement de service d'aqueduc
4. Adoption de la soumission - pompe submersible
5. Engagement d'un policier-pompier suppléant

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h 00. Aucun citoyen ne s'est présenté afin d'obtenir des renseignements sur les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

Avis de motion

Monsieur Guy Côté, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

Les changements sont faits afin de modifier les aires d'affectation de certaines portions du territoire de la ville, prévoir des densités d'occupation des futurs projets de développement.

Secteur Val-Mauricie :

- L'aire de résidence moyenne densité en bordure côté Ouest du boulevard Mauricien, au Sud de la voie ferrée, est modifiée en aire de résidence basse densité, de façon à limiter la construction qu'aux bâtiments bifamiliaux de faible densité (voir graphique # 1).

Secteur Ste-Catherine :

- L'aire de résidence moyenne densité au Nord de la rue Bellefeuile, entre les rues Massicotte et Brosseau est modifiée en aire de résidence basse densité afin de permettre de la maison unifamiliale en rangée (voir graphique # 2).

237-92

Branchement de service d'aqueduc

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la demande de madame Lucille Croteau à l'effet de raccorder son terrain situé au 7385, boulevard St-Jean à Trois-Rivières sur le service d'aqueduc opéré par la municipalité de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

238-92

Adoption de la soumission, pompe submersible

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible de drainage avec capacité de pompage de 750 gal/min. ont été reçues le 29 mai 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

Le 8 juin 1992

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Flygt Canada	4 947,38 $
R.J. Lévesque et fils ltée	7 704,45 $
Les Équipements Wilron ltée	5 385,09 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Flygt Canada" au montant de 4 947,38 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

239-92 Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Luc Giguère soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à temps partiel au salaire de 441,76 $/semaine selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie. La date d'entrée en fonction de M. Giguère est le 22 juin 1992.

ADOPTÉE

Le 8 juin 1992

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., ~~greffier~~

Le 9 juin 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie et madame la conseillère Suzie Ayotte motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Adoption du règlement # 2023
2. Avis de motion - règlement # 3000

240-92

Adoption du règlement # 2023

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 2023 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 15 juin 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

241-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

242-92 Adoption de la liste de comptes C-17-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-17-92 concernant les chèques 39485 à 39506 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 135 803,80 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

243-92 Adoption de la liste de compte C-18-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-18-92 concernant les chèques 39507 à 39630 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 505 092,39 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

244-92

Adoption de la liste de comptes C-19-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-19-92 concernant les chèques 39509, 39631 à 39740 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 233 998,95 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme.

245-92

Émission d'obligations, terme

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que pour l'emprunt au montant total de 4 970 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 162N, 175, 185, 272, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432, 436, 486, 492, 499-A, 703, 705, 707, 708, 712 et 726, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 14 juillet 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, sauf les règlements numéros

185 et 272; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

246-92

Émission d'obligations, amendement des règlements

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 4 970 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
272	12 500 $
162-N	24 000
175	45 000
185	25 000
338	10 600
399	103 200
408	192 100
411	35 100
412	107 200
413	118 800
417	52 300
418	8 200
419	40 400
420	89 300
421	61 400
422	81 200
424	17 700
425	54 100
426	60 700
427	116 200
432	50 500
436	420 200
486	289 300
492	560 500
499-A	276 200
703	243 800
705	210 400
707	1 234 500
708	164 000
712	81 700
726	183 900

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Le 15 juin 1992

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 970 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 14 juillet 1992;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,50 % l'an sera payé semi-annuellement le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1992

247-92

Fermeture du projet 90-09

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 90-09 (parc Laviolette, défrichement, essouchement et nivellement) sont terminés et qu'ils ont coûté 21 433,47 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 21 433,47 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de fermer le projet 90-09.

ADOPTÉE

248-92

Adoption de la soumission, déplacement d'aqueduc Autoroute 40.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le déplacement d'aqueduc sous la bretelle de l'Autoroute 40 ont été reçues le 12 juin 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare inc.	111 096,60 $
Cap Excavation inc.	106 240,30 $
Les entreprises Claude Caron inc.	145 517,26 $
André Bouvet ltée	99 813,30 $
J.P. Doyon ltée	88 880,51 $
Les Constructions et Pavages Continental, Division du Groupe Devesco ltée	89 600,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution: que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "J.P. Doyon ltée" au montant de 88 880,51 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le coût soit réparti de la façon suivante: ministère des Transports 82 139,71 $ et Ville de Trois-Rivières-Ouest 6 740,80 $. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-08.

ADOPTÉE

249-92 Mutation au poste d'inspectrice-technicienne

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Josée Désilets soit mutée au poste d'inspectrice-technicienne (permis) à compter du 13 juillet 1992 avec une période d'adaptation de 1 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

250-92 Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 mai 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 mai 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 35 041,26 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1992

251-92

Adoption du projet 92-09

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 18 500 $, à même le fonds d'administration soit engagé pour les travaux suivants:

Clôture puits # 3	6 500 $
Clôture puits # 5	11 000 $
Arpentage puits # 3	500 $
Arpentage puits # 5	500 $

ADOPTÉE

252-92

Adoption de la soumission, remorque à quatre roues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une remorque à quatre roues, de type tandem, modèle 1992, d'une M.T.C. minimum de 12 000 livres (5 450 kg) ont été reçues le 5 juin 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumission suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Équipements R. Poulin inc.	8 667,00 $
Remorque Profilé 211 inc.	7 999,99 $
PierQuip inc.	7 985,20 $
Garage Marcel Héon	9 013,68 $
Remorques Sylmar inc.	7 844,39 $
Machineries Pronovost inc.	11 375,73 $
Équipements Transfab inc.	14 403,39 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique:

Le 15 juin 1992

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution: que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Remorques Sylmar inc." au montant de 7 844,39 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-03 (équipements - fonds de roulement).

ADOPTÉE

253-92

Appui à M. Marcel Dupuis, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que cette demande se situe à l'intérieur de la zone résidentielle 282 Ra/A^2 et est conforme à notre réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans cette zone, tous les services municipaux sont existants à l'exception de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot visé par la demande est presque nul;

CONSIDÉRANT que l'exploitation agricole dans le voisinage n'en sera aucunement affecté;

CONSIDÉRANT qu'aucun indice peut nous laisser présumer que le potentiel agricole voisin ne sera affecté;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la demande sert déjà à des fins non agricoles parce qu'appartenant au propriétaire riverain vendeur:

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'autorisation de monsieur Marcel Dupuis auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir une autorisation de morceler et

d'utiliser à des fins autres qu'agricoles et aliénation, du lot 46-10.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Accusé réception de notre lettre portant sur les changements souhaitables à la CSST.

Ministère des Affaires municipales : Accusé réception de la résolution numéro 122-92 portant sur la Semaine de la municipalité.

M. Yvon Picotte, Min. Agri. Pêch. et Alimen. : Travaux de drainage dans la branche 8 du cours d'eau Sainte-Marguerite.

M. Bernard Berthiaume : Revendications suite à la réception d'un avis d'infraction.

Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés Accusé réception de la résolution numéro 139-92 portant sur la nomination des vérificateurs.

Le Club Mère-enfant de Trois-Rivières-Ouest : Lettre d'appréciation du personnel du Service des loisirs.

Ministère des Affaires municipales : Accusé réception de l'avant-projet relatif à la bibliothèque.

Résidents de la rue Montour : Nomination de Mme Jeanne Boucher pour les représenter auprès de la municipalité.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, maire suppléant

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 juin 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier:

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Adjudication d'une émission d'obligations
2. Adoption de la soumission, impression d'obligations

254-92 Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 970 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu la soumission ci-dessous détaillée :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque Beaubien Geoffrion inc.	98,136	166 000	6,00	1993	8,4282
RBC Dominion valeurs mobilières		183 000	6,75	1994	
Wood Gundy inc.		200 000	7,25	1995	
Scotia McLeod inc.		221 000	7,75	1996	
Richardson Greenshield du Canada		4 200 000	8,00	1997	
Valeurs mobilières Desjardins inc.					
Valeurs mobilières SMC inc.					
Tassé & associés ltée					

Le 16 juin 1992

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien Geoffrion inc. et autres est avantageuse;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 4 970 000 $ de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit adjugée à Lévesque Beaubien Geoffrion inc. et autres.

ADOPTÉE

255-92

Adoption de la soumission - Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions de J.B. Deschamps inc. et de Yvon Bélanger pour l'impression de son émission d'obligations;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J. B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 4 970,000 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 22 juin 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juin 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Adoption du règlement # 3020
2. Adoption du règlement # 615.
3. Adoption de la soumission, clôtures puits 5, 9 et 10.
4. Rétrocession des lots 4-319, 4-320 et 9-24 (boulevard Marion).
5. Cession du lot 11-122 (boulevard Marion).
6. Démission de M. Jean Lambert ing., ingénieur de projets.
7. Promotion de M. Alain Côté à titre d'enquêteur.

256-92

Adoption du règlement 3020

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3020 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

257-92

Adoption du règlement # 615

que le règlement # 615 intitulé : "Règlement imposant un mode de tarification pour financer

certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

258-92

Adoption de la soumission, clôtures puits 5, 9 et 10

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de clôtures en acier galvanisé aux puits # 5, 9 et 10 ont été reçues le 19 juin 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean Lambert, ing., ingénieur de projets et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Clôtures Cambrek inc.	32 083,59 $
Clôtures Mauriciennes enr.	33 729,45 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution: que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Clôtures Cambrek inc." au montant de 32 083,59 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-09 (Puits 5) et à celui du règlement # 706 (Puits 9 et 10).

ADOPTÉE

259-92

Rétrocession des lots 4-319, 4-320, 9-24 et de cession des lots 4-329, 4-330, 9-34

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat:

- de rétrocession des lots 4-319 (parc), 4-320 et 9-24 (rue Audet) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières appartenant à Ville de Trois-Rivières-Ouest,

- de cession des lots 4-329 (parc), 4-330 et 9-34 (boulevard Marion) appartenant à Centre d'achat de Trois-Rivières inc.

ADOPTÉE

260-92

Cession du lot 11-122 (boulevard Marion)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 11-122 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Appartements Les Tourelles inc.

261-92

Démission de M. Jean Lambert

CONSIDÉRANT que M. Jean Lambert a remis sa démission en date du 22 juin 1992;

CONSIDÉRANT l'efficacité et l'excellence du travail effectué par M. Jean Lambert durant les sept dernières années à titre d'ingénieur junior d'abord et d'ingénieur de projets par la suite;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de M. Jean Lambert, ing, à titre d'ingénieur de projets, effective le 6 juillet

1992, soit acceptée et que le Conseil lui adresse ses remerciements et ses voeux de succès dans sa nouvelle entreprise.

ADOPTÉE

262-92

Promotion de M. Alain Côté (Enquêteur)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Alain Côté soit promu au poste d'enquêteur à compter du 9 novembre 1992.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 6 juillet 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 juillet 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville.

Messieurs le maire Jean-Charles Charest et le greffier Claude Touzin motivent leur absence pour raisons personnelles.

263-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juin 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

264-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 juin 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

265-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

266-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 juin 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

267-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Résolution afin que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

268-92 Adoption de la liste de comptes C-20-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-20-92 concernant les chèques 39741 à 39816 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 283 379,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1992

269-92

Adoption de la liste de comptes C-21-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-21-92 concernant les chèques 39817 à 39915 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 253 689,38 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

270-92

Abandon de servitude sur le lot 38-197 Ptie

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'abandon de servitude sur le lot 38-197 Ptie du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Bell Canada.

ADOPTÉE

271-92

Démission de M. Stéphane Brisson à titre de policier-pompier suppléant

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Brisson a remis sa démission en date du 18 juin 1992;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de M. Stéphane Brisson à titre de policier-pompier suppléant, effective le 16 juin 1992 soit acceptée et que le Conseil lui adresse ses remerciements pour le travail accompli au service de la ville.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1992

272-92

Adoption de la soumission, Construction de bâtiment aux puits 9 et 10 et d'une annexe au puits 6

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la construction de bâtiments aux puits 9 et 10 et d'une annexe au puits 6 ont été reçues le 26 juin 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Luc Morin, technicien et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

FIRME	MONTANT
Construction Gaétan Simon enr.	82 965,00 $
Constructions Julien Béliveau inc.	67 503,13 $
Construction G. Therrien inc.	72 330,00 $
Progère Construction inc.	77 897,00 $

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Julien Béliveau inc." au montant de 67 503,13 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 706 (puits 9 et 10) et au budget du projet 92-01 (puits 6).

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les règlement # 42 et 43 de la C.I.T.F.; le règlement # 42 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale

de transport des Forges pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995; le règlement # 43 autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et il décrète un emprunt bancaire au montant de 120 000,00 $ à ces effets.

273-92 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1er juillet 1992,

ADOPTÉE

274-92 Déneigement et déglaçage d'une partie de la route 138 pour l'année 1992-1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer avec le ministère des Transports un contrat relatif au déneigement et au déglaçage d'une partie de la route 138 dans Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1992-1993.

ADOPTÉE

275-92 Adoption du rapport du comité de retraite tenu le 9 juin 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du Comité de retraite de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenu le 9 juin 1992 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1992

276-92

Adoption du rapport de l'assemblée générale annuelle des participants au régime de retraite

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport de l'assemblée générale annuelle des participants au régime de retraite du 9 juin 1992 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

277-92

Adoption de la soumission, aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, mise en forme - boul. Marion, rue Audet et traverse d'aqueduc

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de mise en forme sur le boulevard Marion, la rue Audet et la traverse d'aqueduc ont été reçues le 3 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

FIRME	MONTANT
Thomas Bellemare ltée	416 170,40 $
Cap Excavation inc.	423 631,17 $
Les Entreprises Claude Caron inc.	465 639,64 $
André Bouvet ltée	345 947,12 $
A. Plamondon et fils inc.	435 589,88 $
Gaston Paillé ltée	398 544,29 $
Transport Yvan Boisvert inc.	389 769,03 $
J.P. Doyon ltée	495 541,21 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Bouvet ltée" au montant de 345 947,12 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 732.

ADOPTÉE

278-92

Adoption de la soumission, chaînes et trottoirs de béton - diverses rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de chaînes et trottoirs de béton ont été reçues le 3 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

FIRME	MONTANT
Jean Leclerc Excavation inc.	143 153,93 $
Construction T.C.Q.	175 402,65 $
Laval Construction enr. - Division de Union des carrières et pavages ltée	150 358,20 $

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jean Leclerc Excavation inc." au montant de 143 153,93 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget des divers règlements concernés.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1992

279-92 Adoption de la soumission, pavage - diverses rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de pavage dans diverses rues de la ville ont été reçues le 3 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

FIRME	MONTANT
Massicotte et fils ltée	293 762,19 $
Pagé Construction - Division de Simard-Beaudry inc.	285 044,56 $
Les constructions et pavages Continental - Division du Groupe Devesco ltée	285 280,26 $
Construction & pavage Maskimo ltée	247 940,08 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction & pavage Maskimo ltée" au montant de 247 940,08 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget des divers règlements concernés.

ADOPTÉE

280-92 Adoption de la soumission, éclairage - diverses rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage dans diverses rues de la ville ont été reçues le 3 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs

Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

FIRME	MONTANT
Chagnon (1975) ltée	158 619,09 $
Néolect inc.	154 663,28 $
R.Dubuc inc.	131 712,00 $
Les Installations D.G. électriques	146 570,30 $
Jean Caron et fils inc.	121 767,59 $
Constructions J.G. inc.	127 939,61 $
Télécon inc.	152 799,46 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jean Caron et fils inc." au montant de 121 767,59 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises. Le Conseil approprie cette somme au budget des divers règlements concernés.

ADOPTÉE

281-92 <u>Adoption de la soumission, fourniture d'accessoires électriques, puits 9 et 10</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipement électrique pour les puits 9 et 10 ont été reçues le 3 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Jean Lambert, ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues proviennent des firmes suivantes :

Westburne Québec inc.

Nedco - Une division de Westburne

Guillevin international inc.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions suivantes, pour divers items, étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes:

FIRME	MONTANT
Westburne Québec inc.	135,88 $
Nedco	2 926,00 $
Guillevin international inc.	8 754,00 $

Le Conseil approprie ces sommes au budget du règlement # 706.

ADOPTÉE

282-92 Adoption de la liste de mauvaises créances pour taxe d'affaires CR-92-01

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de mauvaises créances pour taxe d'affaires CR-92-01 soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

283-92 Honoraires - Consortium Pluritec ltée et VFP inc.

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique à cet effet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil accepte de débourser un montant de 6 300,00 $ à la firme "Le Consortium Pluritec ltée et VFP inc." en paiement d'un compte d'honoraires daté du 19 septembre 1986, relativement à des travaux municipaux de l'intercepteur Matton à Père Daniel.

ADOPTÉE

284-92

Adoption du projet 92-10

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un montant de 70 000 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour des travaux suivants :

Repavage, réfection bordures/trottoirs	50 000 $
Trottoir rue Brodeur	10 000 $
Trottoir station Matton	10 000 $

ADOPTÉE

285-92

Adoption du projet 92-11

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 27 000 $ à même le fonds d'administration soit engagé pour étude, plans et devis pour des feux de circulation aux carrefours suivants, en attendant que le règlement # 732 soit en vigueur:

Boul. des Récollets (plans/devis)	14 000 $
Côte Verdun, Jean XXIII, Corbeil (étude)	6 700 $
Jean XXIII, Brodeur (étude)	6 300 $

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1992

286-92

Mandat, Falardeau et associés ltée

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme "Les consultants Falardeau et associés ltée" soit mandatée pour effectuer des études de circulation à divers carrefours de la ville ainsi que des plans et devis pour feux de circulation au carrefour Des Récollets et Bellefeuille pour des montants totalisant 33 000 $.

ADOPTÉE

287-92

Ajournement

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil n'ont pu expédier l'item 26 de l'ordre-du-jour (Nomination d'un directeur général adjoint);

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil ajourne les délibérations à un moment ultérieur de la journée quant à la considération de cet item.

qu'à 21 h 30, les membres du Conseil reprennent les délibérations au sujet de l'item 26 de l'ordre-du-jour.

ADOPTÉE

288-92

Nomination du directeur général adjoint pour la période du 20 juillet 1992 au 9 août 1992

CONSIDÉRANT l'importance du rôle du Directeur général et celle d'assurer les fonctions qu'il exerce;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil désigne M. Jean-Yves Martin, Trésorier de la ville, pour exercer temporairement les fonctions de Directeur général adjoint pendant la période comprise entre le 20 juillet 1992 et le 9 août 1992 (inclusivement).

Les fonctions de Directeur général adjoint ne seront exercées qu'en cas de vacances du Directeur général en titre.

La désignation de M. Jean-Yves Martin au poste de Directeur général adjoint cessera automatiquement à l'arrivée du terme ou à toute date antérieure si tel était le désir du Conseil par révocation de la présente résolution.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 733

La Maison Jean-Lepage inc. : Demande d'aide financière

L'Accueil féminin inc. : Demande d'aide financière

M. Roland Manseau : Concession, restaurant du Centre sportif

Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec : Rapport annuel et plan d'action

Sports-Québec : Ouverture de la période de mise en candidature (Finales des Jeux du Québec - hiver et été 1995)

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières
Remerciements pour subvention

Sur ce, l'assemblée est levée.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, maire suppléant

Roland Lottinville

Roland Lottinville, greffier adjoint

Le 9 juillet 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 juillet 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et M. Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville.

Madame la conseillère Marthe Rousseau et monsieur le greffier Claude Touzin motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

Signature de la convention collective des employés municipaux

289-92

Signature de la convention collective des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire, le Directeur général et la Secrétaire administrative au Service du personnel de la ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat des Employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest et la ville pour les années 1991-1992-1993-1994.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, greffier adjoint

Le 9 juillet 1992

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 9 juillet 1992.

Jean-Charles Charest
Maire

Gaétan Alarie
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Roland Lottinville
Greffier adjoint

Le 22 juillet 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juillet 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et M. Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et Claude Touzin, o.m.a, greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le directeur général Roland Lottinville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

Modification de l'article 2 du règlement # 732.

290-92

Modification de l'article 2 du règlement # 732

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'article 2 du règlement # 732 soit modifié afin de remplacer les numéros de plans qui y apparaissent. On devra y lire :

"le tout tel que représenté aux plans numéros 11-212, 11-4, 11-568, 11-569, 11-570, 11-571, 11-197, 11-198, 11-189 préparés par M. Jean Lambert, ingénieur, en date du mois de mars 1992 pour les plans 11-568, 11-569, 11-570, 11-571, 11-197, 11-198 et révisés en cette même date pour les plans 11-212, 11-4 et 11-189".

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 22 juillet 1992

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1992.

Jean-Charles Charest
Maire

Gaétan Alarie
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Suzie Ayotte
Conseillère

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a
Greffier de la Ville

Le 17 août 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 août 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Messieurs le conseiller Fernand Bouchard et le greffier Claude Touzin motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général de la ville.

291-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

292-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 juillet 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 juillet 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

293-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

294-92 Adoption de la liste de comptes C-22-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-22-92 concernant les chèques 39916 à 40006 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 262 423,33 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

295-92 Adoption de la liste de comptes C-23-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-23-92 concernant les chèques 39580, 39999, 40007 à 40088 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 593 036,69 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

296-92 Adoption de la liste de comptes C-24-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-24-92 concernant les chèques 40089 à 40212 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 308 200,53 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

297-92 Adoption de la liste de comptes C-25-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-25-92 concernant les chèques 40039, 40173, 40188, 40213 à 40355 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 052 387,90 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

298-92 Adoption de la liste de comptes C-26-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-26-92 concernant les chèques 40356 à 40427 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 612 650,15 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

299-92 Adoption de la liste de comptes C-27-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-27-92 concernant les chèques 40428 à 40528 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 331 375,92 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

300-92 Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mai 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 mai 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 19 396,84 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

301-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 juin 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 juin 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 17 270,84 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

302-92

Annulation de coupons et obligation non réclamés

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le Trésorier à annuler les coupons et l'obligation non réclamés et décrits ci-après, à en demander le remboursement à la Banque Nationale et à remettre cette somme au Curateur public du Québec, tel que prévu par la loi.

Émission de 3 965 000 $ datée du 15 mai 1978/1988

Coupon no 17	- 15 novembre	1986	275,00 $
Coupon no 18	- 15 mai	1987	50,00 $
Coupon no 19	- 15 novembre	1987	150,00 $
Coupon no 20	- 15 mai	1988	50,00 $
Obligation	15 mai	1988	1 000,00 $
			1 525,00 $

ADOPTÉE

303-92

Adoption du règlement # 831

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 831 intitulé : "Règlement adoptant et approuvant les règlements # 42 et 43 de la C.I.T.F.; le règlement # 42 adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995 et le règlement # 43 autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et il décrète un emprunt bancaire au montant de 120 000 $ à ces effets".

ADOPTÉE

304-92 Fermeture du projet 91-05 (pompe submersible, puits 6)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-05 (pompe submersible, puits # 6) sont terminés et qu'ils ont coûté 11 403,15 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 11 403,15 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fermer ce projet.

ADOPTÉE

305-92 Fermeture du projet 91-07 (modifier raccordement, rue Corbeil)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-07 (modification au raccordement de la rue Corbeil) sont terminés et qu'ils ont coûté 14 250 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 14 250 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de fermer ce projet.

ADOPTÉE

306-92

Pavillon-jardin - Convention avec M. Érik Gruninger

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve le renouvellement de la convention relative au pavillon-jardin installé sur la propriété de M. Érik Gruninger.

ADOPTÉE

307-92

Adoption de la soumission, régulateur de circulation (Jean XXIII et côte Richelieu)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'un régulateur de circulation ont été reçues le 14 août 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et de madame Josée Bédard, dessinatrice;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Mise en marche $	Installation $
Électroméga ltée	9 991,90	1 535,66
Les Systèmes de circulation Fortran ltée	9 836,93	10 183,61

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

Le 17 août 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Électroméga ltée" au montant de 9 991,90 $ pour la mise en marche et de 1 535,66 $ pour l'installation, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-11.

ADOPTÉE

308-92

Adoption de la soumission, feux de circulation (des Récollets et Bellefeuille)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de feux de circulation ont été reçues le 14 août 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et de madame Josée Bédard, dessinatrice;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Néolect inc.	109 153,50 $
R. Dubuc	67 269,00 $
Électro Système P.L. inc.	83 489,45 $
Jean Caron et fils inc.	77 323,09 $
Turcotte (1989) inc.	95 435,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et le rapport de la firme "Les consultants Falardeau & associés ltée";

CONSIDÉRANT l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "R. Dubuc inc." au montant de 67 269,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat y afférent. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 732.

ADOPTÉE

309-92 Adoption de la soumission, station de travail, système informatique

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une station de travail géomatique ont été reçues le 14 août 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et de madame Josée Bédard, dessinatrice;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Mensys ltée	24 036,48 $
Systèmes informatiques Bull HN ltée	31 735,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mensys ltée" au montant de 24 036,48 étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 91-17.

ADOPTÉE

Le 17 août 1992

310-92 Adoption de la soumission, élargissement de pavage, Club Price

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'élargissement de pavage de l'entrée du Club Price ont été reçues le 14 août 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et de madame Josée Bédard, dessinatrice;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Transport Yvan Boisvert inc.	15 528,02 $
Gaston Paillé ltée	14 307,26 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 14 307,26 étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 732.

ADOPTÉE

311-92 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 1991, relativement au remplacement d'une partie des lots 22, 23 et 25 et à la création des lots 2575 à 2584 (rue Corbeil) du cadastre officiel de

la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrain de Prestige C.G. inc. et de Gestion 523 Canada ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 37769, minute 3459).

ADOPTÉE

312-92

Cession des lots 2575 à 2584 (rue Corbeil)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 2575 à 2584 (rue Corbeil) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrain de Prestige C.G. inc. et à Gestion 523 Canada.

ADOPTÉE

313-92

Appui à M. Bernard Rouette, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que cette demande se situe à l'intérieur de la zone résidentielle 282 Ra/A2 et qu'elle est conforme à notre réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que, dans cette zone, tous les services municipaux sont existants à l'exception de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que l'exploitation agricole dans le voisinage en sera très légèrement affectée;

CONSIDÉRANT que la partie dézonée servira à implanter une bâtisse qui servira de résidence au coexploitant de la terre;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Résolution afin que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Bernard Rouette auprès de la Commission de protection du

territoire agricole du Québec, à l'effet de morceler et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles et aliénation une partie du lot 66 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

314-92

Poursuite contre madame Juliette Godon

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes de contribuables ont été portées à notre attention au sujet de l'usage fait sur une partie du lot P.-143 du boulevard Saint-Jean appartenant à madame Juliette Godon;

CONSIDÉRANT que ces plaintes portent notamment sur l'accumulation désordonnée de débris de construction, de pièces d'autos, de vieux véhicules, de broussailles et sur le manque évident d'entretien des lieux;

CONSIDÉRANT que ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale, lesquels ont fourni rapport en conséquence;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de ces plaintes et de ces constatations;

CONSIDÉRANT que le particulier plus haut mentionné ne détient aucun permis du ministère de l'Environnement pour accumuler ainsi sur son terrain des débris pêle-mêle;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que l'usage fait par madame Juliette Godon sur le lot P.-143 lui appartenant et situé au 2510, boulevard Saint-Jean à Trois-Rivières-Ouest constitue une nuisance au sens de la Loi sur la Qualité de l'Environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit :

- par l'accumulation de débris de construction, pièces d'automobiles, vieux véhicules et la présence de broussailles sur le terrain, tant dans la cour latérale que dans la cour arrière;

- que ces débris et/ou pièces et/ou véhicules sont destinés à des sites d'élimination;

- que ces débris sont propices à la présence de vermine;

- que ces nuisances se produisent sur le terrain ci-après décrit soit :

DÉSIGNATION

Un terrain ou emplacement situé à Trois-Rivières-Ouest, situé du côté nord-est du boulevard Saint-Jean, tel qu'actuellement élargi, en la paroisse de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant partie du lot numéro CENT QUARANTE-TROIS (P.-143) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, soixante (60) pieds de largeur sur la profondeur de deux cents (200) pieds, borné en front par le boulevard Saint-Jean, en arrière par l'autoroute, d'un côté par M. Godon ou représentants et de l'autre côté par M. Giroux ou représentants. Ledit terrain est connu et désigné sur un plan non officiel comme étant composé des lots numéros CINQUANTE-CINQ et DEUX CENT QUANRANTE-SIX de la subdivision non officielle dudit lot CENT QUARANTE-TROIS (143-55 et 143-246); ledit lot 143-55 étant situé à trois mille quatre cent quatre-vingts pieds (3,480) du chemin Sainte-Marguerite et ledit lot 143-246 situé immédiatement en profondeur.

EN CONSÉQUENCE :

qu'il soit ordonné à madame Juliette Godon d'enlever totalement les débris de construction, pièces d'autos, vieux véhicules, broussailles, débris ou autres déchets qui se trouvent sur son terrain plus haut mentionné et de faire disparaître le tout;

que les délais pour se conformer à la présente résolution soient de vingt et un (21) jours à partir de la signification d'une mise en demeure à être adressée par la Ville ou ses procureurs;

ET QU'À DÉFAUT par ladite Juliette Godon de faire les travaux nécessaires dans les délais déterminés plus haut, que la Ville soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître les nuisances plus haut décrites et ce, aux frais de ladite Juliette Godon;

AUTORISER en conséquence les procureurs de la Ville, Mes Beaumier, Richard, à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent cas.

ADOPTÉE

315-92 Crédits supplémentaires - Projet 92-11

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 9 000 $ au projet 92-11 pour permettre le remplacement du contrôleur du feu de circulation situé à l'intersection du boulevard Jean XXIII et de côte Rosemont.

ADOPTÉE

316-92 Crédits supplémentaires - Projet 92-05

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 8 000 $ au projet 92-05 pour permettre l'achat d'une pompe submersible (dépannage et urgence).

ADOPTÉE

317-92 Demande à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 2 luminaires sodium 100 W sur la rue Boischatel.

ADOPTÉE

Le 17 août 1992

318-92

Adoption de la soumission, ligne d'amenée - puits # 9 et 10

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'aqueduc de la ligne d'amenée longeant l'autoroute 55 vers les puits # 9 et 10 et le chemin de l'aéroport ont été reçues le 17 juillet 1992 à 16 heures dans la salle du Conseil municipal, en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Luc Morin, technicien;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	323 433,63 $
Cap Excavation inc.	305 572,64 $
Construction Régis Lapierre	546 104,00 $
Dollard Construction ltée	373 338,00 $
J.P. Doyon ltée	334 606,91 $
Transport Yvan Boisvert ltée	287 001,12 $
Les Constructions et Pavage Continental, div. du Groupe Devesco ltée	349 419,21 $
Gaston Paillé Excavation ltée	307 178,97 $
Entreprises GNP inc.	411 376,56 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Yvan Boisvert ltée" au montant de 287 001,12 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire ou le Maire

suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat y afférent. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 706.

ADOPTÉE

319-92 Promotion de M. Alain Côté (Enquêteur)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution 262-92, relative au sujet mentionné en rubrique, soit modifiée de façon qu'on y lise : "à compter du 24 août 1992".

ADOPTÉE

320-92 Remboursement de la taxe d'amusement au cinéma Fleur de lys

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest rembourse un montant de 28 396 $ de taxe d'amusement au cinéma Fleur de lys, pour la période du 29 novembre 1991 au 30 juin 1992 tel que prévu dans la lettre du 19 septembre 1988.

ADOPTÉE

321-92 Nomination du directeur général adjoint pour la période du 20 juillet 1992 au 9 août 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution # 288-92 soit modifiée de façon qu'on y ajoute que le traitement de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, soit majoré de 4 % pour cette période.

ADOPTÉE

Le 17 août 1992

322-92

Désaccord quant au projet du ministère de la Sécurité publique relativement à la détention par les services de police municipaux

CONSIDÉRANT le projet de la Direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique de référer des demandes d'assistance aux services policiers municipaux pour mettre sous garde des personnes arrêtées en vertu du Code criminel;

CONSIDÉRANT que les établissements réguliers de détention disposent des ressources pour répondre aux besoins d'une incarcération;

CONSIDÉRANT que les gardiens de prisons sont formés pour effectuer la garde des détenus ou de personnes arrêtées;

CONSIDÉRANT que la détention dans les postes de police doit être conforme aux exigences de la Commission de police en cette matière;

CONSIDÉRANT que la détention implique l'aménagement d'un bloc cellulaire conforme à la loi et des locaux et équipements nécessaires à l'enregistrement et à la fouille des détenus;

CONSIDÉRANT que les postes de police ne disposent pas des aménagements complets pour assumer des conditions de détention conformes;

CONSIDÉRANT que la garde des personnes demande l'ajout de ressources humaines, matérielles et financières additionnelles aux services policiers municipaux;

CONSIDÉRANT que le projet de la Direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique implique un transfert de coûts aux municipalités en matière de détention et ce, sans compensation;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que ce Conseil signifie au Ministre de la Sécurité publique son opposition au projet de ce ministère relativement aux demandes d'assistance pour la garde et la détention dans les locaux des services

policiers municipaux de personnes arrêtées par les agents de la paix.

ADOPTÉE

323-92

Félicitations à M. Dave Frost

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil adresse à M. Dave Frost ses félicitations sincères pour sa performance aux Jeux Olympiques de Barcelone.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Assemblée nationale : Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec : Forum national sur la décentralisation

Le Conseil québécois du Commerce de détail : Demande d'aide financière pour la campage "Voler, c'est criminel"

Sports Québec : Rappel. Ouverture de la période de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec d'hiver et d'été 1995

C.I.T.F. : Service le dimanche (lettre du 9 juillet 1992)

C.I.T.F. : Service d'autobus le dimanche (lettre du 27 juillet 1992)

Ministère des Affaires culturelles : Subvention de 16 785 $ pour la bibliothèque municipale

Ministère de l'Environnement : Dépliant sur la restauration des sols contaminés en vertu du principe pollueur payeur

Ministère des Affaires municipales : Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL)

Famille de M. Joseph Ferron : Remerciements pour condoléances

Union des municipalités du Québec : Résultats de la session parlementaire

Le 17 août 1992

Hydro-Québec : Participation des municipalités à deux programmes visant à l'amélioration de l'efficacité de l'éclairage public

Association québécoise des techniques de l'eau : Informations sur l'économie de l'eau à T.R.O. dans les différents média

M. Paul Leclerc, ébéniste : Remerciements aux policiers pour leur collaboration lors de l'incendie survenue le 27 juin 1992

M. Jean L. Normand : Remerciements pour félicitations relatives à sa nomination à titre de conseiller de la Reine

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 732 (boul. Marion et rue Audet)

Ville de Brossard : Modification à la loi sur les tarifs d'élimination des déchets (demande de résolution)

Mme Marielle Trottier : Demande d'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards Jean XXIII et St-Jean

Société d'assurance automobile du Québec : Campagne d'affichage pour combattre l'alcool au volant

Ministère de la Justice : Protocole relatif à la remise des amendes liées aux infractions criminelles poursuivies devant une cour municipale

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche : Programme d'assistance financière "Chantiers jeunesse"

Beaudry, Daigle, Vitale, avocats : Salle d'amusement au Centre d'achat Carrefour T.R.O.

M. Jean Perron : Fête sur la rue Corbeil

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, greffier adjoint

Le 8 septembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 août 1992, sous la présidence de son honneur le maire suppléant Fernand Bouchard; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

324-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

325-92 Adoption de la liste de comptes C-28-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-28-92 concernant les chèques 40529 à 40598 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 479 437,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

326-92 Adoption de la liste de comptes C-29-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-29-92 concernant les chèques 40599 à 40686 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 230 903,75 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

327-92 Adoption de la liste de comptes C-30-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-30-92 concernant les chèques 40687 à 40772 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 294 055,33 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

328-92 Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 juin 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 30 juin 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 36 749,59 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

329-92 Fermeture du projet 91-16

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-16 (puits # 4 - pompe) sont terminés et qu'ils ont coûté 16 017,43 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 20 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de retourner au fonds d'administration budgétaire un montant de 3 982,57 $ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

330-92 Fermeture du projet 91-12

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-12 (Véhicules - Sécurité publique) sont terminés et qu'ils ont coûté 45 435,65 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 45 806,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au fonds d'administration budgétaire un montant de 370,35 $ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

331-92 Fermeture du règlement # 464

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 464 (rue Laflamme, Gascogne, Montauban, Montlieu et Auclair) sont terminés et qu'ils ont coûté 1 257 124,58 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 251 192,88 $ et qu'il reste à emprunter 90,28 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 5 931,70 $, de renoncer au solde à emprunter de 90,28 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

332-92

Fermeture du projet 90-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 90-01 (surplus réservé) sont terminés et qu'ils ont coûté 125 042,96 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 125 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 42,96 $ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

333-92

Fermeture du projet 91-10

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-10 (terrains acquis pour fins municipales) sont terminés et qu'ils ont coûté 3 785,50 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 3 785,50 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de fermer ce projet.

ADOPTÉE

334-92

Fermeture du projet 91-15

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-15 (puits 9 et 10 - montants additionnels) sont terminés et qu'ils ont coûté 4 064,50 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 4 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 64,50 $ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

335-92

Contrat relatif à l'administration des programmes P.A.R.C.Q., P.R.I.L. et P.A.D.

CONSIDÉRANT que la demande d'augmentation des honoraires et de modification des modalités de paiement pour les programmes P.A.R.C.Q., P.R.I.L. et P.A.D. a été acceptée par le Conseil le 1er juin 1992 (voir résolution 227-92);

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'administration des programmes P.A.R.C.Q., P.R.I.L. ET PAD tel que présenté par la firme "Groupe conseil Tritech" dans leur correspondance du 5 août 1992.

ADOPTÉE

336-92

Servitude pour éclairage et élargissement de pavage sur les lots 4-311 et 4-312

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur les lots 4-311 et 4-312 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Club Price Canada inc.

ADOPTÉE

337-92

Entente avec Les Jardins de Mère-grand

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer une entente avec Les Jardins de Mère-Grand, relativement au prêt d'un local par le Service des loisirs.

ADOPTÉE

338-92

Mainlevée d'une partie de la clause résolutoire relative au lot 15-355-1

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de mainlevée de la clause résolutoire quant à la condition du délai d'un an d'obligation de construire une bâtisse d'un minimum de neuf mille pieds carrés sur le lot 15-355-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

339-92

Programme "PAIE"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Greffier soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme "PAIE", que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec Travail-Québec tout document officiel relatif audit projet et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par Travail-Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1992

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la prévention et le combat des incendies.

340-92

Adoption de la soumission, Réfection de la toiture de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réfection de la toiture de la bibliothèque municipale ont été reçues le 28 août 1992 en présence de messieurs Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et René Laprise, directeur adjoint au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Les Toitures Bellemare (1992) inc.	9 650,00 $
Les Constructions Aubry et Boucher inc.	6 454,24 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur René Laprise, directeur adjoint du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Constructions Aubry et Boucher inc." au montant de 6 454,24 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

341-92

Démission de M. Ian L'Archevêque, pompier volontaire

CONSIDÉRANT que monsieur Ian L'Archevêque a remis sa démission en date du 30 août 1992;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la démission de monsieur Ian L'Archevêque, à titre de pompier volontaire, effective le 30 août 1992, soit acceptée.

ADOPTÉE

342-92 Adoption du rapport du comité de circulation du 19 août 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-02-92, du 19 août 1992, soit adopté tel que présenté par monsieur Gaétan Alarie, président.

ADOPTÉE

343-92 Nomination, représentante des locataires des résidences pour famille, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que madame Christiane Mailhot soit nommée représentante des locataires des résidences pour familles de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'un an.

ADOPTÉE

344-92 Nomination, représentant des locataires des résidences pour personnes retraitées, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur Roland Lafrance soit nommé représentant des locataires des résidences pour

personnes retraitées de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'un an.

ADOPTÉE

345-92

Adoption de la soumission, agrandissement de l'emplacement du conteneur d'ordures de la résidence "Le Châtelain"

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'agrandissement pour conteneur au 755, rue Carrier ont été reçues le 8 septembre 1992 :

Firme	Montant
Lingco inc.	3 405,16 $
Construction Julien Béliveau inc.	3 227,12 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Julien Béliveau inc." au montant de 3 227,12 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget # 04-139-30.

ADOPTÉE

346-92

Entretien de la route 138

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec désire transférer la responsabilité de la route 138 à la Ville de Trois-Rivières-Ouest à compter du 1er avril 1993;

CONSIDÉRANT que ce partage est prévu dans le cadre de la "Réforme Ryan";

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire que la route 138 lui soit cédée après avoir été rénovée de façon identique à ce qui a été fait sur la portion comprise entre le pont Laviolette et place Alexandre;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'entretien du réseau de la route 138 à la condition expresse que ladite route soit rénovée, tel que ci-avant mentionné.

que copie de cette résolution soit acheminée à M. Sam L. Elkas, Ministre des Transports, à M. Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales et à M. Yvon Picotte, Ministre de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50 % à 100 % sur les quatre faces.

347-92

<u>Engagement d'un policier-pompier régulier</u>

CONSIDÉRANT qu'un concours relatif à l'embauche d'un policier-pompier régulier au Service de sécurité publique de la Ville prendra fin le 9 septembre 1992;

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Désilets est le policier-pompier suppléant ayant cumulé le plus grand nombre d'heures de travail au Service de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le rapport de monsieur Jean Proulx, Directeur du Service de sécurité publique, en date du 8 septembre 1992, est favorable à l'embauche de monsieur Marc Désilets;

Le 8 septembre 1992

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Marc Désilets soit engagé à titre de policier-pompier régulier au salaire de 577,78 $/semaine (échelon après 1 an) à compter du 10 septembre 1992 selon la convention collective en vigueur, et ce, à condition d'avoir postulé l'emploi, sans quoi la présente résolution sera nulle et sans effet à toutes fins que de droit. La date d'ancienneté de M. Désilets est le 25 octobre 1990.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement : Mise en oeuvre de la politique sur l'élimination des neiges usées

Société d'habitation du Québec : Réaménagement budgétaire 1992 - P.A.R.C.Q. - P.R.I.L.

Ville d'Ottawa : Information sur le jour "Haut le drapeau!"

A.Q.T.E. : Campagne d'économie d'eau potable 1992

Vincent Bolduc : Campagne nationale de prévention des incendies 1992

L'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec inc. : Rapport sur la responsabilité du produit en 1991 - Minimisation des déchets d'emballage

Sur ce, l'assemblée est levée.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, maire suppléant

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 21 septembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 septembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

348-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

349-92 Adoption de la liste de comptes C-31-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-31-92 concernant les chèques 40773 à 40852 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 763 258,08 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

350-92 Adoption de la liste de comptes C-32-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-32-92 concernant les chèques 40853 à 40925 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 149 857,52 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1992

351-92

Adoption du règlement 92-PI-01 (Prévention et combat des incendies)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement intitulé "Règlement concernant la prévention et le combat des incendies" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

352-92

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, aprenteur-géomètre, en date du 10 août 1992, relativement à la subdivision d'une partie des lots 11 et 2590 et à la création des lots 11-122, 11-123, 2590-1 et 2590-2 (rue Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 52955, minute 4164).

ADOPTÉE

353-92

Cession des lots 2590-1, 2590-2, 11-122 et 11-123

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 2590-1, 2590-2 et 11-122 (rue Marion) appartenant à Les Investissements Nivana inc. et un contrat de cession du lot 11-123 (rue Marion) appartenant à Les Appartements des Tourelles ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics.

354-92

Crédits supplémentaires, projet 91-11 (Édifice des Travaux publics)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 93 305 $ au projet 91-11 afin de défrayer les honoraires professionnels d'ingénierie et d'architecture relatifs à la rénovation et à l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

355-92

Mandat - Architecte

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Roger Villemure soit mandaté pour effectuer les travaux d'architecture relatifs à la

rénovation et à l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics, selon les honoraires mentionnés dans sa correspondance du 11 septembre 1992.

ADOPTÉE

356-92 Mandat - Ingénieurs

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme CGL inc. soit mandatée pour effectuer des travaux d'ingénierie relatifs à la rénovation et à l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics, selon les honoraires mentionnés dans leur correspondance du 14 septembre 1992.

ADOPTÉE

357-92 Adoption de la soumission, station totale électronique

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la station totale électronique d'arpentage ont été reçues le 18 septembre 1992 en présence de messieurs Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et Jean Rouette, chef-dessinateur;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Montant
Bélitec inc.	14 695,77 $
Compagnie Norman Wade ltée	16 349,43 $
Pentax Canada inc.	19 677,56 $
Gradtek Électronique inc.	16 409,52 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Bélitec inc." au montant de 14 695,77 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, le tout, conditionnellement à l'acceptation de la modification au projet 92-03.

ADOPTÉE

358-92

Acceptation du rôle d'évaluation 1993

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1993 au montant de 675 536 500 $ (valeur imposable de 635 660 000 $ et valeur non imposable de 39 876 500 $) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.P.G. (1985) enr.

ADOPTÉE

359-92

Acceptation du rôle locatif 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1993, au montant de 13 280 900 $ (valeur imposable de 13 156 300 $ et valeur non imposable de 124 600 $) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.P.G. (1985) enr.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 5000 relativement à la présentation de plans à l'échelle.

Le 21 septembre 1992

360-92

Bibliothèque municipale - Embauche

CONSIDÉRANT la rencontre du 15 septembre 1992 entre MM Denis Delangie, directeur régional du ministère des Affaires culturelles, Jean Lamothe et Daniel Rouette, du même ministère et MM Jean-Charles Charest, maire et Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires culturelles exige l'embauche d'un(e) bibliothécaire contractuel(le) ou d'un(e) consultant(e) pour le suivi du projet de bibliothèque (plans - devis - soumissions - surveillance);

CONSIDÉRANT qu'après la mise en place du projet, le ministère des Affaires culturelles exige l'embauche d'un(e) bibliothécaire à temps plein;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les exigences du ministère des Affaires culturelles, selon les recommandations de M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention demandée par les résolutions 50-92 et 56-92 en date du 17 février 1992.

ADOPTÉE

361-92

Proclamation de la semaine de la famille

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 5 au 11 octobre 1992 soit proclamée "Semaine de la famille".

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1992

CORRESPONDANCE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :
Voie d'accès au secteur Nord de Trois-Rivières

Orchestre symphonique de Trois-Rivières :
Programmation de la saison 1992-1993

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Chares, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 octobre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 octobre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Côté, conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

362-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

363-92 Adoption de la liste de comptes C-33-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-33-92 concernant les chèques 40926 à 41018 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 234 877,25 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

364-92 Adoption de la liste de comptes C-32-92

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-34-92 concernant les chèques 41019 à 41120 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 5 320 514,14 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

365-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 32 978,37 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

366-92

Adoption du règlement # 832

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 832 intitulé "Règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1992

367-92

Adoption du règlement # 5015

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 5015 intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction à l'article 2.1.4 a) et b)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement portant sur la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics.

368-92

Adoption des prévisions budgétaires 1993 de l'O.M.H.T.R.O.

CONSIDÉRANT que les revenus pour les projets numéros 43120-001, 43120-002, 43120-003, 43120-004 et 43120-005 de l'Office municipal d'habitation sont de 354 713 $, que les dépenses se chiffrent à 1 058 835 $ et qu'il en résulte un déficit de 704 122 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1993 relativement aux projets 43120-001, 43120-002, 43120-003, 43120-004 et 43120-005 soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H.T.R.O.

ADOPTÉE

369-92

Émission de la Société québécoise d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que la Société québécoise d'assainissement des eaux a émis 822,10 $ le 13

décembre 1985 pour financer des travaux réalisés pour la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette émission échoit le 13 décembre 1992 et que la Ville doit refinancer 688,97 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce au refinancement et qu'elle paie comptant le capital prévu au refinancement de 688,97 $.

ADOPTÉE

370-92

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries 1992"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries 1992) :

- Catégorie aménagement général :
  M. François Bourassa
  7805, chemin Ste-Marguerite O.

- Catégorie maisons fleuries :
  Mme France Gagné et M. Luc Beaumier
  340, rue Lemay

- Catégorie balcons fleuris :
  Mme Madeleine Abbott
  455, rue Laporte, app. 305

- Catégorie jeunes plantations :
  M. Jean-Claude Lamontagne
  5220, rue Gascogne

- Catégorie commerces :
  Ferme horticole F. Gagnon enr.
  8600, boul. Jean XXIII

- Catégorie aménagement artisanal
  M. Évé Lacommande et Denise Mercure
  7805, rue du Fleuve

- Catégorie plus bel arbre
  M. Gilles Ferron
  5740, rue Notre-Dame

que le Conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à tous les gagnants ainsi que ses remerciements aux membres du jury et à la présidente du concours Mme Marthe Rousseau pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

371-92 Crédits supplémentaires - Projet 92-03

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 13 000 $ au projet 92-03 pour permettre l'acquisition d'une station totale électronique et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

372-92 Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que soit adressée à la Commission municipale du Québec une demande autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire une énumération abrégée des lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à inclure dans la vente pour taxes devant avoir lieu d'ici la fin de l'année 1992.

ADOPTÉE

373-92 Appui à la Ville de Nicolet - Autoroutes 30 et 55

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil appuie la Ville de Nicolet dans sa requête pour que se réalise au plus tôt et simultanément le prolongement des autoroutes 30 et 55 comportant la construction d'un viaduc à la

hauteur du boulevard des Acadiens dans le secteur St-Grégoire, tel qu'amplement décrit dans la résolution 228-09-92 de cette ville.

ADOPTÉE

374-92 Engagement de monsieur Vincent Fortier, ingénieur de projets

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Vincent Fortier, ingénieur, soit engagé à titre d'ingénieur de projets (poste cadre) à compter du 19 octobre 1992, au salaire de 37 911,70 $ et qu'il complète une période de probation de 6 mois après laquelle son salaire sera augmenté de 15 %, devenant 44 602,00 $.

ADOPTÉE

375-92 Engagement de deux pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que MM. Mario Biron et Pierre Bellemare soient engagés à titre de pompiers volontaires à compter du 1er novembre 1992 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la ville.

ADOPTÉE

376-92 Achat d'un terrain situé sur le lot P.-27

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer avec le ministère des Transports un contrat d'achat du terrain situé sur le lot P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant un montant de 9 839,68 $.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1992

377-92 Lot P.-27 - Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que, dans un premier temps, le ministère des Transports avait cédé à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le terrain situé sur le lot P.-27 dont il est question dans la résolution 376-92 et ce, dans le but d'y faire un parc;

CONSIDÉRANT que la ville, par ladite résolution, consent maintenant à l'achat de ce terrain au ministère des Transports dans le but de le revendre à M. Jean Fréchette;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un montant de 12 299,60 $ soit réclamé à M. Jean Fréchette pour ce terrain, en compensation des frais encourus.

ADOPTÉE

378-92 Engagement de Mme Josée Bédard

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Josée Bédard soit engagée à titre de dessinatrice à compter du 12 octobre 1992, au salaire de 482,80 $/semaine (échelon 3) et qu'elle complète une période de probation de 6 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

379-92 Lettre d'entente - Personnel surnuméraire syndiqué

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Jean-Charles Charest, maire, M. Roland Lottinville, directeur général et Mme Madame Christiane Comeau, secrétaire administrative,

soient autorisés à signer une lettre d'entente relative à la convention collective du 17 juillet 1992, tel que mentionné dans le rapport du directeur général à cet effet.

ADOPTÉE

380-92

Listes des salaires - Personnel surnuméraire non syndiqué

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les listes des salaires pour le personnel surnuméraire non syndiqué portant sur les dates suivantes :

- du 92-10-01 au 92-12-31
- du 93-01-01 au 93-03-31
- du 93-04-01 au 93-09-30

soient acceptées telles que présentées par le Service du personnel.

ADOPTÉE

381-92

Appui à la Ville de Brossard

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la résolution de la Ville de Brossard faisant part de son désaccord quant à l'augmentation des coûts de formation à l'Institut de Police de Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Centre Multi-sports TIM : Demande d'aide financière

Cabinet du ministre délégué aux Transports : Décentralisation du réseau routier

Comité organisateur du Championnat canadien de curling junior : Demande d'aide financière

Le 5 octobre 1992

Ministre de l'Environnement : Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales - ruisseau Bettez

Municipalité St-Jean-Baptiste de Nicolet : Entente de services en matière d'incendie

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 octobre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 octobre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

382-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

383-92 Adoption de la liste de comptes C-35-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-35-92 concernant les chèques 41121 à 41193 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 428 277,99 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

384-92 Adoption de la liste de comptes C-36-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-36-92 concernant les chèques 41194 à 41295 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 448 659,12 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

385-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 août 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 31 août 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 29 876,93 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement portant sur la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics.

386-92

Adoption du compte rendu de la rencontre Parents-Ados T.R.O. du 17 septembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le compte rendu de la rencontre Parents-Ados T.R.O. tenue le 17 septembre 1992 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

387-92

Acquisition des lots P-29-27, et 29-5-2 (rue Notre-Dame)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville acquière les terrains situés sur les lots P-29-27 et 29-5-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Notre-Dame) et qu'elle débourse un montant de 300 $ au ministère des Transports à cette fin, le tout conditionnellement à ce que ce dernier prépare le plan d'arpentage.

ADOPTÉE

388-92 Proclamation de la "Semaine de la prévention de la criminalité

CONSIDÉRANT que la criminalité et les problèmes qui en découlent (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de crimes;

CONSIDÉRANT que l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilisation des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil proclame la semaine du 1er au 7 novembre 1992 : "Semaine de la prévention de la criminalité".

ADOPTÉE

389-92 Adoption du projet 92-12 (Égout sanitaire - Arrière-lot Jean XXIII et Ste-Marguerite)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil vote des crédits de 30 000 $ au projet 92-12 pour permettre le remplacement de l'égout sanitaire à un arrière-lot donnant sur le boulevard Jean XXIII et la rue Ste-Marguerite et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1992

390-92 Adoption du rapport du comité de relations de travail du 18 septembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du comité de relations de travail du 18 septembre 1992 (douzième rencontre) soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

391-92 Adoption du rapport du comité de relations de travail du 1er octobre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport du comité de relations de travail du 1er octobre 1992 (treizième rencontre) soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

392-92 Adoption du rapport de la deuxième réunion du comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la Ville

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport de la deuxième rencontre du comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 juin 1992, soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

393-92 Adoption du rapport de la troisième rencontre du comité relatif à l'étude salariale des cadres de la Ville

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport de la troisième rencontre du comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 30 septembre 1992, soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

394-92

Adoption de la soumission, chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de 2500 tonnes métriques de chlorure de sodium ont été reçues le 16 octobre 1992 :

Firme		$/ton. m.	$ Total
Mines Seleine, div. de la Société canadienne de sel ltée	livré	45,74	132 142,86
	non livré	48,50	140 116,50
Sel Akzo ltée	livré	52,25	150 950,25
	non livré	46,00	132 894,00
Sifto Canada inc.	livré	54,60	157 739,40
	non livré	46,00	132 894,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mines Seleine, div. de la Société canadienne de sel ltée" au montant de 45,74 $ la tonne métrique livrée, pour un total de 132 142,86 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1992

395-92

Adoption de la soumission, sable tamisé abrasif.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de 1500 tonnes métriques de sable tamisé abrasif mélangé à 10% de sel et pour la fourniture de 10 tonnes métriques de sable abrasif ont été reçues le 19 octobre 1992 :

Firme		$/ton. m.	$ total
Bourassa Transport inc.	sable	11,40	20 390,56
	sable+sel	5,25	
Sable des Forges inc.	sable	11,40	20 465,68
	sable+sel	6,10	
Graviers Mont-Carmel inc.	sable	12,95	23 193,00
	sable+sel	6,45	
Les graviers MDM enr.	sable	11,56	20 741,86
		6,09	

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Bourassa Transport inc." au montant de 11,40 $ la tonne métrique pour le sable tamisé abrasif mélangé à 10% de sel et au montant de 5,25 $ la tonne métrique pour le sable abrasif, pour un total de 20 390,56 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1992

396-92

Adoption de la soumission, remplacement de l'égout sanitaire - Arrière-lot boulevard Jean XXIII et rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le remplacement de l'égout sanitaire à un arrière-lot donnant sur le boulevard Jean XXIII et la rue Ste-Marguerite ont été reçues le 19 octobre 1992 :

Firme	Montant ($)
André Bouvet ltée	36 296,74
Transport Yvan Boisvert inc.	31 909,54
Gaston Paillé ltée	25 805,83

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 25 805,83 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-12.

ADOPTÉE

397-92

Projet d'assainissement des eaux, quatrième addenda

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le quatrième addenda à la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1992

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Accusé réception de notre lettre au sujet du transfert de responsabilités en matière de voirie locale pour la section de la route 138

Coalition des payeurs de taxes : Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

Association touristique du Coeur du Québec : Concours des Grands Prix du tourisme québécois

Famille de M. Henri-Paul Côté : Remerciements pour condoléances

Conférence internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent : Rencontre les 12, 13 et 14 mai 1993 - Plan d'association

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Avis d'expropriation

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 novembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 novembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

429-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

430-92 Adoption de la liste de comptes C-39-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-39-92 concernant les chèques 41350, 41408, 41477 à 41562 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 330 293,05 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

431-92 Adoption de la liste de comptes C-40-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-40-92 concernant les chèques 41563 à 41680 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 230 777,12 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

432-92

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 120,65 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

433-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 octobre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 725,96 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

434-92

Adoption du règlement # 734 (Édifice des travaux publics)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 734 intitulé : "Règlement portant sur la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics et autorisant une dépense n'excédant pas 850 000 $ et un emprunt de 850 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

435-92 Adoption du règlement # 616 (fermeture rue Bellevue)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 616 intitulé : "Règlement portant sur la fermeture de la partie de la rue Bellevue située sur les lots 40-96 et 40-112 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

436-92 Servitude sur le lot 15-259 (Place Belmont)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 15-259 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Denis Guillemette.

ADOPTÉE

437-92 Servitude sur le lot 15-260 (Place Belmont)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 15-260 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Paul Francoeur.

ADOPTÉE

Le 16 novembre 1992

438-92 Servitude sur le lot 10-23 (Boul. Jean XXIII)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 10-23 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Trois-Rivières Toyota ltée.

ADOPTÉE

439-92 Servitude sur le lot 15-257 (Place Belmont)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 15-257 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Mme Thérèse Moreau.

ADOPTÉE

440-92 Servitude sur le lot 9-12 (rue Ste-Marguerite)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 9-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Pub La Détente inc.

ADOPTÉE

441-92 Protocole d'entente entre Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'association du personnel cadre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire, le président du comité de relations de travail et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'association du personnel cadre.

ADOPTÉE

442-92

Servitude pour le passage des autobus de la C.I.T.F. sur le lot P.-53

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le notaire Louis Paquin soit autorisé à préparer le contrat de servitude pour le passage des autobus de la C.I.T.F. sur le lot P.-53 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Carberg 138 inc. et que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

443-92

Adoption du rapport du comité de relations de travail du 27 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de relations de travail du 27 octobre 1992 (quinzième rencontre) soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux municipaux sur les rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII.

444-92

Mandat - Étude sur l'éclairage de rues

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la firme d'ingénieurs "Exploitation Santec inc." soit mandatée pour effectuer, sans frais, une étude sur l'éclairage des rues de la ville dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'heure de la tenue des assemblées publiques.

445-92

Déplacement d'aqueduc - Autoroute 40

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville adresse au ministère des Transports du Québec une demande de paiement pour les travaux de déplacement d'aqueduc - Autoroute 40, au coût net de 82 298,55 $ tel que stipulé dans l'entente entre la Ville et le ministère des Transports et dans la résolution 248-92.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement no.44 (1992) de la C.I.T.F. décrétant et autorisant l'achat d'un autobus urbain.

446-92

Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest possède son système d'éclairage public (abonné au service général d'éclairage public);

CONSIDÉRANT qu'une partie du parc d'éclairage public de la ville fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec propose son Programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité (appelée étude technico-économique),

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest de faire réaliser cette étude pour pouvoir analyser la rentabilité de convertir au sodium le parc d'éclairage public,

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'inscrive au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate la firme "Exploitation Santec inc." comme interlocuteur d'Hydro-Québec pour la Ville aux fins de ce Programme.

ADOPTÉE

447-92 <u>Vente des lots 40-96 et 40-112 (partie de la rue Bellevue)</u>

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de vente des lots 40-96 et 40-112 (partie de la rue Bellevue) du cadastre officiel

de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Roger Simard, au coût de 7,77 $ le mètre carré, pour un coût total de 3 609,17 $

ADOPTÉE

448-92

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'en vertu de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, qui aura lieu le 6 janvier 1993 à 10 heures, divers immeubles dont les taxes sont demeurées impayées, le tout tel que décrit dans l'état préparé par le trésorier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Groupe Scout Duvernay : Demande d'aide financière pour 1993

Ministère des Affaires municipales : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 1993

Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Accusé réception de la demande de prolongement des autoroutes 30 et 55

Cabinet du ministre délégué aux Transports : Accusé réception de la demande de prolongement des autoroutes 30 et 55

Ministère des Transports : Campagne d'information sur la signalisation routière

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Prochaine audience publique 23 novembre 1992 à 19 heures

Club de natation Mégophias : Demande d'aide financière pour 1993

M. André Ferland : Demande d'aide financière

Association touristique du Coeur-du-Québec : Renouvellement de cotisation pour 1993-1994

Le 16 novembre 1992

Union des municipalités du Québec : Cotisation annuelle

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 23 novembre 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 novembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Gaétan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération:

1. Nomination d'un inspecteur agraire

449-92

Nomination d'un inspecteur agraire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Vincent Fortier, ing., ingénieur de projet, soit nommé inspecteur agraire à compter du 23 novembre 1992.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 26 novembre 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 novembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1. Adoption de la soumission, travaux municipaux, rues Quenneville, Nolin et Borduas.

450-92

Adoption de la soumission, travaux municipaux, rues Quenneville, Nolin et Borduas

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Quenneville, Nolin et Borduas, relativement au règlement # 733 ont été reçues le 26 novembre 1992 :

Firme	Montant ($)
Thomas Bellemare limitée	363 015,74
Cap Excavation inc.	317 206,81
Transport Yvan Boisvert inc.	309 475,94
J.P. Doyon ltée	347 242,40
Gaston Paillé ltée	349 159,48 $
A. Plamondon & fils inc.	339 062,49

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Yvan Boisvert inc." au montant de 309 475,94 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 733.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 novembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 novembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, motive son absence pour raisons personnelles.

398-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

399-92 Adoption de la liste de comptes C-37-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-37-92 concernant les chèques 41240, 41296 à 41383 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 508 009,79 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

400-92 Adoption de la liste de comptes C-38-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-38-92 concernant les chèques 41384 à 41476 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 548 694,73 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

401-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 septembre 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 septembre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 321,51 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement portant sur la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des Travaux publics.

402-92

Permanence de M. Denis Vaillancourt

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Denis Vaillancourt soit nommé en permanence au poste de contremaître en traitement de l'eau à compter du 4 novembre 1992, date à laquelle il aura terminé sa période de probation.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1992

403-92 Nomination, maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Gaétan Alarie soit nommé Maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 1er novembre 1992.

ADOPTÉE

404-92 Vente du lot P.-18 (vente pour taxes)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer l'acte de vente du lot P. 18 (lisière longeant le cours d'eau Lacerte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par Launier ltée lors d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991.

ADOPTÉE

405-92 Vente du lot 119 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer l'acte de vente du lot 119 (rue Route à Bureau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par Cie Placement Gevin enr. lors d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991.

ADOPTÉE

406-92 Adoption du rapport du comité de travail du 19 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de relations de travail du 19 octobre 1992 (quatorzième rencontre) soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

407-92 Servitude sur les lots 12-23 et 15-359-1

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur les lots 12-23 et 15-359-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Placements Hoco inc.

ADOPTÉE

408-92 Servitude sur le lot 10-23-2 (arrière-lot Ste-Marguerite)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur le lot 10-23-2 (arrière-lot Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Mme Jeanne Rabouin.

ADOPTÉE

409-92 Servitude sur le lot 10-23-1 (arrière-lot Ste-Marguerite)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur le lot 10-23-1

(arrière-lot Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Papeterie Mauricienne inc.

ADOPTÉE

410-92

Servitude sur le lot 12-30 (arrière-lot Ste-Marguerite)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude sur le lot 12-30 (arrière-lot Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Jardins Gaétan Chassé inc.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement portant sur la fermeture de la partie de la rue Bellevue située sur les lots 40-96 et 40-112 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

411-92

Adoption du compte rendu de la rencontre Parents-Ados T.R.O. du 7 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le compte rendu de la rencontre Parents-Ados T.R.O. tenue le 7 octobre 1992 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

412-92

Adoption de la soumission, voiture berline 6 cylindres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une voiture berline (6 cylindres) ont été reçues le 30 octobre 1992 :

Firme		Montant
Automobiles Bernier et Crépeau ltée		15 314,01 $
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	option A	16 382,95 $
	option B	17 033,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Automobiles Bernier et Crépeau ltée" au montant de 15 314,01 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au projet 92-03.

ADOPTÉE

413-92

Mandat d'achat de formulaires avec l'U.M.Q.

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires à la cour municipale;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités plus amplement décrits au bon de commande préparé par M. Roger Champagne, greffier de la cour municipale, en date du 11 novembre 1992;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la municipalité confie à l'union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires pour la cour municipale et ce, afin de se procurer les formulaires et quantités plus amplement décrits au bon de commande préparé par M. Roger Champagne, greffier de la cour municipale, en date du 11 novembre 1992;

que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs de 3 % du montant de ce contrat avant taxes.

que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

414-92 Adoption, rapport du comité de circulation R-03-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-03-92, tenu le 28 octobre 1992, soit adopté tel que présenté par monsieur Gaétan Alarie, président, à l'exception du point 21-92 qui sera reconsidéré par le Comité de circulation lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉE

415-92 Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales (règlements 717 et 420)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1993 :

Regl.	Secteur	Base de calcul	Indices	Montant
717	Goyer	frontage 245,24	33,44	8 200 $
720	Sabourin-Lebel	frontage 158,92	33,44	5 314 $

ADOPTÉE

416-92 Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales (règlement 721 et 724)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1994 :

Regl.	Secteur	Base de calcul	Indices	Montant
721	Arnaud	frontage 342,4	2507	8 584 $
724	Lebel Brosseau Sabourin	frontage 835,86	9,55	7 982 $

ADOPTÉE

417-92 Financement, emprunts temporaires (règlements 717, 720)

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser après le 1er janvier 1992 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit

autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
717	246 006 $	90 %	221 405 $
(rue Goyer et divers travaux)			
720	103 127 $	90 %	92 814 $
(rues Sabourin et Lebel)			

ADOPTÉE

418-92 Financement, emprunt temporaire (règlement 721)

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser après le 1er avril 1992 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
721	232 600 $	90 %	209 340 $
(rue Arnaud)			

ADOPTÉE

419-92

Financement, emprunt temporaire (règlement 724)

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser après le 1er août 1992 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
724	429 538 $	90 %	386 584 $

(rues Lebel, Brosseau et Sabourin)

ADOPTÉE

420-92

Financement, emprunts temporaires (règlements 728, 732)

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier

d'adresser après le 1er janvier 1993 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
728	590 119 $	90 %	531 107 $
(rues Anctil, Decelles, Dozois, Sicard)			
732	660 513 $	90 %	594 461 $
(rues Marion, Audet, des Récollets)			

ADOPTÉE

421-92 Vente de la subdivision P.-161-1, P.-166 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente de la subdivision P.-161-1, P.-166 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, un terrain à proximité de la rue Richer, ayant une forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie des lots 166 et 162-1 et étant borné comme suit : au sud par les lots 166-228, 162-1-129 et 162-1-128, au nord-ouest par les parties des lots 162-1 et 166 appartenant à Hydro-Québec en bordure de la rivière Milette, au nord-est par la partie du lot 166 de l'Hydro-Québec, le tout ayant une superficie de 1418,3 m^2, ayant appartenu à Les Constructions Trabeco inc., pour le prix de 195,24 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire de ladite subdivision à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1992

422-92 Vente du lot 162-589 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente du lot 162-589 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant appartenu à Les Constructions Marc Demontigny inc., pour le prix de 183,53 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire dudit lot à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

423-92 Vente de la subdivision P.-162-1, P.-166 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente de la subdivision P.-162-1, P.-166 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, un terrain accidenté ayant front à la côte Rosemont, de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie des lots 162-1 et 166, borné comme suit : au sud-ouest par le lot 162-1-3 (côte Rosemont), au nord-ouest par les lots 162-1-134, 162-1-133, 162-1-132, 166-31 (résidents de la rue Richer), au nord-est par le lot P-.166 (Hydro-Québec), au sud-est par les lots 162-1-55-1, 162-1-55-2, 162-1-54-1, 162-1-54-2, 162-1-53-1, 162-1-53-2, 162-1-124, 166-27 (résidents de la rue de Coubertin), le tout ayant une superficie de 3313,8 m^2, ayant appartenu à Les Constructions Trabeco inc., pour le prix de 118,68 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire de ladite subdivision à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1992

424-92 Vente du lot 162-1-136 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer l'acte de vente du lot 162-1-136 du cadastre offociel de la Paroisse de Trois-rivières, ayant appartenu à Les Constructions Trabeco inc. pour le prix de 103,51 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire dudit lot à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

425-95 Vente de la subdivision P.-15 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente de la subdivision P.-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, un terrain ayant front à la rue des Dominicains, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot 15 et étant borné comme suit : au nord-ouest par le lot 15-32, au nord-est par le lot 15-33-1, au sud-est par le lot P.-15, au sud-ouest par le lot P.-15-15 (rue des Dominicains), le tout ayant une superficie de 189,3 m^2, ayant appartenu à Succession Frédéric Bettez, pour le prix de 107,15 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire de ladite subdivision à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

426-92 Vente du lot 36-144 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente du lot 36-144 du

cadastre offociel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant appartenu à Cie Jardins Trois-Rivières inc., pour le prix de 193,23 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire dudit lot à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

427-92

Vente du lot 162-445 (Vente pour taxes)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à signer et rédiger l'acte de vente du lot 162-445 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant appartenu à Les Constructions Trabeco inc., pour le prix de 1 356.68 $. La Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire dudit lot à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 25 octobre 1991, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et ville.

ADOPTÉE

428-92

Adoption de crédits supplémentaires

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 10 000,00 $ au projet 92-03 pour permettre l'achat d'un véhicule devant servir à M. Jean Proulx, directeur du Service de sécurité publique et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement. Le véhicule actuellement utilisé par M. Proulx sera transféré à la division des enquêtes du même service.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Municipalité régionale de compté de Francheville : Accusé réception du règlement # 5015

Monsieur Jean-Marie Gouin : Remerciements pour la fête organisée en son honneur

Le 2 novembre 1992

Union des municipalités du Québec : Congrès 1993

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière

Direction générale de la sécurité civile : Nouveau personnel dont M. Alain Labranche, responsable attitré pour Trois-Rivières-Ouest

Commission de la représentation électorale du Québec : Accusé réception de notre envoi relatif à la Loi sur les élections et les référendums

Carosseries Fréchette enr. : Achat de la rue Angers

Madame Jacqueline Larouche : Demande de révision, modification de zonage au 7823, rue Notre-Dame (vente d'automobiles)

Monsieur Claude Matteau : Demande de participation financière, Festival d'arts figuratifs

Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest : Demande de subvention pour la saison 1993

Mme Christiane St-Pierre et M. Louis Fournier : Horaire de la cueillette d'ordures

PÉTITION : Accord de voisins sur l'agrandissement du garage de M. Claude Julien, 39, rue Pratte.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, greffier adjoint

Le 7 décembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 décembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

451-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

452-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

453-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

454-92 Adoption de la liste de comptes C-41-92

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-41-92 concernant les chèques 41681 à 41760 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 268 141,76 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

455-92 Adoption de la liste de comptes C-42-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-42-92 concernant les chèques 41497, 41761 à 41859 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 241 915,35 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

456-92 Adoption de la liste de comptes-C-43-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-43-92 concernant les chèques 41860 à 41968 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 372 266,75 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

457-92 Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 octobre 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 31 octobre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 10 110,26 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage, à la zone 118 RBCD 1, de façon à augmenter le pourcentage de parement extérieur de maçonnerie de 50% à 100 % sur les quatre faces.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux municipaux sur les rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII.

458-92

Installation d'un ouvrage de mitigation sonore

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a signé avec le ministère des Transports une entente relative au prolongement l'autoroute 40 dans le secteur nord de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les différentes études déposées au Burau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à ce sujet ont démontré l'augmentation de la circulation et donc du bruit relié à cette dernière;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'ériger un ouvrage de mitigation sonore afin de préserver la quiétude des résidents des secteurs ci-après décrits;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au promoteur du prolongement de l'autoroute 40 d'ériger un ouvrage de mitigation sonore dans le secteur situé au nord de la rue Cherbourg et dans le prolongement de l'autoroute 40.

ADOPTÉE

459-92

Projet de loi 55

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose à l'imposition de frais pour l'approbation des règlements d'emprunt et pour l'accomplissement par le ministère des Affaires municipales d'actes de financement, tel que s'apprête à le faire le ministre des Affaires municipales selon le projet de loi 55 et qu'elle appuie, de ce fait, la position de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

460-92

Adoption du règlement # 133-N-4

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 133-N-4 intitulé : "Règlement amendant le règlement # 133-N-3 afin de porter l'heure des assemblées du Conseil à 20 heures" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements.

ADOPTÉE

461-92

Adoption du règlement # 833

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 833 intitulé : "Règlement adoptant le règlement no.44 (1992) de la C.I.T.F. décrétant et autorisant l'achat d'un autobus urbain" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget 1993 de la C.I.T.F. au montant de 6 916 577 $ pour le transport régulier et de 638 645 $ pour le transport adapté.

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'année 1993.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement sur les développements domiciliaires 1993, la taxation et la participation monétaire des promoteurs ainsi que la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1993.

462-92

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 1992, portant sur les lots 18-106 à 18-122 et 21-160 à 21-165 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 38360, minute 3910).

ADOPTÉE

463-92

Cession du lot 18-122 (rue Brosseau)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 18-122 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

464-92

Cession du lot 2337-2 (partie rue Lavallée)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 2337-2 (partie de rue Lavallée) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Dumas, Paris et associés inc.

ADOPTÉE

465-92

Cession du lot 150-415 (rue Goyer)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 150-415 (rue Goyer) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Immeubles D. Levasseur inc.

ADOPTÉE

466-92

Cession des lots P-150, P-151 (zone tampon)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots P-150, P-151 (zone tampon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à La Cie Terrasse de l'Érablière inc.

ADOPTÉE

467-92

Mandat élargi relatif à l'assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de donner à la Régie d'assainissement des eaux un pouvoir élargi en matière d'environnement et qu'elle contribue pour un montant de 5000 $ au budget de 1993 à cet effet.

ADOPTÉE

468-92

Démission de Mme Joanne Levac à titre de secrétaire-commis standardiste

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la démission de Mme Joanne Levac, effective le 11 décembre 1992, soit acceptée telle que présentée et que le Conseil lui adresse ses remerciements pour l'excellent travail accompli au service de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

469-92

Permanence de Mme Mireille Saucier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Mireille Saucier soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis-standardiste au service des Travaux publics, à compter du 19 décembre 1992, étant donné qu'elle a complété sa période de probation.

ADOPTÉE

470-92

Permanence de Mme Danielle Larivée

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Danielle Larivée soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis-standardiste au service de la Sécurité publique, à compter du 19 décembre 1992, étant donné qu'elle a complété sa période de probation.

ADOPTÉE

471-92

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Brosseau et Robitaille :

11-336	Plan d'ensemble, secteur à l'est du pont Laviolette, de la rue Bellefeuille vers le nord	Novembre 1992
11-440	Voirie, égouts, aqueduc, rue Brosseau, de Marion au ch. 0 + 300	Novembre 1992
11-534	Voirie, égouts, aqueduc, rue Brosseau, du ch. 0 + 300 à rue Bellefeuille	Novembre 1992

ADOPTÉE

472-92 Adoption de 10 rapports - Comité Ville fleurie

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les rapports des dix réunions du comité de Ville fleurie soient adoptés tels que présentés par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

473-92 Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Benoit Laporte soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 14 décembre 1992, au salaire de 441,76 $/semaine selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de la Sécurité publique ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement à la recommandation du médecin suite au résultat de l'examen médical.

ADOPTÉE

474-92 Nomination d'un procureur ad hoc

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un procureur ad hoc;

Le 7 décembre 1992

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de nommer Me Lucie Fiset ou tout autre avocat de l'étude Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey & Lemay, pour agir à titre de procureur pour mener à terme la poursuite engagée dans un dossier relatif à la cour municipale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Transports : Campagne d'information sur la signalisation routière

Ministère des Affaires municipales (Habitation) : Programme PARCQ - Réaménagement budgétaire 1992

Ministre d'État Jeunesse : Remerciements pour envoi de la lettre d'appui à Mme Sylvie Fréchette

M.A.M., Direction générale de l'évaluation foncière : Communiqué d'information sur l'évaluation foncière municipale

Association québécoise des techniques de l'eau : Campagne d'économie d'eau potable 1993

Ministère des Affaires municipales : Accusé réception du règlement # 832 relatif à la Loi sur les élections et les référendums

Fleur de mai : Demande de subvention pour 1993

Atelier Silex inc. : Demande d'aide financière

Municipalité de Bristol : Demande d'achat d'une brique à 100 $ suite à l'incendie survenu à l'Hôtel de Ville

Club de Patinage artistique de T.R.O. : Remerciements pour les modifications apportées à la sortie nord du centre sportif

Hockey mineur T.R.O. : Demande de réduction du coût de location de la salle

Le 7 décembre 1992

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 décembre 1992

Règlement # 734

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 734 intitulé: "Règlement portant sur la rénovation et l'agrandissement de l'édifice des travaux publics et autorisant une dépense n'excédant pas 850 000 $ et un emprunt de 850 000 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 8 décembre 1992, je déclare que ledit règlement # 734 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaétan Alarie.

Gaétan Alarie

Gaétan Alarie, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 décembre 1992

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

475-92 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

476-92 Adoption de la liste de comptes C-44-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-44-92 concernant les chèques 41966, 41969 à 42070 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 272 939,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

477-92 Adoption de la liste de comptes C-45-92

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-45-92 concernant les chèques 42071 à 42173 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 465 339,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

478-92 Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 novembre 1992

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 novembre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 12 488,88 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

479-92 Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 novembre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 novembre 1992 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 986,95 $ soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

480-92 Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la servitude d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII :

11-581	Plan d'ensemble	Juin 1992
11-582	Servitude d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII	Juin 1992
11-551	Boulevard Jean XXIII	Novembre 1991

ADOPTÉE

481-92 Adoption du règlement # 735 (Brosseau, Robitaille et Boul. Jean XXIII)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 735 intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 440 640 $ et un emprunt de 293 194 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

482-92 Adoption du règlement # 834 (Budget 1993 C.I.T.F.)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 834 intitulé : "Règlement adoptant et approuvant le budget 1993 de la C.I.T.F. au montant de 6 916 577 $ pour le transport régulier et de 638 645 $ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

483-92 Adoption du règlement # 835 (Budget 1993 - Régie d'assainissement des eaux)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 835 intitulé : "Règlement adoptant les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'année 1993" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

484-92

Adoption du règlement # 577-H

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 577-H intitulé : "Règlement sur les développements domiciliaires 1993, la taxation et la participation monétaire des promoteurs ainsi que la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1993" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1993, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

485-92

Nomination des représentants de comités

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les représentants des comités suivants soient nommés depuis le 21 décembre 1992 jusqu'à novembre 1994:

MRC de Francheville	1. Mme Marthe Rousseau
C.I.T.F.	1. M. Gaston Cormier
Comité Action-Famille	1. Mme Marthe Rousseau présidente

Ville, villages fleuris	1. Mme Marthe Rousseau, présidente
O.M.H.T.R.O.	1. M. Fernand Bouchard 2. M. Gaston Cormier 3. M. Gaétan Alarie
Comité de concertation scolaire	1. Mme Suzie Ayotte, présidente 2. Mme Marthe Rousseau
Comité de circulation et comité régional de sécurité routière	1. Mme Suzie Ayotte, présidente
Conseil régional de la culture	1. M. Guy Côté, 2. Mme Marthe Rousseau
Conseil des loisirs de la Mauricie et comité St-Jean-Baptiste	1. M. Fernand Bouchard,
Comité de retraite	1. M. Guy Côté, président
Comité de relations de travail	1. Monsieur Guy Côté, président
Comité Parents-Ado T.R.O.	1. M. Fernand Bouchard, président

ADOPTÉE

486-92

Cession des lots P-165 et 2504

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots P-165 et 2504 (rue Donais) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Dumas Paris & associés inc.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1992

487-92

Servitude de passage pour conduite d'aqueduc sur le lot P-12

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude de passage pour conduite d'aqueduc sur le lot P-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant au ministère des Transports et ce au coût de 333,84 $ pour frais administratifs.

ADOPTÉE

488-92

Adoption de la soumission, sable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable de classes "A" et "B" ont été reçues le 11 décembre 1992 :

Firme	Classe	$/ton.m.	Montant
Transport Neault et Dupont inc.	"A"	2,99	1 495
	"B"	2,84	5 680
Massicotte & fils ltée	"A"	2,95	1 475
	"B"	2,85	5 700
Thomas Bellemare ltée	"A"	2,57	1 285
	"B"	2,57	5 140
Noé Veillette inc.	"A"	2,50	1 250
	"B"	2,50	5 000
Daniel Marchand enr.	"A"	2,85	1 425
	"B"	2,85	5 700
Bellerive & frères Excavation inc.	"A"	3,25	1 625
	"B"	3,11	6 220
Bourassa Transport	"A"	2,65	1 325
	"B"	2,65	5 300

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 7 222,50 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

489-92

Adoption de la soumission, béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de béton de ciment ont été reçues le 11 décembre 1992 :

Firme	Prix unitaire	Montant
Béton Trois-Rivières	137 $/m.cu.	12 665,38 $
Béton Laurentide inc.	136 $/m.cu.	12 572,93 $
Béton Dynamique	140 $/m.cu.	12 942,72 $
Béton du Cap inc.	139 $/m.cu.	12 850,27 $
Béton A.B.	139 $/m.cu.	12 850,27 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Béton Laurentide inc." au montant de 12 572,93 $ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1992

490-92

Adoption de la soumission, pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pierre concassée ont été reçues le 11 décembre 1992 :

Firme	Montant
Transport Neault et Dupont inc.	46 875,18 $
Pagé Construction, division du groupe Simard et Beaudry inc.	51 938,44 $
Thomas Bellemare ltée	47 971,83 $
Noé Veillette inc.	49 149,98 $
Massicotte et fils ltée	62 411,07 $
Daniel Marchand enr.	45 241,74 $
Bourassa Transport	46 845,14 $
Bellerive et Frères Excavation inc.	50 504,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Daniel Marchand enr." au montant de 45 241,74 $ (taxes incluses) aux prix unitaires (taxes non incluses) suivants :

poussière de pierre	7,75 $
1/4 " net	12,00 $
1 " net	10,25 $
3/4 " net	10,25 $
0-3/4 "	7,80 $
0-8 "	7,00 $

étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

491-92

Adoption de la soumission, déneigement des puits, du stationnement et du chemin d'accès

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le déneigement des puits 1 à 10, du stationnement du réservoir d'eau potable et d'un chemin d'accès pour le bâtiment des communications ont été reçues le 18 décembre 1992 :

Firme	Montant
Denis Beaudry, Transport	320 $/appel
Noé Veillette inc.	660 $/appel
Déneigement St-Maurice enr.	45 $/heure
Machinerie Marc Lyonnais enr.	399 $/appel
Guy Boisvert Excavation	447 $/appel
Déneigement Trois-Rivières-Ouest	350 $/appel

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Denis Beaudry, Transport" au montant de 320 $ par appel (taxes non incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

492-92

Adoption de la soumission, camionnette cabine allongée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée 1993 ont été reçues le 21 décembre 1992 :

Firme	Montant
Trois-Rivières Toyota (1992)	18 531,75 $
Trois-Rivières Toyota (1993)	19 541,75 $
Trois-Rivières Chevrolet inc. (1993)	17 979,98 $
Mich-O-Tomobile ltée (1993)	17 330,53 $
Maski Ford/Mercury inc. (1993)	18 062,02 $
Pépin Mazda automobiles inc. (1993)	17 409,11 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-O-Tomobile ltée" au montant de 17 330,53 $ (taxes incluses) étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-15.

ADOPTÉE

493-92

Adoption de la soumission, fourgonnette de service

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une fourgonnette de service 1993 ont été reçues le 21 décembre 1992 :

Firme	Montant
Mich-O-Tomobile ltée (1993)	45 351,33 $
Maski Ford/Mercury inc. (1993)	47 037,54 $
Gérard Grenier Auto inc. (1993)	46 218,22 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-O-Tomobile ltée" au montant de 45 351,33 $ (taxes incluses) étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet 92-15.

ADOPTÉE

494-92

Ajout d'éclairage

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil vote des crédits de 7 600 $ au projet 92-13 pour l'ajout d'éclairage à l'intersection Jean XXIII et boul. St-Jean et à la boucle CITF sur la route 138 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

495-92

Achat du bâtiment O'Keefe

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil vote des crédits de 400 000 $ au projet 92-14 pour l'achat du bâtiment O'Keefe et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

496-92

Achat de diverses immobilisations techniques

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil vote des crédits de 125 000 $ au projet 92-15 pour l'achat de diverses immobilisations techniques et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

497-92

Assemblées du mois de janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les assemblées régulières du mois de janvier 1993 soient fixées au 11 et au 25 dudit mois.

ADOPTÉE

498-92

Mainlevée sur les lots P-27-4 et P-27

Voir résolution corrigée à la page 8201-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de mainlevée sur les lots P-27-4 et P-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant au ministère des Transports du Québec, et ce au coût de 16 207,58 $.

ADOPTÉE

499-92

Adoption du comité de relations de travail du 20 novembre 1992

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport du comité de relations de travail tenu le 20 novembre 1992 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1992

498-92

Modification de l'utilisation d'une parcelle du lot P-27 et du lot 27-4

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil municipal accepte l'offre du ministère des Transports à l'effet de débourser 15 461,57 $ ainsi que les frais de notaire et d'arpenteur encourus pour le changement d'utilisation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 088,3 m.c. localisée sur le lot P.27 et d'une parcelle de terrain d'une superficie de 522,6 m.c., soit le lot 27-4 (cf plan 91-E0-180) à Trois-Rivières-Ouest et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats s'y rapportant.

ADOPTÉE

500-92

Fermeture du règlement # 492

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 492 (rues Goyer, Decelles, Pilon et côte Richelieu) sont terminés et qu'ils ont coûté 864 085,65 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 850 089,66 $ et qu'il reste à emprunter 14,15 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 13 995,99 $, de renoncer au solde à emprunter de 14,15 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

501-92

Fermeture du règlement # 499

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 499 (rues Corbeil et différents travaux d'aqueduc des rues Corbeil à Marion) sont terminés et qu'ils ont coûté 453 156,62;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 463 849,36 $ et qu'il reste à emprunter 74,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de retourner au fonds d'administration une partie de la contribution de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de 10 692,74 $, prévue et versée en trop en 1991, de renoncer au solde à emprunter de 74,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

502-92

Fermeture du règlement # 703

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 703 (rues Préville, Donais et divers travaux d'aqueduc) sont terminés et qu'ils ont coûté 439 535,71 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 378 237,79 $ et qu'il reste à emprunter 50 056,15 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 61 297,92 $, de renoncer au solde à emprunter de 50 056,15 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

503-92

Fermeture du règlement # 726

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 726 (Camion autopompe 1992, 1050 GIPM) sont terminés et qu'ils ont coûté 189 708,14 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 183 900,00 $ et qu'il reste à emprunter 8 600,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 5 808,14 $, de renoncer au solde à emprunter de 8 600 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

504-92

Adoption du compte rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 24 novembre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 24 novembre 1992 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1992

505-92

Renoncement d'emprunt

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par certains règlements a été révisé par l'ingénieur et le trésorier de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée en comptant les travaux ainsi que la contribution supplémentaire des fonds généraux, éviteront le financement par émission d'obligations payable l'ensemble de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de renoncer à une partie d'emprunt et de contribuer à même le budget 1992 aux règlements suivants :

Règlement/rues	Dépenses autorisées	Dépenses révisées	Emprunts renoncés	Contribution du budg 1992
486 Charbonneau Dalpé	689 703	623 503	251 200	185 000
707 Bellefeuille Huard	1 679 439	1 679 439	---	(80 286)
708 Bélanger	347 882	320 224	---	(40 000)
717 Goyer	294 330	201 828	143 514	60 000
720 Sabourin Lebel	135 944	102 000	36 710	8 566
721 Arnaud	318 800	224 982	89 500	---
724 Lebel Sabourin	603 379	500 580	80 198	---
728 Anctil Decelles	771 212	568 058	166 114	---
706 Puits 9 et 10	1 840 000	1 840 000	700 000	700 000
719 Réservoir Jean XXIII	800 000	800 000	664 000	664 000
732 Marion Audet	736 781	736 781	250 000	250 000
			2 381 236	1 747 280

ADOPTÉE

506-92

Cession du lot 32-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 32-85 (rue Borduas) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Cie 2750-4802 Québec inc.

ADOPTÉE

507-92

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 1992, portant sur la subdivision du lot 32 et la création des lots 32-12 à 32-85 (rue Borduas) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Gestion 523 Canada ltée et Construction Deric inc., soit accepté tel que présenté (dossier 87-237, minute M-1653).

ADOPTÉE

508-92

Mandat à la firme Pluritec ltée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Pluritec ltée soit mandatée pour la réalisation des plans et devis préliminaires de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest aux conditions stipulées dans l'offre de service de ladite firme.

ADOPTÉE

509-92

Mandat - Personne-ressource

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame France René soit mandatée à titre de consultante pour suivre l'élaboration du projet de bibliothèque municipale à un taux horaire de 20 $.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1992

510-92

Fermeture du règlement # 714

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 714 (travaux d'assainissement, lot 37) sont terminés et qu'ils ont coûté 17 070,99 $;

CONSIDÉRANT qu'il reste à emprunter 135 000.00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 17 070,99 $, de renoncer au solde à emprunter de 135 000,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

511-92

Fermeture du règlement # 475

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 475 (collecteur Chavigny-Charbonneau) sont terminés et qu'ils ont coûté 605 806,30 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 576 400,00 $ et qu'il reste à emprunter 208 600,00 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1992, d'un montant de 29 406,30 $, de renoncera u solde à emprunter de 208 600,00 $ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

René Gervais, Groupe conseil : Souhaits des Fêtes

Mme Christiane St-Pierre : Remerciements pour le changement d'horaire de la cueillette d'ordures

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales
Modalités du transfert de la voirie locale

Le 21 décembre 1992

M. Robert Verville, Lumec-Schréder : Conversion de l'éclairage public

M. Bernardin Marc, Chorale universitaire de Nancy, France : Demande d'aide financière pour prestation musicale le 26 août 1993 à Trois-Rivières-Ouest

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 22 décembre 1992

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 décembre 1992, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

512-92

Adoption du règlement # 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1993 intitulé : "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1993, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

513-92

Adoption du programme triennal d'immobilisations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 6 082 950,93 $ pour l'année 1993, au montant de 5 344 846 94 $ pour l'année 1994 et au montant de 3 641 507,95 $ pour l'année 1995 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

514-92

Taux d'intérêt - Arrérage de taxes

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1993 soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

515-92 Indices d'améliorations locales pour l'année 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1993 soient adoptés tels que présentés :

RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	509 952,	,00959	4 890,46
169	GARCEAU	FRONTAGE	1 701,46	,92920	1 581,00
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,03610	2 763,60
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	242 703	,00592	1 436,79
239	DU FLEUVE	FRONTAGE	270	1,230	332,10
240	GUAY	SUPERFICIE	254 283	,00565	1 436,70
242	LACERTE	SUPERFICIE	23 820	,00466	111,00
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	255 088	,01690	4 310,93
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE	1 289 247,90	,00180	2 320,78
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112 500	,00375	421,88
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584 104	,03872	22 616,56
255	PRATTE	FRONTAGE	2 676,20	2,770	7 413,08
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122 980	,00892	1 097,00
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73 548	,02230	1 640,12
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122 292	,05038	6 161,05
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324 304	,03591	11 645,77
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233 916	,08082	18 905,09
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	189 190	,03421	6 472,22
272	LIMOGES	SUPERFICIE	66 635	,05758	3 836,84
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	1 025 400	,00542	5 557,58
279	TESSIER	SUPERFICIE	358 093	,04327	15 494,62
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	588 783	,06561	38 630,02
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,517	8 389,20
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 000,30	7,799	62 394,76
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,05985	8 538,83
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,07069	25 646,80
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06451	31 651,53
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	215 167	,06822	14 678,68
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,3575	5 123,08
297	DUBÉ	SUPERFICIE	161 917	,01418	2 296,00
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05345	5 104,59
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08753	21 580,40
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	172 799	,04791	8 278,78
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	241 849	,05643	13 647,54
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48 866,80	,85864	41 959,02

309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,08539	15	425,11
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	420,23	3,8075	1	600,03
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	254,50	2,0826		530,01
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 087	1,3594	23	228,08
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	399,81	21,593	8	633,15
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	24 562,50	1,0758	26	424,30
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8 126,10	,52867	4	296,03
351-F	LIÈGE	FRONTAGE	80,17	14,37	1	152,05
351-S	LIÈGE	SUPERFICIE	2 515,17	,4581	1	152,20
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	17,12	2	301,10
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	289,55	30,05	8	701,00
364	QUIRION	FRONTAGE	330,87	30,86	10	210,65
371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8 403,20	,25098	2	109,04
372	LEFORT	FRONTAGE	140,69	18,46	2	597,15
373	BORDEAUX	FRONTAGE	246,19	5,7639	1	419,02
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	283,11	24,48	6	930,54
376	QUIRION	FRONTAGE	330,87	5,07	1	677,52
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	140,69	4,04		568,38
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	505,97	39,96	20	218,56
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	477,15	38,93	18	575,48
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	438,41	39,05	17	119,96
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	518,18	42,44	21	991,60
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	29,31	3	164,01
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	274,34	10,44	2	864,12
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	103,94	10,67	1	109,04
393	CHATELEINE-LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	414,93	42,36	17	576,39
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE CHAMONIX-LOUISBOURG	FRONTAGE	627,98	42,06	26	412,86
395	DE MUSSET-CLERMONT CHAGNON-GILBERT	FRONTAGE	579,95	42,01	24	363,70
396	CHERBOURG-TURENNE LABOSSIÈRE-LELIEVRE TERR. ERABLIÈRE	FRONTAGE	1 381,93	41,94	57	958,10
397	LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE	776,38	41,98	32	592,45
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	42,46	13	128,63
400	ROUTE 138	FRONTAGE	569,94	8,44	4	810,29
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	314,02	41,88	13	151,21
402	ROBERGE	FRONTAGE	169,81	13,25	2	250,00
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	948,52	9,86	9	352,42
408	PRÉCOURT-GADBOIS-AUBERT	FRONTAGE	1 236,09	40,46	50	012,14
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	40,86	4	714,84
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,60	0,8341	9	154,76
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	649,10	42,80	27	781,49
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,48	42,89	30	944,36
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	318,06	42,89	13	641,58
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	6,83	2	144,14
419	LAUZON	FRONTAGE	329,36	31,62	10	414,34
420	TURENNE	FRONTAGE	545,22	42,81	23	340,86
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	373,52	43,01	16	065,02
422	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	23 606,30	,8988	21	217,32
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	43,10	5	360,34

424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	,8954	4 548,28
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	,8867	14 067,75
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	365,54	42,99	15 714,58
427	AUDET-BRUNET-COUTURE	FRONTAGE	666,27	45,58	30 368,60
429	LONGSAULT-LAFLAMME-COTE ROSEMONT-AUBERT	FRONTAGE	1 494,38	45,34	67 755,23
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	498,14	45,43	22 630,50
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	45,57	13 175,66
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	489,47	45,36	22 202,28
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	326,52	31,67	10 340,89
438	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	102,75	12,07	1 240,20
439	CHERBOURG-DE TILLY	FRONTAGE	1 420,42	47,37	67 285,40
441	CHERBOURG	FRONTAGE	455,56	47,57	21 671,01
442	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	266,26	3,0797	820,00
444	CAMBERT-FRONTENAC	FRONTAGE	355,95	47,48	16 900,50
445	DAGENAIS-BRODEUR-GAGNON-ROLAND-FABRE-CORBEIL	FRONTAGE	1 063,75	42,76	45 485,97
446	DAGENAIS-BRODEUR-CORBEIL-FABRE	SUPERFICIE	38 579,30	1,0327	39 840,84
447	LAUZON-BERNARD-MARION	FRONTAGE	575,04	42,76	24 588,67
448	LAFLAMME-COTE ROSEMONT LOISELLE-MESSIER-CHATELEINE	FRONTAGE	2 285,46	47,372	108 266,76
450	MONGEAU	FRONTAGE	237,00	48,44	11 480,28
452-1	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	229,92	47,29	10 872,92
452-2	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	402,87	91,16	36 725,63
455	ST-GERMAIN	FRONTAGE	322,16	47,62	15 341,25
456	SIDBEC	FRONTAGE	715,97	72,179	51 677,99
458	QUENNEVILLE-MATTON	FRONTAGE	168,12	47,55	7 994,11
459	CHERBOURG-ROUTHIER-DE ROUEN	FRONTAGE	607,31	47,47	28 829,01
460	CORBEIL-FABRE	FRONTAGE	576,04	42,74	24 619,95
461	CORBEIL-FABRE JEAN XXIII	FRONTAGE	530,37	64,33	34 118,71
464	GASCOGNE-CAMBRAI-MONTAUBAN	FRONTAGE	2 131,85	55,95	119 277,12
465	COTE ROSEMONT-CHERBOURG	FRONTAGE	1 463,39	56,02	81 979,13
466	CHERBOURG-DECELLES-ST-GERMAIN	FRONTAGE	1 294,37	55,94	72 407,05
468	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	375,27	6,562	2 462,54
469	LAVALLÉE-CHAMBORD-BERNIÈRES	FRONTAGE	319,16	56,62	18 070,85
470	MARION-TANGUAY DAVIAU	FRONTAGE	1 404,84	55,95	78 600,77
471	DUBERGER	FRONTAGE	381,92	56,01	21 391,31
475	CHARBONNEAU-ST-JEAN-JEAN XXIII JEAN XXIII	FRONTAGE	1 876,07	11,692	21 935,00
476	IBERVILLE	FRONTAGE	64,31	11,64	748,57

Le 22 décembre 1992

482	QUENNEVILLE-BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	271,47	49,61	13	467,65
483	ROUETTE	FRONTAGE	171,27	3,8595		661,01
484	GAGNON-LAVIGNE-FABRE	FRONTAGE	2 241,93	55,88	125	279,12
486	CHARBONNEAU-DALPÉ	SUPERFICIE	748,23	36,67	27	437,59
488	BERNIÈRES-LAVALLÉE-PRÉVILLE-DONAIS-BOULEVARD RIGAUD	FRONTAGE	946,57	49,25	46	618,62
489	QUENNEVILLE-BOULEVARD MAURICIEN	FRONTAGE	380,46	49,37	18	783,32
490	MARION	FRONTAGE	857,74	49,50	42	458,29
491	RUE DE L'INDUSTRIE	FRONTAGE	252,98	67,97	17	195,06
492	GOYER-DECELLES-COTE RICHELIEU-PILON	SUPERFICIE	1 341,13	39,62	53	135,61
493	CHERBOURG	FRONTAGE	428,22	49,50	21	196,93
494	DE SIENNE SUD	FRONTAGE	37,15	9,86		366,30
499	CORBEIL	FRONTAGE	661,05	39,63	26	197,43
703	PRÉVILLE DONAIS	FRONTAGE	583,47	39,64	23	128,86
705	AUDET CARRIER RIVARD	FRONTAGE	503,60	39,68	19	982,86
707	BELLEFEUILLE HUARD LEDOUX TANGUAY	FRONTAGE	2 962,20	39,52	117	066,14
708	BÉLANGER	FRONTAGE	392,24	39,78	15	603,38
712	STE-MARGUERITE JEAN XXIII	FRONTAGE	907,75	11,483	10	423,68

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier